This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06935851 7

HISTOIRE

DE FRANCE.

SEGVR.
DAF

HISTOIRE
DE FRANCE,

PAR

Le Comte de Ségur.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME IX.

BRUXELLES,
J. M. LACROSSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE LA MONTAGNE, N° 7.

1834

HISTOIRE MODERNE.

HISTOIRE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

SUITE DES VALOIS.

LOUIS XI.

(1461.)

Situation de la France. — Avènement de Louis XI. — Premiers actes de ce prince. — Craintes qui l'agitent avant de rentrer dans ses États. — Députation du Parlement. — Sacre du roi. — Conseils de Philippe, duc de Bourgogne. — Hypocrisie de Louis. — Hommage volontaire du duc. — Formule de cet hommage. — Entrée du roi à Paris. — Réception des Parisiens. — Rigueurs impolitiques de Louis. — Accroissement des impôts. — Révolte des Rouennais. — Sentimens haineux de Louis et du comte de Charolais. — État de l'Europe. — Révolution d'Orient. — Imprévoyance de Louis XI. — Disgrâce des ministres de son père. — Noble détermination de Dammartin. — Ligue des princes et des nobles. — Élévation de Joffredi. — Ses intrigues. — Abolition de la Pragmatique. — Regrets et colère de Louis. — Inutilité de ses menaces. — Énergiques remontrances du Parlement. — Actes à l'appui. — Exploits de Scanderberg. — Tristes effets de la politique du roi. — Séductions et artifices de Louis. — Protection qu'il accorde à l'industrie. — Hommage du duc de Bretagne. — Voyage du roi en Bretagne. — Mort violente du prince de Viane. — Troubles

d'Aragon. — Traité entre Louis et le roi d'Aragon. — Captivité et empoisonnement de Blanche de Castille. — Simplicité affectée de Louis. — Grossièreté et mœurs du temps. — Création du Parlement de Bordeaux. — Sages édits de Louis XI. — Fausse politique de ce prince. — Troubles en Angleterre. Malheurs de la maison de Lancastre. — Fermeté de Marguerite d'Anjou. — Triomphe de la maison d'York. — Convocation du Parlement à Londres. — Faiblesse de Henri VI. — Héroïsme de Marguerite. — Défaite du duc d'York. — Cruauté de Cliffort. — Vengeance de Marguerite. — Nouvelle lutte entre les maisons d'York et de Lancastre. — Défaite de l'armée de Marguerite. — Fuite de cette princesse en France. — Politique de Louis. — Descente de Marguerite en Angleterre. — Dispersion de son armée. — Dangers que court cette princesse. — Accueil qu'elle reçoit du duc de Bourgogne.

Situation de la France.

Après un demi-siècle de calamités, de guerres malheureuses, d'humiliantes défaites, de discordes dans la famille royale, de meurtres commis par les princes et par les grands, de séditions causées par le désespoir des peuples et réprimées sans pitié par la sanguinaire férocité de leurs oppresseurs; la France, en proie au brigandage des aventuriers et des bandits de toutes les classes et de toutes les nations, s'était vue forcée, par une reine impudique et perfide, de se courber sous un joug étranger, et de placer un usurpateur anglais sur le trône de saint Louis; mais, bientôt, reprenant, dans ses revers, une nouvelle énergie, et, pour ainsi dire, retrempée par l'excès de son infortune, elle avait vu succéder à tant de désastres une époque brillante d'héroïsme, d'en-

thousiasme, de triomphes, de gloire et de prospérité.

Sous le règne de Charles le Victorieux elle s'était comme repeuplée de citoyens courageux, de magistrats intègres, de ministres éclairés, de généraux habiles. L'amour de la patrie et la haine de l'étranger avaient créé en foule des héros, et, du sein des villages même, une vierge enthousiaste et guerrière était apparue, avait relevé l'espérance de nos soldats épuisés, porté l'épouvante dans les légions ennemies, et replacé le bandeau des rois sur le front de l'héritier légitime du trône.

L'étranger venait de disparaître du sol sacré de la patrie. Un gouvernement sage et fort de l'affection qu'il inspirait avait délivré le royaume des bandes d'aventuriers qui l'infestaient depuis si long-temps. Tous, pontifes, magistrats, guerriers, nobles et plébéiens, éclairés par une funeste expérience sur les maux qu'enfantent les dissensions, les vengeances et l'anarchie, avaient appelé la justice et la répression par un vœu général. Ils s'étaient ralliés autour d'un trône tutélaire, et les trois ordres de la nation rassemblés avaient, de concert, investi le chef de l'État du pouvoir le plus étendu.

Ainsi, chacun ayant sacrifié à l'intérêt public ses prétentions, ses préjugés, et même imprudemment ses droits, le roi put lever à son gré des impôts; il organisa des troupes régulières, et fit réviser par son parlement les coutumes des seigneurs. Les milices féodales disparurent, les communes se désarmèrent, le pillage cessa partout de stériliser les champs, l'agriculture refleurit, le commerce retrouva son activité, et les lois reprirent leur empire.

Les sacrifices accordés à l'ordre et en faveur de l'autorité royale furent faits avec entraînement : la vive affection du peuple, justifiée par la loyauté du prince, ne permettait pas à la politique de craindre les dangers de concessions si vastes ; on n'en éprouvait alors que le bien ; il eût été plus heureux d'en prévoir l'abus.

La France, heureuse et triomphante, tranquille au dedans, respectée au dehors, ne voyait plus ses beaux jours troublés que par un nuage, faible encore, mais qui semblait porter à l'horizon une annonce d'orage.

Le fils de Charles, jeune et brave, mais remuant comme un aventurier, sombre et méfiant comme un vieillard, inquiet et fourbe comme un usurpateur, rebelle aux ordres de son père et aux lois de l'état, opiniâtre dans ses volontés, perfide avec ses amis, implacable pour ceux qu'il haïssait, avait plusieurs fois troublé la paix publique, levé l'étendard de la révolte, lassé la patience paternelle, et s'était enfin exilé lui-même, pour échapper aux rigueurs d'un juste châtiment.

La conduite de ce fils ingrat flétrissait de chagrin la vieillesse de Charles, et la troublait même, par la crainte, sans doute exagérée, de succomber à un parricide : ainsi le roi, seul malheureux, au milieu d'un peuple qui lui devait sa délivrance, sa gloire et son bonheur, terminait une vie languissante, en l'abrégeant par la faim, pour éviter qu'elle ne fût tranchée par le poison.

Au moment où la France apprit qu'il était mort et que son fils montait sur le trône, elle parut plon-

gée dans cette morne stupeur qu'éprouve la nature à l'approche de quelque effrayant phénomène.

Nul ne pouvait prévoir distinctement quels malheurs produirait le règne d'un tel prince, mais une vague terreur planait sur les esprits.

La France, par un privilège unique, depuis Hugues Capet, et dans une si longue série de rois, n'avait pas compté un seul tyran, elle commençait à en redouter un; l'évènement justifia ses craintes: ce tyran fut Louis XI.

Avènement de Louis XI.

Louis était à Genappe, ville du Brabant, lorsqu'il apprit la mort de son père, le 23 juillet 1461. Sa haine pour l'auteur de ses jours avait souvent éclaté; aussi plusieurs historiens disent qu'il montra une joie indécente en recevant cette nouvelle. Mais comme le fait n'est pas prouvé, on peut croire, d'après d'autres écrivains, que ce prince dissimulé ne manifesta point la satisfaction honteuse qui agitait peut-être secrètement son cœur.

Premiers actes de ce prince.

Il se rendit à Maubeuge, et c'est là que furent publiés les premiers actes royaux émanés de lui. Il écrivit aux gouverneurs des provinces, leur ordonna de lui envoyer leur serment et d'inviter les principales villes à nommer, chacune, deux députés chargés de se rendre près de lui.

Craintes qui l'agitent avant de rentrer dans ses États.

Comme il n'avait pas respecté les droits de son père, il craignait qu'on ne reconnût pas les siens: aussi, son premier soin fut de prier le duc de Bourgogne de le rejoindre à Avesnes; car, devenu roi, il croyait encore avoir, comme exilé, besoin d'un protecteur. Il redoutait des résistances, et croyait que son père en mourant avait pris des mesures pour

l'écarter du trône. Il invoqua donc les secours du prince puissant qui lui avait offert un asile; et ce fut, pour ainsi dire, entouré d'armes étrangères et avec l'appareil menaçant d'un ennemi qu'il voulut rentrer dans sa patrie.

Le duc de Bourgogne, prompt à le satisfaire, vint le rejoindre et lui amena, dit-on, une armée qui montait à près de cent mille hommes.

Bientôt les craintes de Louis changèrent d'objet: ce fut le nombre de ses défenseurs qui l'effraya. D'ailleurs, il vit accourir près de lui une foule de princes, de seigneurs, de généraux, de ministres, de magistrats dont sa méfiance lui avait fait redouter sans fondement la haine. Dès lors, le premier péril qui avait frappé son imagination s'évanouit, et toutes ses inquiétudes portèrent sur le prince puissant et généreux qui l'avait comblé de bienfaits, mais qui n'était plus à ses yeux qu'un vassal redoutable.

Dans l'agitation qu'éprouve toujours l'homme ombrageux qui se méfie de tout, parce qu'il sent intérieurement que nul ne peut se fier à lui, Louis, voulant à la fois éviter les dangers de l'imprudence et ceux de l'ingratitude, prit le parti de représenter au duc qu'on le verrait avec peine arriver, au milieu de ses peuples, entouré d'une si grande multitude de gens de guerre; qu'ainsi il le priait de congédier la plus grande partie de cette armée et de ne garder sous ses ordres, pour l'accompagner, qu'une élite de seigneurs et d'hommes d'armes.

Philippe, justement nommé le Bon, se prêta loyalement à ce nouveau caprice: on avait invoqué sa protection, il s'était armé; ses armes inspiraient de

l'inquiétude, il les déposa, et n'accompagna le roi à Reims qu'avec une escorte de quatre mille chevaliers.

Avant de partir, le roi reçut, dans la ville d'Avesnes, une députation du parlement de Paris. Elle était présidée par le célèbre Juvénal des Ursins, archevêque de Reims. Dès cette première solennité, Louis, ne pouvant cacher son aversion pour les hommes sages dont Charles VII recherchait les conseils, interrompit ce vénérable orateur au moment où il commençait sa harangue, et lui recommanda brusquement d'être bref dans son discours. Députation du Parlement.

Louis fit célébrer dans l'église d'Avesnes un service pour l'ame du feu roi. Pendant cette cérémonie, il porta le deuil; mais il le quitta dès le lendemain, et en fut généralement blâmé. Le continuateur de Monstrelet cherche ainsi à justifier cette précipitation : « Louis, dit-il, se vestit de pourpre qui étoit la » coutume de France, parce que sitost comme le roi » est mort, son fils le plus prochain se vest de pour» pre et se nomme roi; car le royaume n'est jamais » sans roi. »

Dès qu'on fut arrivé à Reims, le roi fut sacré avec la pompe ordinaire. Il n'y eut d'exagération que dans les démonstrations excessives de reconnaissance prodiguées par Louis à Philippe le Bon. Cet excès même aurait pu faire prévoir une ingratitude prochaine. Le roi voulut, pendant son séjour à Reims, qu'on ne prît l'ordre que du duc de Bourgogne. Aux portes de la ville, l'archevêque lui en présenta les clefs. Enfin, Louis déclara, assez bassement, que c'était à Philippe seul que la France était redevable de la conservation de son souverain. Sacre du roi.

Le duc de Bourgogne fut le seul des six anciens pairs laïcs qui assista au sacre; les cinq autres furent représentés par le duc de Bourbon et les comtes d'Angoulême, de Nevers, d'Eu et de Vendôme. Le bâtard d'Armagnac, créé cette année comte de Comminges, tint l'épée de connétable, vacante depuis la mort de Richemont, qui l'avait conservée toute sa vie, quoiqu'il fût devenu duc de Bretagne. Antoine de Croy, grand-maître de la maison du roi, remplit la place de Chabannes, comte de Dammartin, qui n'avait pas osé paraître aux regards d'un monarque, son ennemi personnel. Le fameux Pothon de Xaintrailles, grand écuyer, mais trop vieux pour se rendre à Reims, fut aussi remplacé par le grand-maître.

A la fin de la cérémonie, le roi surprit tous les spectateurs en tirant son épée et en priant le duc de Bourgogne de l'armer chevalier : vainement le duc s'en défendit, alléguant que les rois étaient chevaliers dès leur baptême; Louis insista et fut armé par Philippe, ainsi que les fils d'Antoine de Croy, les jeunes sires de Beaujeu et de Bourbon, et le trésorier Jean Bureau, plébéien, mais illustré par les services qu'il avait rendus à l'état, comme artilleur et comme le meilleur ingénieur de son temps. Ensuite le roi arma de sa main cent dix-sept seigneurs. Les douze pairs dînèrent avec le roi.

Conseils de Philippe, duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne avait eu le temps d'étudier et de connaître le caractère du prince, qu'il avait protégé et qui devenait aujourd'hui son roi. Il connaissait tous les vices de cet esprit faux, turbulent, artificieux et vindicatif. Espérant toutefois que les leçons du malheur et de l'expérience n'auraient pas

été stériles, il crut que Louis, montant sur un trône si récemment et si péniblement relevé, sentirait la nécessité de vaincre ses passions et de gouverner avec modération, dans l'intérêt même de son autorité.

Ainsi, avant de se séparer de lui, usant du droit que lui donnaient son âge, sa puissance et ses services, il le conjura d'oublier ses ressentimens et de calmer toutes les inquiétudes, en maintenant dans leurs dignités et dans leurs offices, les sages ministres et les habiles généraux auxquels son père avait dû sa restauration, sa fortune et sa gloire.

« Devait-il leur faire un crime d'avoir exécuté contre lui les ordres rigoureux d'un père et d'un monarque justement irrité? Leur fidélité au feu roi lui répondait de celle avec laquelle il serait servi par eux; les punir ce serait faire un crime de la vertu.

» D'ailleurs, les monarques en France, loin d'être absolus, ne jouissaient encore que d'une puissance incertaine et contestée. Le clergé, les seigneurs, la magistrature et les communes s'armeraient pour défendre leurs droits ou leurs prétentions même, s'ils se voyaient menacés d'un joug arbitraire, car les grands surtout, presque indépendans dans leurs domaines, n'avaient cessé de s'opposer à l'accroissement de l'autorité royale que du moment où ils s'étaient vus appelés à en partager les honneurs et les jouissances.

» La prudence des conseillers de Charles VII avait autant contribué que ses victoires à l'affermir sur le trône. Louis ne devait pas l'ignorer : sa sévérité, sa violence, le mépris des droits de tous avaient, dans sa jeunesse, révolté le Dauphiné contre lui; et mal-

gré ses succès dans ses premiers combats, il s'était vu poursuivi par la haine publique autant que par le courroux de son père, lorsqu'il s'était révolté contre un gouvernement qui savait se faire respecter et chérir.

» Il fallait donc faire oublier de si fâcheux commencemens, et la nécessité en était si évidente que lui-même, appelé à régner, il avait craint, pendant quelques instans, de ne pas hériter tranquillement du sceptre paternel. »

Enfin, le bon duc le suppliait de dissiper les alarmes, de calmer l'agitation des esprits et d'annoncer, par l'oubli de ses injures personnelles, un règne de sagesse et de justice.

Hypocrisie de Louis.

Louis reçut ces avis salutaires avec une déférence apparente, mais froide. Le conseiller commençait à lui déplaire autant que le conseil, car s'il oubliait facilement les bienfaits, il n'oubliait jamais l'injure. Cependant il promit à Philippe de profiter de ses avis, d'accorder une amnistie, et de n'en excepter que sept personnes, qu'il ne voulut pas lui désigner.

Une promesse si vague et des protestations si affectées ne trompèrent point le duc; et quelques jours après, en parlant de lui à un agent secret du comte de Dammartin, il dit: « Cet homme ne règnera pas » long-temps en paix, et sans exciter merveilleuse- » ment grand trouble dans son pays. »

Tout autre que Louis aurait senti l'inutilité d'une politique artificieuse à l'égard d'un prince aussi loyal que Philippe, et qui lui donnait, dès son avènement, une preuve irrécusable de la sincérité de son dévoûment au trône et à la maison royale.

Autrefois, lorsqu'on signa le traité d'Arras, le duc de Bourgogne n'avait pas voulu déposer les armes sans venger, une dernière fois, le meurtre de son père, en humiliant son ennemi; et c'était pour exercer ce dernier acte de colère qu'il avait forcé Charles VII à déclarer, dans ce traité, que lui, duc de Bourgogne, ne serait point tenu, pendant sa vie, de rendre hommage à Charles ni à ses successeurs au trône de France.

Hommage volontaire de Philippe.

Mais les temps étaient changés; les auteurs de ces discordes fatales n'existaient plus; et Philippe, aussi franc dans sa réconciliation qu'il l'avait été dans sa haine, voulut prouver que les injures passées étaient totalement effacées de sa mémoire. Ainsi, se montrant satisfait de la noble vengeance qu'il avait tirée du père, et de la protection qu'il avait accordée au fils, il ne songea plus qu'à la dignité de la famille royale dont il était membre, et ce généreux prince, sans en être prié, rendit volontairement hommage au roi, le 17 août, en présence des princes et des seigneurs qui les entouraient.

Formule de cet hommage.

Les actes du temps et les historiens de nos jours ont cru devoir nous transmettre le texte de cet hommage mémorable qui fut prononcé en ces termes : « Mon très-redouté seigneur, je vous fais hommage » présentement de la duché de Bourgogne, des com- » tés de Flandre et d'Artois, et de tous les pays que » je tiens de la noble couronne de France, et vous » tiens à seigneur, et vous en promets obéissance et » service, et non pas seulement de celles que je tiens » de vous, mais de tous mes autres pays que je ne » tiens point de vous, et d'autant de seigneurs et de

» nobles hommes, de gens de guerre et d'autres qui » y sont que j'en pourrai traire (tirer), je vous pro- » mets faire service avec mon propre corps, tant que » je vivrai, avec aussi quant que (tout ce que) je » pourrai finer (fournir) d'or et d'argent. »

Le sacre terminé, le roi se rendit à Paris et fit, selon l'usage dans cette capitale, son entrée solennelle. Mais avant il s'arrêta à Saint-Denis, pour y célébrer encore un service consacré à la mémoire de son père.

Entrée du roi à Paris.

Le duc de Bourgogne l'avait précédé, et il sortit de la ville pour aller au-devant du roi. Philippe, dont la prodigalité fut le défaut le plus marquant, aimait jusqu'à l'excès les pompes, la magnificence et cet éclat dispendieux toujours onéreux au peuple, mais qui pourtant l'éblouit et le trompe toujours.

Ce prince étala dans cette solennité un luxe jusque-là sans exemple : ses habits et le harnais de son cheval, couverts d'or et de diamans, furent estimés un million d'écus. Ce faste et celui des grands et chevaliers qui suivaient sa bannière formaient un singulier contraste avec la simplicité affectée du roi, simplicité qu'il poussait jusqu'à la mesquinerie.

Louis se montra aux regards étonnés de la multitude, vêtu d'une robe de soie blanche sans manches, et coiffé d'un petit chaperon découpé en pointes. Il était monté sur un cheval blanc dont la housse et la selle n'avaient ni ornement, ni broderie.

Comme la nature l'avait dépourvu de grâces, de noblesse et de majesté, son extérieur parut ridicule à la multitude, qui se prend par les yeux et qui veut admirer ce qu'elle est obligée de respecter.

Deux hommes d'armes à pied précédaient le roi et portaient, chacun, une hache à la main. Quatre bourgeois notables de Paris soutenaient, au-dessus de sa tête, un dais de drap d'or.

Cependant la puissance royale, si mal représentée par la personne du roi, se montrait encore assez imposante par le nombre immense de princes, de ducs, de seigneurs, de chevaliers, et par les douze mille hommes d'armes qui le suivaient.

Réception des Parisiens.

A la porte de la ville, selon les anciens usages, deux anges, descendus d'un pavillon qui représentait le ciel, offrirent à Louis une couronne. Un héraut, portant les armes de la ville, lui présenta cinq dames montées sur des chevaux superbes; chacune d'elles, figurant une des lettres qui composent le nom de Paris, récita des vers à sa louange. Plus loin il vit un vaisseau élevé sur lequel se tenaient trois personnages unis, triple emblème de la noblesse, du clergé et du tiers-état.

L'Église, alors rigide pour les dogmes et les pratiques du culte, était plus qu'indulgente pour les mœurs: à la fontaine du Ponceau, trois belles filles toutes nues, figurant des syrènes, chantèrent au monarque quelques bergerettes et tensons; ce qui ne parut à personne ni déplacé, ni indécent.

Une idée plus ingénieuse dut plaire au prince; ce fut la représentation de l'assaut de Dieppe, dans lequel Louis, étant dauphin, avait brillamment signalé sa valeur.

Près du Pont-au-Change, des oiseleurs laissèrent échapper dans les airs deux cents douzaines d'oiseaux, faible allégorie d'un vœu de liberté, que le

peuple a coutume d'exprimer, sans paroles, à l'inauguration de ses rois.

Au milieu des accens de la joie d'une multitude qui espère, dans chaque changement de règne, trouver un adoucissement à ses peines, comme les malades, en changeant de position, espèrent un soulagement à leurs maux, la seule voix d'un boucher rappela le souvenir des factions sanguinaires de Bourgogne et d'Orléans.

Ce boucher, en apercevant le duc Philippe, s'écria: « Soyez le bienvenu dans cette ville de Paris, long-» temps a que vous n'y fustes, combien que vous y » ayiez été moult désiré. »

Au reste, tout, dans les fêtes de cette entrée royale, se réunit pour dissiper momentanément les sombres inquiétudes et les tristes méfiances d'un monarque que les Parisiens recevaient au milieu de rues pavoisées, d'arcs de triomphe ornés de fleurs, enfin avec toutes les démonstrations de la joie et les illusions de l'espérance.

Cependant, loin d'être touché par cet accueil, Louis laissa éclater le sentiment qui dominait tous les autres dans son cœur, celui de la haine contre les actes et l'administration de son père. Il souffrit, ou plutôt il permit l'injure que le nonce du pape fit à la mémoire du feu roi, en levant, en faveur de son fils, l'excommunication lancée contre Charles VII, relativement à la loi célèbre de ce prince, et connue sous le nom de Pragmatique.

Rigueurs impolitiques de Louis.

Les sages conseils de Philippe n'avaient fait que glisser sur le caractère dur et bizarre de Louis XI. Après les destitutions du chancelier des Ursins, de

Beuil, du comte de Sancerre, des magistrats et du prévôt de Paris, il fit aussi peser ses rigueurs sur Guillaume de Harcourt, chambellan et sur le maréchal Lohéac. Il donna l'ordre d'arrêter le bailli de la ville de Rouen, et voulut que l'on commençât le procès de Chabannes, comte de Dammartin. C'était celui de tous qu'il détestait le plus, parce que ce loyal ministre du feu roi lui avait dénoncé les conspirations de son fils, et avait depuis commandé l'armée qui le força de céder à l'orage et de chercher un asile en Bourgogne.

Le bruit avait couru que le dauphin était compromis dans les trames criminelles du duc d'Alençon et du comte d'Armagnac, en faveur des Anglais et contre le feu roi. Louis donna quelque apparence de réalité à ces injurieuses rumeurs, en exigeant que les jugemens qui avaient condamné ces deux conspirateurs fussent abolis. Il fit plus, il les combla d'honneurs et de bienfaits : c'était s'accuser lui-même.

Le duc de Bourgogne avait renouvelé ses instances pour fléchir les rigueurs impolitiques du roi. Ses prières réitérées importunaient un prince absolu dans ses volontés, et qui ne pouvait supporter la contradiction. D'ailleurs, malgré la respectueuse soumission du duc, il semblait parler encore avec l'autorité d'un protecteur, et Louis attendait avec impatience que son départ le délivrât du fardeau de la reconnaissance.

Le duc s'éloigna. Au moment où il allait se mettre en marche, le roi crut devoir se rendre chez lui à l'hôtel d'Artois. Le vieux prince descendit au-devant de lui dans la rue, et se mit à ses genoux. Alors le

monarque, touché ou feignant de l'être, répéta publiquement qu'il n'oublierait jamais ses bienfaits, reconnaissant lui devoir la couronne et la vie.

Enfin, débarrassé d'un conseiller si pénétrant et dont il devait encore ménager la puissance, il cessa de se contraindre.

Accroissement des impôts.

Les taxes furent augmentées et les peuples foulés, bien qu'aucune apparence de guerre ne justifiât la nécessité de ces charges accablantes. Un tel début inspira d'abord plus d'indignation que de crainte. De toutes parts des séditions éclatèrent. La ville de Rouen surtout s'opposa violemment à la levée des tributs exigés : on sait que déjà la Normandie avait refusé l'impôt sous les règnes précédens; les communes confédérées et les États réunis de cette province avaient déclaré formellement qu'aucune taxe nouvelle ne serait perçue, hors des cas urgens et sans le consentement du peuple.

Révolte des Rouennais.

Louis, prompt à réprimer ce premier acte de résistance, chargea le maréchal de Rohault de faire entrer dans la ville de Rouen des hommes d'armes et des soldats déguisés en marchands et en laboureurs. A peine introduits dans les murs de cette cité, ils se rassemblèrent, se montrèrent armés, fondirent sur le peuple, massacrèrent plusieurs citoyens et arrêtèrent quatre-vingts des principaux rebelles. Leur chef et six d'entre eux furent immédiatement, et sans formes, mis à mort. Le calme se rétablit pour quelque temps. Ce n'était point le calme de la soumission, mais celui de la terreur : et déjà le roi tenait ce que le dauphin avait promis.

Cette même année, la France perdit un de ses hé-

ros : le fameux Pothon de Xaintrailles mourut, chargé d'ans et de gloire. Cet ami du célèbre La Hire, ce compagnon de Dunois était grand écuyer, maréchal de France et sénéchal de Guyenne.

Le roi était sorti de Paris pour se rendre à Tours près de la reine, sa mère; le comte de Charolais vint le rejoindre dans cette ville, à son retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Saint-Claude. Louis crut devoir lui prodiguer autant de marques d'amitié qu'il éprouvait secrètement de haine contre lui. Chez ces deux princes ces dispositions haineuses étaient réciproques; mais l'un savait les dissimuler, tandis que l'autre, plus impétueux, était incapable de se contraindre.

Sentimens haineux de Louis et du comte de Charolais.

Le roi ne craignait jamais de faire des présens, qu'il savait pouvoir bientôt retirer à son gré. Aussi, affectant une vive reconnaissance pour le fils du duc de Bourgogne, il le nomma lieutenant-général de Normandie, et lui donna trente-six mille francs de pension. Enfin, à sa prière, il accorda une pleine amnistie à tous les Bourguignons qui, dans les derniers troubles, avaient commis en France des crimes et des brigandages.

Tels furent les premiers actes du roi en montant au trône.

Il est peut-être nécessaire, pour mieux apprécier la politique de Louis XI, d'examiner quel était l'état de l'Europe au moment où ce monarque commença son règne.

Un coup-d'œil rapide prouvera que jamais circonstances plus favorables et plus nombreuses ne s'étaient réunies pour donner à un monarque français

État de l'Europe.

l'occasion d'affermir tranquillement sa puissance. Il pouvait même élever sans obstacle, au plus haut degré, la grandeur, la prépondérance et la prospérité du royaume. En effet, Louis XI se trouvait alors le seul souverain, maître d'un état vaste et compacte ; il était à la tête d'une armée soldée de vingt mille hommes ; riche d'un revenu qui surpassait tous les besoins d'une sage administration, il se voyait affranchi du joug sous lequel la cour de Rome avait si long-temps courbé les rois ; les querelles sanglantes de la rose rouge et de la rose blanche, qui déchiraient la Grande-Bretagne, le délivraient pour long-temps de la rivalité anglaise ; enfin, il n'avait plus à ménager que les droits de deux grands feudataires, les ducs de Bretagne et de Bourgogne, qui ne contestaient pas sa suzeraineté.

Toutes les autres puissances, empires, royaumes ou républiques, menacés ou envahis par des voisins redoutables, étaient sans cesse occupés à se combattre. La plupart, livrés en proie aux guerres intestines et à l'anarchie des factions, ne pouvaient ni menacer le repos de la France, ni s'opposer à l'accroissement progressif de sa grandeur.

Le saint Siège, occupé par Enéas Sylvius, élevé au trône sous le nom de Pie II, ne lançait plus de foudres. Ce pape artificieux cherchait par ses intrigues à recouvrer, comme pape, une partie des prérogatives et privilèges qu'il avait contribué, comme secrétaire du concile de Bâle, à enlever au souverain pontife : ménageant tour à tour les maisons d'Anjou et d'Aragon, qui se disputaient le trône de Naples, il ne pouvait dominer Florence, qui se montrait re-

belle à son autorité, exerçait peu d'influence sur les fiers Vénitiens, et ne pouvait empêcher l'anarchique Gênes de se soumettre successivement à l'autorité du roi de France, ou à celle du duc de Milan. Le but principal de sa politique était de se concilier, par des flatteries et par des promesses, l'amitié de Louis XI, et d'obtenir de lui qu'il révoquât la Pragmatique, si contraire à l'ambition romaine.

Le duc de Savoie, loin de pouvoir contrarier la politique de Louis, n'espérait de sûreté que sous sa protection. Ses États étaient bornés, sa puissance faible, et les Musulmans venaient de lui enlever la couronne de Chypre, qu'il tenait de Charlotte de Lusignan.

L'Espagne, possédée encore en partie par les Maures, se trouvait divisée en deux monarchies rivales et ennemies. Leur lutte, dans laquelle chacune d'elles avait besoin de la France pour appui, ne présentait à Louis, au lieu de périls, qu'une occasion favorable de s'accroître à leurs dépens. La Castille, gouvernée par Henri IV, roi sans vertus, sans talens, opprimée par de cupides favoris, par un ministre perfide, vit sa couronne en butte aux attaques d'une noblesse factieuse, aux vengeances d'un peuple opprimé. Lorsque ce même Henri mourut, on refusa de reconnaître sa fille Jeanne. Une autre princesse, Isabelle, lui disputa le sceptre; elle s'unit, pour s'en emparer, à Ferdinand d'Aragon, et, malgré cette réunion de deux couronnes, l'Espagne, loin d'être redoutable à la France, fut encore quelque temps occupée à combattre les Maures, que Ferdinand et Isabelle parvinrent enfin à expulser de la Péninsule,

après la prise de Grenade. Mais pendant la durée de ces évènemens, le gouvernement français ne porta ses armes du côté des Pyrénées que pour seconder les partis qu'il voulait favoriser, concilier leurs différens et profiter de leurs rivalités.

En Italie, le duc de Milan, usurpateur récent d'un pouvoir incertain, recherchait la protection du monarque français.

La république de Venise, qui depuis long-temps avait changé son gouvernement démocratique en aristocratie, s'élevait au rang de puissance du premier ordre. Sa noblesse belliqueuse et commerçante dominait les mers par une marine nombreuse, et entretenait quarante mille soldats qui faisaient respecter son indépendance. Mais sa force, loin d'être dangereuse pour la France, lui devenait utile, en s'opposant à toute entreprise des empereurs d'Allemagne pour s'établir en Italie.

L'Allemagne elle-même, cette pépinière de guerriers, ne pouvait exercer aucune influence sur la politique de l'Europe; le morcellement de ses États lui ôtait toute force comme toute union. Le système féodal s'y était enraciné. La bulle d'or de Charles IV n'avait fait, pour ainsi dire, que régulariser ce vaste corps, dont la tête n'avait presque aucun pouvoir sur ses membres. La Bohème lui échappait; la Hongrie inquiétait son existence; Huniade avait enlevé récemment à l'Empereur l'Autriche et la Carinthie; les conquêtes rapides des Musulmans menaçaient son avenir, et la Pologne, devenue puissance formidable depuis Casimir, joignait souvent ses forces à celles des ennemis qui envahissaient ses possessions.

L'insupportable tyrannie de l'Autriche avait transformé l'Helvétie en république, et ses paysans en héros. Dès 1436, ce nouvel État s'offrait pour allié à la France, il en sollicitait l'appui contre ses anciens dominateurs et contre les projets ambitieux des ducs de Bourgogne.

Révolution d'Orient.

Une grande révolution venait de s'opérer dans l'Orient. Cet empire grec, qui avait vu passer et périr tant de princes et de peuples armés pour sa défense, venait de succomber sous le joug des enfans de Mahomet. Les empereurs d'Orient, privés de force, depuis que les empereurs latins, dissolvant les anciennes légions et les lois romaines, leur avaient substitué les seigneuries, les milices féodales et les coutumes de l'Occident, n'avaient pu se relever totalement de cette chute.

Plusieurs cependant combattirent en héros : les Manuel, les Comnène déployèrent de grands talens; mais leurs sujets corrompus et divisés se montrèrent indignes de tels chefs.

En vain ces chefs demandèrent des secours à l'Occident, on ne leur envoya que quelques preux aventuriers. Les monarques chrétiens, toujours en guerre soit entre eux, soit contre leurs vassaux, ne pouvaient plus se réunir pour opposer la masse de leurs forces à la puissance barbare et colossale de l'islamisme. Ces princes de l'Europe, qui, tous, avaient si longtemps versé leurs trésors, leur sang et celui de leurs peuples pour reconquérir, dans Jérusalem, un tombeau, laissèrent tomber Constantinople et les derniers débris de l'empire romain sous les coups des Ottomans, sans que le retentissement de cette chute

réveillât leur crainte ou ranimât leur fanatisme.

Le dernier descendant des anciens Césars, Constantin VIII, dont l'empire était depuis plusieurs années réduit aux murs de sa capitale, fit en vain, pour la sauver, des prodiges de valeur. Inutilement il lutta, avec une poignée de soldats, contre l'immense armée des Musulmans. Ce prince, trahi par la lâcheté des Grecs, abandonné par l'Europe sourde à ses cris, périt, les armes à la main, sur la brèche de Constantinople. L'impitoyable Mahomet II entra triomphant dans cette seconde Rome. La veille on y trouvait encore des Césars, un sénat, de magnifiques temples, enfin tous les vestiges de l'ancien empire romain; le lendemain on y voyait avec effroi un sultan, des janissaires, des visirs, des esclaves et des mosquées.

Bientôt Mahomet II conquit encore l'empire de Trébisonde. Dans sa course rapide il détruisit douze royaumes, se rendit maître de vingt îles de l'Archipel, envahit la Morée, s'empara de deux cents villes, étendit ses frontières depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Adriatique: il ne fut enfin arrêté que par le sabre du fameux Scanderberg, prince d'Épire, et par l'intrépidité des chevaliers de Rhodes, qui repoussèrent avec perte, des rivages de leur île, l'innombrable armée de ce conquérant jusque-là invincible.

Cette grande catastrophe, l'établissement et les progrès de cette puissance gigantesque et barbare, ne tardèrent pas à menacer d'une invasion imminente les contrées orientales de l'Europe; le repos de celles d'Occident n'en demeura que plus assuré.

Impréoyance de Louis XI.

Enfin rien n'aurait pu, à cette époque, empêcher

la France de s'élever à une hauteur proportionnée à ses forces; mais le caractère artificieux, sombre, méfiant et tracassier de Louis XI, ébranla, dès son début, le noble édifice construit par son père.

Sa tyrannie, sa cupidité, ses intrigues semèrent les mécontentemens, réveillèrent les factions, firent renaître la guerre civile et livrèrent momentanément la France à ces déchiremens dont la sagesse de Charles VII avait cicatrisé les sanglantes plaies.

Ses premiers actes montrèrent tous à quel point, dans ce violent caractère, les ressentimens l'emportaient, non-seulement sur la justice, mais même sur ses intérêts les plus évidens.

Disgrâce des ministres de son père.

Les ministres de Charles VII et presque tous les grands avaient montré au feu roi tant de zèle pour le préserver des complots de son fils, que Louis XI, arrivé au trône, oublia leurs services et ne se rappela que ce qu'il appelait ses injures. Sa haine contre eux éclata, sans aucun de ces ménagemens qu'on aurait pu attendre d'un prince si dissimulé. Ce désir de vengeance fut sa plus forte passion, il devint le principe de presque toutes les fautes et de tous les crimes de sa politique. Ainsi, pendant tout le cours de son règne, on le voit marcher vers un unique but, celui d'abaisser les grands, non pour relever et délivrer le peuple, mais pour se débarrasser de toute résistance à son autorité. Le palais du roi, jadis rempli de l'élite des seigneurs, des magistrats et des guerriers, ne le fut plus que d'intrigans serviles, d'agens subalternes prêts à tout exécuter, de lâches délateurs, de gardes étrangères et même d'exécuteurs de ses caprices sanguinaires.

Noble détermination de Dammartin.

Nous avons déjà dit que Chabannes, comte de Dammartin, qui le savait implacable, évita dans les premiers momens sa présence. Son éloignement des conseils, des affaires, de l'armée et même du pays n'avait point apaisé le vindicatif Louis. Par ses ordres, on le traduisit en justice; il fut condamné par défaut; ses biens furent saisis.

Alors Dammartin, prenant une plus noble détermination, résolut de faire tête à l'orage. Il revint purger sa contumace, il se constitua prisonnier; on le transféra à la Bastille. Il parut devant ses juges avec la fermeté d'un ministre intègre, d'un conseiller fidèle, d'un guerrier habile, intrépide, et qui méritait, par d'illustres services, de grandes récompenses, et non l'injuste condamnation dont on voulait le frapper.

Son espoir fut trompé; et quoique, sous ce règne même, on ait vu plusieurs fois l'intégrité de la magistrature s'opposer énergiquement à la tyrannie, la peur en cette occasion l'emporta sur la justice: Dammartin fut définitivement condamné et banni; ses terres furent confisquées; on les partagea entre ses ennemis, et, à la honte des mœurs de cette époque, Charles de Melun, gendre du baron de Montmorency et gouverneur de Paris, s'enrichit sans pudeur des dépouilles de l'innocence opprimée. La famille de Jacques Cœur, qui, dans ce temps, réclamait contre une condamnation non moins injuste mais plus ancienne, souilla une noble cause en profitant de la ruine de Dammartin pour réparer ses pertes.

Ligue des princes et des nobles.

Toutefois le malheur de Chabannes ne fut que passager. Il avait rendu de si éclatans services à

l'état que sa chute excita l'indignation publique. Le duc de Berry, frère de Louis, les ducs de Bourbon, de Bourgogne et de Bretagne exhalèrent leur mécontentement qu'ils portèrent jusqu'à la menace. La plus grande partie de la noblesse embrassa comme eux la cause du proscrit; chacun sentait qu'il était menacé lui-même par le coup qui frappait un personnage si considérable. Tous ces héros, qui avaient répandu tant d'éclat sur le règne de Charles VII, ne pouvaient supporter que le nouveau roi regardât leurs lauriers comme des taches, leurs services comme des injures, leur fidélité comme un crime: ils prévirent dès lors que, sous un tel maître, tout homme puissant serait réputé dangereux, et tout homme riche, criminel.

Cette explosion universelle étonna Louis sans le fléchir. Il voulut la braver. Alors de tous côtés on se rapprocha, on s'écrivit, on forma des conciliabules secrets. La plupart des grands, qui jusque-là n'avaient pas aperçu dans les progrès de l'autorité royale, leur ruine méditée, se réveillèrent, reconnurent l'imprudence des concessions faites au trône, et formèrent plus tard une ligue menaçante, sous laquelle le trône fut au moment de succomber.

Les fils de cette vaste conspiration furent noués avec tant de secret et d'activité, que le roi, malgré la méfiance de son caractère et la subtilité de son esprit, n'en conçut aucun soupçon, et n'aperçut l'orage qu'au moment où il éclata.

Ce prince même, au lieu d'adoucir les esprits par une conduite prudente, les aigrit en dévoilant, chaque jour, par ses choix, par ses bienfaits, comme par ses rigueurs, le projet qu'il avait conçu de gou-

verner seul, sans partager son autorité, sans s'appuyer des conseils et de l'accord des grands du royaume.

Élévation de Joffredi.

Jusque-là l'influence des princes de la famille royale et des plus éminens vassaux, tels que les ducs de Nemours, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Dunois, d'Albret, de Laval, de Dammartin et de Brézé, puissans en domaines et en armes, avait servi à la fois de soutien et de contre-poids à l'autorité royale. Mais Louis XI, décidé à les comprimer, dédaigna leurs avis brava leurs ressentimens et prit pour conseiller intime et pour favori un prélat obscur et ambitieux; c'était Joffredi, évêque d'Arras.

Cet homme, né dans une famille de marchands et pauvre, était doué d'un esprit adroit, intrigant, artificieux. Ce fut sous un habit de moine qu'il chercha humblement une route tortueuse pour arriver à la fortune. Parvenu à capter la faveur du duc de Bourgogne, il obtint, par le crédit de ce prince, l'évêché d'Arras, et prit même tant d'ascendant sur Philippe, qu'il en tira la promesse de le faire nommer nonce du pape et cardinal. « Rien ne serait, lui » disait-il, plus avantageux pour vos intérêts que de » faire envoyer en France, comme légat du saint » Siège, un de vos serviteurs les plus dévoués et qui » ferait agir, selon vos intérêts, cette puissance ro- » maine toujours si redoutable à l'autorité des prin- » ces et des rois. »

Le duc servit apparemment le prélat avec trop de lenteur, et lorsque Louis XI hérita de la couronne, Joffredi, qui l'avait connu dans son exil, jugea que son caractère inquiet et ombrageux lui offrait plus

de chances de succès que la sagesse froide de son premier bienfaiteur. On gouverne facilement celui dont on a démêlé les vices et les faiblesses ; le moine adroit s'insinua promptement dans l'esprit du monarque, flatta ses passions favorites, la vengeance, la cupidité, l'ambition, et devint, en peu de temps, le dépositaire de sa confiance.

Ses intrigues.

Il ne tarda pas à voir que Louis avait conçu le dessein d'engager le pape à favoriser les droits de la maison d'Anjou sur le trône de Naples ; mais il n'ignorait pas que Pie II avait des engagemens avec le roi d'Aragon. Cependant ayant sondé, par des agens adroits, les intentions du souverain pontife, Pie II lui fit savoir que, s'il voulait être revêtu de la pourpre à laquelle il aspirait, il devait déterminer le roi à l'abolition de la Pragmatique.

L'évêque, alors, dressant toutes ses batteries sur ce plan, obtint facilement de Louis l'abolition d'une loi dont il considérait peu les avantages, parce qu'elle était l'ouvrage de son père, et par là presque odieuse pour lui.

En conséquence, il fut résolu que Joffredi irait comme ambassadeur à Rome. Le triple but de sa mission était la couronne de Naples pour la maison de France et d'Anjou, la destruction des libertés gallicanes pour l'intérêt du pape, et le chapeau de cardinal pour le ministre.

Le résultat de cette négociation fut que le pape obtint le pillage de la France, et l'évêque, le chapeau qu'il convoitait. Quant à l'astucieux roi, trompé par la flatterie du saint Père, il ne recueillit que de stériles promesses, de perfides adulations et une épée bénite.

Pie II, dont la finesse avait deviné le faible du monarque, s'était acquis sa confiance en le félicitant sur les premiers actes arbitraires de son autorité. « Notre » cher fils, lui disait-il, vous vous montrez un grand » roi, qui ne se laisse point gouverner, mais qui » gouverne par lui-même. Vous ne voulez point » mettre en délibération si l'on doit faire ce que vous » savez devoir être fait; c'est là véritablement être » roi et bon roi. »

Abolition de la Pragmatique.

L'effet de ces flatteries fut si prompt, que Louis répondit par la lettre suivante : « Vous nous avez fait » connaître que la Pragmatique porte atteinte à votre » autorité, qu'elle est un temple élevé à la licence des » prélats de notre royaume; qu'elle est armée comme » Senachérib contre le Très-Haut, et comme si la » verge s'élevait contre celui qui la lève, c'est un bâ- » ton qui se glorifie, bien qu'il ne soit lui-même » qu'un bois sans vertu. »

Louis ne pouvait pas ignorer tous les désordres qu'entraînerait sa condescendance pour le saint Siège.

On voit même, par les expressions de l'une de ses lettres, qu'on lui avait porté de toutes parts des plaintes sur les abus résultant de l'abolition d'une loi si longuement désirée et justifiée par tant de prodigalités, d'injustices et d'excès scandaleux.

« Bien que la plupart des hommes instruits s'ef- » forcent, disait-il, de nous détourner de notre ré- » solution, nous avons, très-saint Père, suivant votre » désir, abrogé jusqu'à la racine de cette Pragma- » tique. Servez-vous donc désormais dans notre » royaume de votre puissance comme vous le vou-

» drez, et si quelqu'un réclamait contre vos ordres, » nous saurions le réprimer sévèrement. »

L'édit fut publié. L'intrigant prélat obtint son chapeau; la maison d'Anjou resta sans appui; la France se vit livrée au pillage des agens du pape, et l'indignation universelle éclata aussi vivement en France que la joie dans Rome; car la politique romaine ne s'attendait pas à voir se rouvrir si promptement cette source de richesses qu'elle avait dû croire pour jamais tarie.

Regrets et colère de Louis*.

Louis XI était un des hommes les plus instruits de son siècle, et se croyait le plus rusé. Sa colère fut grande lorsqu'il se vit joué par un pape hautain et par un négociateur aussi infidèle qu'intéressé. Dans son dépit, il résolut d'envoyer une nouvelle ambassade à Rome, espérant effrayer par des menaces le pontife qu'il n'avait pu séduire par des faveurs. Elle fut accueillie avec d'autant plus de pompe et de bienveillance, qu'on était décidé à ne lui rien accorder.

Inutilité de ses menaces.

Bournazelle, sénéchal de Toulouse, et l'un des chefs de cette ambassade, s'efforça d'engager le saint Père à rappeler les troupes qu'il avait envoyées au roi de Naples, Ferdinand; il avertit le souverain pontife que, s'il n'y consentait pas, il s'exposerait à une rupture avec la France, et que les cardinaux français recevraient immédiatement l'ordre de sortir d'Italie.

Tout le sacré collège effrayé conseillait au pape de céder aux volontés d'un monarque puissant, et

* 1462.

de ne pas s'attirer une inimitié aussi redoutable à son pouvoir que funeste à l'Église.

Mais le souverain pontife, informé, par la trahison de l'évêque d'Arras, que ces menaces ne seraient suivies d'aucun effet, et que les ambassadeurs avaient reçu l'ordre secret de ne point les réaliser, répondit à Bournazelle « Que sa reconnaissance pour le » monarque français, quelque grande et sincère qu'elle » fût, ne donnait pas à ce prince le droit d'exiger de » lui des actes contraires à la justice, et que c'était » en vertu d'un traité solennel qu'il avait secouru » Ferdinand. Mais, ajouta-t-il, il est un moyen de » tout concilier : si le duc d'Anjou consent à dépo- » ser les armes, alors je demanderai à Ferdinand d'i- » miter son exemple, et, s'il refuse d'y consentir, le » saint Siège se déclarera contre lui : je ne puis rien » promettre de plus. »

Il ne fut pas possible aux ambassadeurs de recevoir d'autre satisfaction que cette réponse ironique, qui laissait Ferdinand en possession de Naples, et s'opposait aux efforts tentés par le duc d'Anjou pour lui reprendre cette couronne.

Les ambitieux sont insatiables. Joffredi, cardinal, n'était pas encore satisfait; il prétendait posséder les deux évêchés d'Alby et de Besançon. Mais le pape, qui croyait l'avoir assez payé, le força d'opter pour Alby.

Énergiques remontrances du Parlement.

Le roi, justement irrité, ne retira cependant pas son édit, mais il accueillit favorablement les remontrances énergiques du parlement de Paris.

Ce grand corps de magistrature, dont la puissance nouvelle prenait insensiblement l'influence qu'avaient

autrefois exercée les anciens Parlemens, lorsqu'ils n'étaient composés que des pairs, des grands vassaux et des principaux seigneurs du royaume, se rendit très-populaire en s'opposant à la destruction d'une loi qui sauvait l'État et les franchises de l'Église gallicane, du joug pesant de l'ambition et de la cupidité romaine.

Les savans magistrats, chargés par cette compagnie de justifier aux yeux du roi la Pragmatique, s'exprimèrent avec autant de fermeté que de logique sur cette question importante.

Leurs remontrances, trop longues pour être rapportées en entier, présentent en même temps un intérêt trop réel et trop grave pour ne pas en faire connaître ici l'esprit et les principaux motifs. « Sire, dirent » ces magistrats, en obéissant, comme nous le de- » vons, à votre bon plaisir, votre cour du Parlement, » qui n'ignore pas que Votre Majesté veut toujours, » dans les grandes affaires du royaume, procéder avec » sagesse et mûre délibération, a reçu avec respect » le commandement qu'elle lui a fait naguère de l'a- » vertir des plaintes et doléances que pourrait ex- » citer raisonnablement la cassation projetée des dé- » crets, constitutions et ordonnances connus sous le » nom de Pragmatique-sanction, ainsi que l'annula- » tion de certains actes conformes à cette Pragma- » tique.

» En conséquence, après avoir recueilli ces plaintes » et ces doléances, sans perdre de vue l'obéissance » que le roi doit au saint Siège apostolique, comme » vrai catholique et très-chrétien; et de plus, ayant » pris en considération les remèdes qu'on devrait ap-

» porter aux griefs qui sont les objets de ces plaintes, » elle a cru devoir lui remontrer la justice de ces do- » léances, et avertir son conseil de la possibilité d'y » remédier; ainsi elle a chargé de cette mission » maître Jean Loselier et Jean Henry, l'un conseiller » dudit seigneur, et l'autre, président en la chambre » des enquêtes.

» 1° Pour bien comprendre lesdits griefs et plaintes, » il faut remarquer qu'en France, plus que dans tous » les autres royaumes chrétiens, la foi catholique, » depuis qu'elle s'y est établie, et même, dès le temps » de Clovis, premier roi qui ait reçu le baptême, a » toujours vu sa prospérité florir et s'accroître, sans » erreur et sans déviation. Toujours le nom de Dieu » y a été adoré, son église maintenue en liberté, son » service étendu par la fervente piété, par la con- » stante protection de nos rois, qui tous ont très- » libéralement secondé par leurs largesses la fonda- » tion des églises : ainsi, par tant de dotations et de » fondations, et par de continuels travaux pour dé- » fendre et protéger la foi, ils ont acquis et mérité » éminemment le nom glorieux de rois très-chrétiens, » surpassant en zèle pieux tous les autres rois catho- » liques.

» 2° Il est notoire que nul royaume ne renferme » tant d'abbayes et d'églises, un clergé si nombreux, » des bénéfices si riches et tant de biens dus à la li- » béralité des princes et à la dévotion du peuple.

» 3° Le roi, notre souverain seigneur, est le prin- » cipal fondateur, le gardien des droits de cette Église, » et son défenseur, quand on porte quelque atteinte » à ses libertés. C'est pourquoi le droit lui appartient

» d'assembler les prélats et autres gens d'église, tant
» du royaume que du Dauphiné, et, quand cette
» assemblée ou congrégation de l'Église gallicane est
» réunie, de la présider et de l'aider dans ses actes,
» pour remédier au préjudice que pourraient souffrir
» sesdites libertés.

» 4° Que, dans tous les temps passés de pareilles
» assemblées sous l'autorité royale, d'après les déli-
» bérations de nosseigneurs les princes du sang, des
» gens d'église et autres sujets du roi, on a rendu,
» pour s'opposer aux entreprises de la cour de Rome
» qui appauvrissait le royaume, plusieurs belles et
» notables ordonnances de grande autorité, et qui
» ont été observées avec un soin vigilant.

» 5° Entre autres exemples : l'an 1268, le roi saint
» Louis fit une ordonnance et édit général, par le-
» quel il voulut qu'on pourvût par élection aux pré-
» latures et dignités électives, par collations et pré-
» sentations des collateurs et patrons, aux bénéfices
» non électifs, et que toutes exactions et charges pé-
» cuniaires imposées ou à imposer par la cour de
» Rome en ce royaume, cessassent à l'instant, et ne
» fussent, dans la suite, ni exigées, ni levées. On n'i-
» gnore pas combien la renommée du saint roi reçut
» d'éclat par ces ordonnances.

» 6° Ces règles furent long-temps suivies; mais
» comme, par laps de temps, la cour de Rome avait
» tenté plusieurs entreprises et fait quelques usurpa-
» tions sur les libertés de l'Église gallicane, le roi
» Charles VI, en 1406, d'après l'avis et la délibéra-
» tion des princes, de plusieurs prélats, chapitres,
» abbés, couvens, collèges et universités, tant en

» France qu'en Dauphiné, ordonna que notre Église
» serait rétablie et maintenue perpétuellement dans
» ses libertés et franchises.

» 7° L'édit fut enregistré au parlement, en 1407,
» et comme, dans cette même année, le pape Béné-
» dict (ou Benoît XIII) avait fait ou laissé commet-
» tre, par ses agens, plusieurs exactions, les prélats
» en portèrent plainte au roi. La Cour, devant la-
» quelle comparut l'Université de Paris, ayant déli-
» béré sur cette matière, requit, ainsi que le procu-
» reur-général, que soustraction fût faite audit pape;
» que l'on fît cesser toute exaction, et que l'argent
» levé par les officiers du saint Siège fût restitué.

» 8° Ces réquisitions furent faites en présence des
» officiers de la Chambre apostolique, qui, de leur
» côté, présentèrent les réquisitions qui leur plurent.

» 9° La Cour, ayant ouï les parties, rendit un ar-
» rêt portant que toute exaction d'annates, de vacans
» et de décimes imposés par le pape Benoît, cesserait;
» qu'il serait défendu aux sujets du royaume d'en
» payer les arrérages, et que ceux qui auraient été
» excommuniés pour cette cause, en seraient relevés.

» 10° Depuis, le roi, publiant une ordonnance con-
» forme à cet acte, le 15 mai l'an 1408, voulut que
« ledit arrêt fût considéré comme loi et ordonnance
» perpétuelle.

» 11° En conséquence de cette décision royale, un
» conseil de prélats et des gens d'église du royaume,
» ayant été convoqué, il en résulta une ordonnance
» qui maintenait l'Église de France dans ses franchi-
» ses, supprimant toutes réservations et grâces apo-
» stoliques.

» 12° En vain plusieurs tentatives furent faites pour » obtenir la révocation de cette ordonnance, le pro- » cureur du roi s'y opposa formellement.

» 13° Ceci démontre avec évidence que nos rois, » les princes de son sang, les prélats et gens d'église, » le procureur-général et le conseil du roi de ladite » cour de Parlement, se sont toujours efforcés, pour » le bien du monarque et du royaume, de défendre » les libertés de l'Église gallicane, et de s'opposer à » toute entreprise contre elles.

» 14° Ce fut en conformité de ces ordonnances et » délibérations anciennes, ainsi que de plusieurs no- » tables décrets rendus par les conciles de Constance » et de Bâle, que le feu roi Charles VII, le roi Louis, » alors dauphin, plusieurs princes et prélats du » royaume et du Dauphiné, réunis avec plusieurs » universités, chapitres et collèges, après avoir en- » tendu les ambassadeurs du pape et ceux du concile, » confirmèrent les anciens décrets, ainsi que les mo- » difications adoptées par le roi et l'église de France, et » ordonnèrent de les maintenir et observer comme loi » de l'État : cette loi fut rendue à Bourges l'an 1438.

» 15° Cette loi fondait particulièrement sa force sur » les décrets rendus par deux saints conciles que pré- » sidait le pape ou son légat : car, jamais, avant cette » époque, les rois, dans leurs lois et ordonnances, » n'avaient eu le notable avantage de celle-ci, qui te- » nait son autorité de l'Église universelle.

» 16° Depuis ce temps, grâce à Dieu, le royaume » a cru progressivement en gloire, en puissance, en » prospérité ; il s'est vu craint de ses ennemis, les a » chassés de Normandie et de Guyenne, et a joui

» jusqu'à ce moment d'une grande abondance de
» biens en tous genres; ce qui continuera par la suite,
» s'il plaît à Dieu.

» 17° Cette loi si renommée a été fidèlement obser-
» vée depuis vingt-trois ans, et, pendant cet espace
» de temps, un grand nombre de diocèses et de bé-
» néfices ont été pourvus de prélats notables ou d'au-
» tres gens d'église, qui ont joui paisiblement de
» leurs droits, et dont plusieurs ont vécu dans une
» telle sainteté, qu'après leur mort elle s'est manifes-
» tée par des miracles. On peut en donner pour exem-
» ples, l'évêque d'Angers, Jean Michel, l'archevêque
» d'Arles et beaucoup d'autres.

» 18° Tous ces faits étaient nécessaires à établir
» pour mieux démontrer le mal qui résulterait de la
» cassation des décrets des saints conciles, de l'or-
» donnance royale qui s'y conformait, et la légiti-
» mité des plaintes excitées par cette annulation.

» 19° On est frappé d'abord de quatre effets prin-
» cipaux et funestes que produirait une telle révoca-
» tion: 1° La confusion de tout l'ordre ecclésiastique;
» 2° la dépopulation du royaume; 3° l'épuisement de
» l'argent de la France, qui en sortirait pour découler
» à Rome; 4° la ruine des églises et une désolation
» universelle.

» 20° Avant d'aller plus loin, la Cour proteste que
» par tout ce qui sera dit ci-après, elle n'entend nul-
» lement offenser la sainteté, dignité, honneur et
» autorité de notre saint Père le pape et du saint
» Siège apostolique, mais qu'elle veut, au contraire,
» lui rendre tout le respect et l'obéissance que doi-
» vent au souverain pasteur de l'Église les bons et

» loyaux catholiques; elle déclare que si l'on trouve, » dans ce qu'elle dira, quelque pensée ou parole qui » soit susceptible de correction, elle les soumettra » toutes à la détermination de cette Église, qui ne » peut errer. »

Actes à l'appui.

Après avoir ainsi fait connaître les motifs généraux qui dictèrent ces fameuses remontrances, il paraîtra peut-être superflu, dans une histoire générale, de parcourir en détail les soixante-neuf autres paragraphes, qui ne contiennent que des faits, des exemples, des extraits d'actes, à l'appui des principes posés dans cette première partie de l'adresse du Parlement. Il suffira d'en donner une idée sommaire.

« D'abord, l'orateur fait observer qu'en supprimant les élections et les collations anciennes et en les remplaçant par des réserves, par des grâces, par des expectatives, au détriment des ordinaires et au profit du saint Siège, une multitude de procès en première instance ou en appel seront portés à la Cour de Rome; que personne ne conservera sa juridiction, et qu'il en résultera le plus grand désordre dans l'Église; ensuite, que, pour obvier à cette confusion, il n'est d'autre remède que de rendre aux chapitres le droit d'élire; aux patrons, le droit de présenter; aux ordinaires, celui de conférer; et par conséquent de revenir aux constitutions et décrets établis par les conciles et ordonnés par le roi.

» Ce n'est point déroger à l'autorité du saint Siège, car, et ce sont les termes des remontrances, *comme, pour contracter un mariage corporel, on requiert le consentement des époux, il doit en être de même pour le mariage spirituel; et l'évêque étant l'époux de l'É-*

glise, le consentement de cette Église, c'est-à-dire de l'épouse, est indispensable; or, ce consentement ne peut être connu que par l'élection.

» D'ailleurs, quand l'élection est faite, on ordonne une information sur la vie et les mœurs de l'élu; ce qui ne peut se faire aussi bien à la Cour de Rome que dans le lieu de la naissance et de la résidence de l'élu.

» Ce choix, ainsi approuvé et confirmé par le métropolitain, devient bien plus vénérable au peuple que lorsqu'il est fait en pays lointain et étranger.

» Si on objecte que saint Pierre était le vicaire de Jésus-Christ et le chef de l'église, on répond qu'après la mort de Judas, l'un des apôtres, les autres procédèrent à son remplacement par l'élection, et que Mathias fut élu.

» Les autres articles énumèrent, à l'appui de l'opinion du Parlement, de nombreux exemples, pris dans les premiers temps de l'église, tels que celui du pape Pie Ier, l'an 154 de notre ère, qui exige l'élection canonique pour la nomination des curés, celui de Léon Ier, qui regarde comme nulle la nomination d'un évêque qui n'a point été désiré par plusieurs, élu par des clercs, et confirmé par le métropolitain.

» La Cour cite particulièrement le concile d'Antioche en 340, qui confirme ce droit d'élection, ainsi que celui de Carthage; dans le IXe siècle, on remarque le décret du concile de Constantinople, qui veut que les évêques soient élus, ce qu'exigent aussi les canons du concile de Latran, présidé par le pape In-

nocent III en 1205, après la délibération de treize cent trente-six prélats.

» Les anciens rois de France, fidèles à ces règles antiques, ont toujours regardé leur maintien comme essentiel au bien de l'État et de l'Église. En 500, le roi Clovis tint un concile à Orléans pour régulariser les élections. »

Notre magistrature était plus instruite, à l'époque du règne de Louis XI, qu'on ne le croit communément de nos jours. Aussi, les auteurs des remontrances dont nous parlons passent en revue les édits de Justinien, comme les capitulaires de Charlemagne; et, après avoir ainsi appuyé, par de doctes citations, leurs réclamations en faveur des anciennes franchises de l'Église, ils les motivent avec plus de force encore sur les exemples imposans de Philippe-Auguste, de saint Louis, dont ils rappellent avec habileté à leur descendant la sagesse, la gloire et la piété.

Le Parlement, comme on peut bien le croire, ne négligea pas d'énumérer, dans son discours, les tentatives fréquentes que firent les papes pour anéantir le droit d'élection, et les efforts que leur opposèrent, depuis, saint Louis, ses successeurs Philippe le Bel, Louis le Hutin et le roi Jean, pour maintenir les droits de l'Église gallicane. Il rappelle même aussi d'autres droits plus éminens, reconnus à Charlemagne et à Louis le Débonnaire, tels que celui de confirmer l'élection du souverain pontife.

« Enfin, poursuit le Parlement, malgré les lois, les décrets, les ordonnances, Rome étant parvenue, sous la forme de réserves et de grâces expectatives, à confondre toute la hiérarchie de l'Église, le désordre

fut au point que cette Église voulant y porter remède, et s'étant réunie légitimement sous l'inspiration du Saint-Esprit, abolit tous ces abus, opéra une réformation générale, et rendit une nouvelle vie aux élections canoniques.

Pour démontrer l'excès de ces abus, on prouva que, dans le diocèse d'Angers, dans une seule année, Rome avait accordé six cents grâces expectatives.

Les mêmes excès avaient lieu dans beaucoup d'autres diocèses; chaque bulle se payait fort cher, ce qui enlevait d'immenses sommes à la France, pour le trésor du pape.

On représentait au monarque que si les élections avaient, suivant le saint Siège, produit quelques choix d'hommes incapables, d'un autre côté il y avait un grand inconvénient à voir la cour de Rome prodiguer les bénéfices à des étrangers, et qu'il valait bien mieux que le roi pût faire élire, par sa recommandation, des sujets notables et qui lui seraient dévoués.

La confusion des juridictions entraînait un désordre non moins grave, et les premiers successeurs de saint Pierre s'étaient efforcés de le prévenir en maintenant avec loyauté cette juridiction des évêques.

De plus, si les constitutions n'étaient pas respectées, personne ne pouvait être sûr de son état; et, en effet, depuis que les dispositions du roi étaient connues, la cour de Rome, toujours envahissante, prétendait connaître non seulement des causes ecclésiastiques, mais même des causes possessoires et des régales, dont la connaissance n'appartient qu'au roi et au Parlement.

Il était évident qu'une foule de Français, forcés d'aller solliciter ou plaider à Rome, souffraient de cet exil forcé, et voyaient dépérir à la fois leur fortune et leur santé. Les intrigues, l'ambition entraînaient un grand nombre de clercs en Italie, parce que Rome devenait la source des grâces et du pouvoir; la plupart y mouraient; de là, la perte, la ruine du pays, la détérioration des propriétés, la stagnation de l'industrie, et une dépopulation plus réelle qu'on ne peut se le figurer.

Une autre cause, qui faisait sortir l'argent de la France, était l'ambition des cardinaux qui résidaient à Rome, et qui accumulaient, dans leurs mains et dans celles de leurs cliens, les plus riches bénéfices du royaume.

En outre, il fallait épuiser les familles d'argent, pour se concilier le crédit de ces puissans dispensateurs des grâces.

La religion ne souffrait pas moins de ce désordre; car souvent, plus de soixante abbayes, plusieurs prélatures restaient vacantes, ainsi que plus de deux cents prieurés et autres bénéfices: on ne pouvait faire cesser ces vacances qu'à force d'argent: elles coûtèrent à la France, pour les unes et pour les autres, en trois ans, deux cent vingt mille écus, à peu près deux millions de notre époque.

La plupart du temps même ces bénéfices étaient donnés à des laïcs, au détriment du clergé; quelquefois, à la mort du pape, toutes ces donations et nominations étant annulées, il fallait, pour les faire renouveler, de nouveaux voyages, de nouvelles intrigues et des frais exorbitans.

On comptait alors environ cent mille paroisses ; il en était peu sur lesquelles on n'eût levé quelques grâces expectatives, qui, toutes, se payaient plus ou moins chèrement.

Et, cependant, dit l'orateur, en maintenant la loi réformatrice, en supprimant ces réserves et expectatives, le pape tirerait encore de la France plus d'émolumens que de deux autres royaumes quelconques, par ses droits sur les vacations des archevêchés, évêchés, abbayes et autres dignités électives, ainsi que par des dispenses, des légitimations, par des exemptions, des pèlerinages, des vœux, des absolutions et autres ressources fécondes pour le fisc romain.

Finalement, après avoir donné une longue liste de toutes les abbayes qui étaient tombées en commande, et dont les édifices non réparés menaçaient ruine, le Parlement ayant établi que le désordre actuel dépassait déjà celui qui existait au moment où le concile de Constance voulut y porter remède, il termine ainsi son discours :

« Il semble au Parlement que le roi notre sire, en » maintenant les saints décrets et constitutions des » conciles relativement aux élections et collations, » ne peut être accusé de désobéissance au chef de » l'Église, puisqu'il agira d'après l'autorité et la sain- » teté des conciles anciens et modernes ; décrets dont » autrefois les Pères de l'Église, tels que Pie martyr, » Léon confesseur de la foi, saint Grégoire et plu- » sieurs autres ont adopté et approuvé les disposi- » tions.

» Ainsi, le roi notre sire, en publiant des édits et

» ordonnances conformes à ces décrets, non-seulement ne désobéit pas, mais encore s'illustre, en imitant les exemples des saints personnages, les rois ses prédécesseurs, tels que Clovis premier roi très-chrétien, saint Charlemagne, Philippe Dieudonné le Conquérant, saint Louis, Philippe le Bel, Louis-Hutin, et autres monarques très-pieux, sous lesquels le royaume a tant fleuri et prospéré. »

Louis, convaincu par de si forts argumens, ne voulut ni rétracter son ordonnance, ni reculer devant la vérité. Mais il souffrit la résistance, et permit que l'on continuât à exécuter la Pragmatique, qui subsista, avec plus ou moins d'activité, jusqu'au concordat de François Ier.

D'ailleurs, le pape lui donnait tous les jours de nouveaux sujets de mécontentement. Il venait d'accorder à Ferdinand l'investiture du royaume de Naples, et, comme le duc de Calabre, fils du roi René d'Anjou, soutenait par les armes ses prétentions, et se voyait, avec l'appui d'un nombreux parti, au moment de se rendre maître de Naples, le pape trouva le moyen de relever les espérances de Ferdinand, en envoyant à son secours le dernier des héros de la Grèce, le fameux Scanderberg, roi d'Albanie.

Exploits de Scanderberg.

Les exploits de Scanderberg semblent ressusciter, dans les temps modernes, les prodiges des siècles antiques de la Grèce. Tout le monde sait que ce guerrier célèbre avait été, dans son enfance, livré en otage au sultan Amurat, par son père, Jean Castriot, prince d'Épire. Le jeune Castriot, captif, ou pour mieux dire esclave, suivit son maître à la guerre. Sa brillante valeur, son incroyable audace, sa force prodigieuse

lui attirèrent l'admiration des Musulmans. Un jour, en présence de toute l'armée, il combattit un Tartare d'une taille colossale, et, d'un seul coup, fit voler sa tête. Une autre fois, attaqué par deux Syriens, il perça l'un d'outre en outre, et fendit le crâne de l'autre.

Dans un temps où la force corporelle tenait souvent lieu de tout mérite, Castriot n'eut pas de peine à se concilier la faveur d'Amurat et à s'élever rapidement. Il devint le favori du Sultan, qui lui confia le commandement d'un corps d'élite.

Déjà l'opinion générale lui avait donné le surnom de Scanderberg, c'est-à-dire du Bey ou prince Alexandre.

Mais le jeune Castriot était doué d'une ame dont la force surpassait de beaucoup celle de son corps, et, par une réunion rare de qualités opposées, il était aussi prudent pour méditer ses projets, qu'ardent à les exécuter. Feignant le dévoûment d'un esclave, pour mieux saisir le moment de briser ses chaînes, il parut combattre avec un fanatisme musulman ces mêmes chrétiens, dont il voulait être un jour le libérateur.

Tandis que l'armée ottomane marchait contre les Hongrois et les Polonais, Amurat donna l'ordre à l'un de ses généraux de s'emparer de l'Épire, ainsi que de la ville de Croye, capitale de l'Albanie.

Déjà ce barbare, se croyant certain de cette conquête, venait de faire subir la mort aux fils de Castriot, et probablement Scanderberg, d'autant plus dangereux qu'il avait acquis plus de gloire, aurait fini par éprouver la féroce ingratitude du bourreau de sa famille.

Son génie et une circonstance favorable le sauvèrent. Les Musulmans, ayant livré une grande bataille contre le fameux Huniade, furent battus par les Hongrois. Scanderberg, dans la déroute, ayant rallié les plus dévoués de ses amis, investit avec eux la tente du général d'Amurat, qui commandait l'armée battue, et le força, en le menaçant de la mort, à lui signer l'ordre de se faire remettre la ville de Croye. Muni de cet écrit, Scanderberg courut, ou plutôt vola dans sa patrie, délivra la capitale, souleva le peuple, s'empara des villes principales, se ressaisit de ses droits, se déclara indépendant, enflamma les braves, raffermit les timides, grossit rapidement ses forces, disciplina ses soldats, et sut prouver à tous qu'ils n'avaient plus de choix qu'entre la victoire et la mort, entre une glorieuse liberté et la plus dure servitude.

Ses premiers combats contre quelques troupes ennemies furent couronnés de succès : l'enthousiasme s'en accrut. De ce moment, les Albanais se regardèrent comme invincibles sous les ordres d'un tel chef. Presque tous les généraux d'Amurat vinrent successivement attaquer ce nouvel Alexandre et furent taillés en pièces par lui. Le fier Amurat entreprit lui-même vainement de le soumettre, Scanderberg sut triompher également de ses efforts et de ses ruses.

Lorsque Mahomet second, monté sur le trône, eut subjugé l'empire et renversé les murs de Constantinople, il vit sa gloire échouer dans l'Épire, et, après de sanglantes batailles, fut contraint de signer la paix.

Scanderberg, seul monument qui restât de la li-

berté grecque, avait répandu une si vive terreur dans l'esprit des Mahométans, que, dans leurs villages, il suffisait de prononcer son nom pour effrayer les enfans et les femmes.

On dit que cet infatigable guerrier avait tué plus de deux mille Turcs de sa main.

Ces prodiges de force semblaient tellement extraordinaires, que les Musulmans les attribuaient à quelque qualité occulte, à quelque vertu secrète de son cimeterre.

Aussi, lorsque Mahomet eut conclu avec lui une trève pour la négociation de la paix, le sultan ayant prié Scanderberg de lui envoyer ce fameux sabre, fut surpris de ne pas le trouver supérieur au sien, et comme il en témoignait son étonnement, le héros grec dit : « Quel est le motif de sa surprise ? Je lui ai » bien envoyé mon sabre, mais non le bras qui le » faisait agir. »

Après avoir joui pendant de longues années de sa liberté, de ses États et de sa gloire, Scanderberg, devenu vieux, et cependant toujours fatigué du repos, consentit, d'après les instances du pape, à descendre en Italie. Il ne conduisit à Ferdinand que huit cents hommes, mais avec un secours plus efficace, celui de sa renommée.

Elle produisit son effet accoutumé, releva le courage des Aragonais, étonna celui des troupes du duc de Calabre; celui-ci fut vaincu et contraint de repasser en France, car, dans le même temps, Gênes se révolta contre lui.

Tristes effets de la politique du roi.

La politique de Louis ne réussissait pas mieux au dedans qu'au dehors : sa méfiance et ses ressentimens

manifestés avec trop d'imprudence, préparaient les esprits à de nouveaux troubles. Mais avant que les mécontens se fussent accordés et eussent réuni assez de moyens pour éclater, la France jouit d'un repos apparent : sa surface était tranquille, le fond seul fermentait, bouillonnait; ce calme et cette obéissance trompaient l'œil pénétrant du roi, et lui cachaient même le péril le plus prochain.

Il profita de ce repos trompeur pour régler, suivant le système de sa politique, l'administration du royaume. Il donna à la reine, sa mère, un douaire considérable; le prince Charles de Valois, son frère, reçut pour apanage le duché de Berry. En même temps, ne perdant pas de vue le projet d'asservir les principaux seigneurs, en flattant leur orgueil et leur cupidité, il s'efforça de les attirer à sa cour, et de leur faire oublier, par l'amorce des dignités et de l'argent, les profondes atteintes qu'il portait à leurs droits et à leur pouvoir réel.

Comines remarque que, dans ce temps où les lettres et le savoir avaient fait d'assez étonnans progrès parmi les classes moyennes de la nation, les princes et les seigneurs les plus puissans de cette époque étaient, pour la plupart, tellement ignorans des choses passées et présentes, et même de leurs propres intérêts domestiques, qu'ils remettaient tout le soin de leur fortune et de la conduite de leurs affaires les plus importantes à des subalternes, qui s'enrichissaient à leurs dépens et les servaient ou les trahissaient suivant l'occasion.

Séduction et artifices de Louis.

Louis, qui ne l'ignorait pas, sut à propos acheter ces agens cupides, et par là diviser et affaiblir tous

ces importans personnages, depuis si long-temps oppresseurs des peuples et rivaux des rois.

Lorsque ces feudataires vaniteux, appelés par le roi, se rendaient près de lui, il endormait leur méfiance et dissipait leurs préventions, par un accueil non-seulement affable et cordial, mais familier. Il les faisait dîner, coucher avec lui, souffrait leurs plaisanteries, leur répondait par de vives et originales saillies, se montrait bon compagnon, et ne les entretenait le plus souvent que de propos de table, de chasse et de galanterie.

Si quelqu'un d'eux lui paraissait plus redoutable et plus avisé que les autres, il s'abaissait, pour le gagner, au point d'être presque humble avec lui; caresses, sermens, largesses et mensonges, rien ne lui coûtait pour arriver à son but, celui de tout corrompre pour tout dominer.

Bien que ce prince fût né brave et l'eût prouvé, il ne se décidait à combattre qu'après avoir tenté tous les moyens de vaincre par artifice et par séduction. Il ne redoutait pas les batailles, mais il les regardait comme un jeu à chances trop incertaines; l'intrigue, la fourberie, et même, à leur défaut, le poignard ou le poison lui semblaient des armes plus sûres.

Les mêmes maximes le dirigeaient dans sa conduite avec le peuple. On le voyait aller familièrement dîner chez les bourgeois, se mêler à leurs jeux, descendre à leur ton, s'occuper de leurs intérêts domestiques; et ce n'était qu'après avoir épuisé tous ces moyens d'obtenir leur argent ou leur obéissance qu'il avait recours aux actes de violence. Mais alors, ce roi si populaire se montrait en tyran, ordonnait sans pitié

d'affreux supplices, et même en inventait de nouveaux.

On conçoit difficilement que Louis XI ait pu si long-temps réussir à tromper ses ennemis par des concessions, par des protestations et par des traités, puisqu'il proclamait ouvertement et d'habitude cet adage du machiavélisme : « Qui ne sait pas tromper » ne sait pas régner. *Qui nescit dissimulare, nescit* » *regnare.* » On prétend même que ce furent les seuls mots latins qu'il prescrivit à son fils de graver dans sa mémoire.

Malgré tous les vices de ce monarque, on doit reconnaître qu'il joignait à ses défauts quelques qualités éminentes. Il unissait la finesse à la fermeté; son activité d'esprit était infatigable; il était instruit, voulait tout savoir par lui-même, surveillait ses ministres, ses baillis, ses magistrats, ses financiers, ses généraux.

Comme il avait toujours besoin d'argent, son arme principale, il savait mieux qu'un autre empêcher qu'on ne le perdît par des dilapidations. Il aimait la justice, non comme vertu, mais comme instrument d'ordre et base d'autorité : aussi, quand quelque grand motif d'intérêt ne s'y opposait pas, il laissait à cette justice un cours tellement libre, tellement efficace, qu'il en reçut de quelques-uns le nom de justicier.

Cette force des parlemens lui était nécessaire pour brider l'autorité des seigneurs, ou pour châtier leur rébellion.

Protection qu'il accorde à l'industrie.

La nécessité de remplir son trésor le portait à empêcher que ces mêmes seigneurs ne foulassent le peuple et ne tarissent, en l'appauvrissant, la source

des impôts. Par les mêmes motifs, il favorisait le commerce, qui avait largement sa protection. Aussi se montra-t-il ami de toutes les industries, et même de celle de la presse, dont il ne prévoyait pas sans doute la future puissance.

Ce fut lui qui donna au célèbre Faust, inventeur de l'imprimerie, une marque de sa bienveillance, et qui lui fit rendre des presses et une édition qu'on lui avait indûment enlevées.

Lorsque les évènemens nous en laisseront la possibilité, nous ferons connaître les principaux édits ou règlemens que publia ce prince pour établir des foires, des conseils de prud'hommes, des municipalités librement élues; pour régler l'exploitation des mines, et pour accélérer le mouvement de ses intrigues politiques par la création des postes, création dont il se servit avec un incroyable succès, pour étendre, sur toute la France, l'espionnage le mieux organisé.

On ne trouve point d'action dans son règne qui puisse lui mériter le titre de grand roi, que quelques-uns ont voulu lui donner; car les opinions, à son égard, furent en tout temps assez diverses; et, s'il fallait lui assigner une palme, ce serait celle qu'on devrait décerner au plus actif des intrigans, au plus artificieux des chefs de police ou des inquisiteurs; on ne peut y ajouter celle de grand politique, à moins de confondre décidément la politique et la fourberie.

Nous avons vu que déjà Louis XI avait fait, au moment de son sacre, toutes les concessions qu'il croyait propres à maintenir la bonne harmonie entre lui et le duc de Bourgogne.

Son second objet fut de s'assurer de la soumission des provinces du Midi et de celle du duc de Bretagne. Il se rendit donc à Toulouse, et n'y trouva aucun signe de mécontentement ni de trouble. Il y reçut une ambassade du duc de Bretagne, qui lui promettait de le rejoindre à Tours, pour lui rendre hommage ; cette promesse fut réalisée ; le duc prêta serment, en présence de Dunois et de Montauban ; mais il s'éleva une difficulté. Le fameux Tanneguy-Duchâtel, ancien favori de Charles VII, l'était alors du duc de Bretagne ; il était de plus son chambellan, grand-maître de sa maison et gouverneur de Nantes. Il prétendit que ce prince ne devait ni quitter son épée, ni prêter l'hommage-lige. Hommage du duc de Bretagne.

Le roi, dissimulant son courroux, se contenta d'un serment rédigé en termes vagues et ambigus : loin d'éclater contre un refus qui le blessait, et dont il comptait bien un jour se venger, il voulut à la fois tromper le duc par des marques de bienveillance, et le brouiller avec le comte de Charolais. En conséquence, violant sans pudeur ses derniers engagemens avec le fils du duc de Bourgogne, il ôta à celui-ci la lieutenance-générale de Normandie, qu'il donna, ainsi que celles du Maine, de la Touraine et de l'Anjou, au duc de Bretagne.

Mais il fut lui-même, comme il l'avait été à l'égard du pape, dupe de ses artifices ; et, sans se concilier la reconnaissance du duc de Bretagne, il offensa mortellement le comte de Charolais, et resserra maladroitement les liens secrets des deux princes qu'il voulait désunir.

Dès ce moment, nul ne se crut obligé à la sincé-

rité envers un roi qui ne cherchait qu'à tromper tous ceux avec lesquels il traitait.

Voyage du roi en Bretagne.

Louis, continuant à feindre, fit un voyage en Bretagne, sous le prétexte d'affermir, par ce témoignage d'amitié, la liaison qu'il contractait avec le duc. Son but réel était de mieux connaître ses forces, et en même temps d'accomplir un acte de vengeance contre un des anciens amis de son père, le sire de La Trémouille.

Françoise d'Amboise, duchesse douairière de Bretagne, refusait d'épouser le duc de Savoie, qui prétendait à sa main. Louis d'Amboise, autrefois proscrit par La Trémouille, désirait ce mariage, et avait formé un complot pour enlever la duchesse. Le roi s'efforça de faire réussir cet enlèvement, mais il échoua dans cette intrigue. La duchesse, prévenue à temps, évita cette violence, et déclara qu'on ne pouvait la forcer à rompre le vœu de chasteté qu'elle avait fait solennellement. Le roi irrité lui ordonna de comparaître devant lui en présence du duc, et, pour vaincre sa résistance, ajouta la menace aux prières. Il ne put fléchir sa fermeté. Alors, il donna l'ordre de l'arrêter; mais le duc indigné s'y opposa, et Louis ne recueillit que la honte d'une telle entreprise. Bientôt le duc et le roi se séparèrent, couvrant tous deux d'un voile d'affection leur inimitié mutuelle.

A cette époque du moyen âge, les mœurs de nos aïeux s'étaient amollies; presque partout la ruse remplaçait la force, et les artifices s'employaient plus souvent que les armes.

Ce symptôme évident de corruption marquait la décadence de la puissance féodale, et annonçait les

progrès rapides de l'autorité monarchique, qui désormais aurait plus fréquemment à combattre des intrigues que des résistances.

D'autres objets attiraient alors l'attention du roi. D'un côté, des querelles intestines agitaient l'Espagne; elles offraient à l'ambition de Louis des chances peu hasardeuses pour intriguer et pour s'agrandir; de l'autre, les guerres civiles, qui s'étaient allumées en Angleterre; la lutte des maisons d'York et de Lancastre pour s'arracher la couronne; les malheurs, les exploits, les revers d'une héroïne française, Marguerite d'Anjou, épouse de Henri VI, semblaient offrir à un génie entreprenant l'occasion de faire triompher la France et d'enlever à jamais toute prépondérance à son éternelle rivale.

Malheureusement le roi, préférant les faibles avantages que lui promettait son intervention dans les affaires d'Espagne, négligea la gloire qu'il aurait acquise aux bords de la Tamise.

Ainsi donc, comme nous le dirons plus tard et avec plus de détails, s'étant borné à faire de vaines démonstrations d'armemens, et à donner de faibles secours au parti de Marguerite et de Lancastre, il dirigea toute son activité vers les Pyrénées.

Mort violente du prince de Viane.

Carlos, prince de Viane, fils de don Juan, roi d'Aragon, avait reçu en apanage la Catalogne, et devait posséder la Navarre; il mourut empoisonné; on en accusa la faiblesse de son père et la méchanceté d'une marâtre. Quoi qu'il en soit, ce crime ne termina pas les dissensions qui déchiraient les états de don Juan. Le prince expirant avait légué la Navarre, qui lui appartenait, à Blanche, sa sœur; cette

infortunée princesse, après avoir subi le joug d'un funeste mariage avec le roi de Castille, Henri IV l'Impuissant, espérait, au moins, échapper, dans une retraite obscure, au déplorable sort qui la poursuivait.

Troubles d'Aragon.

Cependant les habitans de la Catalogne, dont l'humeur turbulente se révoltait si fréquemment contre le pouvoir de leurs rois, résolurent de venger la mort du prince de Viane; ils prirent les armes, déclarèrent leur indépendance, rassemblèrent leurs états, se constituèrent en république, et prononcèrent, par un arrêt formel, que le roi Juan était déchu de tous ses droits de souveraineté.

Cette déclaration fut publiée dans Barcelone et envoyée à toutes les communes, qui s'empressèrent d'y adhérer.

Louis saisit cette occasion pour faire valoir, sur le royaume de Navarre, des droits dont il serait difficile de trouver les fondemens: en conséquence, ses agens assurèrent secrètement les Catalans rebelles qu'il les soutiendrait dans leur révolte.

A la même époque, le comte de Foix appuyait par les armes ses réclamations en faveur de sa femme Léonore, qui prétendait hériter de la Navarre, au défaut de Blanche, sa sœur aînée. Le comte d'Armagnac, par l'ordre de Louis, fit marcher quelques troupes contre les siennes.

Le roi d'Aragon assailli par tant d'ennemis, et informé des intrigues de Louis, qui donnait des alimens à cet incendie, invoqua la protection de l'Angleterre.

Mais Édouard était lui-même trop incertain de la

conservation de son trône usurpé, pour diviser ses forces et pour en éloigner une partie.

Don Juan, dans l'impossibilité de combattre à la fois et ses sujets et les Castillans, résolut de se réconcilier avec Henri IV, roi de Castille. Il se voyait au moment de conclure la paix, lorsque les Catalans traversèrent la négociation, en offrant au roi de Castille de se soumettre à son sceptre.

Henri accepta leurs offres; il confirma leurs privilèges, fut proclamé dans Barcelone, et envoya une armée, sous les ordres de Jean de Beaumont, pour prendre possession de ce nouvel état.

Le roi d'Aragon trouva pourtant le moyen d'ébranler la résolution de Henri; les négociations furent renouées, mais de mauvaise foi, car, au même instant, don Juan s'efforçait d'armer Louis XI contre les Castillans.

Tous étaient dignes les uns des autres.

Louis prêta l'oreille aux offres du monarque aragonais, et abandonna sans scrupule les Catalans.

Tous ces évènemens, qui compliquaient les difficultés et multipliaient les désordres, firent sentir la nécessité de s'expliquer de plus près. Les rois de France et d'Aragon convinrent d'une entrevue près de Mauléon, sur les frontières du Béarn. On y conclut un traité. Traité entre Louis et le roi d'Aragon.

Louis promit cinquante mille écus et sept cents lances au roi d'Aragon, qui, de son côté, remit entre ses mains les comtés de Roussillon et de Cerdagne, sous la condition que les revenus de ces comtés ne seraient point regardés comme partie du remboursement des avances du roi de France.

Après ce traité, et contre son esprit, Louis prit soin de s'assurer la durable possession de ces provinces, en les réunissant au domaine de la couronne, en vertu des prétentions de sa mère Marie, descendante d'Iolande d'Aragon.

Tandis qu'on terminait ces négociations, les Catalans redoublaient d'efforts pour chasser les Aragonais de leur pays.

Après différens succès, ils assiégèrent Gironne et la prirent d'assaut: la reine d'Aragon s'y trouvait renfermée, avec son fils Ferdinand, et ce fut avec peine qu'ils échappèrent, par une prompte fuite, aux vainqueurs. On les poursuivit; la forteresse de Gironnella fut leur asile; mais les rebelles investirent cette place et la resserrèrent tellement qu'en peu de jours la garnison, dépourvue de vivres, se vit réduite à la dernière extrémité.

Comme cette princesse était accusée de la mort du prince de Viane, il était certain que ses ennemis, s'ils triomphaient d'elle, assouviraient leur vengeance en tranchant ses jours.

Le roi d'Aragon s'efforçait en vain de la secourir; toutes les villes refusaient de livrer passage à ses troupes. Il commençait à perdre toute espérance, lorsque les comtes de Foix et d'Albert, à la tête de dix mille hommes et d'un corps français, accoururent du Roussillon, forcèrent les gorges des Pyrénées et parurent sous les murs de Gironne: les assiégeans surpris s'éloignèrent, et la reine se vit ainsi rendue à la vie et à la liberté.

Louis XI, de son côté, envoya contre les rebelles un corps de troupes commandé par le comte d'Armagnac.

Captivité et empoisonnement de Blanche de Castille.

Une des dispositions du traité conclu entre les rois de France et d'Aragon, voulait que l'infortunée Blanche fût remise entre les mains du comte de Foix, son beau-frère. Un arrêt formel avait rompu, pour cause de stérililé, le mariage de Blanche et de Henri. Elle s'était réfugiée en Navarre. Mais son père, le roi d'Aragon, accoutumé à tout sacrifier aux vues de son ambition, ne regardait sa fille que comme un obstacle à la grandeur de son fils Ferdinand.

La marâtre implacable, qui s'était souillée du sang de Carlos, venait de prononcer la condamnation de sa sœur; la perte de Blanche fut résolue.

On tenta vainement de la tromper, en l'assurant qu'on ne l'enlevait à son pays que pour la conduire en France, et pour lui faire épouser le duc de Berry. Quelques amis fidèles, mais trop faibles pour la défendre, l'avertirent au moins du sort qui l'attendait.

Inutilement elle eut recours aux prières, aux larmes, pour fléchir un père sourd au cri de la nature; ce père impitoyable l'enleva; mais arrivée à Roncevaux, comme elle vit qu'on voulait, par des violences, la faire renoncer à ses droits à la couronne, en faveur de sa sœur la comtesse de Foix, ou du prince Ferdinand, elle protesta contre tout acte qui lui serait arraché, et en rédigea un par lequel elle transporta tous ses droits au roi Henri, qui, ne pouvant la rendre heureuse, avait au moins montré une noble commisération pour le sort du prince de Viane.

Parvenue à la frontière, le captal de Busch la reçut, et la mena dans le château d'Orthez, qui lui servit de prison. Après deux ans de captivité, elle y

mourut : sa cruelle sœur, la comtesse de Foix, abrégea, dit-on, ses jours par le poison.

Cette méprisable famille rappelle les atrocités de celle des Atrides, mais aucune grandeur n'en relève l'infamie.

Nouvelles hostilités.

Les Catalans ne se découragèrent point par la délivrance de Gironne. Ils reprirent même plusieurs des places qu'ils avaient perdues, battirent les Aragonais et contraignirent leur roi, don Juan, d'abandonner Barcelone, qu'il avait investie.

Le roi de Castille y revint et s'y fit couronner pour la seconde fois.

En vain don Juan, rassemblant de nouvelles forces, marcha contre lui. Les troupes auxiliaires du roi de France refusèrent de le seconder et de combattre les Castillans.

Alors, le roi d'Aragon, ayant recours aux armes favorites de Louis XI, aux fourberies, corrompit le marquis de Villena et l'archevêque de Tolède, favoris de Henri, qui déterminèrent ce faible monarque à soumettre tous ces différens à l'arbitrage du roi de France.

Chacun des deux princes espagnols, trompé par Louis, comptait sur sa partialité ; ils furent tous deux également déçus dans leurs espérances. Louis décida que le monarque castillan abandonnerait les Catalans, renoncerait à la Navarre, et que, de son côté, le roi d'Aragon remettrait dans les mains de Henri la forte ville d'Estelle, regardée comme la clef de cette même Navarre.

Ce traité fut signé à Bayonne par les plénipotentiaires des parties contendantes, et remplit parfaite-

ment les intentions de l'artificieux arbitre; car, loin de calmer les esprits, il les irrita.

Chacun était mécontent de son lot : les affaires, loin de s'éclaircir, furent plus embrouillées que jamais; et les Catalans, se voyant seuls sacrifiés au roi d'Aragon par les rois de France et de Castille, offrirent la souveraineté de leur pays à don Pèdre, prince de Portugal; tandis que don Juan, qui ne pouvait se décider à la perte de la ville d'Estelle, engagea les États de Navarre à déclarer que l'abandon de cette forteresse était contraire aux constitutions du royaume. Le comte et la comtesse de Foix opposèrent au jugement arbitral d'anciennes promesses et de vives réclamations. De sorte que Louis, ne pouvant rétracter ni ses anciens engagemens, ni le jugement qu'il avait prononcé, se vit contraint de donner, comme indemnité, à la comtesse de Foix le Roussillon, la Cerdagne, et, en attendant que la possession leur en fût assurée, il leur céda en gage la ville de Carcassonne. Tel fut le fruit de sa tortueuse politique.

Au reste, Estelle, loin de se soumettre à son arrêt, résista aux armes du roi de Castille, et le faible Henri qui l'assiégeait s'en éloigna, dans la crainte d'être assassiné, crainte que plusieurs lettres anonymes avaient inspirée à ce prince pusillanime.

Il fallait cependant mettre un terme à ces guerres sans résultat. Ce fut dans cette intention que le roi de France et celui de Castille convinrent d'une entrevue qui eut lieu aux bords de la Bidassoa.

Entrevue des rois de France et de Castille.

Les deux rois se rendirent, l'un à Saint-Jean-de-

(1) 1463.

Luz, l'autre à Fontarabie; et, lorsqu'il fallut se réunir, Henri, sans contestation, et reconnaissant la prééminence du monarque français, non-seulement passa la frontière, mais vint même jusqu'au château d'Urtubie, où les conférences se tinrent.

L'orgueil des Castillans s'y manifesta par la plus grande magnificence. Le roi Henri, ses ministres, les grands de sa cour, les chevaliers qui le suivaient, se montrèrent resplendissans d'or et de soie. On n'avait encore jamais vu déployer une telle richesse. Les habits du monarque espagnol, son armure, sa couronne, les harnais de ses chevaux éblouissaient les yeux par l'éclat des broderies, des pierres précieuses et des diamans; les voiles mêmes des chaloupes qui portaient le prince et sa cour étaient faites d'un tissu de fil d'or.

Simplicité affectée de Louis.

On fut alors étrangement frappé du contraste que présentait ce brillant cortège, avec la simplicité et la négligence affectée, on pourrait dire mesquine, de Louis et de l'escorte qui l'accompagnait. Le fer était le seul ornement de ses guerriers, et lui-même il était vêtu d'un habit court et serré de drap gris, par-dessus lequel il portait un pourpoint de laine; sa tête était couverte d'une sorte de calotte, n'ayant d'autre ornement qu'une médaille de plomb, avec l'empreinte de Notre-Dame.

Les Espagnols regardèrent d'un œil de mépris cette rusticité grossière de la cour française, et les Français tournèrent en ridicule le charlatanisme de luxe d'un roi dont le pays était si borné, l'armée si peu nombreuse, le trésor si pauvre et le caractère si faible.

Ce fut probablement par un orgueil différent, mais cependant mieux fondé, que Louis affectait tant de dédain pour tout éclat extérieur : il voulait prouver que la grandeur n'a pas besoin d'échâsses, ni la force réelle de pompe vaine.

Peut-être aurait-on pu trouver quelque habileté dans cette affectation de simplicité, s'il eût été question de négocier avec un peuple libre, et sur le territoire d'une république ; mais cette négligence ne devait avoir d'autre effet que de choquer les mœurs et la vanité d'une cour et d'une noblesse fastueuse et hautaine. Au reste, si Louis les blessa par ce manque apparent d'égards, il prit des moyens plus sûrs pour se faire chez eux-mêmes d'utiles et de zélés partisans.

Ce prince trouvait l'or trop précieux pour l'employer en dépenses frivoles, il aimait mieux corrompre qu'éblouir. En peu de jours il sut, par des intrigues adroites et par des dons aussi secrets qu'habilement distribués, acheter le dévoûment de plusieurs importans personnages.

Grossièreté et mœurs du temps.

La reine d'Aragon osa paraître à cette entrevue. A cette époque, où tout dans les mœurs était grossier, même les idées religieuses, la superstition semblait tolérer chez les princes et les grands les vices et même les crimes que la piété condamne le plus sévèrement. Les classes supérieures ne semblaient se soumettre qu'aux formes et aux pratiques extérieures du culte, comme si la morale et la religion n'eussent imposé de devoirs et de strictes obligations qu'au peuple. On voyait se montrer impudemment en public des personnages souillés de forfaits. Les peuples

semblaient envisager sans horreur des monstres tels qu'Isabeau de Bavière, Charles-le-Mauvais, Jean-sans-Peur, tant de princes anglais teints du sang de leurs proches, et cette marâtre d'Aragon, meurtrière de Carlos et de Blanche: la morale, la religion éclairée, les flétrissaient sans doute en secret, mais l'ignorance et la crainte les absolvaient. Trop souvent même depuis, beaucoup de crimes politiques se sont fait absoudre sous le vil nom de coups d'état.

On dit que le but de Louis XI, dans ses conférences d'Urtubie, était d'obtenir la possession de la Biscaye. Son espoir fut trompé: les agens du roi d'Angleterre, Édouard IV, traversèrent ses négociations, et tout le résultat de l'entrevue fut un traité par lequel Henri renonçait à la Navarre et rendait la Catalogne au roi d'Aragon. Les autres questions furent laissées à l'arbitrage de Louis, dont la décision fut favorable aux Castillans. Une amnistie générale fut publiée, et tous se séparèrent mécontens.

Création du parlement de Bordeaux.

Peu de jours après, étant revenu à Chinon, le roi publia un édit par lequel il établit un parlement à Bordeaux avec la même composition et les mêmes droits que ceux de Paris et de Toulouse.

Dans ses lettres-patentes, Louis déclare qu'il a pris l'avis de son conseil, et qu'il veut tenir les promesses faites dans l'année 1451 aux trois ordres de la Guyenne rassemblés en États à Bordeaux, de leur accorder une justice souveraine; de plus, considérant qu'il est nécessaire de mettre fin à une foule de litiges et de procès que la multiplicité des causes et la distance des lieux forçaient le parlement de la capitale à laisser en suspens, ce qui troublait la sécurité des peuples,

compromettait leur fortune et les tenait sous l'oppression, il instituait, avec le ressort fixé dans le présent édit, et qui comprenait la Gascogne, l'Aquitaine, les Landes, le Bazadois, l'Agenois, le Périgord et le Limousin, une cour souveraine sous le nom de parlement de Bordeaux, avec autorité de juger et décider sans appel toutes les questions qui lui seraient soumises.

On doit remarquer que dans cet acte même de haute politique et de sage administration, le caractère méfiant et absolu de Louis laisse son empreinte; il paraît craindre la fixité, même dans la justice, et insère, dans ces lettres d'érection, cette formule: *Tant qu'il plaira à notre volonté.* « *Quamdiù tamen nostræ placuerit voluntati.* »

Ce prince, par un autre édit rendu l'année suivante, établit dans Lyon deux grands marchés ou foires, avec exemption de tous droits de domaine et de nouveaux impôts. Sages édits de Louis XI.

On le vit multiplier dans les provinces ces établissemens, qui donnèrent beaucoup d'activité au commerce.

Ce monarque habile avait le bon esprit de sentir que le trésor s'enrichit moins par des taxes gênantes pour le commerce et l'agriculture, que par une liberté sage et des droits légers, qui fécondent ces deux branches de la richesse publique au lieu de les stériliser.

La misère était depuis long-temps dans toute l'Europe le résultat de la fiscalité; l'abondance reparut aux premières lueurs d'affranchissement.

Louis permit même à tous ses sujets de faire passer librement leurs fonds en pays étrangers; mais,

comme il le dit expressément, pourvu que cet argent ou ces lettres de change ne fussent portés à Rome ni directement ni indirectement : ce qui prouve à quel point il se repentait des concessions qu'il avait faites au pape, et de l'énorme préjudice que ces concessions avait porté au royaume.

En effet, le saint Siège s'était pressé de jouir d'une faveur si peu espérée : tout l'or et l'argent de la France s'écoulait par les Alpes, et le parlement avait évalué ces pertes de tout genre à près de soixante millions par an, neuf ou dix millions de ce temps.

Fausse politique de ce prince.

A peu près à la même époque, le roi, voulant apaiser le duc de Bourgogne, qui ressentait assez vivement l'injure faite à son fils, auquel on venait d'enlever le gouvernement de la Normandie, céda au duc Philippe ses droits sur le duché de Luxembourg, et le dispensa même du paiement des cinquante mille écus qui étaient dus, pour cette acquisition, au duc de Saxe.

Cependant, on voyait toujours, même dans les actes de générosité politique de Louis XI, quelque chose de louche, qui laissait percer la fausseté ; et, tandis qu'il caressait le père, il blessait le fils, en comblant de bienfaits le seigneur de Croy, son ennemi personnel, auquel il donna le comté de Guines. Il porta même son imprudente malignité jusqu'à donner asile dans son palais au comte d'Étampes, accusé d'être entré dans une conspiration contre le comte de Charolais : ainsi, le roi faisait naître et grossissait sans prévoyance l'orage qui ne tarda pas à fondre sur lui.

Si ce prince eût, au contraire, préféré aux conseils d'une haine aveugle ceux d'une habile politique, il aurait facilement déterminé les ducs de Bretagne et de Bourgogne à s'unir avec lui par un intérêt commun, à reprendre Calais au roi d'Angleterre, et à fermer ainsi pour jamais l'entrée de la France à ses éternels ennemis.

Troubles en Angleterre.

Il suffira de jeter un coup d'œil rapide sur les discordes sanglantes qui avaient déchiré et déchiraient encore la Grande-Bretagne, pour se convaincre que jamais occasion plus favorable ne s'était présentée pour mettre une fin glorieuse à cette longue et funeste rivalité.

Malheurs de la maison de Lancastre.

Henri VI, qui, dans son enfance, avait porté les deux couronnes de France et d'Angleterre, avait déjà vu la fortune inconstante lui ravir la plus belle partie de cet immense héritage. Les armées anglaises, si long-temps victorieuses et conquérantes, avaient cédé au courage de Charles VII, et s'étaient épouvantées à la vue du glaive miraculeux de Jeanne d'Arc.

Abandonné par le duc de Bourgogne, privé des conseils et de l'expérience du duc de Bedford, chassé successivement de Paris, de la Normandie, de la Guyenne, Henri se montrait abattu par tant de revers, et ne pouvait opposer au malheur cette fermeté qui le répare ou du moins l'illustre.

La nature l'avait créé faible d'esprit et de corps, et si on louait en lui quelques qualités privées, c'étaient celles qui peuvent honorer un homme obscur, mais qui ne sauraient faire respecter le fils déchu d'un conquérant, le souverain humilié d'un peuple fier et belliqueux.

Fermeté de Marguerite.

Cependant, le sort avait placé à côté de lui sur le trône, une princesse douée d'une grande force d'ame, une véritable héroïne : c'était Marguerite d'Anjou.

Cette reine, digne d'un autre époux et d'une meilleure fortune, fit des efforts prodigieux d'audace et de courage pour relever et pour soutenir encore le pusillanime monarque qui semblait avoir changé de sexe avec elle.

Marguerite était femme et étrangère : elle succomba dans cette longue lutte ; grandeurs, richesses, sceptre, liberté même, elle perdit tout. Mais, dans ses défaites comme dans ses triomphes, dans les fers et dans l'exil comme sur le trône, elle acquit la gloire d'être comptée avec justice au nombre des héros et des grands rois de l'Europe moderne.

Triomphe de la maison d'Yorck.

L'ambition des princes de la famille royale fut l'unique cause des déchiremens qui ensanglantèrent si long-temps la Grande-Bretagne. La maison d'Yorck ne pouvait se consoler de la perte d'une couronne que celle de Lancastre lui avait enlevée. Les revers de Henri, sa faiblesse et l'indignation des guerriers de l'Angleterre, offraient au duc d'Yorck une circonstance trop favorable à ses désirs de vengeance pour qu'il négligeât d'en profiter.

Une injuste préférence donnée sur lui au comte de Sommerset acheva de l'aigrir. Tous les mécontens répondirent à son appel; il en forma une armée; l'indolence de Henri la laissa grossir; les deux partis se livrèrent bataille; Henri fut vaincu ; sa retraite devint une déroute, il y perdit la liberté; le vainqueur le ramena dans Londres, s'empara de l'autorité sous le nom de Protecteur, et ne laissa au monarque

captif qu'un vain titre de roi, sans aucun pouvoir.

Il se résignait à son sort. Mais la fière Marguerite avait résolu de le tirer de cet abaissement. Employant tour à tour les prières, les reproches, les promesses, les menaces, elle sut profiter de la mobilité du peuple, de la pitié qu'excite un grand malheur, et de la jalousie qui aigrit contre une fortune récente. Cette héroïne rallia ses partisans, divisa ses ennemis, trompa la vigilance du Protecteur, et ne laissa éclater ses desseins qu'au moment où l'enthousiasme de ses amis l'entourait d'une force suffisante pour promettre le succès; alors elle reprit les armes, chassa le duc d'Yorck de la capitale, et rendit à son époux un sceptre dont elle seule conservait l'éclat.

Cette restauration ne fut qu'un court triomphe. L'ennemi étonné, mais non abattu, s'était retiré sans fuir; et tandis que le duc d'Yorck cherchait à raffermir ses troupes et à tenter encore le sort des armes, le comte de Warwick, qui se trouvait, par ses ordres, à la tête d'un corps nombreux, marcha audacieusement sur Londres, combattit Henri, qui venait à sa rencontre, et le défit, après une courte et sanglante mêlée.

Marguerite, ne pouvant empêcher son mari de fuir, s'éloigna avec l'élite de ses braves, et se retira dans le comté de Durham, où bientôt un grand nombre de guerriers vinrent rendre hommage à son intrépidité et relever ses espérances.

Cependant Henri était rentré dans sa capitale poursuivi par les vainqueurs, qui s'emparèrent une seconde fois de sa personne. Bientôt le duc d'Yorck reparut à Londres, convoqua le Parlement, et voulut

terminer cette querelle en se faisant décerner légalement la couronne.

Convocation du Parlement à Londres.

Il soutint vivement dans cette assemblée les droits de sa maison, injustement dépouillée de son noble héritage par les princes de Lancastre. « Tant que ces » Lancastres, dit-il, conquérans de la France, cou- » vrirent leur usurpation d'une auréole de gloire, » l'illégitimité de leur domination pouvait être tolé- » rée; mais Henri, après avoir imprimé sur le nom » anglais un ineffaçable affront, n'est plus digne de » porter ce sceptre qui appartient à ma famille; la » justice et l'honneur demandent également cette » restitution. »

Le duc inspirait plus de crainte que d'affection. Henri VI était chéri par sa bonté; on admirait Marguerite; le Parlement hésitait et manifestait son incertitude par un morne silence. Le duc impatient s'écria : « J'ai pris mon parti, c'est à vous de prendre » le vôtre. »

Souvent dans de pareilles crises, les grandes assemblées manquent d'énergie, et si, entre deux avis extrêmes, quelqu'un en propose un moyen, la faiblesse l'adopte avec empressement : ce fut ce qui arriva.

Le Parlement décida que la couronne serait rendue à la maison d'Yorck après la mort de Henri; mais que ce prince garderait pendant sa vie le titre et les honneurs de la royauté.

Faiblesse de Henri VI.

Henri ne voyait dans son humiliation qu'un port dans la tempête et qu'un repos désirable pour sa faiblesse. A l'abri des fatigues et des dangers de la royauté, il ne gouvernait plus ses États, mais il ré-

gnait encore au milieu de quelques courtisans; sa prison se nommait palais, et c'était assez pour lui.

Ce qui le prouve, c'est qu'il écrivit à la reine sa femme, et la pria de souscrire à ce honteux traité.

Héroïsme de Marguerite.

Marguerite, trop fière pour consentir à sa dégradation, ne lui répondit pas; mais elle multiplia au contraire ses efforts pour lever de nouvelles troupes, et son activité fut telle, qu'en peu de temps elle se vit à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes.

Le duc d'Yorck, indigné qu'une femme pût, après deux victoires, lui disputer encore l'empire, ne mesura ni ses forces ni son courage; il commit l'imprudence de marcher contre elle avec cinq mille hommes, et sans attendre les renforts que Warvick pouvait lui amener.

Défaite du duc d'Yorck.

Il rencontra son ennemi près de Wakefield, et lui livra bataille. Sa témérité fut punie; son armée fut battue et détruite; il périt lui-même dans cette mêlée.

Cruauté de Clifort.

Le jeune Rutland, son fils, âgé de douze ans, tomba dans les mains du général Clifort; cet enfant à genoux lui demandait la vie; le farouche Anglais lui répondit en le poignardant : « Tu périras; je ven-
» gerai par ta mort celle de mon père; et que ne
» puis-je ainsi exterminer ta race! » Le barbare envoya sa tête, ainsi que celles de Salisbury et du duc d'Yorck à Marguerite.

Vengeance de Marguerite.

Cette reine ternit sa gloire en faisant planter ces sanglans trophées sur les murs de la ville d'Yorck. Elle y ajouta la cruauté de placer sur la tête du duc une couronne de carton : tant il est vrai que les plus nobles caractères ne peuvent s'élever entièrement au-dessus des vices et des mœurs de leur siècle!

Marguerite était trop habile pour s'endormir après sa victoire; elle poursuivit les fuyards et s'avança rapidement vers la capitale. Le comte de Warwick et Norfolk en sortirent pour l'arrêter dans sa course, et la rencontrèrent à Saint-Albans : leurs efforts furent impuissans; la reine, encore une fois victorieuse, rentra dans Londres, et apprit à son époux étonné qu'il était redevenu libre et roi.

Henri, presque insensible à ces fréquentes vicissitudes, semblait prendre et reprendre tour à tour, avec une égale indifférence, ses fers et sa couronne. Aussi, loin de montrer aucun désir de vengeance, il supplia sa femme de faire grâce à ses geôliers : ses prières furent inutiles, Marguerite leur fit donner la mort.

Nouvelle lutte entre les maisons d'Yorck et de Lancastre.

Les deux partis étaient trop nombreux et trop exaspérés pour que deux ou trois batailles assouvissent leur rage. Il fallait encore des flots de sang pour l'éteindre.

Bientôt Marguerite apprit que le frère aîné du jeune et malheureux Rutland, le comte de La Marche, ayant appelé à la vengeance tous les partisans de sa maison, avait rassemblé une forte armée, et s'avançait à grandes journées pour la combattre.

La reine, dont les troupes étaient fatiguées par tant de courses et de combats, ne crut pas devoir attendre son formidable ennemi dans une capitale que ses vengeances sanguinaires avaient indisposée contre elle. Elle sortit de Londres, emmena avec elle son époux, ainsi que son fils, et se réfugia dans les provinces du nord.

Le comte de La Marche entra donc sans obstacle

dans la capitale, et s'y fit proclamer roi, sous le nom d'Édouard IV. Le Parlement, toujours indécis, fut entraîné, cette fois, par l'enthousiasme de la multitude.

La plupart de ces évènemens s'étaient passés avant la mort de Charles VII; mais nous avons cru devoir en retracer avec plus d'ensemble le rapide tableau, pour les lier avec ceux qui eurent lieu depuis l'avènement de Louis XI.

Édouard, impatient de venger sa famille, se hâta de conduire son armée victorieuse à la poursuite de ses ennemis.

De part et d'autre on était trop animé pour qu'un nouveau choc pût être douteux : ce choc fut terrible. Marguerite et Henri avaient réuni soixante mille hommes; Édouard n'en commandait que quarante mille.

La victoire resta deux jours indécise. On montra des deux côtés même courage, même opiniâtreté. Ce fut non une bataille rangée, mais une mêlée furieuse où chacun combattait corps à corps. Enfin, malgré l'infériorité du nombre, la fortune d'Édouard l'emporta. Warwick, pour annoncer aux siens qu'il était décidé à vaincre ou à mourir, avait tué lui-même son cheval avant de combattre. Cette détermination hardie électrisa le courage des soldats d'Édouard. Le ciel même parut embrasser leur cause; un vent impétueux, soufflant du sud, poussait une neige épaisse au visage de leurs ennemis, et troublait leur vue. Clifort, percé de coups, expia sur le champ de bataille le sang du royal enfant qu'il avait égorgé.

Défaite de l'armée de Marguerite.

La tête du duc de Devonshire remplaça celle du duc d'Yorck sur les murs de sa ville.

Henri, sa femme et leur fils, après de vains efforts pour rallier leurs troupes dispersées, prirent eux-mêmes la fuite et se sauvèrent d'abord en Écosse.

Fuite de cette princesse en France.

Louis XI, nouvellement monté au trône et dont ils implorèrent la protection, ne leur envoya point de secours, mais leur offrit un asile dans ses états, et ces illustres fugitifs s'y réfugièrent pour se soustraire à l'ardente poursuite de leur infatigable ennemi.

Il est certain que les intérêts du royaume et les liens du sang disposaient Louis à soutenir la cause de Marguerite. Mais dans cette circonstance, comme dans tout le cours de sa vie, ce monarque indécis à force d'être fin, et qui se flattait toujours d'atteindre, par une politique artificieuse, un but auquel il n'osait courir par la voie hasardeuse des armes, parut alors ménager également Édouard et Henri.

Il reçut cordialement et défraya généreusement les vaincus; mais il fit aux ambassadeurs du roi victorieux un accueil non moins amical.

Cependant le duc de Bretagne s'était déclaré hautement contre Édouard. Les forces de ce prince étaient épuisées par tant de combats; et si Louis, profitant de cet épuisement, eût osé, avec une armée rajeunie par plusieurs années de paix, franchir la mer et ramener Marguerite à Londres, il aurait illustré son règne, vengé la France et abattu pour long-temps son éternelle rivale.

Politique de Louis.

Mais le roi ne visait pas si haut; il aimait mieux l'autorité que la gloire, et ne voulait s'agrandir qu'à bon marché. La reprise de Calais fut la seule conquête qu'il voulut alors tenter, non en l'emportant

par la victoire, mais en l'achetant par un marché : il se borna donc à recevoir courtoisement Marguerite, à tenir avec elle sur les fonts de baptême un jeune prince d'Orléans, qui depuis fut Louis XII, et à donner au roi fugitif un secours mesquin de vingt mille livres, à condition que, s'il remontait sur le trône, il lui restituerait la ville de Calais.

On juge les autres d'après soi. Édouard, aussi audacieux dans ses entreprises que Louis était circonspect et astucieux dans ses desseins, crut que le roi de France profiterait de sa détresse et du prétexte de secourir Marguerite pour effacer d'anciens affronts et porter une forte atteinte à la puissance anglaise.

En conséquence, voulant l'étonner, ainsi que le duc de Bretagne, en prévenant leur attaque, il arma une flotte qui menaça bientôt les provinces de Bretagne et de Normandie.

Le roi, surpris de ces hostilités imprévues, courut promptement sur les côtes, les mit en défense, et permit au sénéchal de Normandie, Brézé, de lever quelques troupes pour le service de Marguerite.

Brézé montrait pour cette belle héroïne un enthousiasme si passionné, qu'on l'attribuait généralement à l'amour plus qu'à la gloire.

Il lui amena une élite de deux mille braves, à la tête desquels cette reine aventureuse, traînant à sa suite son faible époux, osa s'embarquer pour braver encore une fois son puissant ennemi et lui disputer sa couronne.

Descente de Marguerite en Angleterre.

Louis, dit-on, n'aimait pas Brézé, et il espérait peut-être que cette périlleuse aventure le débarrasse-

rait de lui. Les vents dérobèrent Marguerite à la poursuite des vaisseaux anglais, mais ces mêmes vents dispersèrent sa flotte. Ce ne fut qu'à travers mille périls qu'elle arriva, avec le seul bâtiment qui la portait, près de Berwick, et s'empara d'une forteresse qui servit d'asile à sa personne et de point de ralliement à son parti.

Bientôt elle y fut assiégée; mais Douglas, à la tête d'amis fidèles, la délivra.

Ce premier succès, les malheurs de Henri, la gloire de Marguerite, réveillèrent pour eux la sympathie, le zèle et l'espérance. En peu de temps ces fugitifs réunirent autour de leur bannière une nombreuse armée que Sommerset et Percy vinrent grossir avec leurs vassaux.

Dans les romans, la vaillance suffit pour faire opérer des prodiges aux héros, mais ceux de l'histoire ne peuvent faire marcher leurs guerriers sans les nourrir et sans les payer.

Louis XI avait été trop ménager de son or, Marguerite et ses amis en manquaient; leur armée, privée de solde et de munitions, se montra bientôt refroidie, puis mécontente, enfin séditieuse; le désordre la perdit.

Dispersion de son armée.

Montaigu, général d'Édouard, accourut sur ces entrefaites, attaqua brusquement le camp retranché d'Exham, et mit en fuite, après une courte résistance, cette multitude si mal préparée à se défendre.

Marguerite et Henri se réfugièrent encore en Écosse. Mais là, ils furent poursuivis par les soldats d'Édouard, abandonnés par la régence d'Écosse, et au moment d'être livrés à leur ennemi. Henri, cher-

chant le premier à fuir, fut pris et conduit à la Tour de Londres.

La reine, plus heureuse et surtout plus hardie, se sauva avec son fils, mais seule, sans escorte et même sans aucun serviteur. Cette princesse, errant dans les montagnes, dans les forêts, n'osant demander un asile, privée de nourriture, accablée de fatigue, tombe au milieu de farouches brigands qui la dépouillent des bijoux et du peu d'argent qui pouvaient lui faire acheter quelques défenseurs et payer quelques alimens; mais, tandis que ces bandits se battaient pour le partage de leur proie, Marguerite, dont rien n'étonnait l'ame inébranlable, disparaît à leurs yeux, échappe à leurs outrages, et fuit loin d'eux, portant son fils entre ses bras : enfin, épuisée par cette course rapide, elle rencontre un autre brigand; il était seul, il levait le fer contre elle; Marguerite, loin de l'éviter, s'arme d'une noble audace, se relève avec majesté, adresse la parole à ce misérable, l'étonne par son aspect imposant, et montrant à ses yeux son fils étendu sur l'herbe, lui dit avec fermeté : « Mon ami, cet enfant est le fils de ton roi, » sauve-le. »

Dangers que court cette princesse.

Cet homme, ému, frappé d'admiration, se jette à ses pieds, lui jure de la sauver, se charge de l'enfant royal, et la conduit sans malencontre, par les sentiers les plus rudes, mais les plus cachés, au bord de la mer; une chaloupe les reçoit et les porte jusqu'au port de l'Écluse.

Le duc de Bourgogne, apprenant l'arrivée de la reine fugitive, l'accueillit avec générosité. Tant de malheurs et tant de courage commandaient l'admi-

Accueil du duc de Bourgogne.

ration et la pitié. Il la traita magnifiquement, et la fit conduire avec un noble cortège dans les états du roi René, son père.

Louis XI ne fit rien pour elle, il n'avait plus aucun profit à en espérer ; ce n'eût été qu'une charge importune : le malheur n'émeut que les ames généreuses, l'intérêt seul réglait la politique de ce prince ; les vaincus avaient tort à ses yeux.

D'ailleurs, comme nous l'avons vu, le roi était alors presque exclusivement occupé des affaires d'Espagne et de l'entrevue de la Bidassoa (1), qui replâtra plus qu'elle ne termina ces discordes.

(1) 1463.

CHAPITRE DEUXIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI.

(1463 — 1468.)

Dépendance des Parlemens. — Intrigues du pape. — Griefs de Philippe. — Belle réponse du sire de Chimay, son ambassadeur. — Trève d'un an entre la France et l'Angleterre. — Dévoûment du Parlement de Paris. — Différens entre Louis et le duc de Bretagne. — Nouvelle révolte de la Catalogne. — Voyage du roi dans le Nord. — Sa cupidité. — Inutiles efforts du pape Pie II pour renouveler les Croisades. — Sa mort. — Pontificat de Pierre Barbeau. — Intrigues du roi. — Mission du bâtard de Rubempré. — Députation envoyée par Louis XI au duc de Bourgogne. — Résultats de cette ambassade. — Faiblesse de Louis. — Assemblée de Tours. — Mort du duc d'Orléans. — Affaires de Bretagne. — Colère du roi. — Ligue du bien public. — Manifeste du duc de Berry. — Adhésion des nobles à la ligue des Princes. — Conseils du duc Philippe au comte de Charolais. — Les Bourguignons devant Paris. — Retraite du comte de Charolais. — Marche des armées. — Bataille de Montlhéry. — Découragement des deux armées. — Jonction de l'armée des princes. — Conseil des princes. — Siège de Paris. — Principe de désunion entre les alliés. — Députation des princes au Parlement. — Secours amenés par le roi aux Parisiens. — Négociations avec les princes. — Défection des Normands. — Traité de Conflans. — Refus du parlement d'enregistrer les traités. — Méfiance inspirée par le roi. — État des affaires. — Intrigues du roi. — Louis XI se rend maître de la Normandie. — Succès de ses négociations avec le duc de Bourgogne. — Proposition au duc de Berry. — Nouvelle assemblée à Paris. — Députation au

comte de Charolais. — Ruine de Dinant. — Situation des esprits en France. — Vengeances exercées par Louis. — Peste et famine de Paris. — Affaires d'Espagne. — Ambassade de Warwick en France. — Retour de Warwick en Angleterre. — Mort de Philippe, duc de Bourgogne. — Dispositions militaires. — Négociation avec le nouveau duc de Bourgogne. — Mission du cardinal La Balue. — Défaite des Liégeois. — Efforts du roi pour se concilier la faveur populaire. — Envahissement de la Normandie par les princes ligués. — Négociations. — Convocation des États-Généraux à Tours. — Discours de Juvénal des Ursins. — Délibération des États. — Ses effets. — Orgueil du connétable de Saint-Pol. — Meurtre d'un bourgeois de Condé. — Sévérité du duc. — Supplice du meurtrier. — Mariage du duc avec Marguerite d'Yorck. — Son imprévoyance. — Victoire de Louis sur les Bretons. — Traité d'Ancenis. — Cruautés de Louis XI. — Procès de Charles de Melun. — Talens militaires de Dammartin. — Congrès de Cambrai.

Dépendance des Parlemens.

Le comte d'Armagnac avait rempli avec tant de succès les intentions du roi en Roussillon et en Catalogne, que, pour le récompenser, il le créa pair et duc de Nemours. Mais le Parlement refusa long-temps d'enregistrer ces lettres patentes, ainsi que celles du duc de Nevers et de Rethel.

Jusque-là les rois n'avaient créé de pairie qu'en faveur des princes de leur sang, et le Parlement craignait qu'on n'avilît cette haute dignité en la prodiguant.

Le roi, dont le but constant était de ranger la pairie dans sa dépendance et d'abaisser les grands, persista dans sa volonté; il fut obéi.

Les Parlemens n'offraient plus que de faibles images de ces anciennes cours, composées de vassaux im-

médiats, et de ce baronage sans le consentement duquel saint Louis disait qu'il ne pouvait faire ni guerre, ni traité, ni même marier son fils.

Les temps étaient bien changés. Les États-Généraux eux-mêmes ne retraçaient que l'ombre des anciens champs-de-mai; et, en leur absence, les grands corps de l'État ne jouissaient que du droit de remontrance, droit encore contesté et que la volonté souveraine rendait presque toujours illusoire.

Louis XI s'appuyait toujours de l'autorité des Parlemens, lorsqu'ils servaient d'instrument à sa politique, et cassait leurs arrêts lorsqu'ils contrariaient son intérêt ou ses caprices.

Ce fut ainsi qu'à cette même époque, lorsque le pape, irrité du frein qu'on voulait mettre aux exactions et à la cupidité du saint Siège, menaçait d'excommunication tous ceux qui appelleraient au roi de ses actes, le roi fit enregistrer en 1464, au Parlement, une déclaration qui réprimait sévèrement ces abus, et prohibait toute levée d'argent ordonnée par d'autres que par lui.

Intrigues du pape.

Pie II et son successeur Paul avaient tenté de susciter contre le roi des ennemis intérieurs et extérieurs; mais leurs efforts furent inutiles. Les ministres de Charles VII avaient formé le peuple à l'obéissance. Les rois d'Angleterre et d'Espagne avaient trop d'affaires chez eux pour se mêler des nôtres; et si Louis vit bientôt armer contre son pouvoir une ligue d'ennemis puissans, ce fut lui seul qui, par sa mauvaise foi et par sa fausse politique, les souleva contre lui.

Griefs de Philippe.

Ce prince trouva même le moyen d'exciter, par son ingratitude, le courroux de Philippe le Bon,

dont l'appui lui avait été si utile ; car, après avoir promis de lui rendre le duché de Luxembourg, il différait, sous de vains prétextes, l'exécution de cette promesse.

Enfin, le duc, choqué d'une pareille conduite, lui envoya le sire de Chimay pour le sommer définitivement de tenir sa parole. Chimay, aussi fier, aussi audacieux, aussi franc que Louis était cauteleux, froid et dissimulé, s'aperçut, en arrivant, que le roi cherchait chaque jour quelque nouvelle raison pour retarder son audience. L'impatient Bourguignon s'en irrita, vint au palais, s'établit à la porte de l'appartement royal, jura qu'il y resterait, et força ainsi le monarque à le recevoir.

Belle réponse du sire de Chimay, son ambassadeur.

Admis en sa présence, il exigea une réponse positive ou une déclaration de guerre. Louis, étonné, lui demanda si, pour prendre avec lui un pareil ton, le duc de Bourgogne se croyait *d'un autre métal que les autres princes*. « *Il le faut bien*, répondit Chimay, » *puisqu'il vous a reçu et protégé quand personne*, » *excepté lui, n'osait le faire.* »

Le roi, peu accoutumé à une telle hardiesse, se taisait de surprise. Le brave Dunois, indigné, s'écria : « Comment osez-vous tenir à un grand monarque un » propos si insolent ? — Si j'étais à cinquante lieues » d'ici, répondit le fier Bourguignon, et que le roi » eût tenu, sur le compte de mon maître, un langage » si méprisant, je serais revenu à toute bride pour lui » répondre aussi énergiquement que je l'ai fait ! »

Au reste, de part et d'autre, les griefs étaient nombreux et les plaintes fondées. La fausseté du roi, la violence du comte de Charolais, arrêtaient à chaque

pas les négociations. L'un éludait tous ses engagemens, l'autre rompait à chaque moment toute mesure. Une rupture semblait inévitable, et les agens du roi d'Angleterre multipliaient leurs efforts pour pousser les esprits à la guerre.

Trève d'un an entre la France et l'Angleterre.

Cependant la sagesse du duc de Bourgogne détourna encore momentanément cet orage. Il se chargea même du rôle de médiateur entre l'Angleterre et la France, qui jusque-là n'avaient jamais pu s'accorder que pour suspendre leurs hostilités par de courts intervalles.

Il fut favorablement écouté, parce qu'Édouard craignait l'alliance du monarque français avec l'Écosse, et que, d'un autre côté, Louis XI, toujours indécis lorsqu'il fallait tenter le hasard des armes, leur préférait les intrigues et les négociations, genre d'escrime où il se croyait plus fort que ses adversaires.

Ainsi les glaives restèrent suspendus; et, en attendant que l'on pût terminer cette longue querelle par une paix définitive, Philippe conclut entre les deux rois une trève d'un an : c'était tout ce que voulait Louis. Et ce fut alors que le roi, pour récompenser le zèle du sire de Croy, dans cette affaire, réalisa ses promesses et le mit en possession du comté de Guines. Par là il s'assurait de l'appui d'une maison puissante, et blessait l'orgueil du comte de Charolais, son ennemi.

C'était, comme le dit Duclos, le siècle des mauvais fils. Louis XI avait abrégé la vie de son père en l'abreuvant de chagrins; le comte de Charolais prenait en haine tous les favoris du sien, tels que les Saint-Pol et les Croy. Dans le même temps, le fils du

duc de Savoie soulevait le peuple contre l'auteur de ses jours, et le forçait, ainsi que sa mère, à chercher un asile en France. La politique de Louis fomentait activement toutes ces inimitiés.

Autant le duc de Bourgogne était aimé, autant on redoutait les emportemens du prince fougueux qui devait lui succéder. Aussi chaque jour le bruit de quelques complots tramés contre lui était répandu par la haine : on ajoutait foi même aux plus absurdes. On accusa Jean Bruyère, médecin du comte d'Étampes, d'avoir eu recours à des sortilèges, à des *envoûtamens* pour faire périr les princes de Bourgogne. Cette ridicule accusation fut gravement poursuivie.

La superstition portait les esprits à croire aux sorciers, et une défiance trop fondée donnait de la vraisemblance à tous les méfaits qu'on attribuait à Louis.

Au reste, celui-ci sembla justifier ces injurieux soupçons, en couvrant les accusés de sa protection.

On devait prévoir qu'une telle conduite ferait éclater l'aversion du comte de Charolais contre un roi qui ne négligeait aucune occasion de le blesser. En effet, on la vit se manifester à l'occasion de la restitution des villes de la Somme, que, suivant les termes du traité d'Arras, le duc de Bourgogne était obligé de rendre à Louis, moyennant quatre cent mille écus.

Le comte de Charolais s'opposa de toutes ses forces à cette cession. Mais le duc Philippe, loyal dans ses promesses, et d'ailleurs docile aux conseils du sire de Croy, consentit à l'exécution du traité.

Dévoûment du Parlement de Paris.

Le Parlement de Paris donna alors un grand exem-

ple de dévoûment au roi et à la patrie; car il se cotisa, et fournit la moitié des quatre cent mille écus destinés au rachat des villes.

Louis essaya aussi d'obtenir le recouvrement de Lille, de Douay et d'Orchies. Mais, comme la bonté de Philippe était exempte de faiblesse, ses favoris, quoique vendus au roi, ne purent le décider à ce sacrifice.

L'activité de Louis XI ne comportait pas de repos. Ce prince, qui ne perdait jamais de vue son but principal, celui de détruire ou d'abaisser les grands vassaux, crut qu'il pourrait profiter de son rapprochement avec le duc de Bourgogne pour se venger sans obstacle du duc de Bretagne.

Les torts qu'il reprochait à celui-ci s'étaient récemment aggravés. Le duc, en effet, après s'être opposé à l'entrée de ses flottes dans les ports de Bretagne, lorsque les vaisseaux de l'Angleterre menaçaient nos côtes, lui avait refusé tout secours dans la guerre qu'il soutenait contre l'Espagne.

Différens entre Louis et le duc de Bretagne.

Le roi rassembla quelques troupes et se rendit à Tours : de là il envoya sommer le duc de le satisfaire sur ses griefs ; de lui rendre l'hommage-lige qu'il avait refusé, et de renoncer à tout droit de régale sur les évêchés vacans.

Le prince breton, espérant gagner du temps, réclama l'arbitrage du pape. De plus, il déclara qu'il aimerait mieux appeler les Anglais en Bretagne, et se fier à leur protection, que de consentir à perdre son indépendance, et à vivre, non en prince, mais en sujet du roi. Le pape se déclara médiateur; ainsi Louis se vit contraint de suspendre l'effet de ses menaces.

Un roi tel que Louis XI ne pouvait être aimé, mais

il était craint. Dans sa jeunesse on l'avait vu montrer dans les camps une brillante audace; on le savait plus riche, plus habile et plus puissant que presque tous les princes de son siècle; seul, il entretenait une armée régulière et soldée; nul ne fut ami moins sûr et ennemi plus dangereux. Il fut, comme tous les méchans princes, haï, ménagé et même recherché: telle est la pente humaine.

Philippe de Savoie était soutenu, dans sa rébellion, par Sforce, usurpateur de Milan. Le duc, son père, implora l'appui du roi contre ce fils ingrat. Louis accueillit sa demande, et détermina le duc de Milan à ne plus protéger cette révolte. Il obtint ce succès, en cédant à Sforce la ville de Savone et ses droits sur Gênes, à condition que celui-ci donnerait au duc d'Orléans deux cent mille écus d'or, pour le dédommager de ses prétentions sur le Milanais.

Le sénat de Gênes, affaibli par les factions, se soumit à cette décision, prêta serment à Sforce, et lui céda même la souveraineté de l'île de Corse.

Cette même année 1463, les Suisses envoyèrent une ambassade au roi, pour l'inviter à protéger leur liberté naissante contre l'ambition de la maison de Bourgogne.

Dans le même temps, Louis, poursuivant ses travaux intérieurs, établit une université à Bourges. Il publia aussi une ordonnance pour faire un dénombrement exact de la noblesse, ainsi que des fiefs et arrière-fiefs qu'elle possédait. Enfin, il rendit avec pompe les derniers devoirs à sa mère, la reine Marie d'Anjou. Cette princesse, par sa douceur, par sa piété et par sa modération, dans un siècle de factions et de guerres intestines, s'était concilié la vénération générale.

(1) Les dissensions de l'Espagne n'avaient été que passagèrement assoupies. L'esprit remuant des habitans de la Catalogne supportait impatiemment le joug odieux du roi d'Aragon et de sa cruelle épouse. Cette province se révolta de nouveau, et fut appuyée par les armes de don Pèdre, connétable de Portugal.

Nouvelle révolte de la Catalogne.

Ce prince, en s'arrogeant le titre de chef des Catalans, osa même usurper celui de roi d'Aragon et de Sicile. Mais aucun grand talent ne justifia sa témérité. Vainement il fit assiéger Gironne; Silva, qui commandait ses troupes, y périt, et le siège fut levé.

Don Pèdre essaya de se concilier la protection de Louis XI; mais ce monarque, peu disposé à favoriser une ambition malheureuse, se montra aussi froid pour lui que la fortune. Pour se venger, don Pèdre voulut soulever le Roussillon, mais son projet échoua.

Si le roi parut favoriser don Juan, en rejetant les offres de don Pèdre, il n'en ferma pas moins l'oreille aux prières du monarque aragonais, qui invoquait son appui pour réprimer les Catalans rebelles. Ce prince n'en obtint que de faibles secours, plus propres à prolonger les troubles qu'à les terminer. Il gardait, en attendant, ses gages, c'est-à-dire les deux provinces que don Juan ne pouvait racheter.

Voyage du roi dans le Nord.

Un nouvel intérêt appelait sa présence dans le Nord. Autrefois Tournay lui avait refusé un asile, lorsqu'il se dérobait par la fuite au courroux de son père. Depuis qu'il était monté sur le trône, le peuple

(1) 1464.

de cette ville craignait qu'il ne se vengeât de cette iujure; et, dans l'espoir de la faire oublier, elle lui prêta vingt mille écus, dont il avait besoin pour se faire restituer les places de la Somme.

Sa cupidité. Aux yeux du roi l'or effaçait toutes les injures. Trouvant même l'occasion favorable pour se concilier l'attachement d'une population nombreuse, il se rendit dans ses murs, lui confirma ses anciens privilèges, et obtint même de sa reconnaissance la quittance de l'argent qu'elle venait de lui prêter.

Ce voyage avait encore un autre but : il s'agissait d'une entrevue avec le duc de Bourgogne pour l'engager à ne point mettre obstacle à ses desseins contre la Bretagne.

Le duc, toujours aussi disposé à la conciliation que Louis l'était à l'intrigue, ouvrit un avis trop sage pour qu'il fût possible de le rejeter. Il proposa au roi de soumettre ses prétentions à l'arbitrage du comte du Maine, oncle de Louis et dont la sage influence avait tant contribué aux succès du roi Charles VII.

Louis reprochait au duc de Bretagne ses infractions aux libertés de l'Église gallicane, sa désobéissance aux arrêts du Parlement; il l'accusait surtout de méconnaître sa suzeraineté et de s'arroger le titre de *duc de Bretagne par la grâce de Dieu.*

Il serait aussi fastidieux qu'inutile d'entrer ici dans les détails nécessaires pour éclaircir cette vieille question de la dépendance et de l'indépendance de la Bretagne. Elle est aujourd'hui sans intérêt pour nous, et d'ailleurs ceux qui voudraient l'approfondir trouveront dans un ouvrage estimé, dans l'Histoire de

cette province, par le comte Daru, tout ce qui peut satisfaire leur curiosité sur cette longue contestation; car cette querelle n'est au fond qu'un de ces procès politiques que la diplomatie embrouille, que l'esprit de parti prolonge, et que la force seule décide.

Au reste, la guerre du Bien public ajourna ce grand procès. Mais, quelque imminente que fût cette croisade contre Louis XI, on se crut un instant plus près d'en voir recommencer une nouvelle contre les Turcs.

Les grandes passions des rois et des peuples changent avec les mœurs; mais lorsqu'elles ont été violentes, on en voit encore jaillir des étincelles longtemps après qu'on les a crues éteintes.

Inutiles efforts du pape Pie II pour renouveler les Croisades.

La folie des Croisades se réveillait de temps en temps, mais par de faibles accès. Il était naturel que la chute de Constantinople et l'agrandissement colossal des Musulmans ravivât ces antiques souvenirs. Pie II avait cherché à ressusciter l'enthousiasme religieux des princes chrétiens. Le duc de Bourgogne, animé d'une foi sincère, répondait à son appel. Il rassembla une nombreuse armée et se dirigea vers l'Italie; mais, par défaut de prévoyance, elle manqua de vivres et se dispersa: le zèle n'était plus assez fervent pour braver de tels obstacles.

Le pape, seul alors enflammé de ce fanatisme qui jadis précipitait en foule l'Europe sur l'Asie, convoqua les cardinaux, leur reprocha vivement la corruption de leurs mœurs, le scandale de leur ambition et de leur luxe, attribua les malheurs de la chrétienté à leur relâchement dans la foi, et déclara qu'il voulait lui-même se mettre à la tête de cette croisade

et rétablir la croix sur les ruines du croissant.

Sa mort.

En effet, prodiguant ses trésors, appelant les chrétiens aux armes, il les prie, les excite, les menace, les réunit, et vient dans la ville d'Ancône leur promettre, pour le sacrifice de leur vie, les palmes de la gloire ou celles du martyre, mais les unes tentèrent peu ces cœurs engourdis, les autres les effrayèrent. Vainement il voulait établir, dans cette foule de chefs sans expérience, de soldats sans ardeur, un peu d'ordre et de discipline, on méconnut son autorité, on brava ses menaces, et l'anarchie dispersa une seconde fois cet attroupement dont il avait voulu faire une armée. Son indignation et la honte d'avoir échoué dans cette sainte entreprise accablèrent son esprit et le conduisirent en peu de jours au tombeau.

Pontificat de Pierre Barbeau.

Pierre Barbeau, Vénitien, fut élu pour lui succéder sous le nom de Paul II. Ce nouveau pape ne tarda pas à être convaincu qu'il était impossible d'entraîner loin de leurs états les princes de l'Europe, trop occupés de leurs propres intérêts pour embrasser la cause perdue de l'empire grec qui venait de s'écrouler.

Intrigues du roi.

Louis XI se voyait au moment de recueillir le triste fruit de ses perfidies et de ses artifices. Le duc de Bretagne répandait partout le bruit d'un noir complot tramé par le roi contre la vie des princes de Bourgogne. Ce monarque intercepta ses lettres; il en fit distribuer une immense quantité de copies dans le dessein de faire connaître les intrigues ourdies par le comte de Charolais et le duc de Bretagne, pour travailler, de concert avec l'Angleterre, à la ruine de la France. Il courut ensuite en Picardie, y

rassembla des troupes et demanda une entrevue au duc de Bourgogne, dans la ville d'Hesdin. Son dessein était de lui dévoiler les intrigues criminelles de son fils.

Il aurait peut-être réussi selon ses désirs, s'il eût cherché franchement cette entrevue; mais il rendit lui-même toute explication impossible, par un acte de violence que la méfiance et la haine interprétèrent comme une preuve de desseins encore plus coupables.

Ayant appris que le vice-chancelier de Bretagne, caché sous un habit de dominicain, s'était rendu en Hollande dans le but d'y négocier un traité secret entre son maître, le roi d'Angleterre et le comte de Charolais, il voulut se saisir de sa personne ainsi que de ses papiers.

Mission du bâtard de Rubempré.

Le bâtard de Rubempré, homme de tête et de main, intrigant et hardi, se chargea de cette mission. Il s'embarqua sur un bâtiment armé qui portait vingt-cinq hommes d'équipage. Sorti de l'embouchure de la Somme, il jeta l'ancre à Walcheren, l'une des îles de Zélande. Là, étant descendu avec deux compagnons déterminés, il se rendit de nuit, et par des chemins détournés, à Gorcum, petite ville hollandaise, dans laquelle il espérait trouver et surprendre le vice-chancelier breton.

Or, le comte de Charolais, qui dans ce même temps (1), vivait en mauvaise intelligence avec son père, s'était retiré comme en exil à Gorcum. L'arrivée secrète, la conduite mystérieuse de Rubempré, exci-

(1) 1464.

tèrent les soupçons; il fut arrêté, et, ainsi que le dit Monstrelet, « sur la réputation qu'il avait d'être un » aventurier et un téméraire, ou plutôt comme on le » qualifiait alors, un garnement, chacun dit et répéta » qu'il n'était venu en Hollande que dans le dessein » d'enlever le comte de Charolais, après quoi on se » serait rendu maître du duc Philippe de Bourgogne, « son père, et de sa fille Marie. »

Le comte lui-même, disposé à tout croire et à tout craindre de Louis XI, en fut si effrayé qu'il chargea son maître-d'hôtel, Olivier de la Marche, de porter en toute hâte cette nouvelle au duc, son père, qui attendait le roi à Hesdin, et cet homme, par son récit, et peut-être même par les circonstances qu'il y ajouta, produisit une telle impression, que le duc, au lieu de recevoir le monarque, qui devait le lendemain dîner chez lui, partit brusquement à cheval pour Lille, en laissant le soin au duc de Clèves, son neveu, d'attendre le roi, si ce prince persistait à venir dans Hesdin.

Dès ce moment, le bruit d'un si lâche attentat s'étant répandu, les camps, les châteaux, les bourgs, les places publiques, les maisons particulières, les chaires des prédicateurs retentirent d'imprécations contre Louis XI, et des noms de tyran et d'assassin dont on le flétrissait.

Aussitôt que le roi apprit ce déchaînement, il fit éclater son indignation, se retira en Normandie et envoya des ambassadeurs au duc de Bourgogne pour demander raison de l'injure qui lui était faite.

Députation envoyée par Louis XI au duc de Bourgogne.

Ces envoyés furent le comte d'Eu, prince du sang, vénérable par son âge et son expérience; l'archevê-

que de Narbonne, prélat sage et considéré; enfin Pierre de Morvilliers, chancelier de France, magistrat austère, dur, et dont le langage violent était plus propre à aigrir les différens qu'à les concilier. Il aurait fallu pourtant, dans une telle circonstance, un négociateur adroit et modéré.

Le roi pouvait difficilement se justifier d'un acte qui violait le droit des gens; n'eût-il voulu qu'enlever en pleine paix le ministre du duc de Bretagne, sur un territoire étranger, il restait inexcusable aux yeux de l'Europe; et si les autres intentions qu'on lui supposait manquaient de preuves, on ne pouvait pas dire au moins qu'elles manquassent de vraisemblance.

Récemment il avait protégé le comte d'Étampes, accusé de projets criminels contre le comte de Charolais. Un autre motif donnait encore quelque consistance à ces odieuses imputations.

Jean Constain, sommelier du duc de Bourgogne, ayant conçu l'idée d'empoisonner le comte de Charolais, avait chargé un gentilhomme, nommé Jean d'Ivy, de lui rapporter d'Italie le poison le plus subtil. Celui-ci s'acquitta de sa commission. Il en exigeait la récompense; mais, au lieu d'argent, n'ayant reçu que des injures, il courut, dans sa fureur, dénoncer ce noir complot au prince Bourguignon.

Constain fut arrêté, jugé et condamné à perdre la tête. Avant de mourir, il demanda la grâce de révéler au comte un secret important, et l'obtint. Les témoins de cette audience, qui dura une heure, ne purent entendre ce qui s'y disait; ils remarquèrent seulement que le comte, à différentes reprises, donna des marques d'étonnement, d'indignation, et qu'il

faisait, presque à chaque mot, des signes de croix. Au reste, le dénonciateur Ivy n'éprouva pas un sort plus doux; car, ayant naïvement avoué qu'il aurait gardé le secret du complot si Constain lui en avait payé le prix, il fut décapité.

Rien ne prouve que Louis ait pris part à des crimes si lâches : mais, n'est-ce pas déjà, pour sa mémoire, une grande flétrissure que d'avoir inspiré tant de fois à tous ses contemporains de si odieux soupçons?

Sur ces entrefaites, Philippe le Bon étant tombé gravement malade, son fils revint auprès de lui, répara ses torts en montrant un repentir sincère, et regagna ainsi l'affection paternelle.

Résultats de cette ambassade.

Le duc lui permit d'assister à l'audience qu'il donna aux ambassadeurs du roi, mais en lui recommandant de contenir son ressentiment et de réprimer son impétuosité.

Lorsque les envoyés parurent, le chancelier, leur orateur, prit la parole et dit arrogamment « qu'ils ve-
» naient demander satisfaction d'une grave injure;
» c'était, prétendait-il, sans aucun motif et sans res-
» pect pour l'autorité royale, que le comte de Cha-
» rolais avait ordonné de saisir un navire de guerre
» français; il a même osé plus encore, ajouta-t-il, il
» s'est emparé d'un sujet du roi, du bâtard de Ru-
» bempré, l'a fait jeter en prison, en supposant et
» publiant que ce gentilhomme était venu à Gorcum
» pour commettre un attentat contre sa personne. Ce
» bruit calomnieux a été répandu et principalement
» accrédité à Bruges, rendez-vous de toutes les na-
» tions de l'Europe, par un chevalier bourguignon
» nommé messire Olivier de la Marche. A ces causes,

» dit l'orateur, le roi, si gravement blessé par cette
» calomnie, requiert de la justice et de la fidélité du
» duc Philippe, qu'il envoie ledit Olivier prisonnier
» à Paris, pour lui faire subir le châtiment mérité
» par son mensonge et par son insolence. »

« Messieurs, répondit le duc, messire Olivier de
» la Marche, né dans le comté de Bourgogne, et mon
» maître-d'hôtel, n'est point justiciable de la cou-
» ronne; toutefois s'il a fait et dit chose qui fût con-
» tre l'honneur du roi, et qu'ainsi fût trouvé par
» information, j'en ferais la punition telle qu'au cas
» appartiendrait. Quant à ce qui regarde le bâtard de
» Rubempré, il est vrai que ses signes et conte-
» nances aux environs de La Haye, où se trouvait
» alors mon fils, l'ont fait arrêter. Si le comte de
» Charolais est défiant, ce n'est point de moi qu'il
» tient ce défaut, mais de sa mère, qui avait été la
» plus soupçonneuse dame que j'eusse jamais con-
» nue. Mais nonobstant que, comme je vous l'ai dit,
» je n'aie jamais été soupçonneux, si je me fusse
» trouvé, au lieu de mon fils, à l'heure que ce bâ-
» tard de Rubempré hantait les environs, je l'aurais
» fait prendre comme il l'avait été. Au reste, si on ne
» trouve contre ce bâtard aucun indice qu'il a voulu
» enlever mon fils, je le ferai incessamment délivrer
» et renvoyer au roi.

» Il est fâcheux pour Sa Majesté qu'on ait donné
» généralement créance aux bruits qui se sont ré-
» pandus. Quant à moi, je n'ai jamais donné lieu à de
» pareils soupçons, et je n'y crois pas légèrement.
» J'ai quelquefois manqué de parole aux femmes,
» mais jamais aux hommes. »

Le chancelier, dans sa réplique, allégua les griefs de Louis contre le duc de Bretagne, et reprocha vivement au comte de Charolais de s'être lié secrètement avec ce duc, lorsqu'ils étaient venus voir le roi à Tours. « Ils ont fait échange, dit-il, de leurs ser-
» mens, de leurs scellés, en présence de Tanneguy-
» du-Châtel ; ils ont contracté alliance et se sont juré
» fraternité d'armes, ce qui est un crime énorme pour
» un prince de la famille de France. »

Le comte de Charolais voulant alors l'interrompre, le chancelier lui coupa la parole en lui disant : « Mon-
» seigneur de Charolais, je ne suis pas venu pour
» parler à vous, mais à monseigneur votre père. » Et, comme le comte irrité suppliait son père de l'autoriser à répondre : « J'ai répondu pour toi, lui dit le duc,
» comme il me semble qu'un père doit répondre pour
» son fils. Toutefois, si tu en as si grande envie, ré-
» fléchis-y aujourd'hui, et demain dis ce que tu
» voudras. »

Morvilliers termina cette conférence en disant au comte « qu'aucun motif légitime ne justifiait son al-
» liance avec le duc de Bretagne, si ce n'était la perte
» d'une pension et du gouvernement de Normandie
» que le roi était bien libre de lui ôter, comme il
» l'avait été de les lui donner. »

Ainsi se termina cette audience, où le mépris du duc pour le caractère de Louis XI se montra manifestement.

Le lendemain, les ambassadeurs furent de nouveau introduits; ils virent le comte Charolais à genoux sur un carreau de velours, et qui demandait à son père la permission de prendre la parole. L'ayant

obtenue, il se disculpa des reproches qui lui étaient adressés; son langage était calme, par obéissance, mais son maintien fier et son regard courroucé: il soutint que l'arrestation de Rubempré avait était juste et fondée sur des motifs raisonnables; les circonstances mystérieuses du voyage de cet aventurier, ses propos, sa conduite s'étaient réunis pour le rendre suspect; enfin il n'appartenait qu'à la justice de décider entre les accusateurs et l'accusé.

Prenant ensuite vivement le parti d'Olivier de la Marche, le prince dit que cet officier, animé d'un zèle louable pour ses maîtres, était suffisamment justifié dans ses soupçons contre un homme tel que Rubempré, et qui passait pour être capable des crimes les plus hardis.

« On m'accuse encore, continua le comte, d'avoir » formé des liens d'amitié avec le duc de Bretagne; » je suis loin de nier cette fraternité d'armes; elle est » pour tous les princes de France d'usage et de droit. » Mais ce que je puis attester, c'est qu'il n'a été conclu » entre nous aucun traité contraire à l'intérêt et à la » sûreté du roi.

» Au reste, à toutes ces plaintes vagues je puis en » opposer de réelles, car il est certain que le roi a » promis quatre cents lances au comte d'Étampes, » pour appuyer sa révolte et l'aider à nous enlever le » Brabant.

» Je garderai le silence sur l'injure qu'on m'a faite » en m'enlevant le gouvernement de Normandie, car » je me trouverai toujours assez de puissance, tant » que je conserverai la faveur de mon père. Nous » sommes certain aujourd'hui que si le roi garde le

» souvenir des torts imaginaires qu'il nous suppose, » il a complètement oublié les importans services que » lui a rendus notre maison. »

Le comte termina son discours en assurant l'ambassadeur que, sans le respect qu'il devait à son père, il aurait exprimé sa pensée en termes plus énergiques et plus âpres.

Le duc de Bourgogne dit aux ambassadeurs qu'il suppliait le roi de ne point se laisser prévenir légèrement contre lui ni contre son fils, et de leur conserver sa bienveillance.

On apporta, suivant l'usage, le vin et les épices, et lorsque les envoyés de Louis prirent congé, le comte de Charolais s'approchant de l'archevêque de Narbonne qui sortait le dernier, lui adressa tout bas ces mots: « Recommandez-moi très-humblement à la » bonne grâce du roi, et lui dites qu'il m'a bien fait » laver la tête par le chancelier, mais qu'avant qu'il » soit un an il s'en repentira. »

Faiblesse de Louis.

Louis ne crut pas devoir se venger pour le moment du refus qu'on lui faisait de toute satisfaction relativement à l'affaire de Rubempré. Il avait parlé avec violence, mais il se conduisit avec une sorte de faiblesse; car, au lieu d'insister sur la réparation qu'il exigeait, il s'efforça d'apaiser le duc de Bourgogne, en remplissant ponctuellement ses promesses concernant la cession du duché de Luxembourg.

Cette condescendance apaisa le ressentiment du duc Philippe, mais ne désarma point son fils: le comte de Charolais, décidé à se venger, multiplia ses intrigues, forma des liaisons avec tous les mécontens de France, et, malgré les conseils de son père, rassem-

bla de tous côtés des hommes d'armes et des soldats.

Pendant ce temps, le roi réunit dans la ville de Tours une grande assemblée composée du roi de Sicile, des ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, des comtes d'Angoulême, de Nevers, et de plusieurs autres seigneurs. Assemblée de Tours.

Le chancelier, après avoir déclaré que Sa Majesté les prenait pour arbitres entre le duc de Bretagne et lui, leur exposa les griefs nombreux dont on demandait le redressement.

Le roi, prenant ensuite la parole, fit un tableau fort exagéré de la situation malheureuse où il avait trouvé le royaume, et s'étendit avec complaisance sur l'état prospère dans lequel il venait de le replacer. « Mais cette étonnante prospérité, dit-il, ce fruit » de mes soins assidus, je ne le dois qu'aux con- » seils des princes, à l'appui des nobles, au zèle des » peuples; car un homme tout seul aurait été inca- » pable de porter un pareil fardeau et d'atteindre à » un tel but. Aujourd'hui, dans une circonstance » aussi critique, je compte plus que jamais sur » votre assistance; mon espoir est fondé sur votre » affection; je n'ignore pas que la force d'un état ne » peut résulter que de l'union du chef et de ses mem- » bres. On vous a fait connaître les sujets de plainte » que me donne depuis long-temps le duc de Bretagne. » Ce prince est égaré par de funestes conseils; il » est aussi téméraire dans ses projets que faible dans » ses moyens; et vous déciderez vous-mêmes si sa » conduite ne me force pas à user de toute mon » autorité pour le rappeler à son devoir. »

On connaissait trop Louis pour croire à la sincé-

rité de ses paroles. Chacun savait qu'il aimait mieux être obéi que conseillé; aussi le roi de Sicile, au nom de l'assemblée, et sans ouvrir aucune discussion, remercia le monarque de la confiance qu'il lui témoignait. Aussitôt chacun, suivant la coutume, jura de sacrifier sa vie pour l'intérêt de Sa Majesté. Louis, satisfait, invita le roi de Sicile à écrire au duc de Bretagne pour l'engager à se soumettre.

Le duc d'Orléans seul, trompé par l'apparente franchise du roi, et persuadé qu'il voulait réellement qu'on lui dît la vérité, se permit quelques observations sur les nombreux abus de l'administration, et entreprit même de justifier la conduite du duc de Bretagne.

Mort du duc d'Orléans.

Un long exil en Angleterre avait peut-être fait oublier au duc d'Orléans les mœurs de la cour; son erreur fut promptement dissipée; le roi lui répondit aigrement et lui reprocha avec amertume sa partialité pour un rebelle. Jusque-là tous deux restaient dans leur caractère. Mais le prince, trop humilié de la réprimande du roi, en conçut un chagrin si vif qu'il tomba malade et mourut peu de jours après.

Une captivité de vingt-cinq ans en Angleterre aurait pu mûrir sa raison, mais elle avait amolli son courage. Il fallait que depuis un demi-siècle l'autorité royale eût fait de grands progrès, et que la fierté des grands se fût bien abaissée, pour qu'un prince du sang montrât une telle faiblesse et fût attéré par une seule parole.

Ce même prince, pourtant, dans sa jeunesse, avait vu les maisons d'Anjou, d'Orléans, de Bourgogne, d'Armagnac dominer le trône, le combattre et lui dicter des lois.

Le duc d'Orléans laissait un fils, qui depuis régna sous le nom de Louis XII. Une de ses filles fut abbesse de Fontevrault; l'autre épousa Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

Affaires de Bretagne.

Dès que l'assemblée fut séparée, le roi fit partir des envoyés pour la Bretagne, mais le duc ne voulut pas les recevoir.

Pont-l'Abbé, qui les remplaça, fut plus heureux dans sa mission. Le duc le vit et l'écouta. « Prince, » lui dit-il, vous avez répandu contre le roi d'odieuses calomnies; vous souffrez qu'un de vos parens » reste au service de la Grande-Bretagne; vos liaisons avec le monarque anglais sont connues. Ces offenses contre votre souverain ne peuvent rester impunies. Croyez-moi, si vous avez suivi les conseils de » quelques amis imprudens, sacrifiez-les à votre sûreté; votre soumission apaisera le roi. Ouvrez les » yeux sur le péril où l'on vous jette, et songez que » si vous appelez les Anglais à votre secours, vos » états deviendront le théâtre d'une guerre destructive dont vous recueillerez seul toutes les calamités. »

Le duc, sans promettre aucune soumission, ne répondit aux reproches qui lui étaient adressés que par des excuses vagues. Il convint de ses négociations avec Édouard, mais prétendit qu'il n'avait rien stipulé de contraire aux intérêts de la France; et, comme on l'accusait d'avoir donné, dans ses lettres, au monarque anglais le titre de son souverain seigneur, il dit ne l'avoir fait que pour se conformer à une vieille étiquette, et pour flatter l'orgueil du conseil d'Angleterre.

Louis, justement irrité d'une telle réponse, résolut de se faire raison par les armes; mais il ne tarda pas à apprendre que, de son côté, le duc de Bretagne venait de conclure contre lui un traité d'alliance avec le comte de Charolais et le roi Édouard.

Cependant le monarque anglais, hésitant encore sur le parti qu'il devait prendre, venait de donner à Louis quelque espérance fondée de réconciliation. Son mariage avec la princesse Bonne de Savoie devait être le gage de la paix; toutes les conventions étaient réglées lorsque soudain, Édouard, aussi facile à séduire qu'à irriter, devint passionnément amoureux d'une de ses sujettes, Élisabeth Rivers, veuve de Jean Gray. Il sacrifia toute considération politique à cet amour, épousa sa maîtresse et partagea son trône avec elle.

Cette union inégale blessait l'orgueil du peuple anglais; mais le comte de Charolais, qui voyait avec satisfaction cette nouvelle cause de querelle entre ce monarque et le roi de France, envoya à Londres un ambassadeur, accompagné de trois cents gentilshommes, pour féliciter Édouard sur cet hymen. Un hommage si éclatant releva la nouvelle reine dans l'esprit du peuple mobile.

Ligue du bien public.

(1) Malgré ce contre-temps, Louis XI persistait dans ses projets de vengeance contre le duc de Bretagne. Celui-ci profitait habilement, pour faire tête à l'orage, des haines que le roi avait partout suscitées contre lui.

Le duc de Bourbon, beau-frère de Louis, était ir-

(1) 1465.

rité par le refus qu'on lui avait fait de l'épée de connétable; il entra l'un des premiers dans la ligue que le duc de Bretagne cherchait à former contre le roi.

Le duc de Berry lui-même ne tarda pas à s'y associer : son apanage était trop modique pour son ambition.

Le duc de Bourgogne voulait éviter de nouvelles querelles; mais sa sagesse ne put résister aux instances de son ami le duc de Bourbon, qui l'entraîna dans son parti.

Le clergé voyait avec humeur que le roi consentait, en abolissant la Pragmatique, à sacrifier ses libertés au saint Siège.

Les peuples gémissaient sous le poids des impôts. Tous les ministres et favoris de Charles VII, disgraciés, n'attendaient qu'une occasion pour venger leurs injures. Les princes et les nobles, persuadés, par tous les actes du roi, que son but était de les asservir, lorsqu'ils auraient laissé tomber, sans les secourir, les plus grands vassaux de la couronne, s'empressèrent de contracter une union défensive et offensive, à laquelle ils donnèrent le nom de *ligue du Bien public.*

La plupart de ceux qui entraient dans cette grande conspiration étaient jeunes, présomptueux et si imprudens, que pour concerter leurs projets, au lieu de les couvrir d'un voile mystérieux, ils se réunissaient fréquemment le soir dans l'Église de Notre-Dame de Paris. On ne conçoit pas comment un prince aussi cauteleux que Louis XI, et dont beaucoup d'historiens vantent l'habileté, ait pu si long-temps fermer les yeux sur ces conciliabules, qu'il aurait pu déjouer

par la rapidité de ses opérations; mais, au lieu de tomber sur le duc de Bretagne avant que ses amis fussent à portée de le défendre, il se laissa tromper par ce prince, qui lui promettait de se soumettre, et ne demandait que du temps, afin de s'assurer du consentement de ses États.

Le roi lui accorda un délai de trois mois. Ce fut encore son penchant pour la ruse qui lui fit commettre cette grave faute. Il cherchait alors à corrompre la maîtresse du duc de Bretagne, et Lescun, son favori, parce qu'une fois assuré d'eux, il aurait disposé de leur maître à sa volonté: mais ils aperçurent le piège, et ne s'y prirent pas.

Trompé dans cet espoir, le roi, tardivement averti, commençait à se méfier des projets de son frère, et ce fut précisément cette méfiance qui favorisa les desseins de ses ennemis.

Louis, à la tête d'un corps de troupes assez considérable, s'était avancé en Poitou pour menacer de plus près les Bretons; et craignant que son frère ne pût se soustraire à sa surveillance, il le força de marcher à sa suite.

Manifeste du duc de Berry.

Lescun profita de ce voisinage; il s'entendit secrètement avec le duc de Berry et lui envoya des hommes sûrs, avec lesquels, au milieu d'une partie de chasse, il se sauva et arriva en Bretagne, d'où il publia un manifeste contre la tyrannie dont il se prétendait victime.

Ce jeune prince se regardait comme le chef des rebelles tandis qu'il n'était que leur instrument, et, pour ainsi dire, leur drapeau. Dès qu'ils le virent à leur tête, ils proclamèrent ouvertement leur confédéra-

tion, et tous, pour se reconnaître, convinrent de porter à leur ceinture une aiguillette de soie écarlate.

Ce fut ainsi que Louis XI, au moment où il se croyait près de conquérir la Bretagne, se vit contraint de ne songer qu'à sa propre défense. Chaque jour la coalition qu'il avait à combattre se grossissait.

Adhésion des nobles à la ligue des princes.

Le duc de Calabre, les comtes de Dunois, de Dammartin, d'Armagnac, le duc de Nemours, le maréchal de Lohéac et le sire d'Albret s'y associèrent; de sorte qu'au sein d'un calme apparent la guerre commença tout à coup, avec la force d'un incendie qui menaçait tout le royaume.

Le roi de Sicile, les comtes du Maine, de Nevers, de Vendôme et d'Eu restèrent fidèles au roi : mais telle était la triste humeur de ce prince, qu'il regardait ses ennemis comme redoutables, et ses amis comme suspects.

Avant de combattre, il essaya ses armes ordinaires, les promesses, l'argent, les négociations.

La Ligue avait publié un manifeste contre les abus de son gouvernement ; il y répondit par une justification de sa conduite. Son frère se plaignait, disait-il, injustement, puisque l'héritage de sa couronne lui était assuré s'il mourait sans enfans ; la prospérité dont jouissait le royaume suffisait pour réfuter les reproches adressés à son administration. « S'il existe, ajou-
» tait-il, quelques abus réels, on doit m'adresser
» des remontrances respectueuses au lieu de suivre
» les conseils d'une jeunesse imprudente, inexpéri-
» mentée, ou les avis de quelques grands person-
» nages qui, pendant une longue vie, n'ont cessé
» d'opprimer leurs vassaux et de piller les peuples. »

La ville de Bordeaux promit d'être fidèle au roi; mais elle le supplia d'accorder au duc de Berry un plus riche apanage.

L'Auvergne, le Dauphiné, le Lyonnais et la Normandie se déclarèrent et s'armèrent contre les princes ligués. Enfin, ce qu'on n'aurait pas dû espérer, le roi d'Angleterre renouvela et prolongea impolitiquement sa trève avec la France.

Louis écrivit au pape pour l'engager à faire cesser, par son autorité, les plaintes du clergé français; mais Gruel, son ambassadeur, employa dans sa mission un langage hautain qui révolta l'orgueil du saint Siège.

Cependant le roi rassemblait quatorze mille hommes dans le Berry; la discipline sévère qu'il prescrivait rassura le peuple et le mit à l'abri du pillage.

Les comtes d'Eu et de Nevers furent chargés de la défense des frontières de Picardie; celle de la Bretagne fut confiée au comte du Maine, et Torcy couvrit la Champagne.

De part et d'autre les succès et les pertes furent d'abord balancés. Les rebelles s'emparèrent de Bourges; mais le roi ayant pris d'assaut Saint-Amand, Montrond et Montluçon, fit rentrer le Bourbonnais et le Berry dans le devoir; Bourges même fut bloquée par ses troupes.

Peu de temps après, étant à Saint-Pourçain, il découvrit une conspiration tramée par les comtes de Nemours et d'Arcourt. Ils devaient mettre le feu à un magasin à poudre, et profiter de l'explosion pour se saisir de la personne du roi, et peut-être même attenter à sa vie.

Bientôt Louis apprit que le comte d'Armagnac ve-

nait d'amener aux princes ligués un renfort de six mille hommes ; et, montrant cette fois la même activité qu'il avait déployée dans sa jeunesse, il marcha contre eux, à la tête de quatorze mille hommes, et les effraya tellement qu'ils se retirèrent avec précipitation.

Il aurait pu et peut-être dû profiter de cet avantage pour écraser la ligue dès sa naissance; mais, selon son habitude, il aima mieux négocier que combattre, et diviser que vaincre.

Le succès d'abord parut répondre à ses vœux : une trève fut conclue; mais chacun, en la signant, ne voulait que gagner du temps pour mieux frapper son ennemi.

Tandis qu'on traitait, les ducs de Berry et de Bretagne remontèrent la Loire, avec une forte armée, dans le dessein de se réunir au comte de Charolais, qui s'avançait sur la Somme, suivi de vingt-six mille hommes. Paris devait être le point de leur jonction.

Louis, s'apercevant un peu tard qu'on l'avait joué, laissa quatre cents lances en Languedoc pour le couvrir, confia la défense du Dauphiné à Galéas, fils du duc de Milan, chargea quatre mille hommes de protéger l'Auvergne, et marcha promptement avec ce qui lui restait de forces, pour empêcher, s'il en était temps, la jonction projetée par ses ennemis, et pour sauver sa capitale.

Conseils du vieux duc Philippe au comte de Charolais.

Le comte de Charolais, ayant vaincu à force d'instances la répugnance de son père pour la guerre civile, commença ses opérations avec la double ardeur d'un caractère fougueux et d'une haine violente.

Lorsqu'il partit, le vieux duc lui dit : « Vous l'avez

» voulu, mon fils, combattez; mais, puisque votre » épée est tirée, ne la remettez qu'avec honneur, et » préférez une mort glorieuse à une honteuse fuite. » Si vous éprouvez quelques revers, je vous promets » de marcher à votre secours à la tête de cent mille » hommes. »

Tous deux tentèrent inutilement de séduire, par de magnifiques promesses, les villes de la Somme; elles restèrent fidèles au roi.

Le comte attaqua et prit Roye, ainsi que Montdidier. Ce prince, dès ses premières actions, fit connaître sa témérité dans le combat, sa dureté dans le commandement, sa mauvaise foi après la capitulation.

Les Bourguignons devant Paris.

Précédé par l'effroi qu'il inspirait, et trop impétueux pour attendre l'arrivée de ses alliés, il parut promptement sous les murs de Paris, et leur livra sans succès deux assauts.

Trente-deux mille hommes défendaient cette ville; le maréchal de Rouhault les commandait. Le peuple de la capitale aimait peu le roi, mais il haïssait les grands. La résistance fut vigoureuse; et, après de vains efforts, les Bourguignons se virent contraints à se retirer sur Saint-Denis.

Peu de jours après, le comte vint camper à Longjumeau, et son avant-garde, commandée par le comte de Saint-Pol, occupa Montlhéry.

Les relations de cette campagne, écrites par plusieurs auteurs contemporains, sont peu d'accord entre elles. Mais celle de Comines paraît préférable à toute autre; car il avait vu ce qu'il racontait, et servait alors sous la bannière du comte; de plus, étant,

dans la suite, entré dans l'intimité du roi, nul ne pouvait mieux que lui connaître avec exactitude la vérité.

Cet historien prétend qu'au moment où les Bourguignons se montrèrent devant Paris; ils repoussèrent jusqu'aux portes les troupes qui en étaient sorties, et répandirent chez les Parisiens une telle épouvante, que chacun criait: « Les ennemis sont entrés dans la » ville !... »

Le sire de Hautbourdin, l'un des officiers les plus distingués de Charles, dit depuis, que si ce prince eût, dans ce premier moment, attaqué la ville avec vigueur, il s'en serait emparé; tous ses hommes d'armes le demandaient à grands cris, et l'on ne comprend pas comment le comte de Charolais, qui mérita tant de fois dans la suite le surnom de Téméraire, put manquer une si glorieuse victoire, s'éloigner comme s'il avait été battu, et se retirer à Saint-Denis.

Retraite du comte de Charolais.

Arrivé dans cette ville, il convoqua un conseil pour décider s'il y attendrait les ducs de Bretagne et de Berry, ou s'il marcherait au-devant d'eux.

Les uns disaient que le comte, ayant passé la Somme et la Marne, avait exécuté ce qu'il avait promis; que n'ayant pas trouvé ses alliés au rendez-vous indiqué, il pouvait se retirer sans honte; d'autres, et ceux-ci l'emportèrent, furent d'avis de franchir la Seine.

Le vice-chancelier de Bretagne arriva sur ces entrefaites. « Il avait, dit Comines, des blancs-seings » de son maître, et s'en aidait à faire nouvelles et » écrits, comme le cas le requérait. Il était Normand, » très-habile homme, et besoin lui en fut pour se ti-

» rer des murmures des gens qui s'élevèrent contre
» lui. »

Ce ministre annonçait à chaque instant l'arrivée de son maître et forgeait des nouvelles de succès, pour calmer l'impatience des Bourguignons.

Lorsque ceux-ci se furent établis à Longjumeau et à Montlhéry, on apprit soudainement, par la lettre d'une dame de grande importance, que le roi, parti du Bourbonnais s'avançait à grandes journées, démarche hardie, car alors il voyait la plus grande partie des seigneurs de France révoltés contre lui. Son plan était hardiment conçu. S'il attendait la réunion de toutes les forces ennemies, il était infailliblement perdu, tandis qu'il lui était possible de les attaquer séparément et avec succès. Le duc de Bourgogne était le plus redoutable, et s'il parvenait à le vaincre, les autres seraient facilement dispersés.

Marche des armées.

La marche de Louis fut prompte comme sa pensée. En moins de dix jours il parcourut les soixante lieues qui séparent Montluçon de Montlhéry, et prit en chemin plusieurs places.

Il était temps qu'il arrivât. Déjà les ducs de Nemours, d'Armagnac et d'Albret venaient d'amener des renforts aux Bourguignons; et le comte du Maine, envoyé par le roi pour retarder la marche des ducs de Berry et de Bretagne, lui écrivit que, malgré ses efforts, ces ducs, secondés par Dunois, par Lohéac, Dammartin, Beuil et une foule d'autres mécontens, le forçaient de céder à la supériorité du nombre. Lui-même, quittant sa troupe, se rendit en diligence près de Louis.

Les forces royales se composaient, pour le moment,

de 2,200 hommes d'armes, de l'arrière-ban du Dauphiné et des milices de quarante ou cinquante seigneurs.

Le roi rassembla un conseil; il y appela le comte du Maine et le grand-sénéchal Brézé. Là, on entendit avec surprise le monarque, si ardent jusqu'alors, ouvrir un avis timide : son opinion était d'éviter le combat et de s'enfermer dans Paris.

On s'aperçut bientôt que sa méfiance accoutumée l'entraînait à ce parti peu honorable. Il se défiait du comte du Maine, et comptait peu sur la fidélité du sénéchal. Tous deux furent d'avis de livrer bataille. On se sépara sans avoir rien décidé; mais, en sortant du conseil, le sénéchal dit à un de ses amis : « Je mettrai aujourd'hui Louis et Charolais si près l'un de » l'autre que bien habile sera celui qui les pourra » démêler. »

Brézé voulait peut-être se défaire de tous deux. Au reste, s'il était perfide, il en fut puni, car il périt un des premiers dans le combat. Louis XI, dans la suite, raconta lui-même cette anecdote à Comines.

Le 27 juillet 1465, l'avant-garde royale, menée par Brézé, s'approcha des murs de Montlhéry. Saint-Pol en fit prévenir le comte de Charolais, qui s'était posté à deux lieues en arrière, sur un terrain qu'il avait choisi pour combattre. Bataille de Montlhéry.

Les hommes d'armes et les archers de Saint-Pol étaient à pied; les chariots servaient de retranchement à sa troupe. Saint-Pol, rappelé par le comte de Charolais, lui écrivit que sa retraite serait regardée comme une fuite, et découragerait l'armée. Le prince alors lui envoya un renfort nombreux commandé par

le bâtard de Bourgogne, et se décida lui-même enfin à le suivre.

Déjà les Français et les Bourguignons se trouvaient à portée du trait; un fossé seul les séparait. Le vice-chancelier de Bretagne et un traître nommé Madray, qui avait livré le pont de Saint-Maxence aux Bourguignons, voyant que la bataille allait s'engager sans les troupes des ducs de Berry et de Bretagne, s'épouvantèrent et prirent la fuite.

Lorsque le comte de Charolais arriva, il trouva le comte de Saint-Pol à pied, les archers remplis d'ardeur et réchauffant leur courage en défonçant plusieurs tonneaux de vin.

Presque toute la gendarmerie monta à cheval par les ordres du prince, excepté quelques vaillans preux, tels que d'Esquerdes et Philippe de Lalaing qui voulaient, suivant les préjugés du temps, mériter la palme de la bravoure en combattant à pied. Ceux-ci se mêlèrent aux archers, et comme leur exemple excitait un grand nombre d'hommes d'armes à les imiter, cette incertitude leur fit perdre du temps. L'armée royale en profita pour s'avancer, et pour remporter, dans le premier choc, quelque avantage. Plusieurs Bourguignons périrent dans cette première mêlée, entre autres Philippe de Lalaing.

C'était le corps commandé par le roi qui faisait cette première attaque. Au commencement il n'était que de quatre cents hommes d'armes, et ne se fortifiait que lentement par l'arrivée du reste des troupes, qu'un défilé forçait à ne marcher qu'en longue colonne.

Le sire de Contay, qui s'en aperçut, vint dire au

comte de Charolais que le moment était favorable s'il voulait décider la victoire; qu'il fallait charger brusquement les ennemis avant qu'ils pussent être plus nombreux et se déployer. Mais des avis opposés faisaient hésiter le comte, et ce flottement refroidissait le courage des siens, quoiqu'ils fussent beaucoup plus nombreux que leurs ennemis.

Cependant, s'étant retranchés dans deux ou trois maisons, ils dirigèrent de là un feu assez vif contre les troupes royales, qui commencèrent à s'ébranler: une partie même de leurs hommes d'armes remontèrent à cheval, et prirent la fuite; mais en fuyant, les royalistes poussaient de grands cris; ces cris répandirent l'effroi dans les rangs de l'armée bourguignonne, de sorte que des deux côtés il y eut terreur et déroute.

Les archers bourguignons, traversant des champs de blé et de fèves, marchèrent sans ordre; les Français ralliés, qui les poursuivaient, les serraient de si près, en franchissant les fossés et les haies, qu'ils ne leur laissaient pas le temps de lancer leurs flèches.

Comines dit à ce sujet que les troupes bourguignonnes s'étaient tellement amollies par l'oisiveté d'une longue paix, que sur douze cents hommes d'armes on n'en voyait pas quatre cents qui portassent la cuirasse; presque aucun d'eux ne savait coucher sa lance en arrêt; les hommes de leur suite étaient mal armés.

Le bon duc Philippe, uniquement occupé à soulager le peuple, à réformer les abus, à créer pour les pauvres des institutions charitables, avait négligé le soin d'exercer ses gens d'armes et de les tenir au

complet; de sorte que cette nombreuse armée, réunie par ses ordres, et dont la force semblait présager la victoire, trompa son espérance, et fit évanouir tous ses rêves de triomphe.

Tandis que Saint-Pol combattait ainsi sans vigueur, le comte de Charolais s'était porté sur sa droite, loin de lui, et en arrière du château de Montlhéry; l'aile gauche de son armée, commandée par le seigneur de Ravenstein, fut entraînée par la défaite de Saint-Pol. Tous deux complètement battus, et ne se fiant plus même à l'abri que leur offrait l'enceinte de leurs chariots, continuèrent leur fuite pendant une demi-lieue et ne s'arrêtèrent qu'à l'entrée d'une forêt, où ils se rallièrent à quelques troupes d'infanterie qui les vinrent rassurer.

Ainsi le corps à la tête duquel le roi marchait crut qu'il avait remporté la victoire et terminé la journée, puisqu'il avait mis en déroute Saint-Pol, ainsi que le centre et l'aile gauche des ennemis.

Néanmoins rien n'était décidé, et la fortune suspendait encore son arrêt; car le comte de Charolais, qui ne se doutait nullement de la défaite de son aile gauche, chargeait dans ce moment avec intrépidité les troupes royales qui lui étaient opposées, triomphait de leur résistance, les enfonçait, les dispersait et les poursuivait avec la plus grande rapidité.

Son ardeur l'avait déjà emporté fort loin, lorsqu'un gentilhomme de Luxembourg, Antoine le Breton, vint l'avertir que derrière lui on voyait paraître un grand nombre de royalistes ralliés, qui voulaient couper sa retraite, et qui le jetteraient dans le plus grand péril, s'il ne se sauvait promptement.

Le comte, insensible à ces paroles, continuait sa poursuite imprudente, lorsque le sire de Contay, accourant près de lui, lui représenta avec tant de force le danger de sa position, qu'il tourna bride sur-le-champ, et fit bien, dit Comines; « car s'il eût couru » trois portées d'arc de plus, il eût été infaillible- » ment pris, comme le furent ceux qui galopaient » devant lui. »

Il rencontra même un gros bataillon qui voulut l'arrêter. Mais quoiqu'il n'eût pas alors plus de cent chevaux avec lui, il traversa cette infanterie. Cependant un soldat, ayant fait volte-face, lui porta dans l'estomac un coup de pique qui le couvrit de sang; le comte le renversa à ses pieds, et, lorsqu'il s'avançait rapidement près du château de Montlhéry, il vit, à sa grande surprise, la garde du roi sur les remparts. Se détournant alors avec précipitation, il se vit assailli par seize hommes d'armes qui s'élancèrent sur lui, l'entourèrent et tuèrent son écuyer tranchant.

Le comte se défendit avec opiniâtreté, et reçut, dans cette mêlée, un coup d'épée à la gorge, dont la cicatrice lui demeura toute la vie.

Charles, malgré sa vaillance, affaibli par ses blessures, était prêt à succomber sous le nombre des coups qu'on lui portait; déjà même l'un des assaillans l'avait saisi par sa ceinture, en lui criant: « Mon- » seigneur, rendez-vous; je vous connais bien; ne » vous faites pas tuer; » lorsque le fils d'un médecin, nommé Jean Cadet, qui suivait sa bannière, s'élança avec son lourd et gros coursier au milieu de ce groupe, écrasa ceux qui le serraient de plus près, et parvint à le dégager.

Au même moment, le prince, ayant aperçu l'enseigne du bâtard de Bourgogne et quelques soldats cachés dans les fossés, se jeta au milieu d'eux.

Peu d'instans après, Comines l'ayant rejoint avec trente hommes d'armes, lui donna un cheval frais, et rallia encore autour de lui quelques faibles bandes de fuyards, harassés et blessés, qui n'auraient pas tardé à se rendre, si l'ennemi eût poussé plus hardiment ses avantages. Mais il ralentit sa poursuite, et le comte fut encore rejoint par quarante hommes d'armes, que commandait Saint-Pol, et qui arrivaient à son secours avec une lenteur assez suspecte.

Enfin le prince parvint à rallier une faible infanterie et huit cents hommes d'armes, qui se postèrent derrière un grand fossé, et à l'abri d'une haie assez haute. Jamais on ne vit, de part et d'autre, deux armées saisies d'une pareille terreur, et s'abandonner à une fuite si honteuse.

Du côté du roi, le comte du Maine et huit à neuf cents hommes d'armes avaient été mis en pleine déroute sans presque livrer aucun combat. Un des grands personnages de la cour du roi s'enfuit jusqu'à Lusignan, en Poitou, et l'un des officiers du comte de Charolais jusqu'au Quesnoy. « Ces deux-là, » comme le dit naïvement Comines, n'avaient garde » de se mordre l'un l'autre. »

Enfin, les deux armées ayant pris position et s'étant rapprochées, se tirèrent encore plusieurs coups de canon et se tuèrent beaucoup de monde, sans qu'il en résultât aucun avantage décisif.

Découragement des deux armées.

L'armée royale montrait un grand découragement; la présence du roi la retenait à peine sous ses dra-

peaux, et, si l'on en croit le seigneur de Hautbourdin, les Bourguignons l'auraient entièrement détruite, s'ils avaient trouvé seulement cent archers en état de tirer sur elle. La nuit sépara les combattans.

On croyait que le roi, pour s'assurer l'honneur de la journée, coucherait sur le champ de bataille, mais il se retira à Corbeil.

Saint-Pol et Hautbourdin firent amener les chariots, derrière lesquels ils retranchèrent leurs troupes.

Quelques corps de l'armée royale, qui croyaient les ennemis totalement dispersés, revinrent sans défiance sur leurs pas, et tombèrent au milieu des postes bourguignons, qui en massacrèrent un grand nombre.

De part et d'autre on perdit à peu près deux mille hommes, et l'on fit un nombre égal de prisonniers.

On devait s'attendre à voir les deux princes ennemis marquer leur gratitude aux braves qui s'étaient montrés fermes dans le péril, et flétrir par un juste châtiment les lâches qui avaient abandonné leurs enseignes. « Mais, dit Comines, *ils jugèrent comme » hommes, et non point comme anges.* Tel perdit ses » offices et états pour avoir pris la fuite, lesquels fu- » rent donnés à d'autres qui avaient fui dix lieues » plus loin. Un des officiers de notre côté perdit sa » charge et fut même exclu de la présence de son » maître; mais un mois après, il était plus en faveur » que devant. »

Les Bourguignons étaient si abattus et si découragés, que d'abord ils s'attendaient à voir les Parisiens sortir de leurs murs, fondre sur eux et consommer leur ruine. Le soir même, le comte donna l'ordre à cinquante hommes d'armes de faire une re-

connaissance, pour s'informer de ce qui se passait dans le quartier du roi. Vingt seuls obéirent, et cependant trois jets d'arc les séparaient à peine du camp ennemi; ces coureurs revinrent, et dirent que le roi était parti.

Alors le prince bourguignon respira, reprit quelque espérance, et permit que l'on s'occupât du pansement de ses blessures.

Tout était dans un tel désordre, que, pour l'asseoir, on fut obligé d'éloigner quatre ou cinq corps morts de la place où il se trouvait. On lui apporta aussi quelques alimens. Mais à peine avait-il commencé son triste repas, qu'un de ces prétendus morts qu'on avait écarté, et déjà dépouillé, se leva sur son séant, et demanda d'une voix forte: *A boire!* On le satisfit; il reprit ses forces, fut pansé et guérit.

Dans la nuit, on tint un grand conseil. Le comte de Saint-Pol dit que le péril devenait imminent, qu'il fallait partir au point du jour, brûler les équipages, et reprendre le chemin de Bourgogne. Ce serait, ajoutait-il, une grande folie que de s'obstiner à rester ainsi à découvert sans vivres, et placés entre la garnison de Paris et l'armée du roi.

Plusieurs généraux étaient de cet avis. Le seigneur de Hautbourdin lui-même l'appuyait, lorsque le sire de Contay s'écria: « Le parti qu'on vous propose est » de tous le plus honteux et le plus funeste. Dès que » le bruit s'en répandra, l'épouvante saisira l'armée. » Elle se débandera, et, poursuivie dans cette dé- » route, elle sera taillée en pièces, prise ou détruite. » Plus notre danger est grand, plus il faut cacher » avec soin notre détresse. Le seul moyen d'imposer

» à l'ennemi et d'empêcher qu'il ne marche sur nous, » c'est de l'attaquer nous-mêmes brusquement; en » un mot, cette résolution de vaincre ou de mourir » est à la fois la plus honorable et la plus sûre; la » retraite ne serait qu'une fuite lâche et désastreuse. »

Le comte de Charolais adopta l'avis de Contay; en conséquence chacun reçut l'ordre de se reposer et de se tenir prêt à marcher, au premier son de la trompette.

Peu de temps après, quelques coureurs apprirent que l'armée ennemie avait décampé; cette nouvelle remplit de joie les Bourguignons. « Parmi eux, dit » Comines, il y avait assez de gens criant qu'il fal- » lait poursuivre l'ennemi à outrance, lesquels gens » faisaient bien maigre chère une heure avant. »

Dès que le soleil fut levé, et qu'on eut pris les armes, le comte de Charolais se fit amener un cordelier, qui assurait avoir vu, non loin de là, l'armée du duc de Bretagne; le bruit s'en répandit rapidement, et alors de toutes parts les fuyards s'empressèrent de rejoindre leurs drapeaux.

On vit aussi revenir le vice-chancelier Breton et Madray accompagnés de deux archers du duc de Bretagne; l'espérance que leur arrivée ranima fit oublier leur honteuse désertion de la veille.

L'orgueil du comte de Charolais reparut en même temps que ses craintes s'évanouissaient, et il commença dès ce moment à parler de cette journée comme d'une victoire incontestable.

Jonction des armées des princes.

Le lendemain, les ducs de Berry et de Bretagne réunirent leurs forces à celles du comte de Charolais. Dunois, Dammartin, d'Amboise, et d'autres mé-

contens, renforcèrent encore cette armée, qui, devenue formidable, s'élevait à près de six mille hommes d'armes.

Les princes sommèrent le château de Montlhéry de se rendre; mais il leur ferma ses portes, et ils ne jugèrent point à propos de perdre à ce siège un temps qu'on pouvait mieux employer.

Le roi se trouvait alors à Corbeil; lorsqu'il apprit cette jonction, que ses efforts n'avaient pu prévenir, il jeta une partie de ses troupes dans Paris, et se rendit promptement en Normandie pour y rassembler de nouvelles forces.

Son absence fit courir le bruit de sa mort, et ce bruit excita dans l'armée de la ligue une joie universelle. Déjà le duc de Berry croyait monter sur le trône, dont les princes et les seigneurs ses alliés se disputaient d'avance les débris. Cette illusion dura peu.

Conseil des princes.

Les princes s'étant réunis en conseil dans la ville d'Étampes, résolurent de s'approcher de Paris, afin de déterminer cette ville à entrer dans la ligue. On se croyait certain que, si elle prenait ce parti, les autres cités du royaume l'imiteraient, tant était déjà grande l'influence de la capitale sur le royaume.

Dans ce conseil des alliés, le duc de Berry, jeune, sensible, et doué d'une grande bonté naturelle, se montra vivement affecté des calamités que la guerre civile entraînait, et des flots de sang français qu'elle faisait répandre.

Cette douceur candide déplut au fier comte de Charolais, qui dit en sortant à ses amis : « Entendez-» vous les paroles de cet homme? Il se trouve ébahi

» pour sept à huit cents blessés qui ont attristé ses » regards, quoiqu'ils ne lui soient ni proches, ni » connus. Jugez comme il s'ébahirait, si le cas le tou- » chait de plus près. Il serait capable de capituler » bien légèrement avec le roi, et de nous laisser en » la fange. Il ne faut pas oublier les anciennes haines » et guerres qui ont eu lieu par le passé, entre le roi » Charles son père, et mon père le duc de Bourgo- » gne. Croyez que ces gens-là se tourneraient bien- » tôt contre nous. C'est pourquoi il est nécessaire de » se pourvoir d'autres amis. »

Frappé de cette idée, le comte envoya un prélat au roi Édouard, pour lui demander la main de la princesse Marguerite sa sœur, et l'inviter à former avec lui une alliance étroite.

Siége de Paris.

Sur ces entrefaites, le duc de Calabre amena aux alliés un renfort assez considérable; ainsi fortifiés, ils jetèrent un pont sur la Seine, chassèrent les troupes royales qui défendaient ce fleuve, et établirent leur camp autour de Paris. Leur armée s'accroissait chaque jour, et s'élevait alors à plus de cent mille hommes.

Ce fut au moment de l'arrivée du duc de Calabre, que le comte de Charolais vit pour la première fois, et pour son malheur, un intrigant italien, le comte Campo-Basso, qui, depuis comblé de ses faveurs et gouverneur de Bourgogne, devint en partie la cause des désastres qui ternirent son règne et terminèrent ses jours.

Le roi, en se rendant en Normandie, s'était arrêté un jour à Paris. Là, ce prince habile, qui jugeait l'extrême péril dont le menaçait la réunion des armées

de Bourgogne et de Bretagne, déploya toutes les ressources de son esprit pour accroître l'affection et raffermir la fidélité des habitans de la capitale.

Sa bonhomie feinte les charma. Il dîna familièrement avec les principaux bourgeois, leur raconta ses faits d'armes, les divers dangers qu'il avait courus dans la bataille, enfla ses avantages, amusa ses auditeurs par des railleries piquantes sur les Bourguignons, et gagna ainsi complètement leur confiance.

Dans cet instant, et fort mal à propos pour lui, Guillaume Chartier, évêque de Paris, vint lui adresser de graves remontrances, dans le but de l'engager à réformer les abus dont on se plaignait, et à s'entourer de conseillers plus sages et plus habiles.

Le grand intérêt du roi était alors de se montrer populaire. Aussi, loin de laisser éclater une colère intempestive, Louis parut écouter avec une bienveillante douceur les reproches du prélat. Il fit plus : ayant appelé à son conseil six notables bourgeois et douze membres du Parlement et de l'Université, il supprima les droits et les impôts les plus onéreux, et demanda seulement, en faveur des grands privilèges qu'il accordait à l'Université, que les écoliers prissent les armes comme les autres citoyens.

Fichet, recteur de ce grand corps, refusa d'y consentir, et ne mit aucune modération dans son langage. Louis sembla ne pas s'en apercevoir ; mais lorsque les dangers furent passés, prouvant qu'il avait bonne mémoire, il bannit du royaume le pauvre recteur.

Avant de quitter la capitale, ce prince trouva le moyen de menacer ses ennemis d'une diversion, en

formant une alliance avec les Liégeois, peuple turbulent, opiniâtre adversaire des Bourguignons.

On croit que dans ce même temps, Dunois, aussi bon Français que brave guerrier, lui rendit un grand service, en s'efforçant de persuader au duc de Berry qu'il devait ne plus faire cause commune avec le duc de Bourgogne; car, disait-il, « il vise au renversement » du trône, et nous, nous ne voulons que l'affaiblis- » sement d'un pouvoir qui attente à nos libertés. »

Principe de désunion entre les princes alliés.

Ce commencement de désunion entre les chefs de la ligue fut plus utile au roi que ses armes.

Le comte de Charolais, aigri de plus en plus contre le duc de Berry, ne le comprit point dans un traité nouveau qu'il conclut avec le duc de Bretagne. Cependant ces semences de division ne portèrent leur fruit qu'un peu plus tard, et les princes ligués continuèrent d'agir de concert.

Ils envoyèrent des hérauts, avec des lettres pour l'évêque, le clergé, le Parlement, l'Université et les officiers municipaux de Paris. Par ces lettres, les alliés déclaraient que, ne s'étant armés que pour la cause du bien public, ils demandaient qu'on chargeât des députés de se rendre près d'eux, pour discuter les grands intérêts de l'état, et les moyens d'épargner à la France tous les maux qu'entraîne la guerre.

Députation des princes au parlement et à la ville de Paris.

Leurs vœux furent satisfaits, et toutes ces autorités nommèrent une députation que l'évêque présidait.

Lorsqu'elle parut dans le camp, Dunois prit la parole, au nom des princes : « Le roi, dit-il, attaque » toutes nos libertés, il a résolu de détruire leurs » appuis, en anéantissant les plus grands seigneurs

» du royaume, les ducs d'Orléans, de Bourgogne,
» de Bretagne et de Bourbon. Eux abattus, sa ty-
» rannie n'aurait plus de barrière ; on sait déjà qu'il
» ne veut plus assembler les États-Généraux. Si vous
» prétendez conserver encore, à la noblesse son exis-
» tence, au clergé son indépendance, à la bourgeoisie
» ses privilèges, au peuple sa liberté, si vous voulez
» enfin soutenir dignement la cause du bien public,
» ouvrez la capitale aux princes ici rassemblés. C'est
» au sein de votre ville qu'ils veulent, éclairés par
» vos conseils, réformer le gouvernement, et con-
» traindre le roi à respecter vos droits et les nôtres.
» L'intérêt général l'exige ainsi; nous préférons la
» paix à la guerre; mais le temps est précieux : nous
» vous donnons deux jours pour accepter nos pro-
» positions; mais en cas de refus, nous serons forcés
» de prendre Paris d'assaut, et de n'y faire aucun
» quartier. »

Lorsque la députation retourna dans la ville et rendit compte de cette conférence, la frayeur se répandit dans le peuple. La multitude menaçait de se soulever si l'on n'ouvrait pas les portes aux alliés.

Mais les maréchaux et les guerriers qui composaient la garnison, repoussant une terreur par une autre terreur, déclarèrent qu'ils massacreraient tous les habitans qui proposeraient de recevoir les princes.

Ainsi les députés, à leur grand regret, se virent contraints de reporter au camp un refus positif, alléguant, pour excuse, que dans une telle affaire on ne pouvait rien résoudre sans l'ordre du roi, qui était absent.

Cette résolution étonna les alliés. Ils hésitèrent, discutèrent, et ne donnèrent point l'assaut.

Cette incertitude enhardit leurs ennemis; cent lances sortirent de Paris, et s'emparèrent d'une soixantaine de chevaux bourguignons. Cependant le peuple de la capitale était consterné, craignant à la fois les périls de l'assaut et la disette.

Secours amenés par le roi aux Parisiens.

Deux jours après, tout changea de face; le roi reparut à la tête de douze mille hommes. Il fit renaître dans Paris l'abondance et le courage. La multitude, qui naguère était prête à l'abandonner, l'accueillit avec enthousiasme.

Louis ne pouvait être dupe de ce faux zèle et de ces transports mensongers. Il punit sévèrement les députés qui avaient marqué le plus de faiblesse, traita l'évêque avec mépris, et fit fouetter quelques séditieux qui avaient jeté des cris d'alarme, et cherché à soulever les habitans.

Le roi ne dissimula point la crainte que lui avaient inspirée ces pourparlers et ces conférences; il dit même dans la suite à Comines, que si les princes étaient entrés dans Paris, il ne lui serait resté d'autre ressource que de se retirer en Suisse ou à Milan.

Après avoir effrayé le peuple, ce monarque, qui connaissait son esprit léger, l'amusa par des cérémonies, fit reparaître l'oriflamme qu'on disait perdue, l'alla prendre avec la pompe accoutumée, et se montra d'autant plus décidé à combattre, qu'il employait plus d'activité à diviser ses ennemis et à les séduire séparément, pour obtenir la paix de tous.

Le roi de Sicile le seconda, et parvint à rompre les liens du duc de Calabre avec le comte de Charolais.

Bientôt chacun des alliés, craignant d'être prévenu, s'occupa de ses intérêts particuliers. Les hostilités se ralentirent, il n'y eut plus de vivacité que dans les intrigues.

La guerre se réduisait à quelques escarmouches; cependant un jour, l'armée de la ligue, trompée par un faux avis, se réunit et marcha précipitamment sur un point où elle devait, disait-on, rencontrer un grand nombre de lances royales disposées à les attaquer. Mais leur désappointement fut étrange, lorsqu'en arrivant à l'endroit désigné et à la chute d'un brouillard, ces preux s'aperçurent que les prétendues lances dont on les menaçait n'étaient que de grands chardons, dont un champ inculte se trouvait hérissé.

Peu de temps après, on convint de part et d'autre d'ouvrir des négociations, et à cet effet on conclut une trève qui, des deux côtés, fut assez mal observée.

Négociations avec les princes.

Louis était parvenu à exciter parmi les confédérés une méfiance mutuelle; lorsque des commissaires, nommés pour traiter, se réunirent en conférence à Charenton, le roi vint lui-même trouver les princes, et apercevant le comte de Charolais au bord de la rivière, il lui cria : « Mon frère, me promettez-vous » sûreté? — Oui, comme frère, » répondit le comte. Alors, le roi ayant traversé le fleuve, dit au prince bourguignon : « Je vous reconnais pour un vrai gen- » tilhomme de la maison de France. Car, lorsque ce » fou de Morvilliers vous adressa, en mon nom, » d'assez dures paroles, vous chargeâtes l'archevê- » que de Narbonne de me dire que je m'en repenti- » rais avant qu'il fût un an; or, vous avez loyalement » et trop promptement tenu votre promesse, et c'est

» précisément avec tels gens qui tiennent ce qu'ils » promettent, que je veux avoir à besogner. »

Les princes ensuite parlèrent des moyens de conclure la paix, et, malgré le beau nom de ligue du Bien public, dont se parait la confédération des alliés, chacune de leurs propositions n'avait pour but que des intérêts privés et des vues d'ambition personnelle.

Ce n'était point la liberté du peuple qu'on voulait relever, mais bien le système féodal avec tous ses abus.

Le frère du roi ne consentait à déposer ses armes, que si on lui donnait la Normandie et la Guienne pour apanage. Louis s'y refusait, et ne lui offrait que la Champagne, avec le Vermandois et la Brie; il en exceptait même Meaux, Melun et Montereau.

Le comte de Charolais exigeait impérieusement qu'on lui rendît les villes de la Somme, déjà rachetées, et dédaignait le comté de Boulogne, ainsi que Péronne, Roye et Montdidier, dont la cession lui était proposée.

L'énumération serait trop longue, s'il fallait faire la liste des terres, seigneuries, dignités et pensions au prix desquelles les autres ligueurs mettaient leur fidélité. Tous, comme le dit un de nos historiens, jouaient au roi dépouillé : ils regardaient la France et le trésor public comme une curée.

S'ils accusaient le roi de les tromper, ce prince était en droit de leur adresser les mêmes reproches : ils ne songeaient qu'à l'accroissement, lui, de son autorité, eux, de leurs richesses et de leurs privilèges.

La complication de tant d'intérêts opposés aurait

pu rendre leur discussion interminable; des circonstances imprévues en hâtèrent la fin.

L'évêque de Bayeux trahit le roi, et livra la ville de Rouen au duc de Bourbon. Aussitôt les Normands se montrèrent disposés à quitter le camp royal. En même temps, les Parisiens, auxquels Louis demandait un nouveau serment, murmurèrent, s'agitèrent et donnèrent au monarque de justes motifs d'inquiétude. D'un autre côté, l'armée de la ligue commençait à manquer de vivres. De sorte qu'une nécessité commune contraignit les deux partis à transiger et à conclure.

Le roi et le comte de Charolais conférèrent ensemble, à peu de distance de la ville et du camp; leurs gens furent renvoyés; ils restèrent seuls, et, dans la chaleur de l'entretien, ils se promenèrent tous deux, et prolongèrent tellement leur marche, que tout d'un coup le comte s'aperçut que le roi l'avait insensiblement attiré jusque dans la première enceinte des retranchemens de la capitale.

Il était déjà trop tard pour reculer. Charles, en cet instant, se rappela le triste sort de son aïeul au pont de Montereau; mais il dissimula sa frayeur, et, à un péril sans remède, opposa une contenance ferme et tranquille.

Ses soupçons étaient mal fondés; car, après quelques paroles échangées, ayant pris congé du roi, ce prince lui rendit son salut, avec un sourire assez significatif, et le laissa partir librement.

Cependant les Bourguignons, inquiets de son éloignement, étaient déjà montés à cheval pour courir après lui, et prévenir, s'ils le pouvaient, les suites de sa témérité.

Aussitôt qu'il leur fut rendu, leurs chefs lui adressèrent de vifs reproches. « Ne me tancez pas si » vivement, leur dit-il; ma folie a été grande, et » j'étais déjà presque sur le boulevard, lorsque je » m'en suis aperçu. »

Traité de Conflans.

De jour en jour les conférences redoublèrent d'activité. Le roi était d'autant plus pressé d'en finir, qu'il était plus décidé à ne rien tenir de tout ce qu'il promettait. Ainsi, levant toutes les difficultés, il signa la paix à Conflans, et accepta toutes les conditions que la ligue voulut lui dicter.

Le duc de Berry obtint la Normandie, comme apanage. Le duc de Calabre, Mouzon, Sainte Menehould, Neufchâtel, l'entretien de quinze cents lances pour six mois, et cent mille écus comptant. Le roi renonça à l'alliance qu'il avait contractée avec la Castille et l'Aragon. Il céda au comte de Charolais les villes de la Somme, en se réservant la faculté de les retirer, moyennant le paiement de deux cent mille écus; le comte obtint encore Péronne, Boulogne, Montdidier et Roye. Louis promit le rétablissement de la Pragmatique. Le duc de Bourbon reçut le don de plusieurs seigneuries en Auvergne, l'entretien de trois cents lances, et cent mille écus. On abandonna au duc de Bretagne, Montfort, Étampes, et le droit de régale dans ses domaines. Le roi gratifia Dunois d'une compagnie de cent lances. La soumission des comtes d'Albret et d'Armagnac fut achetée par des seigneuries et des pensions. Dammartin recouvra ses biens confisqués, et le commandement d'une compagnie d'hommes d'armes. Saint-Pol reçut l'épée de connétable, moins parce qu'il était habile, vaillant,

et issu d'une illustre maison, que pour l'enlever au duc de Bourgogne.

Louis ne se montra inflexible que pour Tanneguy-Duchâtel, auquel il refusa la charge de grand écuyer, et pour le sire de Beuil, qu'il ne voulut jamais nommer grand-amiral.

L'ambition et la cupidité étaient assouvies; après avoir réglé leurs intérêts, on parla enfin du bien général, mais on délibéra long-temps sur cet important objet sans rien conclure. Le peuple, toujours victime des querelles des grands, fut plus que jamais grevé d'impôts, et Dammartin dit justement, à cette occasion, « que cette ligue du bien public aurait été mieux » nommé ligue du mal public. »

Refus du Parlement d'enregistrer les traités.

On fit deux actes de ce traité; l'un fut signé à Conflans, avec le comte de Charolais, l'autre à Saint-Maur, avec les autres princes ligués.

Lorsqu'on les présenta au Parlement, ce corps, soit par une noble fermeté, soit par obéissance aux insinuations secrètes de Louis, refusa de les enregistrer. Pour motiver ce refus, il dit que le traité était extorqué par la force, qu'il contenait de notables aliénations de domaines, et que, dans un article de cette convention, le roi reconnaissait, sur plusieurs points importans, l'autorité temporelle du pape.

Cependant tous les seigneurs, lorsque le chancelier demanda leur avis, ayant opiné pour l'enregistrement et obtenu des ordres itératifs du roi, le Parlement céda, mais en déclarant qu'il était contraint d'obéir, et se soumettait, sans que cette soumission pût porter préjudice à son opposition.

La cour des comptes montra la même résistance.

Elle ne déplut pas à Louis, car on sut depuis que ce prince avait protesté secrètement contre ce traité.

La paix fut publiée le 20 octobre 1465. Quand tout fut terminé, le roi se rendit sans escorte au milieu de l'armée des princes, et la passa en revue. Le comte et lui s'embrassèrent, et se jurèrent une éternelle amitié; leurs bouches prononçaient ce serment, tandis qu'une haine implacable était gravée dans leurs cœurs.

Quelques jours après, Louis reçut, à Vincennes, l'hommage de son frère pour la Normandie, celui du comte de Charolais, pour les villes de la Somme, et le serment du connétable pour sa charge.

Un fait suffira pour prouver la méfiance qu'inspirait le roi. Il attendait le comte de Charolais dans le château de Vincennes, et celui-ci ne consentit à y entrer qu'à une condition honteuse pour la dignité royale : il exigea que cette forteresse lui fût remise pour le temps de son séjour, et qu'on lui permît de la faire garder par ses propres troupes.

Le monarque se soumit à cette humiliation, et, comme cependant il ne pouvait convenablement rester à la garde de ses ennemis, après la cérémonie de l'hommage, il revint coucher à Paris. Qui s'abaisse ainsi justifie les soupçons qu'il inspire.

A cette époque, Jacques II, roi d'Écosse, croyant pouvoir profiter des troubles de la France, envoya des ambassadeurs au roi, pour réclamer la cession de la Saintonge qui lui avait été promise par Charles VII. Les ambassadeurs joignirent des menaces à leurs instances : Louis leur opposa un refus formel, et les renvoya.

État des affaires.

Ce prince ne pouvait plus fermer les yeux sur le triste résultat des fautes de sa politique. Il était temps de les réparer, d'apaiser tant de justes ressentimens, et de diminuer le nombre de ses ennemis.

Il se décida donc à ne plus affecter si imprudemment le pouvoir absolu. Il appela dans ses conseils les grands du royaume, plusieurs magistrats, et ceux même des bourgeois notables dont l'influence et les lumières pouvaient lui être utiles. On s'était soulevé contre ses injustices, il les répara. Juvénal des Ursins fut rétabli dans sa charge de chancelier, et Dauvet dans sa place de président du Parlement de Paris. Il ordonna même que lorsqu'il vaquerait quelque office dans cette cour, elle lui présenterait trois candidats, parmi lesquels il en choisirait un.

On aurait voulu, et peut-être espéré, quelque diminution de taxes; mais Louis tenait à l'argent plus qu'à tout. Ne voulant pas alléger les charges qui pesaient sur les bourgeois de la capitale, il flatta leur amour-propre, visita leurs familles, s'entretint avec eux de leurs intérêts, les fit manger avec lui, et, au défaut de générosité, réussit par sa familiarité à gagner leur affection.

Ce qui leur plut surtout, c'est qu'il les exempta du ban et de l'arrière-ban; ils ne virent pas que c'était une manière adroite de les désarmer, et ils s'en montrèrent si reconnaissans, qu'ils acceptèrent sans murmure un surcroît d'impôts pour payer les pensions extorquées par la ligue.

Les impositions dans le Languedoc changèrent de forme, et toutes les taxes diverses qu'on y percevait furent remplacées par une taille personnelle.

Si la paix de Conflans délivra Louis XI du péril où il s'était jeté, et le laissa jouir de quelque repos, elle n'en fut pas moins funeste pour la France, qui, par le sacrifice de tant de places fortes, restait ouverte de toutes parts aux invasions des Bretons, des Anglais et des Bourguignons.

Un des principaux désirs du roi était de regagner l'affection de Philippe le Bon. Dans ce but, il donna sa fille naturelle Jeanne au bâtard de Bourgogne, avec plusieurs villes en Auvergne et en Dauphiné, pour dot.

Intrigues du roi.

Le roi n'entrevit qu'une ressource pour prévenir les maux qui devaient résulter de cet état de faiblesse, ce fut de diviser, de brouiller tous ses ennemis et de les opposer les uns aux autres.

En conséquence, il trouva moyen, par l'adresse de Dammartin, d'exciter la jalousie du duc de Bretagne contre son frère Charles de Berry, au sujet de la Normandie; et le duc qui prétendait, avec d'assez justes titres, à la possession de quelques villes dans cette province, suivit les conseils de Tanneguy-Duchâtel, et se retira mécontent dans ses états.

Le roi profita de ses dispositions. Il demanda au duc une entrevue dans la ville de Caen, le vit, aigrit ses ressentimens, étendit ses droits de régale en Bretagne, et en même temps lui enleva quatre appuis importans, Dunois, Dammartin, Lohéac et Lescun, qui rentrèrent à son service et qu'il combla de faveurs.

Depuis ce moment il s'efforça de se rattacher tous ceux des mécontens dont la haine pouvait lui nuire et la fidélité le servir utilement.

Des caractères inquiets tels que celui de Louis XI

peuvent quelques temps se contraindre et se voiler, mais le naturel triomphe bientôt de l'art, le penchant l'emporte sur la raison, et le masque tombe promptement.

A peine Louis jouissait depuis quelques mois du calme de la paix, que déjà son esprit rampant et vindicatif s'agitait pour rompre les liens qu'il avait été obligé de s'imposer. Aussitôt que la division de ses ennemis l'eut rassuré contre un danger prochain, il ne se fit aucun scrupule de violer ouvertement sa foi. En traitant avec lui, chacun l'avait soupçonné de fourberie dans ses promesses; sa conduite justifia ces soupçons.

Louis XI se rend maître de la Normandie.

(1) C'était à regret qu'il avait cédé la Normandie à son frère; il le voyait avec peine maître d'une province qui le rendait voisin des deux princes qu'il redoutait le plus, les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Aussi, au moment où on s'y attendait le moins, et sans couvrir son parjure d'aucun prétexte, il fit entrer en Normandie un corps de troupes considérable. Elles furent d'abord repoussées; mais un traître, qui avait déjà livré Pontoise aux princes, les trahit à leur tour, et, gagné par Louis, ouvrit à ses soldats les portes du Pont-de-l'Arche. Après ce succès, le roi vint assiéger la ville de Rouen.

Charles, aussi surpris qu'effrayé de cette attaque imprévue, appela promptement à son secours le comte de Charolais et le duc de Bourgogne. Mais ceux-ci étaient alors trop occupés chez eux par la rébellion des Liégeois, pour lui prêter quelque appui.

(1) 1466.

Les liens de Charles avec le duc de Bretagne étaient rompus; ainsi ce prince, hors d'état de se défendre, se vit obligé d'implorer la justice de son frère, et de le supplier de prendre pour arbitres entre eux les ducs de Calabre, de Bourbon, de Bretagne, le comte de Charolais et les États du royaume.

Louis se montra inaccessible à ses prières; il n'accorda que dix jours à Rouen pour capituler; cette ville épouvantée se soumit, et le prince Charles, contraint de fuir, se réfugia près du duc de Bretagne. Celui-ci, trop irrité pour le secourir, fut assez généreux pour ne point lui refuser un asile.

Le comte de Charolais, en exigeant du roi la cession de la Normandie à son frère, avait cru affaiblir pour long-temps sa puissance. Dès qu'il fut instruit de l'invasion inattendue de cette province, il envoya au prince Charles son favori Olivier de la Marche; de sorte qu'il se trouvait à Rouen lorsque le roi y entra.

Ce prince, l'ayant fait venir en sa présence, l'interrogea sur l'objet de sa mission. Olivier répondit qu'il n'avait été chargé que de complimens et de félicitations pour le duc de Normandie. Alors Louis prodigua les assurances d'intentions pacifiques et les promesses d'amitié, qu'Olivier reçut sans y ajouter foi; et cet envoyé retourna en Bourgogne apprendre à son maître que toutes ses espérances étaient renversées par la faiblesse de Charles et par la rapidité de Louis.

Le roi employant tour à tour la menace, la rigueur, la clémence et la force, soumit à son joug les Normands, amnistia plusieurs villes, fit raser le château de Chaumont, jeter en prison Jean de Lor-

raine; Esternay fut noyé; on décapita Mauviel, l'un des plus fidèles serviteurs de son frère.

Les États de la province furent convoqués, et reconnurent l'autorité du roi.

L'infortuné Charles se vit réduit à vendre sa vaisselle pour faire subsister sa maison; vainement il requit la garantie de tous les princes signataires des traités de Conflans et de Saint-Maur; tous plaignirent son infortune, aucun ne s'arma pour le venger.

Ce prompt succès d'une politique déloyale prouvait que le roi connaissait bien l'esprit et la moralité de ceux auxquels il avait affaire. Leurs vues particulières étaient remplies, il ne craignit pas de les voir s'armer pour un intérêt qui ne les touchait qu'indirectement.

Succès de ses négociations avec le duc de Bourgogne.

Cependant l'équité naturelle de Philippe le Bon l'alarmait. Il chargea donc les sires de La Trémouille et de Craon de se rendre auprès de lui, comme ambassadeurs, pour justifier sa conduite.

Ils lui dirent, en son nom, « que rempli de tendresse pour son frère, il lui avait accordé, à son » avènement au trône, un duché, des terres et de » fortes pensions; mais que ce prince ingrat, peu satisfait d'un apanage égal à celui que jadis le frère de » Charles VI avait reçu, s'était livré aux conseils des » factieux, avait excité dans le royaume une guerre » civile; qu'enfin même, tandis qu'on négociait, et » sans attendre la signature du traité, il s'était emparé » violemment de la Normandie. Il est évident, ajoutaient-ils, que le roi n'a pu céder que par contrainte » une province qui paie le tiers des charges de l'état; » d'ailleurs, cette cession est illégale, puisque les lois

» du royaume, publiées et enregistrées sous les rè-
» gnes de Charles V et de Charles VII, ont déclaré ce
» grand domaine inaliénable. En conséquence le roi
» suppliait le duc de ne point regarder le recouvre-
» ment de ce domaine comme une infraction à la
» paix, et de croire que, fidèle à la voix de la nature,
» Louis saurait dédommager son frère convenable-
» ment et sans nuire aux intérêts du royaume. »

Ce langage modéré, ainsi que les instances réitérées des ambassadeurs, réussirent facilement auprès d'un prince pacifique : il promit de ne point intervenir dans cette querelle.

Louis, tranquille de ce côté, songea aux moyens de détacher du parti de son frère les princes de la maison d'Anjou. Il y parvint par le don modique d'une pension de vingt-quatre mille livres au duc de Calabre, qui, depuis, lui resta toujours dévoué.

Pendant la guerre du Bien public, la conduite du comte du Maine avait inspiré quelques soupçons au roi ; il y trouvait assez d'indices pour ne pas se fier à lui, mais pas assez de preuves pour le faire juger ; il borna donc sa vengeance à lui enlever ses compagnies d'ordonnance et le gouvernement de Languedoc.

Enfin il apaisa complètement les ressentimens du roi René, en promettant au petit-fils de ce prince madame Anne de France, sa fille aînée, avec l'espérance d'une riche dot.

En même temps, dans le dessein de s'attacher de plus en plus le connétable de Saint-Pol, il lui fit épouser Marie de Savoie, sœur de la reine de France, lui donna le comté de Guise et lui promit le duché d'Eu érigé en pairie.

Propositions au duc de Berry.

Louis XI semblait inaccessible aux plus doux sentimens de la nature. Il avait détesté son père; son frère était pour lui un objet de soupçon et de jalousie. Cependant, comme la spoliation de ce prince pouvait exciter contre le roi de puissans ennemis, dont quelques uns n'attendaient qu'un prétexte pour recommencer la guerre, la nécessité de terminer cette contestation devint si évidente, que Louis prit enfin le parti d'envoyer en Bretagne le duc de Calabre, en le chargeant d'offrir à son frère, comme apanage, le Roussillon ou le Bas-Dauphiné.

Ces offres furent rejetées par le prince Charles; elles n'étaient à ses yeux qu'un exil mal déguisé. Toute instance fut inutile, et comme on ne pouvait rien arracher de plus à l'opiniâtreté de Louis, le duc de Bretagne irrité promit au prince Charles des subsides et des troupes, pour obtenir la réparation des injustices dont il était victime. En même temps ils s'efforcèrent d'attirer dans leur parti le roi d'Angleterre, et c'était ce que Louis redoutait le plus.

Ses craintes, à cet égard, ne tardèrent pas à être dissipées, car bientôt, contre toute attente, non-seulement Édouard IV consentit à renouveler sa trêve avec la France, mais il envoya même au roi le comte de Warwick pour lui annoncer qu'il viendrait incessamment près de lui, dans l'intention de conclure et de signer une paix définitive.

Le caractère méfiant de Louis ne lui permettait de jouir d'aucune des faveurs que lui prodiguait la fortune. Il était aigri de ce qu'on lui refusait, et inquiet de ce qu'on lui accordait. Aussi, comptant peu sur la sincérité des avances pacifiques du monarque an-

glais, il ordonna pour le recevoir, des préparatifs tels qu'ils pouvaient convenir également à la réception d'un ami ou à celle d'un ennemi, et commanda tout à la fois des fêtes et des armemens.

Nous avons assez parlé des mœurs de cette époque pour n'avoir pas besoin de répéter que c'était celle des méfiances et des soupçons. Dès que le comte de Charolais fut informé de la prochaine entrevue des deux monarques, et que les ordres donnés, en conséquence, aux magistrats de la ville de Beauvais lui furent communiqués, craignant que le but de cette entrevue ne fût une ligue contre lui, il écrivit arrogamment au roi que la prévôté de Beauvais lui appartenait et ne pouvait recevoir d'ordres que de lui.

Nouvelle assemblée à Paris.

Dans ce même temps, Louis, qui n'osait pas gouverner seul et s'arroger ouvertement le pouvoir absolu, mais qui voulait cependant faire perdre aux Français le souvenir des assemblées nationales, anciens parlemens ou États-Généraux, venait de convoquer arbitrairement à Paris une réunion de personnages importans, sous prétexte de travailler avec eux à la réforme de l'état.

Cette assemblée, présidée par le comte de Dunois, était composée de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Limoges, du premier président Dauvet; des sires de Rambure, de Torcy, d'Escars, de Mouy, de quelques autres seigneurs et de plusieurs magistrats.

Le roi leur fit donner lecture de la lettre insolente que le prince bourguignon venait de lui adresser. Il communiqua ensuite à cette assemblée les dépêches qu'il adressait aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon, de Nemours, à tous les évêques, séné-

chaux et baillis, ainsi qu'à toutes les communes, pour les inviter à lui faire connaître tous les abus civils ou militaires qu'on pouvait reprocher à l'administration. Il leur demandait principalement des informations précises sur les exactions de tout genre commises en France, depuis trois années, par les agens du saint Siège.

Les membres, ou, pour mieux dire, les commissaires de l'assemblée, conseillèrent d'abord au roi d'envoyer au comte de Charolais quelques négociateurs chargés de concilier les nouveaux différens qui venaient de s'élever entre le monarque et lui. Cette mission fut confiée aux sires de La Trémouille et de Rochechouart, ainsi qu'à deux conseillers du Parlement de Paris.

Députation au comte de Charolais.

Une mesure si modérée, au moment où il fallait peut-être réprimer avec énergie l'injure faite à la majesté royale, coûtait peu à Louis; il ne craignait pas d'abaisser sa dignité quand son intérêt lui dictait cet abaissement. Or, ce prince n'ignorait pas que, dans cet instant, les princes de Bourgogne, dégagés de la diversion qu'il avait suscitée contre eux, venaient de vaincre les Liégeois et de les punir, de sorte qu'ils se trouvaient en état de réunir toutes leurs forces contre lui, s'il provoquait leur ressentiment. Aussi le langage des ambassadeurs du roi fut doux, conciliant; ils n'adressèrent au comte de Charolais que de faibles reproches sur le ton de sa lettre, et se tinrent satisfaits d'une légère excuse que ce prince fit au roi sur la vivacité de ses expressions, comme étant l'effet d'un premier mouvement peu réfléchi.

Cependant, loin de réparer son offense, l'orgueil-

leux comte insista plus vivement que jamais sur ses prétendus griefs relativement aux villes de la Somme, et sur la réparation qu'il en exigeait.

Lorsque les ambassadeurs revinrent rendre compte de leur mission, ils furent suivis par des envoyés du comte de Charolais, qui exposèrent devant l'assemblée ses droits et les motifs de ses plaintes. C'était ce que désirait le roi. Car, en convoquant cette réunion, sous prétexte de travailler à la réforme des abus et au soulagement des peuples, son but réel était de se servir de cet instrument docile pour trouver des prétextes d'accusation, de condamnation et de vengeance contre les auteurs et les principaux acteurs de la guerre du Bien public.

L'assemblée ne trompa pas son espérance, et, après plusieurs séances consacrées à l'examen des griefs du comte de Charolais, le comte de Dunois déclara, au nom de la commission, que, d'après le traité d'Arras, le comte de Charolais n'ayant reçu les terres qu'il possédait en Picardie que pour en jouir comme l'avait fait son père, et à la condition de rachat, il ne pouvait exiger l'hommage des vassaux et des villes, ni lever aucune taille dans la prévôté de Beauvais.

Cet arrêt satisfit la haine du monarque sans le tranquilliser sur l'avenir, car il prévit ou dut prévoir que le comte ne se soumettrait jamais volontairement à cette décision. Aussi il redoubla d'efforts pour s'assurer de l'Angleterre et pour se réconcilier avec le duc de Bretagne, précaution fort sage, car bientôt il apprit qu'un traité venait d'être conclu secrètement à Utrecht entre son frère, le roi de Danemarck et le comte de Charolais. Il sut en même temps qu'au

mépris de ses récentes protestations, le duc de Bretagne se montrait disposé à entrer dans cette nouvelle ligue, qui comptait en France un grand nombre de partisans.

On aurait cru devoir espérer un appui dans le caractère sage et pacifique du duc de Bourgogne; mais ce prince, affaibli par l'âge, ne résistait plus qu'avec peine à l'ascendant impétueux de son fils. D'ailleurs, il n'ignorait pas que la révolte des Liégeois contre leur évêque, Louis de Bourbon, son allié, avait été fomentée par Louis XI, pendant le cours de la guerre du Bien public.

Cette intrigue l'avait irrité contre le roi, tellement qu'il s'était armé lui-même, et avait reparu dans les camps avec l'ardeur d'un jeune homme.

Ruine de Dinant.

Lorsque Dinant fut assiégée par ses troupes et prise d'assaut, il fit passer au fil de l'épée tous ses habitans, et le vieux prince, justifiant mal alors le surnom de Bon, qu'il avait si long-temps mérité, se fit porter sur un brancard pour repaître ses yeux de cette cruelle vengeance. Quelques citoyens venaient d'échapper au carnage; il les fit poursuivre et reprendre: par ses ordres on les jeta dans la Meuse, et la ville fut livrée aux flammes.

Les Liégeois, arrivés trop tard pour la secourir, frémirent à ce spectacle: au lieu d'enflammer leur indignation, ce désastre épouvanta leurs esprits; ils se soumirent, livrèrent trois cents otages au duc, reçurent leur évêque et lui payèrent une indemnité de six cent mille florins.

Ainsi Philippe, quoiqu'il n'aimât pas personnellement la guerre, n'arrêtait plus que par de faibles ef-

forts la fougue impétueuse du comte de Charolais, qui parcourait toutes les villes de ses états, pour les exciter à la guerre et les animer de sa haine contre le roi.

Situation des esprits en France.

En France même, Louis ne rencontrait pas moins d'obstacle à son désir d'éviter la guerre. Dans ce temps, la noblesse n'avait d'autre passion que celle des armes. La guerre offrait aux gentilshommes un champ vaste à leurs passions; ils ne craignaient que la paix, parce qu'alors tout rentrait dans l'ordre et dans la dépendance des lois.

Les agriculteurs et les marchands seuls, victimes des calamités de la guerre, détestaient seuls aussi cet horrible fléau. Ce fut peut-être cette disposition des esprits qui rendit Louis XI populaire, parce que le peuple voyait en lui l'ami de la paix et l'ennemi des seigneurs qui voulaient la guerre. Plus éclairé, il aurait vu que c'était précisément aux intrigues, aux perfidies, à la méfiance de Louis, à son caractère ombrageux, inquiet et remuant, qu'il devait attribuer la renaissance de toutes ces factions, de toutes ces discordes que la sagesse de son père semblait avoir éteintes pour long-temps.

L'assemblée de Paris continua ses opérations par un examen qui montra souvent la rigueur d'une inquisition; elle mit le roi à portée d'exercer légalement quelques actes de justice et plusieurs de vengeance.

Vengeances exercées par Louis.

Le seigneur du Lau, autrefois favori du monarque, fut enfermé dans un château en Auvergne, pour avoir entretenu des liaisons criminelles avec l'étranger. La même cause fit ôter le gouvernement de la Bastille à Claude de Melun, dont le fils, dans la suite, fut décapité.

On poursuivit et on condamna en Dauphiné un grand nombre de concussionnaires. Plusieurs de ces châtimens furent exercés avec des formes si arbitraires et si rigoureuses, qu'ils répandirent partout la terreur. Quand ces alarmes devenaient trop vives, le roi les apaisait par des amnisties ou des promesses, presque aussitôt enfreintes que publiées.

Le comté de Gaure avait été enlevé au vicomte de Tartas, qui s'était rendu odieux par ses rapines. Le roi voulut lui rendre ce fief, et le peuple, indigné de retomber sous sa tyrannie, se révolta. Le vicomte assiégea la ville, la livra au pillage, fit pendre ses magistrats; ses hommes d'armes poursuivirent et massacrèrent les fugitifs jusqu'au pied des autels. On invoqua la justice du monarque, qui laissa le vicomte impuni, et parut ainsi son complice. Ce vicomte était un ami du prince Charles, et le roi n'écoutait plus la justice dès qu'il trouvait l'occasion de corrompre et de gagner un des partisans de son frère.

Un autre ami de Charles résista noblement aux séductions comme aux menaces de Louis. Après avoir essayé tous les moyens de persuasion, il employa l'argent, la plus forte de ses armes. « Sire, lui dit noblement Carbonnel, vous n'avez pu me convaincre, » n'espérez pas me corrompre. » Au milieu du tableau de tant de trahisons et de bassesses, un trait pareil d'honneur et de générosité repose l'ame.

Le royaume se trouvait alors en proie aux malheurs qui sont la suite inévitable des discordes civiles.

Peste et famine à Paris.

Un grand nombre de soldats, levés à l'époque de la guerre du Bien public, avaient formé, depuis leur

licenciement, des bandes de voleurs qui se livraient partout aux plus affreux excès; leurs dévastations, l'interruption des travaux de la campagne, la disette qui en résulta et la contagion qui la suivit, firent périr, dans l'année 1466, près de quarante mille hommes. On ne sut opposer à ces fléaux que des processions, des expositions de reliques. Enfin, le retour de la froide saison mit fin à cette épidémie.

Cette même année (1) vit mourir le duc de Savoie, père de la reine, et l'heureux usurpateur François Sforze, duc de Milan, qui, né simple artisan, ne dut son élévation qu'à son audace et à son génie.

La charge d'amiral, jusque-là vacante, fut donnée par le roi au bâtard de Bourbon, et celle de grand-maître de l'artillerie, à Louis de Laval, seigneur de Châtillon.

Affaires d'Espagne.

La discorde régnait toujours au-delà des Pyrénées; don Pèdre, après avoir conquis la Catalogne, ayant terminé ses jours, les Catalans, à qui tout maître était indifférent, pourvu que ce ne fût pas leur roi légitime, offrirent le sceptre à René, duc de Bar, comte d'Anjou et de Provence, et qui se disait toujours roi de Sicile.

Son fils, nommé duc de Calabre, possédait aussi le duché de Lorraine. Lorsque ce choix des Catalans fut publié, il consterna le roi d'Aragon, qui se voyait à la fois dépouillé par la maison puissante d'Anjou, et menacé par le comte de Foix, dont les armes venaient d'envahir la Navarre.

Louis, trop occupé par l'assemblée de Paris et par

(1) 1466.

ses querelles avec le duc de Bretagne, le comte de Charolais et le prince son frère, ne pouvait lui offrir aucun appui.

Ainsi le monarque aragonais, assailli de tous côtés, n'opposait à tant de périls que son propre courage et celui de son fils, âgé de quatorze ans. Mais ce fils si jeune était Ferdinand, et déjà ce prince, par des talens précoces, annonçait les brillantes qualités qui le rendirent en peu d'années puissant et illustre.

(1) Le soin le plus pressant du roi, dans la position où il se trouvait, était celui de terminer sa querelle avec son frère, que l'appui de la Bretagne rendait redoutable, et qui pouvait, s'il parvenait à faire soutenir sa cause par Édouard, replonger le royaume dans toutes les calamités d'une guerre étrangère et civile.

Ambassade de Warwick en France.

Le monarque anglais s'était montré si long-temps belliqueux, qu'on pouvait craindre à tout moment le réveil de son ardeur guerrière. Cependant il semblait alors ennuyé des affaires, et tellement livré aux plaisirs de l'amour, qu'il abandonnait entièrement les soins du gouvernement au comte de Warwick. Celui-ci exerçait si ouvertement son autorité, que les Anglais s'accoutumaient à le regarder comme leur maître. Néanmoins le comte n'avait pas vu sans indignation Édouard rompre un mariage négocié et conclu par lui. Il ne pouvait s'habituer à voir Élisabeth Gray sur le trône, son père connétable, et toutes les places importantes ou lucratives prodiguées aux membres de cette famille et à leurs cliens.

(1) 1467.

Le peuple, irrité contre ces nouveaux favoris, excitait Warwick à la vengeance; mais il était trop habile pour compromettre sa destinée par une imprudence; et, avant de faire éclater ses desseins, dissimulant son courroux, il chercha les moyens de s'assurer d'un appui en cas de revers : la protection de la France lui était nécessaire, et il saisit la première occasion favorable pour se la concilier.

C'était dans ce but qu'il avait persuadé à Édouard de l'envoyer en France sous prétexte de mettre fin aux hostilités renouvelées alors par un Français, le vice-amiral Coulon, que de hauts faits avaient rendu redoutables, et qui ruinait par ses courses le commerce de la Grande-Bretagne.

Louis, informé des vues secrètes de Warwick, se hâta d'en profiter, trop heureux de réveiller la discorde chez ses ennemis. Aussi, sans examiner si les avances qu'il se décidait à faire étaient convenables à sa dignité, il vint jusqu'à Rouen au-devant de l'orgueilleux comte, et le reçut avec plus d'honneurs qu'il n'en aurait peut-être rendu au roi d'Angleterre. Par ses louanges il flatta sa vanité; par son accueil familier il gagna sa confiance; lui assigna un logement dans une maison qui communiquait secrètement avec son palais, et passa des journées entières en conférences intimes avec lui.

Le peuple imita le monarque; et la bourgeoisie, pour plaire au roi, prodigua au comte de Warwick les bals, les concerts et les fêtes.

Louis XI ne gardait aucune mesure dans ses marques de satisfaction comme dans celles de son mécontentement; et dans sa joie de voir les habitans de

Rouen si empressés à lui complaire, il leur accorda le droit de posséder des fiefs nobles.

Retour de Warwick en Angleterre.

Lorsque ces conférences politiques eurent cessé, Warwick retourna en Angleterre, accompagné du bâtard de Bourbon, du seigneur de Popincourt et d'Olivier Leroux, revêtus du titre d'ambassadeurs de Louis près du roi Édouard.

Ces ambassadeurs furent accueillis en Angleterre avec une grande froideur : on leur montra même peu d'égards; le roi ne leur accorda qu'une seule audience, et partit ensuite pour Windsor, en laissant à des commissaires le soin de conférer avec les envoyés français. Warwick considéra cet accueil inconvenant comme un affront qui lui était personnel, et, trop irrité pour dissimuler son ressentiment il dit à tous ceux qui voulaient l'entendre : « Le roi est » trompé; ses favoris le maîtrisent; il n'est entouré » que de traîtres. »

Sur ces entrefaites, le duc de Clarence vint visiter les ambassadeurs, et laissa éclater devant eux la jalousie qui l'animait contre les parens de la reine. En même temps il demanda en mariage la fille du comte de Warwick. Peu de semaines après, cet hymen fut conclu à Calais, et les ambassadeurs du roi revinrent en France, moins choqués de leur froide réception, que satisfaits d'avoir jeté et fait éclore en Angleterre les germes d'une guerre civile.

Mort de Philippe duc de Bourgogne.

Le contentement que ces évènemens donnait à Louis fut troublé par une grande nouvelle qu'il apprit en arrivant à Paris : c'était celle de la mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui termina ses jours à Bruges le 15 juin 1467.

Ce prince, justement célèbre, dont chacun respectait la puissance et chérissait la bonté, laissait en mourant ses peuples heureux, ses états agrandis, et un trésor qui contenait quatre cent mille écus d'or, soixante-douze mille marcs d'argent en vaisselle, et un mobilier qui s'élevait à près de deux millions, immenses richesses que devaient bientôt dissiper l'ambition, la prodigalité et les téméraires entreprises du comte de Charolais son fils.

Ce jeune prince, le plus impétueux, le plus déréglé, le plus aventureux des guerriers de son siècle, méritait, par toutes ses actions, le surnom de tyran ou d'insensé; mais ses contemporains ne lui donnèrent que celui de Téméraire: la postérité l'a consacré.

Dispositions militaires.

Tout espoir de calme et de paix devait s'évanouir à l'apparition de Charles; et dès que Louis apprit son élévation, il ne douta pas que la guerre ne fût prochaine et inévitable. Aussi, sans perdre de temps, il augmenta son artillerie, ordonna le rassemblement des francs-archers, appela sous sa bannière la noblesse de Normandie et du Poitou, répartit les compagnies d'hommes d'armes sur les frontières de Champagne et de Picardie, se hâta d'apaiser une querelle qui s'était élevée entre les habitans de Mouzon et ceux d'Yvoy, et recommanda au comte de Dammartin d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait exciter le mécontentement des Liégeois, protecteurs de Mouzon.

Dammartin, autrefois proscrit par lui, jouissait alors de toute sa confiance : il avait reconnu la nécessité de sacrifier sa haine à son intérêt, et n'eut jamais lieu de s'en repentir, car ce grand capitaine le servit

avec la même fidélité qu'il avait précédemment vouée au feu roi.

Négociations avec le nouveau duc de Bourgogne.

Louis, après avoir fait toutes les dispositions militaires que ses méfiances, justes cette fois, lui suggéraient, crut cependant qu'il devait envoyer un ambassadeur au nouveau duc de Bourgogne. Le connétable de Saint-Pol fut chargé de cette mission, dont l'objet principal était de réconcilier Charles avec les Liégeois.

Il était difficile de choisir un négociateur moins conciliant, et la hauteur du connétable aigrit l'humeur du duc, au lieu de la calmer.

Les habitans de Liége, dont l'humeur légère et turbulente passait successivement de l'audace à la peur, de l'orgueil à la soumission, et de l'épouvante à la révolte, venaient de s'armer contre la ville d'Huy, dont ils s'emparèrent.

Le duc regarda cette entreprise comme une infraction au dernier traité. Dans le premier moment de sa colère, il voulait faire pendre les trois cents otages que Liége lui avait laissés. Heureusement le plus sage de ses conseillers, le sire d'Imbercourt, le détourna de cette funeste résolution. Il parvint, par une noble et courageuse hardiesse, à lui prouver que cette sanglante exécution serait une tache ineffaçable qui flétrirait sa mémoire. Charles rendit la liberté aux otages, mais en leur déclarant qu'ils seraient pendus si jamais ils étaient pris en portant les armes contre lui.

Le roi, en se préparant avec activité à combattre, ne renonçait point à son habitude de négocier et d'essayer jusqu'au dernier moment ses armes familières, celles de l'intrigue.

Il envoya donc un nouvel ambassadeur au duc Charles. Ce fut le cardinal La Balue, fourbe adroit, honteusement célèbre, qui trompait tout le monde, à commencer par son maître. Cet homme, dont le père était artisan, venait de succéder dans la faveur du roi à ce Joffredi, qui avait si mal servi les intérêts du monarque dans ses négociations avec la cour de Rome. Joffredi disgracié vivait alors retiré dans son archevêché d'Alby. Mission du cardinal La Balue.

La Balue, souple, artificieux, hardi, s'attacha d'abord à l'évêque de Poitiers, Jean Juvénal des Ursins. Ce prélat, qui le prit en grande amitié, le nomma en mourant son exécuteur testamentaire. La Balue s'appropria la plus grande partie de sa succession. Ce fut ainsi par le vol et par l'ingratitude qu'il débuta dans sa carrière ambitieuse. Un autre évêque, celui d'Angers, Jean de Beauveau, le nomma son grand-vicaire, et le fit connaître à Jean de Melun, alors favori du roi, et qui le présenta au monarque.

Dès que Louis XI le vit, une sympathie naturelle s'établit entre leurs caractères. Ce prince, lui ayant d'abord donné une place d'aumônier, ne tarda pas à être séduit par l'adresse de cet esprit délié qui devinait ses intentions, répondait à ses pensées et n'était arrêté dans ses desseins par aucun scrupule. Bientôt il obtint l'évêché d'Évreux, et fut revêtu de la charge d'intendant des finances.

L'ingratitude lui avait trop bien réussi pour qu'il y renonçât. Son bienfaiteur, Jean de Beauveau, avait été promu au siège d'Arras; La Balue trouva le moyen de le rendre suspect, de le faire déposer et d'hériter de sa dépouille. Ce fut lui qui persuada à Louis XI

de forcer le Parlement à enregistrer l'édit qui abolissait la Pragmatique, et par ce service signalé il gagna la faveur du pape Paul II, de sorte que ce pontife le revêtit de la pourpre romaine.

Tel était le vil personnage qui s'était emparé de l'esprit du plus rusé des monarques, à tel point que ce prince n'entreprenait rien sans son conseil. Son génie remuant intriguait dans toutes les affaires du royaume, de l'Église, de la politique, de la guerre, et ne négligeait que celles de son diocèse.

La Balue se rendit en Bourgogne, accompagné d'un légat du pape. Tous deux s'efforcèrent d'engager le duc à ne pas combattre les Liégeois alliés de Louis, ou du moins à trouver bon, s'il le faisait, que le roi en usât de même avec le duc de Bretagne, allié de Charles.

Le duc se montra inaccessible à leurs instances, ou plutôt déterminé à ne donner aucune réponse claire et décisive. Il se bornait à dire que Louis le blesserait vivement s'il attaquait les Bretons. Enfin, au moment où il montait à cheval, le connétable de Saint-Pol, impatient, lui adressa ces paroles : « Choi-
» sissez donc, monseigneur, car il n'est pas juste
» que, selon votre bon plaisir, vous fassiez la guerre
» à nos amis et que vous veuillez nous forcer à res-
» ter inactifs contre nos ennemis ; c'est ce que le roi
» ne saurait supporter. » Charles aussitôt répondit :
« Les Liégeois sont en armes et m'attendent ; dans
» trois jours je leur livrerai bataille : si je la gagne,
» vous laisserez en paix les Bretons ; si je la perds,
» vous agirez comme il vous plaira. Il faut d'ailleurs
» que les places de la Somme, qui m'ont été cédées

» du consentement des pairs du royaume, me restent
» en toute propriété : je ne crains pas la guerre ; si
» le roi fait deux pas dans mon pays, j'en ferai qua-
» tre dans le sien, et je soumettrai les Liégeois, en
» dépit des efforts de leurs protecteurs. Louis me
» reproche mes liens avec le roi d'Angleterre! je n'y
» ai pensé que lorsque j'ai su les démarches qu'il
» avait faites lui-même pour s'allier avec Édouard.
» Actuellement ma parole est donnée : j'ai promis
» d'épouser la sœur du roi d'Angleterre, et je ne
» peux plus m'en dégager avec honneur. »

Enfin, s'adressant particulièrement au connétable :
« Mon cousin, lui dit-il, vous êtes mon ami ; c'est
» pourquoi je vous avertis de vous défier du roi, qui
» vous trompera comme il en a trompé tant d'autres :
» au reste, vous êtes libre de vous fixer chez lui ; je
» souhaite, sans l'espérer, que vous puissiez y vivre
» long-temps en sûreté. »

Ce qui dut surprendre Louis XI, ce fut que le légat du pape, qui avait accompagné son ambassadeur, resta dans l'armée du duc, ordonnant partout des prières solennelles pour le succès des armes bourguignonnes.

La marche de Charles fut rapide, sa valeur impétueuse, son succès prompt, complet, éclatant.

Défaite des Liégeois.

Les Liégeois furent taillés en pièces à Saint-Trond ; ils y perdirent leur artillerie et leurs bagages ; leur ville paya vingt mille florins pour se racheter du pillage ; on démolit ses remparts ; dix chefs des rebelles furent décapités. Ce peuple, naguère si présomptueux, se montrait abattu et consterné. Trois cents des plus notables bourgeois sortirent de la ville, pieds

nus et en chemise, pour présenter au sire d'Imbercourt les clefs de la ville, et implorer la clémence du vainqueur. Le duc entra dans Liége en triomphe. Il fit décapiter dix otages, qu'on avait pris les armes à la main, et la population entière se vit forcée de gémir sous le poids des taxes les plus onéreuses.

Quelques chroniques prétendent qu'avant la bataille l'armée liégeoise avait été renforcée par un corps de dix mille Français. Mais elles sont, ainsi que le dit Duclos, démenties par le silence de Comines et d'Olivier de la Marche, et plus positivement encore par une lettre du comte de Dammartin, dans laquelle il s'exprime ainsi : « Nous n'avons pas voulu nous » approcher de Liége, de peur d'y être mal reçus. »

Efforts du roi pour se concilier la faveur populaire.

Cette victoire du duc Charles était une défaite pour Louis XI; elle augmentait l'imminence du danger qui le menaçait et enhardissait ses ennemis intérieurs. Aussi le roi s'efforça plus que jamais, dans cet instant, de se concilier la faveur populaire.

Paris avait beaucoup souffert pendant la guerre du Bien public. Depuis, la disette et la contagion avaient dépeuplé cette capitale ; Louis voulut rappeler la sécurité, l'abondance et la prospérité dans ses murs.

Une assemblée des plus notables bourgeois fut convoquée; Boulangy et deux autres conseillers au Parlement la présidèrent. Conformément à leurs avis, le roi permit à toute personne de s'établir à Paris avec exemption d'impôts; il étendit même ce privilège à tous ceux qui auraient commis des crimes, hors celui de lèse-majesté.

On rétablit et compléta les corps de métiers ; chacun

d'eux eut sa bannière ; les membres même du clergé et ceux du Parlement y furent enregistrés et y placèrent leurs guidons. Quelques mois après, le roi, ayant voulu passer en revue tous les habitans, les fit ranger en ligne depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à Conflans. Il s'y trouva quatre-vingt mille hommes, sur lesquels trente mille étaient armés. On y compta soixante-sept bannières et autant de guidons.

Louis, en jetant un regard de mépris sur cette bourgeoisie guerrière, dit à Crussol : « Voilà de belles » troupes, sur lesquelles je ne me fierais pas trop un » jour d'action. » Son ingratitude oubliait ainsi le service éminent que lui avait rendu naguère cette brave milice, en résistant avec intrépidité, pour sa cause, aux assauts de Charles et aux armes des Bourguignons.

Fidèle à ses habitudes, Louis accepta, ainsi que la reine, les invitations que leur firent plusieurs bourgeois de Paris, et ils dînèrent familièrement chez eux. Ce monarque, ne craignant d'autre opposition à son autorité que celle des grands vassaux et de la noblesse, était loin de prévoir qu'un jour le tiers-état, délivré du joug féodal, réclamerait la jouissance des droits politiques, et poserait les fondemens de la liberté nationale sur les ruines du pouvoir arbitraire. Au siècle où il vivait, de telles idées n'auraient pu être ni conçues, ni même comprises. Aussi le roi, en abaissant la noblesse et en élevant la bourgeoisie, se rendait populaire sans que son pouvoir en fût moins absolu, et il trouvait quelque jouissance à humilier la fierté des seigneurs en appelant aux premières places de l'état ou de la cour, des hommes tels que

le moine Joffredi, l'intrigant La Balue, et le plus effronté de tous, son barbier, Olivier le Dain.

Les privilèges mêmes de la chevalerie étaient avec soin atténués ou effacés par ce prince. Profitant de l'exemple donné par son aïeul, il avait anobli les bourgeois de plusieurs villes, ou leur avait permis de posséder des fiefs nobles.

Aussi dans un tournoi qui eut lieu dans Paris, en présence de la cour, les tenans qui se distinguèrent dans ce pas d'armes et rompirent des lances aux yeux des dames, furent des bourgeois, l'un élu, l'autre conseiller. Jean de Troie et les autres chroniques du temps ne citent, parmi eux, qu'un seul champion probablement noble, puisqu'il était échanson du roi.

Il est facile de comprendre à quel point cette conduite politique de Louis XI devait exciter les ressentimens d'une noblesse accoutumée à dominer le peuple et à résister au pouvoir royal.

La marche progressive des monarques Capétiens avait été jusque-là lente, adroite et circonspecte. Ils ne s'étaient montrés que sous l'aspect de protecteurs des petits vassaux contre les grands; mais les mesures violentes et précipitées de Louis avaient dissipé toute illusion, et chaque seigneur devait voir clairement que le dessein de la couronne était de détruire leur indépendance.

La ligue dite du Bien public avait manifesté ce réveil de la féodalité, mais elle s'était réveillée trop tard; ses racines étaient usées. Les funestes batailles de Crécy, d'Azincourt et de Poitiers avaient moissonné et ruiné cette noblesse belliqueuse. La plupart des grands fiefs étaient tombés dans la main des rois par

des traités, par des ventes, par des confiscations, par des testamens. La lassitude des guerres civiles et des brigandages avait déterminé la nation entière à permettre au monarque de lever des tailles et de solder une armée. Enfin le luxe et la vanité ayant amolli les mœurs, une grande partie des gentilshommes s'accoutumaient à devenir courtisans et à obtenir de la faveur d'un maître ce que gagnait autrefois l'épée d'un brave.

Tout ceci peut expliquer la faiblesse des efforts qui furent alors tentés pour reconquérir une domination perdue et une indépendance détruite.

Envahissement de la Normandie par les princes ligués.

La présence du frère du roi, à la tête des mécontens, soutenait seul alors un reste de courage et d'espérance. Ce prince, secondé par les troupes du duc de Bretagne et par la milice du duc d'Alençon, envahit brusquement la Basse-Normandie et s'en empara presque sans obstacle. Une seule ville, Saint-Lô, résista aux alliés.

Les habitans allaient se rendre. Une femme exaltée leur reprocha cette lâcheté, étonna leurs esprits, enflamma leur courage, s'arma, se mit à leur tête, marcha contre les Bretons, les enfonça et les mit en déroute, après en avoir tué plusieurs de sa main.

Dans la suite, le roi voulut qu'on lui présentât cette héroïne, et ne lui donna pour récompense que vingt écus d'or. C'était trop ou trop peu; l'honneur ne se paie point par une aumône; le même prince aurait donné cent mille francs à un agent, à un ministre, à un favori, qui se serait laissé corrompre.

Tandis que les alliés dévastaient à leur gré une riche province, si Charles le Téméraire se fût hâté,

après la défaite des Liégeois, de venir joindre ses forces à celles des ducs rebelles, le roi se serait trouvé de nouveau exposé aux plus grands périls. Mais, par un caprice inexplicable, Charles choisit cet instant pour conclure avec Louis une trêve de six mois.

Cependant le roi, assailli plus tôt qu'il ne l'avait cru, appela à son secours le roi Réné de Sicile et le comte du Maine.

Le connétable lui amena tous les francs archers, et, ce qui lui fut encore plus utile, le comte du Perche quitta le parti des alliés, se soumit, entraîna dans sa défection un grand nombre de gentilshommes, et chassa les Bretons de la ville d'Alençon, où le roi fut reçu au bruit des acclamations du peuple.

Négociations.

(1) Ce succès jeta parmi les ennemis des germes de division et de méfiance. Louis aurait pu en profiter, et pousser vivement ses avantages; mais ayant appris que, malgré la trève, le duc de Bourgogne faisait filer des troupes du côté de la Somme, il craignit un piège, et se hâta de négocier. Son frère et le duc de Bretagne le désiraient autant que lui, de sorte qu'une suspension d'armes fut promptement conclue.

Aucun des contractans n'était de bonne foi. Tous ne songeaient qu'à gagner du temps pour reprendre les hostilités avec plus d'avantage; et, à cette époque, on se faisait si peu de scrupule de tromper et de manquer de foi, qu'il n'est pas étonnant de voir la mémoire de Louis XI justifiée par plusieurs écrivains. Il était, à la vérité, fourbe et perfide, mais il vivait au milieu de perfides et de fourbes.

(1) 1468.

Les glaives se reposaient, et les intrigues restaient en pleine activité. D'un côté, le duc de Bretagne négociait secrètement un traité d'alliance offensif avec l'Angleterre contre le monarque auquel il venait de se soumettre. Le duc de Bourgogne entrait dans cette ligue; le frère du roi correspondait avec eux. Le duc d'Alençon, les comtes d'Armagnac, de Foix et autres seigneurs puissans remuaient et s'armaient.

De son côté le roi, multipliant partout ses agens et ses espions, inquiétait, divisait tous ces princes, corrompait leurs favoris, excitait des querelles entre eux, et portait leurs vassaux à la révolte. Il était plus fort qu'eux tous dans ce genre de lutte. Le comte de Foix, las de ses amis, vint le trouver et lui promit de le servir avec dévouement.

Galéas, nouveau duc de Milan, conclut avec lui un traité. Cependant la maison de Savoie, au mépris de toutes les obligations qu'elle avait contractées avec le roi, favorisait de tous ses efforts la rébellion de son frère.

Convocation des États-Généraux à Tours.

Louis sentit enfin que la présence de ce prince au milieu de ses ennemis était la vraie racine du mal auquel il devait porter remède; et ce fut pour y parvenir qu'il se décida, contre son inclination naturelle, à convoquer les États-Généraux du royaume.

Nul ne connaissait mieux que lui les avantages et les inconvéniens de ces assemblées; leur secours augmentait sa force, mais leurs prétentions excitaient sa méfiance et effarouchaient son caractère despotique.

Aussi, dans cette occasion, il se conduisit avec son peuple comme avec tous ceux qui traitaient avec lui : il le trompa. Au lieu d'élections libres, il insi-

nua ou dicta des choix; de plus, il eut soin de réunir ces États au moment où la multitude, fatiguée par l'invasion des Bretons, par les menaces des Bourguignons et des Anglais, par les concussions du clergé romain et par les intrigues de la noblesse, se trouvait disposée à s'unir à lui pour trouver le repos dans l'ordre et la soumission. De sorte que cette assemblée des États à Tours, en 1468, fut une assemblée plutôt nommée qu'élue, et plus disposée à obéir qu'à discuter.

Je sais que ce succès fut un des titres sur lesquels se fondèrent les apologistes de Louis XI pour lui faire un renom d'habileté. Mais est-ce, en effet, une véritable habileté qu'une politique étroite qui, pour servir des intérêts privés et momentanés, corrompt les caractères, flétrit les vertus, dégrade les peuples, et éteint cet esprit public, qui seul crée la force, la gloire et la prospérité des nations?

Son premier soin fut d'obtenir de son frère, relativement à la question qui les divisait, qu'il s'en rapporterait, comme lui, à la décision des États-Généraux. Charles n'aperçut point le piège qui lui était tendu. Il crut se soumettre au jugement d'une assemblée libre, et il ne fut réellement jugé que par des hommes influencés par le roi ou corrompus par ses largesses.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque précise de la réunion de ces États; les uns la fixent à l'année 1467, d'autres à 1468. Voici la cause de cette divergence, elle est plus apparente que réelle : l'année commençait alors à Pâques. Les États se rassemblèrent le 6 d'avril 1467 avant cette fête; quelques

jours plus tard, ceux qui ont choisi la date de 1468 auraient eu raison.

L'ouverture des États eut lieu dans la grande salle de l'archevêché de Tours.

Il est à remarquer que cette salle étant partagée en trois parquets, le roi et sa cour occupant l'un, les principaux personnages du royaume étant placés dans l'autre, on réunit dans le troisième les nobles, comtes, barons, hommes du conseil du roi et gens envoyés de par les bonnes villes, de sorte qu'ainsi on peut dire que les trois ordres étaient confondus.

On se souvient que, lorsque Philippe le Bel convoqua une assemblée d'États pour prendre leur avis sur ses différens avec la cour de Rome, chaque ordre délibéra séparément, et qu'ils rédigèrent tous séparément les lettres qu'ils écrivirent au pape et au sacré collège.

Il serait difficile de ne pas reconnaître dans cette innovation le but constant de la politique du roi, celui d'abaisser la noblesse qui le haïssait, et d'élever, à ses dépens, le tiers-état, dont il ne croyait avoir rien à redouter.

« Ce monarque était assis au premier parquet en » une haute chaire, en laquelle fallait monter trois » hauts degrés; laquelle chaire était couverte d'un » velours bleu semé de fleurs de lys, relevé d'or, et » y avait ciel et dossier de même; et était le roi vêtu » d'une longue robe de damas blanc, brochée de fin or » de Chypre, bien dru, boutonnée au-devant de bou- » tons d'or, et fourrée de martre-zibeline, un petit cha- » peau noir sur sa tête, et une plume d'or de Chypre.

» A sa droite, était assis le cardinal de Sainte-Su-

» zanne, évêque d'Angers; à sa gauche, le roi de » Sicile, duc d'Anjou, tous deux sur des chaises à » dos. Le duc de Nevers, le comte d'Eu, le prince » de Navarre, le comte de Foix étaient debout près » du roi; un peu plus loin et en arrière, le comte » de Dunois, grand-chambellan. Debout aussi autour » du parquet, on voyait le sire de Pembrock, frère » du roi d'Angleterre, le vicomte de Narbonne, les » sires de Tancarville, de Châtillon, de Beuil, de » Longueville, de Laval, de l'Aigle, de Craon, de » Crussol et d'autres en grand nombre.

» Au second parquet, étaient assis d'autres sei- » gneurs, tels que le connétable de France, le mar- » quis de Pont, les comtes du Perche, de Vendôme, » de Guise, le patriarche de Jérusalem, ainsi que » plusieurs archevêques et évêques.

» Un troisième parquet, comme nous l'avons dit, » offrait un mélange de gentilshommes, de prélats, » de magistrats et de députés des communes. »

Le chancelier, ayant pris à genoux les ordres du roi, exposa le sujet de la convocation des États dans un discours qui fut généralement trouvé assez insignifiant. L'orateur, après avoir longuement parlé de la constante fidélité du peuple français pour ses rois, de la confiance qu'il vouait au trône, de l'amour mutuel que se devaient les sujets et le souverain, fit un tableau des nombreux et graves inconvéniens qui résulteraient de la cession au prince Charles d'une province telle que la Normandie, cession extorquée, à la fin de la guerre civile, par le traité de Conflans. « Cette cession, dit-il, ouvrirait les portes de la » France à ses ennemis, et le roi, privé des tributs

» d'une si riche province, se trouverait dans l'im-
» puissance d'acquitter les charges de l'état. Ce se-
» rait, dit-il en terminant, réaliser les espérances des
» auteurs et fauteurs des troubles dont l'état est agité;
» car ils ne cherchent qu'à les perpétuer, en égarant
» par leurs conseils le jeune frère du roi; c'est dans
» ce but qu'ils s'efforcent de le déterminer à persis-
» ter dans une prétention qui priverait le souverain
» d'un tiers des revenus de la couronne. »

Lorsque cette harangue fut finie, le roi sortit de l'assemblée, sous prétexte de lui laisser, par son absence, une plus grande liberté d'opinions.

Discours de Juvénal des Ursins.

Après son départ, Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, prenant la parole, et s'adressant à l'assemblée, ainsi qu'au roi de Sicile qui la présidait, prononça, quoiqu'il fût octogénaire, un discours dont il ne sera pas inutile de faire connaître quelques passages, parce qu'il donne une idée du style, de l'éloquence, des mœurs du temps, et exprime, sous des formes de dévouement et d'obséquiosité, presque serviles, plusieurs vérités assez hardies sur les abus de l'administration. Ces paroles, destinées à frapper l'oreille d'un prince aussi jaloux de son autorité que Louis XI, auraient pu, dans tout autre temps, et devant d'autres auditeurs, réveiller quelques sentimens de courage, et faire fructifier quelques germes de liberté.

« Très-haut et très-puissant prince, dit l'orateur;
» vous, très-révérend père en Dieu, et vous, mes-
» seigneurs prélats, gens d'Église, ducs, comtes,
» nobles, bourgeois et habitans des bonnes villes, je
» vous prie, supplie et requiers très-humblement que

» si je dis chose qui semble être dite sans cause de » repréhension, que la veuillez prendre en gré, et » si aucune chose que je dis mal à propos et non » excusable, que la veuillez imputer à ma vieil- » lesse et à mon ignorance, et m'en tenir pour ex- » cusé.

» Il m'est aucunement souvenu de ce que fit ce » noble empereur, roi des enfans d'Israël, Josué. » Car, après qu'il fut ordonné roi, et avait le gou- » vernement des dix enfans d'Israël, assembla tous » les trois états, et leur fit la requête que fait à pré- » sent le roi, notre souverain seigneur, et leur ré- » ponse fut en effet: Nous ferons tout ce que tu » voudras et t'obéirons, et ceux qui ne voudront » t'obéir, soient condamnés à mort; et laquelle ré- » ponse il me semble que nous devons dire et faire » au roi, et lui donner confort et aide de corps et » de biens, à le servir loyaument jusques à ce qu'il » lui plaise ordonner et commander. »

L'orateur, continuant à se servir de ces mêmes formes de sujétion anciennement étrangères aux Francs, introduites depuis par la féodalité, et répétées si fréquemment par tous ces fiers vassaux dont la conduite turbulente et les révoltes hardies démentaient à chaque instant les expressions serviles, cite, à l'appui de son texte, différens passages de Cassiodore, de la Genèse et des auteurs sacrés. Parlant enfin de lui-même: « Je l'ai sacré ce roi, dit-il, et épousé » à la couronne de France, lequel sacre il reçut bien » dévotement et entendit très-bien à toutes les pa- » roles que je lui disais contenues en oraisons et en » tout le mystère du sacre. Nous lui avons juré ce

» jour-là obéissance, confort et aide, ainsi que la con-
» tient le texte de mon thème.

» Quant à l'autre point que monsieur le chancelier
» a touché, de donner un sage avis à notre souverain
» seigneur, je suis bien faible et débilité d'âge, vieil-
» lesse, sens et entendement pour donner conseil en
» si haute matière. Toutefois à l'aventure je me don-
» nerai aucune (quelque) hardiesse de parler.

» Un médecin ne peut donner conseil à un malade
» s'il n'a aucune connaissance de la maladie, et, pour
» ce, est nécessaire de déclarer les maladies qui ont
» cours en ce royaume, lequel tend comme à fi-
» nale destruction, et à le comparer à un corps hu-
» main.

» Il y a trois manières par lesquelles on peut
» juger un homme en péril de mort, ou un royaume,
» ou une chose publique à finale destruction : la
» première est, quand les membres se séparent du
» chef par pièces et par morceaux ; la deuxième,
» quand une créature humaine est en une chaude
» fièvre et en un état où elle ne peut se tenir ; la troi-
» sième, c'est quand la créature humaine est gorgée
» de sang et le jette par divers conduits, tellement
» qu'à peine est-elle à finale perdition, et lorsque
» personne ne se met en peine de l'étancher. Ensemble
» et chacunes d'icelles causes sont, en ce royaume,
» par quoi toute la destruction peut s'en suivre, si
» remède n'y est mis, lequel ne peut s'y mettre, sinon
» par le roi.

» Il vous demande conseil, conseillons-lui qu'il le
» fasse, et pour déclarer plus pleinement ce qui a été
» dit, regardons si les os ne se séparent pas du chef

» ou leurs membres. Les princes sont réputés ces
» membres, et les os la chose publique.

» Nous avons vu que plusieurs particuliers se sont
» séparés du roi qui en est le chef, et non-seulement
» séparés, mais ont fait assembler des gens de guerre
» pour résister à la volonté du roi, leur souverain
» seigneur ; qui est faire chose défendue et prohibée,
» et commettre crime de lèse-majesté.

» Ils sont venus devant la maîtresse cité de son
» royaume, c'est à savoir Paris, où il était, et l'ont
» contraint à faire certains traités non tenables. Con-
» sidérons tous si ce n'est pas grande séparation des
» os ou membres de leur chef, et une manière dont
» se sont ensuivies la mort et totale destruction du
» royaume, et combien que l'on die qu'il y eut paix
» et accord devant Paris, car ce serait une paix forcée
» et non tenable. Il y a toujours grande différence
» entre le roi et monseigneur Charles, son frère, qui
» demande, comme on l'a dit, la duché de la Nor-
» mandie pour son apanage.

» Ce ne serait pas chose à conseiller au roi, car
» cette duché est annexée à la couronne par ses pré-
» décesseurs, et ne se doit pas laisser aller ; mais
» aussi c'est raison que le roi apanage monseigneur
» Charles tellement qu'il doive être content.

» Il est vrai que le roi Charles V, nommé le Sage,
» après qu'il fut venu à la couronne et sacré, il as-
» sembla ses trois États, et bien notablement lui fut
» répondu à ce qu'il requérait. De plus, ils lui firent
» plusieurs requêtes, et entre les autres, la princi-
» pale fut qu'il voulût apanager ses frères Louis,
» Jean et Philippe, ce qu'il fit, et dont ils furent con-

» tens, en considérant que s'il avait autant d'enfans, » son fils étant roi, aurait bien à apanager ses frères. » Il fit donc une ordonnance, après grande et mûre » délibération, que chacun de ses frères aurait douze » mille livres de rente en duché, et furent faites » chartes à ce sujet.

» Or, le roi, notre souverain seigneur, dit qu'il est » content d'en bailler à son frère plus largement. Il » semble donc que, par ce moyen, cette maladie de » la séparation des membres qui est la principale, se » peut guérir, et que nous devons conseiller et re- » quérir au vrai que très-diligemment le roi y veuille » entendre à tout effet. »

Juvénal ensuite passant à la seconde cause de maladie, c'est-à-dire à celle de la frénésie et fièvre continuelle en laquelle toute la nation est tombée, tant gens d'église que nobles, marchands, laboureurs et autres : « On doit, dit-il, l'attribuer à la dissension » qui existe entre le roi et plusieurs seigneurs, ce qui » cause la grande pauvreté, destruction et misère » du peuple.

» Car ils sont tous détruits, apauvris de chevances » tellement qu'à peine ont-ils du pain à manger par » les *excessives tailles qu'on leur met sus et par pille-* » *ries et mangeries qu'ils souffrent;* et combien qu'ils » paient les gens de guerre selon l'ordonnance du » roi, toutefois ceux-ci rançonnent les villages, ont » oiseaux et chiens; les officiers royaux, receveurs et » sergens font des exactions indues, à la grande » charge du peuple, et à leur profit particulier. En- » fin, pour abréger, ils sont détruits en tout, *et qui* » *perd le sien perd le sens.*

» Nous devons donc avertir le roi de ceci en lui » conseillant qu'il y porte remède, qu'il fasse justice » de ceux qui sont cause de la dépopulation et misère » du peuple ; que non-seulement il rende de belles » ordonnances, mais qu'il les fasse garder et obser- » ver ; et il est à croire qu'il le fera, car c'est le pro- » pre d'un roi de s'enquérir et de savoir quelles choses » sont profitables pour son peuple, et de mettre un » remède aux calamités et misères qu'il souffre. »

Le bon archevêque, citant ensuite Aristote, compare le roi à un jardinier qui, possédant un jardin plein de beaux arbres fruitiers, en tire un grand profit s'il est bien labouré et cultivé ; qu'il doit avoir soin de n'en laisser aucune partie déserte ou en friche, et que son soin le plus important doit être de le nettoyer de mauvaises herbes, d'épines et d'orties. « Ainsi, dit-il, un roi ne doit rien laisser de ce qui » peut nuire et porter dommage à ses peuples. Par » ce moyen, ses sujets seront riches, l'aideront en » cas de nécessité, et, ainsi que le dit Cicéron, il » pourra se reposer après avoir assuré le repos de » son peuple.

... » Mon opinion est donc que nous devons conseiller » au roi de nous délivrer des charges, oppressions et » tribulations qui pèsent sur nous. L'an 1355, le roi » Jean demanda aux trois États un impôt de six de- » niers pour livre, ce qui lui fut refusé. Mais dans le » cas où ses ennemis lui feraient la guerre, on offrit » de lui entretenir, pendant quatre mois, trente » mille combattans.

» Il existe plusieurs menues contributions, dont » le peuple est fort tourmenté, et le roi doit se sou-

» venir qu'avant et après son sacre il avait montré » l'intention de les supprimer. La gabelle est aussi » une charge trop dure pour le peuple; il faudrait » la réduire au taux où elle fut mise à son ori- » gine; et quoique monsieur le chancelier n'ait fait » aucune mention de ces matières, je pense qu'il se- » rait bien fait d'adresser à ce sujet au roi d'humbles » requêtes et supplications. En y adhérant, il relè- » verait son peuple de cette terrible fièvre et rêverie » qu'il veut guérir.

» Je sais qu'un certain personnage a dit au conseil : » *Imposez et taillez hardiment, car tout est vôtre.* » Ce sont paroles d'un tyran non dignes d'être en- » tendues. »

L'orateur arrivant ensuite à la troisième cause de maladie, à cette évacuation du sang qui est un vrai signe de mort, il s'exprime en ces termes :

« Le sang de la chose publique d'un royaume, c'est » l'or et l'argent; et quand il manquera, comme il » commence fort, si l'on n'y met pas de remède, il » faut conclure que la chose publique périra et sera » mise à mort.

» Aux temps passés on voyait circuler *monnoye* » *blanche et forte, moutons, francs à cheval, francs à* » *pied, écus de soixante au marc;* il n'y avait ancien- » nement point d'autres monnoyes qui eussent cours. » Les monnoyes d'or et blanches sont bien affoiblies; » mais encore au regard de l'or, on n'en fait point en » écus. On voit courir des mailles du Rhin de di- » verses espèces, des monnoyes d'or et d'argent de » Flandre, Bretagne, Savoie et autres des pays étran- » gers; les changeurs devraient les porter à la mon-

» noye, mais ce sont des écus rognés. D'ailleurs on ne » donne point au peuple le loisir d'en avoir. Il tremble » à la vue d'un sergent qui souvent prend plus pour » sa part que la valeur de l'impôt qu'il demande.

» Et si l'on m'interroge et qu'on me dise : où va » donc tout cet argent, puisque les archers et gens de » guerre sont payés par la taille? Je répondrai que » tout va à Rome pour avoir bénéfices vacans, abbayes, » grâces expectatives, et tout ce qu'avaient aboli les » conciles de Bâle, dont les décrets avaient été ap- » prouvés par l'Église de France, et publiés comme » lois par les ordonnances du roi, qui a juré, à son » sacre, de maintenir les franchises et libertés de » notre Église.

» Il ne faut pas écouter ceux qui disent, le roi fera » mal de désobéir au pape, car ce n'est pas lui dés- » obéir, mais au contraire lui garder honneur, puisque » lesdits décrets ont été approuvés par nos saints » pères Eugène et Nicolas, et que, conformément » aux lois, le pape est tenu d'obéir aux décrets des » conciles généraux.

» Il est d'autres causes qui vident tout l'or et l'ar- » gent de France; on les prodigue en draps de soie, » en robes gipponés et cornettes. Les pages mêmes » de plusieurs gentilshommes et leurs valets se vê- » tissent de draps de soie; et les femmes! Dieu sait » comme elles sont parées desdits draps, et en robes » et cottes de plusieurs et diverses manières! C'est » en ces choses que l'ame et la substance de la chose » publique s'en vont et ne reviennent point. Ils se » dépensent encore en fourrures de martre et autres » pelleteries précieuses. Au temps passé, on a vu que

» les demoiselles et autres femmes ornaient leurs bas
» de robe de beaux chats blancs. Mais à présent! il
» leur faut des fourrures et des étoffes précieuses,
» de longs voiles de soie, des coiffures hautes comme
» des tours; et ce n'est pas de leurs maris qu'elles
» tiennent ces présens, ils proviennent de la cour et
» sont tirés des charges que le roi fait peser sur son
» peuple.

» Les nobles et gens d'église ont grande part à
» cette évacuation d'argent. Or, si les sujets n'ont
» rien, les monarques ne peuvent rien avoir; car,
» ainsi que le dit Isaïe : *Mon peuple est dépouillé par*
» *les exacteurs et dominé par les femmes.*

» Une autre source de l'écoulement de l'or vient
» des excessives pensions, gages et largesses, qu'à
» l'occasion de mariage ou autrement, le roi fait à
» son plaisir et sans cause nécessaire aux princes de
» son sang.

» On verra, dans les registres de la chambre des
» comptes, combien étaient modestes, au temps passé,
» les gages et les dons que les rois faisaient à leurs
» officiers : on dit que feu M. le duc de Bourgogne,
» Philippe, vint voir son frère à Paris, qu'il y séjourna
» et occupa une maison près de Charenton. Le roi lui
» donna mille francs pour frais et dépens, et le duc
» retourna à Paris pour le remercier.

» Mais aujourd'hui on donne des vingt, des qua-
» rante, des soixante mille livres; on défraie plu-
» sieurs mariages, on assigne des gages et pensions
» excessifs, non-seulement à des hommes, mais à des
» femmes et autres personnes inutiles à la chose pu-
» blique; sans compter tout ce que reçoivent d'exor-

» bitant les gens de finance, receveurs et trésoriers
» des aides. Hélas ! c'est ainsi que s'écoule le sang du
» peuple. Enfin, en ceintures d'or, en colliers, en
» parures de femmes, en vaisselles d'or et d'argent,
» tout se perd ; le peuple, s'il garde quelque chose,
» est tenté de le cacher en terre ; et si le roi avait à
» faire la guerre, il pourrait en conscience reprendre
» toutes ces richesses données par lui sans nécessité,
» et qui produisent un tel luxe, qu'il n'y a presque
» personne qui ne veuille aujourd'hui manger en
» d'autre vaisselle que celle d'argent. C'est une grande
» pitié que ces désordres, cette convoitise et avarice
» générale dans toutes les classes.

» J'ai exposé la source de toutes nos calamités. Si
» j'ai mal parlé, qu'on le pardonne à mon âge. Je
» conclus en disant que nous devons avertir le roi
» de tous ces abus, et lui conseiller d'y porter re-
» mède. Au reste, je m'en rapporte à mon thème :
» après l'avoir conseillé, nous obéirons et ferons ce
» qu'il voudra. C'est en nous conduisant ainsi que
» nous obtiendrons les biens de ce monde et les joies
» du paradis. »

Délibération des États.

L'assemblée, appelée à discuter de si importantes questions, ne suivit des conseils de l'archevêque, que celui qui rappelait le précepte d'obéissance due au monarque. Oubliant même le soin de sa propre dignité, elle ne consacra pas une semaine tout entière à discuter les objets graves sur lesquels elle avait à délibérer.

Tout était convenu d'avance, et, après quelques séances très-courtes, les États adressèrent au monarque un message pour lui transmettre leur résolu-

tion relativement au conseil qu'il leur avait demandé.

« Après avoir remercié Sa Majesté de ce qu'il lui a plu les convoquer, assembler et consulter, ils déclarent qu'ils lui obéiront et le serviront envers tous et contre tous, qu'ils y emploieront leur corps et leurs biens, sans y rien épargner jusqu'à la mort inclusivement, et le supplient de les avoir toujours en sa bonne grâce, comme ses loyaux parens, serviteurs et sujets.

» Après s'être étendus en louanges sur les actes des rois de France et sur les siens, ils prononcent, relativement à la cession du duché de Normandie, ainsi qu'aux actes hostiles commis par le duc Charles, par le duc de Bretagne, et aux liaisons contractées par celui-ci avec les Anglais, que la Normandie ne peut, en aucune manière, être séparée de la couronne, mais qu'elle doit y demeurer annexée, conformément au serment que le roi a fait à son sacre de garder les droits de cette couronne, et ainsi que l'ont fait les prédécesseurs de Sa Majesté;

» Que le roi doit déclarer que jamais cette province ne sera démembrée; que tout acte contraire à cette déclaration serait réputé nul et de nul effet; qu'au reste, pour dissiper l'erreur dans laquelle persiste monseigneur le prince Charles, le roi sera prié de lui transmettre, aux conférences qui doivent se tenir à Cambrai, l'avis et résolution des trois États concernant le duché de Normandie;

» Que le roi, en suivant les ordonnances de Charles le Sage, pourrait se borner, comme il l'a voulu, à fixer l'apanage de monsieur le duc Charles à douze mille livres de rente en terre, et d'ériger cette terre

en duché, s'il le désire; mais que Sa Majesté peut en outre, comme elle en a l'intention, lui offrir une pension annuelle de vingt, trente et jusqu'à quarante-huit mille francs, offre très-généreuse, et qui dépasse de beaucoup l'apanage fixé par le roi Charles V.

» Néanmoins Sa Majesté, pour empêcher les conséquences d'une semblable libéralité, devrait déclarer qu'à l'avenir cet exemple ne servira pas de précédent; enfin, que si le prince ou tous autres, persistant dans leurs prétentions, voulaient se servir contre le roi de la voie des armes, lesdits États sont tous déterminés à seconder Sa Majesté de tous leurs efforts. Ils ajoutent que, ne pouvant se rassembler fréquemment, ils promettent de se rendre individuellement auprès du roi, de le suivre, et de le servir en tout ce qu'il voudra leur commander.

» Les États requièrent que leurs délibération et résolution soient communiquées à Cambrai à M. le duc de Bourgogne, en l'invitant, comme membre de la famille royale et pair de France, à donner son adhésion à leur avis, et à défendre les droits de la couronne.

» Relativement au duc de Bretagne, les États pensent qu'il a commis une grande offense en occupant et détenant les places du roi en Normandie; que Sa Majesté ne le peut point endurer, et qu'elle doit, à main forte, recouvrer lesdites places et réprimer ces excès. Toutefois, si le duc veut se soumettre et réparer ses torts, le roi est supplié, pour obvier aux dangers d'une guerre civile, d'oublier le passé et de rendre au duc ses bonnes grâces. En cas contraire, les États serviront le roi, dans cette querelle, de leurs corps et de leurs biens.

» Quant à ce qui concerne les liaisons du duc avec les Anglais, les États y voient un crime qu'on ne peut tolérer en aucune manière. Ils pensent que le roi doit en prévenir les conséquences par tous les moyens qui dépendront de lui. En quoi, ils le soutiendront de toutes leurs forces et jusqu'à la mort.

» Les États déclarent que si de semblables offenses étaient renouvelées par lesdits ducs ou par leurs adhérens, et qu'on ne pût en obtenir légalement justice, le roi serait autorisé, sans attendre une nouvelle convocation d'États, à prendre toutes les mesures administratives, pécuniaires, défensives ou offensives que la circonstance exigerait.

» Cette adresse est terminée par de longs remercîmens adressés à Dieu pour avoir donné à la France un roi si sage, si prudent et si vertueux. Tous les membres de l'assemblée offrent à Sa Majesté de le seconder, ceux du clergé de leurs prières et par leur fortune, tous les autres par le sacrifice de leurs corps et de leurs biens.

» Le roi ayant demandé aussi aux États leur avis sur les moyens de faire régner la justice dans son royaume, ils s'y prêtent avec d'autant plus de joie, qu'il leur est démontré que s'il existe des abus, ils ne viennent pas du monarque, mais des traverses et obstacles suscités par les rebelles qui se sont armés contre lui. Qu'au reste, puisque Sa Majesté désire que les États choisissent quelques personnes notables pour examiner les questions qui touchent la conduite des gens d'armes, celle des baillis, des sénéchaux, ainsi que les exactions qui ont pu être commises dans la levée des deniers, ils se sont empressés de se con-

former à ses désirs, et ont élu, pour cette mission, le cardinal de La Balue, le comte d'Eu, le comte de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, l'évêque duc de Langres, l'évêque de Paris, le sire de Torcy, un envoyé du roi de Sicile, un député de Rouen, d'autres de Bordeaux, de Lyon, de Tournay, de Toulouse, de Beaucaire, de Carcassonne, et un de Basse-Normandie.

» Ils chargent ces notables de communiquer à M. le duc Charles et M. le duc de Bretagne les résolutions prises par lesdits États, et ils requièrent le roi de donner à ces notables, ainsi qu'à ceux qu'il leur adjoindra, l'autorité nécessaire pour opérer ce qui leur paraîtrait profitable au bien public. Enfin, ils remercient Sa Majesté de la confiance qu'elle leur a montrée en leur manifestant le désir de soulager ses peuples, d'accueillir leurs plaintes, leurs supplications, et de porter un remède prompt aux maux dont ils souffrent. »

Ainsi finit cette assemblée trop célèbre, qui, la première, dérogeant à la dignité, à l'indépendance de toutes les antiques et récentes assemblées nationales des Français, ouvrit une carrière large et facile au pouvoir arbitraire du prince le plus disposé non-seulement à en faire usage, mais à en abuser.

Étrange révolution dans les esprits et dans les mœurs! Naguère on avait vu les États-Généraux de la France non-seulement attaquer, mais presque anéantir le pouvoir de Philippe de Valois, de Jean et de Charles V; et ainsi que l'observe avec surprise Mably, « d'autres États-Généraux rassemblés à Tours » approuvent l'infraction des traités les plus solen-

» nels, et deviennent les instrumens du pouvoir ar-
» bitraire dont Louis se voit investi par eux ! »

Le roi répondit aux États que les désordres dont l'assemblée se plaignait étaient le résultat inévitable des soulèvemens et des discordes excités par ses ennemis, qu'il était fort disposé à y porter remède, et à revêtir à cet effet de toute la force qui leur serait nécessaire, les commissaires élus par les États. Un tel engagement lui coûtait peu, puisque l'assemblée avait porté son choix sur les personnes qui jouissaient de sa plus intime confiance, et qu'il leur avait désignées.

Ce prince, après la séparation de l'assemblée, chargea plusieurs ambassadeurs, le connétable, le comte de Tancarville, le président Dauvet, et quelques autres, de se rendre près du duc de Bourgogne, pour l'inviter à se soumettre aux résolutions prises par l'assemblée de Tours, et à joindre ses efforts aux siens pour rétablir la paix et la tranquillité publique. Ses efforts.

La réponse du duc fut hautaine et négative. Alors le roi prit le parti de répandre dans tout le royaume de nombreuses copies des lettres insolentes du duc; il y joignit une circulaire par laquelle il invitait les seigneurs et les communes à s'armer, puisque la trève conclue allait expirer, et que la guerre devenait imminente.

Cette mesure ferme et hardie effraya le duc de Bourgogne, qui craignit que toute la France ne se soulevât contre lui. D'ailleurs, il était au moment de célébrer à Bruges son mariage avec la sœur du roi d'Angleterre, et voulait que ce lien lui assurât une augmentation de force avant de renouveler les hos-

tilités. En conséquence, il consentit à conclure une nouvelle trève pour deux mois, à condition que le roi s'obligerait à payer à Monsieur, son frère, quatre mille livres par mois.

Par cette suspension d'armes intempestive, il tomba dans le piège que lui tendait Louis XI, et donna ainsi à ce monarque le temps et la liberté nécessaires pour agir avec promptitude contre le duc de Bretagne.

Charles le Téméraire et Louis XI se créaient sans cesse chacun de nouveaux ennemis, l'un par son orgueil irascible et impétueux, l'autre par ses trahisons, par ses intrigues et par ses vengeances.

Orgueil du connétable de Saint-Pol.

Le comte de Saint-Pol, connétable de France, et en même temps vassal du duc de Bourgogne, haïssait et ménageait à la fois le roi et le duc, qui le craignaient également. Il était, après Dammartin, le plus habile guerrier de son temps; mais ses qualités brillantes se trouvaient ternies par une ambition sans bornes et un orgueil sans mesure.

Invité par le duc à se rendre dans Bruges pour assister à son mariage avec Marguerite, princesse d'Yorck, il osa entrer dans cette ville avec une pompe et une suite plus convenables à un monarque qu'à un simple comte. On le vit précédé par six trompettes; plusieurs officiers portaient ses bannières, et un autre son épée nue. Six pages l'entouraient; il était suivi par une foule de gentilshommes. Le souverain du pays ne se serait pas présenté à ses sujets avec un cortège plus fastueux.

Cette pompe attira la foule; elle admire toujours ce qui brille; mais la cour en fut choquée, et l'impétueux duc jura qu'il se vengerait d'une telle insolence.

Les nobles, loin de le calmer, excitaient son courroux : « Nous ne pouvons souffrir, disaient-ils, que » notre égal, sujet comme nous, affecte une si arro- » gante supériorité. Il ne se serait jamais permis une » telle audace sous le règne du duc Philippe. »

Le duc lui fit dire qu'il ne serait pas reçu, et que sa présence à Bruges devenait inutile. Saint-Pol prétendit vainement, pour s'excuser, que ce n'était point comme sujet bourguignon, mais comme connétable de France qu'il s'était montré avec une telle suite ; qu'il n'avait fait qu'user des privilèges de sa charge ; qu'à Paris même il ne se serait pas conduit autrement, et que Bruges étant un pays qui relevait du royaume, on n'avait rien à lui reprocher ; sa justification ne fut point admise.

Tout le peuple, revenu de sa première surprise, se déclarait violemment contre lui. Le connétable, effrayé de cette explosion générale, se vit contraint de cacher honteusement dans ses équipages ses bannières, ses trompettes, et de dissoudre son cortège. Il s'enfuit ensuite de la ville, humblement et à petit bruit ; triste dénoûment d'une entreprise si vaniteuse! Mais il sortit la rage dans le cœur, et devint, depuis cet instant, l'un des plus implacables ennemis du duc de Bourgogne.

A peu près dans le même temps, la rigueur sanguinaire du duc excita contre lui des haines non moins vives.

Meurtre d'un bourgeois de Condé.

Chatelain raconte dans sa chronique qu'un jeune seigneur de la cour de Bourgogne, jouant un jour à la paume dans la ville de Condé, avait pris pour arbitre, sur un coup douteux, un chanoine qui était au

nombre des spectateurs. Ce chanoine donna gain de cause à son adversaire. Le jeune noble, qu'on nommait La Hamaïde, en devint furieux, et jura de se venger. Le chanoine épouvanté s'était dérobé par la fuite à son courroux. Mais La Hamaïde le poursuivit jusqu'à son logis, et n'y trouvant que le frère de son ennemi, il assouvit sa rage sur lui, et, malgré ses supplications, lui plongea son glaive dans le sein.

Ce meurtre excita une indignation universelle. L'assassin la brava. Comme il existait encore quelques traces de nos antiques coutumes, La Hamaïde pouvait apaiser la famille du mort, qui demandait vengeance; mais l'orgueilleux jeune homme, comptant sur la puissance de ses parens, crut que son crime resterait impuni.

Sévérité du duc.

Le duc de Bourgogne voulait, par sa sévérité, faire craindre et respecter son pouvoir. Il fit arrêter le meurtrier. Toute la famille, tous les amis de La Hamaïde implorèrent sa clémence; le duc se montra inflexible. « Voilà les parens du mort, leur répondit-» il; eux seuls pouvaient vous faire grâce, moi je ne » dois faire que justice, et je ne puis supporter qu'un » semblable forfait tombe dans l'oubli. » La Hamaïde, alors épouvanté, fit agir sa famille avec tant d'activité, que les parens de sa victime, gagnés ou touchés, sollicitèrent la grâce du coupable.

Ils connaissaient mal le duc. Plus l'affaire avait eu d'éclat, plus le sort du jeune accusé excitait dans la ville de commisération, et plus le prince croyait qu'il mériterait le nom de justicier, en se montrant inaccessible aux larmes et aux prières.

Ainsi donc, avant de partir pour aller recevoir la

princesse Marguerite au port de l'Écluse, il appela devant lui le premier magistrat de Bruges. « Dès que » la nuit sera venue, lui dit-il, vous conduirez le » meurtrier dans un cachot; au point du jour, vous » procèderez contre lui, suivant la forme accoutumée; » vous le condamnerez, et vous le ferez exécuter à » neuf heures; tel est mon bon plaisir. » En vain le juge adressa au duc les plus pressantes représentations : « Obéissez, dit le duc; vous connaissez ma » volonté, ses conséquences ne vous regardent pas. »

Supplice du meurtrier.

Le duc partit : la duchesse douairière, sa mère, se jeta en larmes à ses pieds pour le fléchir; il céda, mais trop tard; le malheureux n'existait plus. Il périt et sa mort pénétra d'horreur et d'effroi le public, qui plaignait sa jeunesse, les femmes que touchait sa beauté; et Charles, loin de recueillir cette réputation de justicier qu'il ambitionnait, fut taxé universellement d'orgueil et de cruauté.

La puissante famille du condamné s'éloigna en lui vouant une haine éternelle, et la noblesse irritée d'une condamnation commandée si arbitrairement, quand le crime était pardonné et expié, sentit douloureusement sous quel joug tyrannique elle était courbée.

Mariage du duc avec Marguerite d'Yorck.

Les noces du duc et de la sœur du roi d'Angleterre offrirent à la ville de Bruges encore éplorée le contraste d'un spectacle aussi pompeux que celui d'une exécution barbare avait été affligeant et horrible. Aucune magnificence du temps ne fut épargnée pour ces noces : litières couvertes de draps d'or, cavalcades somptueuses, cortège des plus riches dames d'Angleterre et de Flandre, robes de drap d'argent

ornées de pierreries, couronnes de diamans, mystères et comédies représentés, où, mêlant le sacré au profane, on voyait Adam et Ève dans le paradis terrestre, et Antoine aux genoux de Cléopâtre.

Toutes ces fêtes entremêlées de festins splendides furent terminées par un tournoi, ou joutes dans lesquelles on mettait en action les antiques romans de la chevalerie.

Son imprévoyance.

Tandis que le duc prodiguait ainsi son temps et ses trésors, Louis, qui savait mieux mettre à profit ces biens si précieux, se hâtait de profiter du champ qu'on lui laissait ouvert, et employait toutes ses forces pour terrasser un de ses ennemis, tandis que l'autre lui en laissait si imprudemment le loisir.

Il n'avait pas d'instans à perdre, car, dans ce moment même, le duc de Bretagne venait de conclure une alliance avec l'Angleterre, et, de concert avec Monsieur, frère du roi, s'était avancé en armes sur la Normandie.

Victoire de Louis sur les Bretons.

Louis envoya contre eux les arrière-bans du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou et de la Saintonge avec ses francs-archers. Un corps considérable de Bretons fut taillé en pièces ou pris dans les environs de Saint-Lô, et, profitant de cette victoire, l'armée française rentra dans presque toutes les villes dont les ennemis s'étaient emparés. D'un autre côté, le fils du duc de Calabre, à la tête d'un corps français, forma le siège d'Ancenis.

Pendant ce temps, le roi, employant ses armes accoutumées, semait la division parmi les favoris du duc de Bretagne. Il confisqua les terres de la dame de Villequier, maîtresse de ce duc, dont le crédit

balançait celui de Tanneguy du Châtel, et empêchait ce sage ministre de ramener le duc à la soumission et à la paix.

Tanneguy, mécontent et las de voir ses conseils méprisés, quitta la cour de Bretagne, et rentra au service du roi. Sa longue expérience et son habileté étaient incontestables, et, quoiqu'il fût le plus ancien ami de Charles VII, Louis, pour faire une si importante acquisition, sacrifia ses vieux ressentimens aux intérêts présens de sa politique.

Ce monarque astucieux s'était rendu maître de toutes les communications qui existaient entre ses ennemis, interceptait leurs courriers, et se trouvait ainsi, à point nommé, instruit de leurs plus secrets desseins.

Traité d'Ancenis.

Cependant le duc de Bourgogne, réveillé par la voix publique, et informé du péril imminent où se trouvaient ses alliés, prit les armes, rassembla ses troupes, et franchit la Somme pour marcher au secours du duc breton et du frère du roi. Mais il n'était plus temps. Le duc de Bretagne, effrayé par les progrès rapides de l'armée royale, venait de signer la paix à Ancenis.

On convint par ce traité que le connétable et le duc de Calabre règleraient dans l'espace d'un an l'apanage qui devait être assigné au frère du monarque, qu'en attendant cette satisfaction, Monsieur recevrait la somme de soixante mille livres, et que, s'il n'acceptait pas les propositions qui devaient lui être faites, le duc ne le soutiendrait plus dans sa résistance. De part et d'autre on se rendit les villes qui avaient été conquises.

Le succès d'une grande entreprise apaise communément le courroux des princes les plus animés; mais il ne produisait pas un tel effet sur Louis XI, et la victoire ne ralentissait ni ses ressentimens ni ses vengeances.

Cruautés de Louis XI.

Le sire du Lau avait entretenu des liaisons avec ses ennemis; le roi le fit arrêter, et voulut que, conduit à la forteresse d'Usson, il y fût renfermé dans une cage de fer. L'amiral Bournazelle recevant cet ordre tyrannique répondit audacieusement à Louis: « Si vous voulez traiter ainsi vos prisonniers, vous » pouvez les garder vous-même. »

Peu de jours après, du Lau, ayant gagné ses gardiens, s'évada. Le roi, furieux, commanda à son favori Tristan, grand-prévôt de son hôtel, et digne d'une telle amitié, d'instruire sommairement le procès de toutes les personnes qu'on pourrait soupçonner d'avoir favorisé cette évasion. Plusieurs furent arrêtées, condamnées à mort et exécutées. Dans ce nombre, on compte le gouverneur du château, son gendre, ainsi que le procureur du roi de Meaux.

Louis XI n'avait oublié aucun de ses griefs contre ceux dont il avait eu à se plaindre pendant la guerre du Bien public.

Procès de Charles de Melun.

Charles de Melun, autrefois son favori et grand-maître de sa maison, le même qui avait reçu de lui les terres confisquées sur Dammartin, avait perdu sa faveur. Dammartin était rentré en grâce, et unissait alors ses efforts à ceux du cardinal de La Balue pour perdre leur ennemi commun. Ils réveillèrent d'anciens soupçons; Melun fut accusé par eux d'avoir vendu des emplois publics et d'avoir soustrait diverses pièces à la justice.

Alors Louis, se rappelant de fâcheux souvenirs, lui reprocha d'avoir empêché le maréchal de Rouhault de sortir de Paris pendant la bataille de Montlhéry, et de tomber sur les Bourguignons; enfin La Balue, aussi vindicatif que son maître, accusa Melun d'avoir entretenu des intelligences avec le duc de Bretagne. Son juge fut le bourreau du roi, le farouche Tristan, qui plaisait au monarque par sa grossière familiarité et par ses plaisanteries brutales contre les malheureux qu'il conduisait au supplice.

Tristan, à la tête d'une commission servile, fit brièvement le procès de l'accusé. Il fut d'abord mis à la question, condamné et exécuté. Le premier coup ne fit qu'entamer sa tête; l'infortuné eut la force de se relever, protesta de son innocence et fut achevé.

Talens militaires de Dammartin.

Dammartin alors possédait au plus haut degré la confiance de Louis; il la méritait par son zèle et ses talens militaires; c'était l'épée du roi, comme Tristan en était le poignard. Louis lui donna le commandement de l'armée qui devait couvrir la Champagne et contenir les Bourguignons.

Son ascendant dominait ses égaux. Les maréchaux de Rouhault et de Lohéac consentirent à servir sous ses ordres. On nous a conservé plusieurs lettres que ce général fameux écrivait au roi; ce sont d'évidentes preuves de l'intimité dans laquelle il vivait avec ce monarque, autrefois son ardent ennemi. Il en obtint l'abolition entière des arrêts du Parlement qui l'avaient précédemment condamné.

Un autre ministre, autrefois disgracié, rentra dans ce temps en faveur. Le chancelier Morvilliers, dont le

discours aux états avait paru si insignifiant, perdit les sceaux, qui furent rendus à Juvénal des Ursins.

Rien n'égale la surprise dont fut frappé le duc de Bourgogne, lorsqu'il apprit la signature inopinée de la paix à Ancenis. Il refusa même d'y ajouter foi, jusqu'au moment où une dépêche du duc de Bretagne lui en certifia la vérité.

Ce traité déconcertait sa haine et renversait pour le moment ses vindicatives espérances. Il s'était avancé pour combattre, et se voyait réduit à négocier. Or, il avait de fortes raisons pour redouter ce genre de lutte, où Louis le surpassait de beaucoup en ruse et en fausseté.

Congrès à Cambrai.

Cependant le congrès qu'on devait rassembler à Cambrai s'y réunit. Le connétable, le cardinal de La Balue et Doriole y parurent en qualité de plénipotentiaires du roi. Chacun attendait avec inquiétude le résultat des délibérations qui devaient décider du sort de la France. Allait-elle enfin jouir de la paix, ou devait-elle se voir replonger dans toutes les calamités d'une guerre extérieure et civile? Les deux partis étaient sous les armes, et le peuple, si constamment victime des querelles des rois, attendait son arrêt avec anxiété.

Dammartin, les maréchaux et tous les guerriers de Louis montraient une vive impatience de recommencer les hostilités. « Souffrirons-nous toujours, » disaient-ils, qu'un prince du sang, qu'un vassal du » roi, qu'un duc de Bourgogne insulte arrogamment » son souverain, se révolte contre lui, et unisse ses » efforts à ceux de l'Angleterre pour consommer la » ruine du royaume? A quoi servent tant de trai-

» tés, tant de négociations qui ne prouvent que notre
» timidité? Un sujet insolent osera-t-il sans cesse trai-
» ter de puissance à puissance avec le roi? Notre
» cause est juste, nos forces sont nombreuses. Tran-
» chons par un seul coup les nœuds de toutes ces in-
» trigues. Le temps s'use en trêves aussitôt violées
» que conclues. Tombons sur les Bourguignons, et
» tarissons par une victoire décisive la source de
» tous ces désastres qui nous ruinent, et qui, de-
» puis un siècle nous livrent en proie aux fureurs de
» l'étranger. »

D'un autre côté, les grands seigneurs et les capitaines de Bourgogne, non moins ardens pour la guerre, enflammaient par leurs cris et par leurs reproches ironiques le caractère irascible de Charles le Téméraire. « A quoi nous servira, disaient-ils,
» votre timide condescendance? Le passé doit vous
» éclairer sur l'avenir. Il n'est point de paix pos-
» sible avec un monarque aussi perfide que Louis.
» Il n'est pas d'autre moyen de mettre fin à ses tra-
» hisons, que de le réduire à l'impuissance d'agir,
» ou de le précipiter du trône et d'y placer le duc
» Charles son frère. Nous l'avions vaincu à Mont-
» lhéry; il a juré la paix et l'a violée. Rien n'est sacré
» pour lui. Chaque serment qu'il prête est suivi d'un
» parjure. L'assemblée de Tours lui était vendue, il
» lui a dicté les conseils qu'il en a reçus. Ses desseins
» funestes ne sont plus voilés pour personne. Il veut
» des esclaves et non des sujets; la ruine des princes
» et des nobles, voilà son but. Il y marche tantôt les
» armes, tantôt le poignard à la main; toutes les cours
» sont remplies de ses espions; partout il excite des

» complots ou des révoltes. Combattons-le donc jus-
» qu'à la mort; la France, lasse de sa tyrannie, ne
» verra pas en nous des ennemis, mais des libéra-
» teurs. »

A ces excitations belliqueuses, la bourgeoisie répondait par de sages remontrances sur les funestes conséquences d'une guerre qui devait achever l'épuisement du commerce et la ruine de l'agriculture. Le clergé, soit par piété, soit par la peur de voir exposer au pillage ses riches abbayes et ses gras pâturages, adressait à Dieu et au prince de ferventes prières pour la conservation de la paix; enfin, les ministres du duc et du roi s'efforçaient de les ramener à des sentimens pacifiques, parce qu'ils savaient qu'en cas de guerre leur crédit serait éclipsé par celui des généraux, tandis qu'on leur laisserait tout l'embarras d'une administration chargée de dépenses insolvables.

Le duc de Bourgogne, porté par son caractère au parti violent, se montra long-temps opiniâtre; la haine et l'ambition l'éloignaient de tout conseil pacifique. A la fin cependant, pressé par les vives instances des plus sages membres de son conseil, et peut-être effrayé du vide de son trésor, il consentit à déposer ses armes pour le faible prix de cent vingt mille écus d'or que le roi lui offrit, d'après l'avis de La Balue et au grand déplaisir de Dammartin. Celui-ci voulait à toute force que son armée envahît la Bourgogne. On signa donc à Cambrai une trève, mais cette suspension d'armes ne terminait rien, car le duc refusait hautement de souscrire au décret publié par les états de Tours contre ses alliés.

Le duc insista, sans vouloir céder, pour que le

comte de Nevers, qu'il accusait de sacrilège et d'attentat contre lui, fût forcé de comparaître et de se justifier devant le chapitre de l'ordre de la Toison-d'Or. Le comte refusa de comparaître, et renvoya au duc le collier dont il était décoré.

CHAPITRE TROISIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI.

(1468 — 1472.)

Intrigues de La Balue. — Départ du roi pour Péronne. — Conseils et instances de ses généraux. — Entrevue des princes. — Conférences à Péronne. — Nouvelle révolte des Liégeois. — Colère du duc de Bourgogne. — Ses effets. — Sages remontrances de Comines. — Terreurs du roi. — Incertitudes du duc. — Nouvelle entrevue des deux princes. — Traité de Péronne. — Ordre du roi de licencier l'armée. — Refus de Dammartin. — Départ du roi et du duc pour Liége. — Résolution désespérée des Liégeois. — Courage éclatant de Louis. — Assaut de Liége. — Pillage de la ville. — Retour du roi en France. — Activité de Louis XI pour la réformation des abus. — Ses efforts pour détruire le vagabondage des Bohémiens. — Création des postes. — Établissement, à Tours, d'un corps de ville. — Divers actes de législation. — Organisation des corporations. — Institution de l'ordre de Saint-Michel. — Inamovibilité des charges judiciaires. — Troubles excités par le roi en Catalogne. — Trahison du cardinal de La Balue. — Lettre de La Balue au duc de Bourgogne. — Découverte de la trahison de La Balue. — Ambassade envoyée à Rome. — Délibération du saint Siège sur le procès du cardinal. — Châtiment infligé à La Balue. — Perfide politique de Louis XI. — Lettre de Louis au duc de Guienne. — Entrevue des deux frères. — Leur réconciliation. — Effets de la haine de Louis XI contre les grands. — Nouvelles intrigues. — Affaires d'Angleterre. — Lettre du duc de Bourgogne à l'amiral de France. — Ambassade du roi au duc. — Naissance du dauphin, depuis Charles VIII. — Rétablissement de la maison de Lan-

castre. — Alliance avec les Suisses. — Manifeste du duc de Bourgogne. — Convocation d'une assemblée des Notables. — Colère de Charles le Téméraire. — Nouvelles intrigues du roi en Espagne. — Reprise des hostilités entre la France et la Bourgogne. — Trève. — Descente d'Édouard en Angleterre. — Mort de Warwick. — Meurtre du prince de Galles. — Captivité de Marguerite d'Anjou. — Secours accordés au duc et à la duchesse de Savoie. — Mort du pape Paul II. — Nouveau traité entre les princes contre le roi. — Position critique de Louis XI. — Empoisonnement du duc de Guienne. — Sa maladie. — Testament et mort de ce prince. — Arrestation de l'abbé de Saint-Jean-d'Angely. — Opinions des contemporains sur la mort du frère du roi. — Dispositions de Charles le Téméraire contre la France. — Prise et ruine de Nesle. — Manifeste tardif du duc. — Siège de Beauvais. — Héroïsme de Jeanne Hachette. — Retraite de l'armée des Bourguignons. — Mesures prises par Louis pour la défense du royaume. — Récompenses accordées aux habitans de Beauvais. — Ravages de la Normandie par les Bourguignons. — Trève avec la Bretagne. — Défection de Philippe de Comines.

Intrigues de La Balue.

La Balue était parvenu, par une servilité apparente et par une grande audace, à conquérir un irrésistible ascendant sur le caractère despotique de Louis. Enivré de sa fortune, il en jouissait avec une telle arrogance, qu'on le voyait souvent parcourir les rangs de l'armée avec son costume ecclésiastique, et l'inspecter comme s'il eût été ministre de la guerre. Aussi Dammartin, indigné de cette impudence, demanda un jour au roi la permission d'aller inspecter à Évreux le clergé, le chapitre et le séminaire; et comme ce prince montrait la surprise que lui causait une demande si étrange: « Pourquoi vous en étonner, sire?

» reprit Dammartin; n'est-il pas naturel que je veuille
» passer en revue les prêtres, puisque le cardinal
» vient faire l'inspection de mes soldats? »

La Balue, persuadé que, pour conserver sa faveur et devenir de plus en plus nécessaire au monarque, il fallait le délivrer des embarras de la guerre, conçut la malheureuse idée d'arranger une entrevue entre Louis et le duc.

A cet effet, flattant habilement l'orgueil du monarque, il lui représenta que, dans cette entrevue avec son ennemi, tout l'avantage serait de son côté, et que sa supériorité rendrait cette conférence beaucoup plus utile pour lui qu'une bataille. C'était attaquer Louis par son point le plus faible.

Ce prince se croyait, non sans fondement, le plus fin, le plus éclairé des politiques de son temps. Néanmoins, ce ne fut pas sans une longue hésitation qu'il consentit à se livrer, par cette démarche imprudente, aux mains de son plus ardent ennemi. Il repoussa plusieurs fois cette proposition; mais La Balue, ne se rebutant pas, eut recours à d'autres moyens pour l'amener à son but.

Le roi redoutait les grands, les consultait peu, et n'accordait jamais une entière confiance aux hommes qu'il avait revêtus d'une haute dignité. Les personnes avec lesquelles il s'épanchait le plus librement étaient des domestiques et d'autres subalternes qu'il croyait s'être solidement attachés par ses largesses et par sa familiarité. La Balue ne l'ignorait pas. Aussi l'astucieux prêtre avait pris soin de corrompre et d'acheter Jean Vobrissel, un des valets de chambre favoris de Louis.

Celui-ci ayant fait, sous différens prétextes, plu-

sieurs voyages en Bourgogne, dit au roi que le duc, ajoutant peu de foi à tous les négociateurs qu'on lui envoyait, désirait vivement discuter en personne avec lui les questions qui les divisaient; qu'il croyait que c'était le seul moyen d'aplanir toutes les difficultés, et qu'une entrevue avec le roi était le plus ardent objet de ses vœux.

Alors l'irrésolution de Louis cessa; l'entrevue fut décidée. Mais malheureusement, par un effet de cette fausse finesse et de ce penchant pour la ruse qui lui fit commettre tant de fautes, Louis XI avait pris d'avance des mesures qui devinrent la cause réelle du péril dans lequel il tomba.

Quelques agens secrets, envoyés par lui à Liége, avaient engagé cette cité turbulente à se révolter contre le duc de Bourgogne, dans le cas où ce prince déclarerait la guerre à la France.

Or, dès que le roi se fut décidé à proposer une entrevue au duc, au lieu d'abandonner l'alliance liégeoise, il crut suffisant d'envoyer un nouvel agent aux magistrats de cette ville, pour leur conseiller, non de renoncer à leurs desseins, mais de différer leurs hostilités. En même temps, sans attendre leur réponse, il fit toutes ses dispositions pour se rendre à Péronne, où l'entrevue devait avoir lieu.

Au moment de partir, Dammartin et les plus sages de ses conseillers hasardèrent quelques tentatives pour le détourner d'une résolution qui excitait leurs alarmes; mais le sort en était jeté, le parti était pris, et une lettre du connétable avait affermi ce prince dans son projet, en l'assurant que le duc, revenu de ses préventions, voulait conclure avec lui l'alliance la

plus étroite, et qu'indépendamment des questions générales qu'on pouvait résoudre par la voie ordinaire des négociations, il existait certaines affaires particulières sur lesquelles on ne devait rien décider que dans un entretien personnel et secret.

Départ du roi pour Péronne.

Tout étant ainsi arrêté, le roi, après avoir reçu un sauf-conduit signé par le duc de Bourgogne, laissa le commandement de l'armée au comte de Dammartin, et se mit en route le 8 octobre 1468, accompagné du connétable, du duc de Bourbon, du cardinal La Balue, avec une faible escorte de quatre-vingts hommes pris dans la garde écossaise, et de soixante cavaliers.

Un grand nombre de nobles flamands et bourguignons vinrent au-devant de Louis jusqu'aux bords de la rivière de Doing. Là, ses méfiances, ses soupçons, ses alarmes se réveillèrent à la vue de quelques-uns de ses ennemis personnels, tels que du Lau, l'évêque de Genève, Philippe de Savoie, et plusieurs autres seigneurs proscrits par lui, et qui semblaient le braver arrogamment, en se mêlant aux rangs de l'escorte bourguignonne chargée de le recevoir. En ce moment, son esprit superstitieux se rappela une prétendue prophétie qui le menaçait d'une mort prochaine; il se souvint aussi du bruit qu'on avait répandu de l'apparition d'une comète.

Conseils et instances de ses généraux.

D'ailleurs, les discours de ses serviteurs les plus dévoués entretenaient le trouble de son ame. « Le » roi, disaient-ils, est encore ici, entouré d'amis. Plût » au ciel qu'il y restât, et ne fît point un pas de plus! » Les troupes du duc Charles se rassemblent de tou- » tes parts, le maréchal de Bourgogne lui en amène » de nouvelles; il est suivi par les plus ardens enne-

» mis de Sa Majesté; et toutes les prévenances, tou-
» tes les marques d'amitié qu'on affecte, ne sont que
» des voiles pour couvrir une haine violente, et pour
» entraîner notre monarque dans une ruine iné-
» vitable. »

Dammartin, Rouhault, Lohéac, renouvelèrent alors leurs instances pour changer la détermination de Louis. Mais ce prince était trop avancé pour reculer. Ce changement soudain aurait paru caprice ou lâcheté. D'ailleurs, en relisant le sauf-conduit du duc, il ne pouvait croire qu'on osât violer sans pudeur un engagement si solennel. « Monseigneur, lui disait
» Charles dans cet acte, je me recommande humble-
» ment à votre bonne grâce. Si votre plaisir est de
» venir en cette ville de Péronne pour avoir une en-
» trevue avec moi, je vous promets et je vous jure,
» par ma foi et sur mon honneur, que vous y pou-
» vez venir demeurer et vous en retourner sûrement,
» soit à Chauni, soit à Noyon, à votre plaisir, quand
» vous le voudrez, librement, sans qu'aucun empê-
» chement soit donné à vous, ni à nul de vos gens,
» par moi ni par d'autres, pour quelque cas qui soit
» ou qui puisse advenir. En témoignage de ce, j'ai
» écrit et signé cette cédule de ma main, à Péronne,
» le 8e jour d'octobre, l'an 1468.

» Votre très-humble et très-obéissant sujet,

» CHARLES. »

Entrevue des deux princes.

Le roi n'hésita plus. Le duc lui-même accourut à sa rencontre; ils s'embrassèrent et continuèrent leur marche avec toutes les démonstrations de l'amitié. Comines nous fait même remarquer que le roi, en si-

gne de cordialité, appuyait fréquemment sa main sur l'épaule du duc.

Arrivé à Péronne, le roi fut logé chez le receveur de la ville, parce que le château, depuis long-temps inhabité, était vieux et démeublé.

Presqu'au même moment, le maréchal de Bourgogne vint camper avec son armée sous les murs de la ville. Ce maréchal nourrissait dans son cœur une haine violente contre Louis. Ce prince, s'efforçant de le gagner à son avènement au trône, lui avait donné en fief Épinal et son territoire. Mais les habitans et les magistrats de cette ville s'étant opposés à une cession contraire aux droits que leur avaient reconnus d'anciennes lettres patentes, et qui les incorporaient à la couronne, le Parlement décida en leur faveur. Le maréchal voulut soutenir ses prétentions par les armes; mais, à l'instigation de Louis, le duc Jean de Calabre accourut à la défense d'Épinal. Depuis ce moment, le maréchal jura de se venger d'un tel manque de foi.

Les autres ennemis du roi étaient accueillis par le duc avec une telle faveur, que Louis, commençant à craindre quelque embûche, demanda et obtint qu'on le logeât dans le château, où il espérait trouver plus de sûreté; il s'y établit donc avec sa faible escorte et la suite très-peu nombreuse qui l'accompagnait.

Conférences à Péronne.

Cependant les conférences commencèrent entre les conseillers du roi et ceux du duc, en présence des deux princes. Louis promettait la pleine exécution des traités d'Arras et de Conflans, et ne demandait en retour au duc, que de lui jurer fidélité envers et

contre tous. Mais Charles, opiniâtre dans ses volontés, ne voulait ni abandonner ses anciens alliés, ni rompre ses liens avec le roi d'Angleterre.

Ainsi, de part et d'autre, loin de se rapprocher, on s'adressait de mutuels reproches, et l'aigreur se mêlait aux discussions.

Nouvelle révolte des Liégeois.

Bientôt une nouvelle inopinée vint changer brusquement la situation des esprits, anéantir tout espoir de conciliation, réveiller les haines, et disposer le duc de Bourgogne aux partis les plus violens.

On apprit que les Liégeois, reprenant les armes, s'étaient portés sur la ville de Tongres, où résidait leur évêque, et que, surprenant la cour de ce prince au milieu des fêtes et des festins, ils étaient entrés dans la ville, avaient désarmé la garnison; que l'évêque, les chanoines et le sire d'Imbercourt, prisonniers, devaient probablement subir une mort infâme. Déjà les rebelles, dans leur furie, avaient massacré l'archidiacre et coupé ses membres en pièces. Plusieurs habitans de Tongres, échappés par la fuite à leurs ennemis, attestaient et exagéraient probablement la vérité de ces excès dont ils prétendaient avoir été témoins.

Colère du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne était trop disposé, par la violence de son caractère et par sa haine contre Louis, à le croire capable des plus noires perfidies, pour se permettre le plus léger doute sur la fidélité de ce récit et sur la part que ce prince devait avoir prise à cette insurrection. « Cette entrevue, s'écria-» t-il, que j'aurais dû refuser, n'était donc qu'un » piège infâme! On ne l'a demandée que pour m'en-» dormir dans une funeste sécurité! mais ma ven-

» geance est dans mes mains, et je ne laisserai pas
» une si lâche offense impunie. »

Ses effets.

Un effet prompt suivit cette menace. Par ses ordres les portes de la ville furent fermées, et, sans respect pour les droits de la couronne et de l'hospitalité, il fit garder par une troupe d'élite toutes les issues du château, qui, à l'instant même, se changea en prison.

Cependant, hésitant encore sur l'arrêt que ses lèvres tremblantes étaient tentées de prononcer, tantôt il cherchait quelques prétextes pour couvrir la violation de son serment, et prétendait qu'un vol de diamans qui lui avait été fait était la seule cause des ordres rigoureux qu'il donnait; tantôt, n'écoutant que sa fureur, il s'exhalait en menaces contre les Liégeois et contre les instigateurs de leur révolte; tantôt il envoyait chercher les membres de son conseil, espérant que leur avis, rassurant sa conscience, pourrait colorer sa vengeance de quelques formes légales.

Si par malheur, dans ce premier moment, il se fût rencontré quelqu'un de ces courtisans flatteurs qui enflamment les passions des princes au lieu de les combattre, Louis XI, dupe à la fois de ses artifices et de son imprévoyance, se serait vu jeté dans un cachot, ou peut-être même poignardé.

Sages remontrances de Comines.

Heureusement Philippe de Comines, chambellan du duc, se trouvait alors de service. C'était un homme d'esprit, sage, habile, adroit, et qui frémit à l'idée des malheurs incalculables où tout le royaume serait précipité par l'attentat que la fureur de son maître lui faisait craindre. Il chercha donc, sans

choquer ouvertement un aussi fougueux caractère, à l'adoucir par degrés et à gagner du temps. Il fut secondé dans ses efforts par un bourgeois estimable, Charles de Visen, valet de chambre du duc.

Terreurs du roi.

Cependant, les nouvelles de Liége et les éclats de la colère de Charles avaient promptement retenti jusqu'au château. On peut concevoir facilement, quand ce bruit parvint au roi, quels furent sa surprise, son repentir et sa terreur.

A ses yeux, et non loin de l'appartement qu'il occupait, s'élevait comme un fantôme effrayant, l'antique et sombre tour où jadis Charles le Simple, enfermé par le comte de Vermandois, avait vu sa liberté ravie, son trône perdu et ses jours tranchés.

Louis n'avait encouragé la rébellion des Liégeois que dans l'espoir de rendre plus faciles, par cette diversion, ses négociations avec le duc; mais il était loin de croire que ce soulèvement dût être si prompt et pût s'exécuter dans l'instant même où il se trouvait sous la puissance de son ennemi. Triste et tardive réflexion! Louis, qui se croyait le plus rusé des hommes, se trouvait pris honteusement dans ses propres pièges. Hier monarque puissant, dictant ses volontés aux états de la France, écrasant ses grands vassaux du poids de son sceptre, et forçant ses plus formidables ennemis à lui demander la paix; il se voyait aujourd'hui faible, désarmé, captif, livré au caprice d'un prince fougueux, son sujet, et menacé d'une catastrophe tout à la fois tragique et ridicule.

Les cris, les menaces, les clameurs d'un peuple irrité peuvent frapper de crainte l'âme la plus ferme; mais l'isolement, la solitude et un silence funèbre

inspirent encore une terreur plus profonde. Louis est seul dans sa prison; sa garde est éloignée de lui. Aucun de ses amis ne peut lui apporter des consolations, et nul autre objet ne s'offre à ses yeux que cette tour sombre où périt jadis un monarque français. La peur glace son front, la rage agite son cœur, et, s'il entend enfin quelques pas humains retentir sous les voûtes du château, ce sont ceux de quelques domestiques qui ont obtenu la permission de l'approcher; mais ils ignorent tout ce qui se passe au dehors, et ne peuvent rien lui apprendre sur sa destinée.

Incertitudes du duc.

Pendant ce temps, le duc de Bourgogne, autrement, mais non moins violemment agité, forme tour à tour les plus sinistres projets. Quelquefois il veut condamner le roi à une captivité perpétuelle; un moment après il jure que ce prince périra, et que son trône sera renversé; et dans d'autres instans il s'effraie de sa propre fureur et des périls dans lesquels son emportement peut le précipiter.

Enfin, il rassemble un conseil; la voix des courtisans enflamme sa colère; le maréchal de Bourgogne surtout le presse, le conjure de satisfaire une juste vengeance, et de ne plus s'exposer, par une générosité imprudente, aux perfidies d'un prince pour qui nul serment n'est sacré. Durant quelques instans, la majorité du conseil incline vers la rigueur, et l'avis qui semble prévaloir est celui par lequel on propose de faire descendre le roi du trône et d'y placer son frère; enfin quelques conseillers plus sages représentent avec énergie au duc qu'il se couvrirait d'un opprobre éternel, et soulèverait toute la France contre lui, si, violant un sauf-conduit signé de sa pro-

pre main, il osait frapper ou détrôner le roi, ou démembrer le royaume.

Ces remontrances ébranlaient l'esprit impérieux du duc, mais sans pouvoir encore le persuader. Vingt-quatre heures se passent dans cette indécision, et chacun attendait avec anxiété le mot décisif qui sortirait de la bouche de Charles pour sauver le monarque ou pour consommer sa ruine.

Le caractère de Louis XI conservait, dans cet extrême danger, son empreinte ordinaire; car, privé de tout moyen de force, on le vit encore fonder son espoir sur l'artifice et la corruption.

Ce prince avait apporté à Péronne beaucoup d'or et de pierreries; il les prodigua pour gagner secrètement les personnes qui jouissaient près du duc de la plus intime faveur. Quelques domestiques, autorisés à lui chercher et à lui apporter des alimens, lui servirent d'agens et d'émissaires. Lorsqu'il se vit, par leur moyen, assuré de quelque appui, il offrit à Charles de conclure la paix aux conditions que le duc lui dicterait, et promit de contraindre avec lui les Liégeois à réparer et à expier leurs offenses.

Le duc lui fit attendre deux jours sa réponse, et, soit qu'il sentît le besoin d'être plus calme pour se déterminer, soit qu'il craignît de se laisser entraîner par des conseils trop timides ou trop violens, il se tint étroitement renfermé dans son palais, ne gardant auprès de lui que le sire de Comines, un chambellan et deux valets de chambre. Heureusement c'étaient les personnes les plus disposées à le détourner du parti le plus extrême. Ils le laissèrent d'abord exhaler en liberté ses fureurs, et profitèrent des instans où il

semblait apaisé ou épuisé pour lui soumettre avec prudence quelques sages observations.

Nouvelle entrevue des deux princes.

Enfin, après avoir passé deux nuits sans fermer les yeux, le duc se décide, et dès que l'aurore du troisième jour paraît, il sort, se fait ouvrir les portes du château, et entre précipitamment chez le roi. Là, encore ému d'une colère que trahissaient son attitude hautaine, son ton bref et son œil ardent, il lui dit : « Consentez-vous à signer sans hésitation le traité » que je vous apporte et tel que je l'ai rédigé ?—Oui, » répondit le roi, je le signerai. — Consentez-vous » encore, reprit le duc, à partir avec moi pour Liége, » afin de châtier la rébellion de cette ville, et de ven- » ger un évêque issu de votre sang royal ? » Le roi dit : « Dès que la paix entre nous sera signée, je vous » accompagnerai à Liége avec le nombre de troupes » que vous fixerez. »

Traité de Péronne.

Alors le traité fut posé sur une table (1). Louis le signa et en jura l'observation sur un morceau de la vraie croix qu'il portait toujours avec lui. La paix étant conclue, tout changea de face, les portes s'ouvrirent, les communications furent rétablies. Plus la consternation avait été profonde, plus les expressions de la joie générale furent vives et éclatantes; chacun semblait dégagé d'un pesant fardeau, le roi seul sentait douloureusement dans son ame le poids de l'humiliation à laquelle sa fierté se voyait réduite.

Philippe de Comines dit, dans ses Mémoires, que c'était lui qui avait trouvé le moyen de communiquer secrètement avec Louis, et de lui persuader qu'il de-

(1) 14 octobre 1468.

vait consentir à tout sans discussion, s'il voulait conserver sa couronne et ses jours. En effet, depuis, le roi avoua publiquement qu'il devait son salut à Comines beaucoup plus qu'à ses moyens de corruption; car l'agent chargé de distribuer près de vingt mille écus d'or parmi les conseillers et officiers de la maison du duc, en avait gardé pour lui-même sans pudeur la plus grande partie.

Voici quelles furent les principales dispositions du traité de Péronne.

D'abord on renouvela les engagemens stipulés dans les traités précédens; leur pleine exécution fut garantie pour tout ce qui concernait le duc de Bourgogne et ses alliés, sans qu'on pût alléguer contre eux les liens récens qu'ils avaient contractés avec le roi d'Angleterre.

« Il fut convenu que si le roi manquait à ses engagemens, il serait déchu de tout droit de souveraineté sur la terre du duc de Bourgogne. En revanche, si le duc manquait à ses obligations, toutes ses terres et seigneuries seraient confisquées au profit de la couronne.

» Le prince Charles de France renonçait au duché de Normandie, et le roi lui accordait pour apanage la Champagne et la Brie. »

Telles furent les concessions humiliantes auxquelles le roi souscrivit forcément, pour sortir du piège qu'il avait lui-même tendu sous ses pas.

La conscience de ce monarque l'avertissait assez du peu de confiance qu'inspiraient ses promesses et ses sermens; aussi, dans cette occasion, il proposa lui-même au duc de lui livrer quelques otages, comme garantie de l'exécution du traité.

On voit que Comines, en le servant et en le tirant d'un pas si périlleux, doutait comme les autres de sa bonne foi. Car, en parlant des otages offerts par lui, il s'exprime ainsi : « *Ceux qu'il nomma s'offrirent hautement ; mais je ne sais s'ils disaient de même à part ; » je me doute que non, et à la vérité je crois que si on » les eût acceptés, il les aurait laissés sans scrupule » dans l'embarras !* »

Ordre du roi de licencier l'armée.

Après la signature du traité, le roi, qui ne pouvait encore agir que suivant le bon plaisir et les ordres de son hôte ou de son geôlier, expédia des courriers pour communiquer à ses principaux officiers les nouveaux engagemens qu'il venait de contracter. Il écrivit particulièrement au comte de Dammartin, lui apprit qu'il allait partir pour Liége avec un certain nombre de compagnies d'ordonnance, et lui prescrivit de congédier le reste de son armée.

Dammartin répondit avec respect, mais avec fermeté, qu'il ne pouvait obéir à un commandement aussi contraire à son devoir, sans exposer les frontières à de grands dangers. Louis insista : « Choisissez, » lui dit-il, les compagnies qui doivent me suivre à » Liége, congédiez les autres, car dès que cette ex» pédition sera terminée, je rentrerai promptement » en France, et croyez que le duc désire plus d'abré» ger mon séjour près de lui que de le prolonger. »

Refus de Dammartin.

Malgré cette insistance, Dammartin, voyant que le courrier du roi était accompagné d'un messager du duc, jugea que la démarche du monarque n'était pas libre, et qu'il ne pouvait mieux servir ce prince qu'en lui désobéissant. Ainsi l'armée ne fut pas congédiée par lui, et il chargea l'officier du duc de rap-

porter ces paroles à son maître : « Soyez assuré que si » le roi ne revient pas promptement parmi nous, tout » le peuple du royaume se lèvera et viendra jouer en » Bourgogne une scène plus sanglante que celle qui » se prépare pour le pays de Liége, car la France » n'est pas encore si dépourvue de gens de bien et » d'honneur que monseigneur le duc voudrait le » croire. »

Départ du roi et du duc pour Liége.

Charles, dit-on, fut singulièrement frappé de cette menace, elle n'abattit point sa fierté; mais elle l'étonna et l'adoucit. Bientôt un corps de troupes assez nombreux vint rejoindre le roi. Il était composé de quatre cents lances et d'une partie de sa maison militaire. Le duc et le cardinal de Bourbon, le connétable et La Trémouille restèrent près de lui; et ce fut à la tête de ce cortège, dont la pompe contrastait avec son abaissement, que Louis XI, arborant humblement la croix de Bourgogne, se mit en marche pour faire expier aux Liégeois la rébellion qu'il avait lui-même excitée.

Résolution désespérée des Liégeois.

Cependant les infortunés habitans de Liége, menacés par leur formidable oppresseur, trahis par leur protecteur, et ne trouvant même plus d'abri à l'ombre de leurs remparts si récemment démolis, opposent à l'orage qui va fondre sur eux le courage du désespoir; ils apprennent que les Bourguignons et les Français s'avancent contre eux; et, loin de fuir ou d'implorer merci, ils courent aux armes et marchent audacieusement au-devant de leurs féroces ennemis.

Au milieu d'eux se trouvait Omphrius, légat du pape. Il leur avait été envoyé par le souverain pontife pour les porter à la paix; mais ses reproches violens

et ses menaces hautaines redoublèrent la violence du feu qu'il devait éteindre. N'écoutant qu'une ardeur impétueuse, ils attaquent sans ordre l'avant-garde bourguignonne, qui résiste en masse à leur furie, et les repousse avec perte.

Le maréchal de Bourgogne, enivré de ce premier succès, commit une faute trop ordinaire et rarement impunie, celle de mépriser un ennemi inférieur en nombre. Il négligea de garder son camp, de placer des postes au dehors, et s'endormit dans une trompeuse sécurité. Pendant la nuit, les Liégeois reviennent, fondent au milieu de ses troupes, les mettent en déroute, et tuent une partie des fuyards.

Lorsque le duc apprit cet échec, il défendit qu'on en parlât au roi, car il se méfiait toujours de lui, et craignait que cette nouvelle ne lui causât autant de joie qu'il en éprouvait de peine.

Courage éclatant de Louis.

Une si faible faveur de la fortune faisait concevoir aux Liégeois les plus chimériques espérances. L'obscurité les avait déjà si bien servis, qu'ils tentèrent encore d'en profiter; et, pendant la nuit du 26 au 27 octobre 1468, ils attaquèrent en foule et à la fois les deux camps du roi et du duc. D'abord leurs clameurs furieuses, les gémissemens des blessés, les cris des mourans, l'épaisseur des ténèbres; le désordre qu'entraîne une irruption imprévue, favorisent les assaillans. Pour la première fois, Charles le Téméraire se montre troublé, incertain, éperdu, tandis que le roi se rappelant les jours de sa jeunesse, reprend un caractère digne de son rang, oppose au péril une froide intrépidité, donne avec calme les ordres nécessaires, rassure les soldats, les rallie, et fait respecter

ses commandemens par les Bourguignons comme par les Français, de sorte que les deux armées ne paraissaient alors soumises qu'à lui seul.

A entendre ce prince, dit Comines, *et à voir sa contenance au milieu d'un tel danger, il semblait bien roi de grande vertu et de grand sens, et qu'autrefois il se fût trouvé souvent en de telles affaires.*

Ce mot de *vertu*, appliqué à Louis XI, indigne Duclos : « Comines, dit-il, pouvait vanter sa bravoure, elle n'était point contestée ; mais appeler » Louis XI roi de grande vertu, c'est faire mentir » l'histoire et déshonorer l'historien. » L'arrêt est sévère, et l'auteur oublie qu'au temps de Comines, siècle semi-barbare, le courage militaire passait encore pour la première des vertus.

Assaut de Liége.

Quoi qu'il en soit, le roi ayant rétabli l'ordre, rassuré le duc et rassemblé les troupes, leur nombre et leur tactique l'emportent bientôt sur l'aveugle impétuosité des assaillans. Ils sont à leur tour attaqués, pressés, enfoncés, poursuivis ; et les armées bourguignonne et française, précipitant leur course victorieuse, viennent établir leur logement dans les faubourgs de Liége. Une vaste grange sépara le quartier de Charles de celui du roi, et le premier soin du duc fut de placer trois cents hommes de garde dans cette grange ; car alors il redoutait peut-être moins ses ennemis que le monarque son allié.

Un assaut général fut résolu. Le désespoir des Liégeois ne leur permit pas de l'attendre. Ayant choisi six cents hommes des plus intrépides, ils ordonnèrent à ce corps d'élite de braver, de surmonter tous les obstacles, de ne point s'arrêter dans leur course,

de pénétrer à minuit dans les maisons habitées par le duc et le roi, et de les égorger.

Un succès inouï parut d'abord couronner cette fougueuse audace. Ils marchent en silence, et passent, sans être aperçus, au milieu des gardes endormis. Déjà ils touchent au seuil des maisons où reposaient les deux princes dévoués à la mort; mais soudain un léger bruit jette l'effroi parmi les hommes d'armes qui veillaient dans la grange, ils se lèvent, tirent leurs glaives, sortent et cherchent l'ennemi inconnu qui les menace. Alors les Liégeois, au lieu de poursuivre leur dessein et d'entrer dans les chambres des princes qu'ils allaient surprendre dans leur lit, se réunissent pour combattre les hommes d'armes. Ce combat fut long et sanglant.

Pendant ce tumulte, le duc et le roi, ne pouvant rien distinguer au milieu des ténèbres que le bruit des combattans, ignoraient réciproquement leur sort, et prenaient, chacun de leur côté, une noble part à cette horrible mêlée. Enfin tous deux se rejoignirent, couverts de sang et entourés de morts; le jour parut, ils réunirent leurs troupes et forcèrent les ennemis à la retraite.

Alors le roi ouvrit un avis sage, celui d'épargner le sang et d'offrir une capitulation aux vaincus. Le duc ne vit dans ce conseil qu'un piège et le désir de sauver d'anciens alliés. Il répondit donc avec une hauteur qui blessait toutes les convenances : « L'as-
» saut aura lieu à l'heure que j'ai indiquée. Au reste,
» le roi est maître, s'il le veut, de se retirer sur
» Namur et d'y attendre l'évènement. » Louis, trop dissimulé pour se montrer irrité d'une telle offense,

dit seulement qu'il était prêt à combattre avec son allié.

Mais le découragement s'était emparé des Liégeois; la plupart d'entre eux venait de fuir et de chercher un asile dans les Ardennes : les femmes, les vieillards s'étaient réfugiés dans les églises; quelques habitans paisibles, restés dans leurs maisons, croyaient que l'ennemi suspendrait ses coups et respecterait la sainteté du jour consacré au Seigneur. Ainsi le duc et le roi n'éprouvèrent dans leur marche aucune résistance; ils arrivèrent tranquillement et sans obstacle jusqu'au palais épiscopal.

Pillage de la ville.

Cependant, les soldats, avides de butin et de sang, se répandirent dans la ville, la livrèrent au pillage, et le duc lui-même se vit contraint de tuer quelques-uns de ces furieux, pour sauver les églises de leur violence.

Tout étant consommé, les deux princes, sans cesser de se haïr, se prodiguèrent d'hypocrites protestations d'amitié et de perfides caresses. Le traité de Péronne fut relu par eux; Charles voulait y faire comprendre quelques seigneurs disgraciés par le roi; Louis lui répondit qu'il y consentirait volontiers si le duc voulait aussi rendre ses bonnes grâces au sire de Croy et au comte de Nevers. Cette réplique termina la discussion. Le duc n'insista plus, le traité fut confirmé, et le roi, réconduit assez loin par le prince de Bourgogne, sortit enfin de ses chaînes et rentra dans son royaume.

Les fureurs de Charles le Téméraire n'étaient pas encore assouvies. Après le départ du roi, il donna l'ordre barbare de noyer ou d'égorger tous les pri-

sonniers, livra la cité de Liége aux flammes, et jouit de cet incendie comme du spectacle le plus satisfaisant pour sa passion brutale. Implacable dans ses vengeances, il poursuivit au milieu des montagnes et des forêts les Liégeois fugitifs. Aucun de ces infortunés ne lui échappa; tous ceux que le glaive ne put frapper périrent dans les angoisses du froid ou de la faim.

Retour du roi en France.

Dès que le roi fut arrivé à Senlis, il convoqua le Parlement, lui communiqua le traité conclu à Péronne, et, comme si le souvenir de sa prison le glaçait encore d'effroi, il défendit à tous ses sujets, sous peine de mort, de prononcer aucune parole offensante contre le duc de Bourgogne.

Sa déconvenue, son imprévoyance, sa captivité, son humiliation lui avaient rendu le nom de Péronne odieux. On excitait son courroux en le proférant. De tout temps les Français furent malins et railleurs; la tyrannie fermait la bouche aux hommes, ils firent parler les bêtes. Bientôt le roi apprit que les Parisiens avaient dressé un grand nombre de pies, de sansonnets et de corbeaux à répéter ce nom fatal de Péronne. Plusieurs bourgeois payèrent de leur tête ce satirique complot, et tous ces oiseaux moqueurs furent inhumainement étranglés.

La guerre du Bien public et la malencontreuse aventure de Péronne furent deux grandes leçons pour Louis XI. L'impression qu'il en reçut fut profonde, mais elle ne suffit cependant pas pour le corriger; le pli de son caractère était devenu ineffaçable, et toujours il continua de compromettre son autorité par ses parjures, le repos du royaume par ses actes arbi-

traires et ses proscriptions. Enfin, il ne cessa pas d'exciter, par ses intrigues et par ses perfidies, tous ses voisins à se liguer secrètement contre lui.

Activité de Louis XI pour la réformation des abus.

Cet état de lutte et de péril où son esprit turbulent le plaçait sans cesse, produisit cependant aussi quelques effets utiles à la civilisation. Ce prince, doué d'une activité infatigable, éprouvait un continuel besoin d'argent, pour tenir constamment ses troupes sous les armes et ses intrigues en mouvement; et, comme il aurait révolté le peuple en le chargeant outre mesure d'impôts et de taxes, il s'occupa plus habilement des moyens d'accroître les ressources du trésor, en réformant les vieux abus, en châtiant les concussionnaires, en donnant de la force aux lois, et en plaçant sous leur protection l'agriculture et le commerce, qu'il mit ainsi à l'abri de l'oppression des grands et du brigandage des aventuriers.

Dès que le prince veut s'éclairer, les lumières ne lui manquent pas, on lui en apporte de toutes parts; Louis accueillait avec bienveillance les projets utiles qu'on lui présentait.

Pierre Doriole, magistrat fort estimé dans ce temps, lui présenta tous les inconvéniens qui résultaient de l'abandon où depuis long-temps le gouvernement avait laissé la navigation; tous les produits industriels et agricoles de la France étaient enlevés et exportés par des étrangers. Les Vénitiens gagnaient à ce commerce sept ou huit millions par an (1). Louis, d'après les conseils de Doriole, ranima l'activité des armateurs français par des encouragemens; et bien-

(1) 1468.

tôt un grand nombre de bâtimens nationaux transportèrent, dans les pays étrangers, nos laines, nos vins, nos huiles, nos épiceries, de sorte que la France commença à jouir de tous les bénéfices que les commerçans anglais, vénitiens et hollandais, avaient jusque là faits seuls à ses dépens.

Ses efforts pour réprimer le vagabondage des Bohémiens.

Depuis la restauration de Charles VII, on était parvenu, avec beaucoup d'efforts, à détruire les bandes de routiers, de cottereaux et de brigands qui, sous les règnes précédens, avaient dévasté le royaume. Doriole en dénonça des bandes nombreuses et d'un autre genre, qui, par ruse ou par violence, ruinaient alors les campagnes. On les appelait Bohémiens ou Zingari, race d'hommes fort répandue dans toutes les parties de l'Europe, et dont l'origine, malgré les recherches des savans, est encore aujourd'hui un problème.

Leur langage, leurs mœurs, leur religion différaient de toutes celles des peuples connus, anciens et modernes. On reconnut que ces misérables, dans une seule année, avaient volé plus de quatre mille marcs d'argent (1). Le roi en fit emprisonner, pendre et surtout bannir un grand nombre; mais l'autorité des lois et la volonté du prince furent impuissantes contre cette vermine.

En vain on la pourchassait partout, et partout, pendant trois siècles, on la vit, après quelques intervalles de disparition, se reproduire et se multiplier avec une rapidité aussi inconcevable qu'effrayante. Les uns croyaient qu'ils étaient issus d'une peuplade de l'antique Égypte; d'autres les faisaient venir de

(1) 1468.

l'Orient, et les comptaient au nombre des adorateurs du feu. Campés sous des huttes ou sous des tentes, ils disaient la bonne aventure aux villageois, leur distribuaient des remèdes pour toutes les maladies, mettaient à contribution leur crédulité, et profitaient de leur curiosité imprudente pour les voler. Ils se plaisaient surtout à enlever de jeunes enfans qu'ils emmenaient avec eux pour recruter leur troupe vagabonde. La sévérité de Louis XI les éloigna quelque temps, mais elle ne put les anéantir.

Si le roi accueillait les projets utiles, il repoussait avec un mépris ironique les demandes dictées par la cupidité ou par la flatterie. Un jour les chanoines de Loches, qui connaissaient sa haine pour son père ainsi que pour les favoris et les maîtresses de ce monarque, crurent se concilier sa faveur en lui demandant la permission de se défaire du tombeau d'Agnès Sorel, qui souillait, disaient-ils, leur église. Le roi leur répondit : « J'y consens, pourvu que vous me » rendiez tous les dons que cette femme vous a faits » pendant sa vie. » Son but, par cette raillerie, était, dit malicieusement Duclos, de leur faire sentir leur ingratitude ou de la tourner à son profit.

Avant de reprendre le cours des évènemens qui suivirent la paix de Péronne, il serait peut-être convenable de parler ici de l'ordonnance par laquelle Louis XI créa l'établissement des postes. Création des postes.

Plusieurs historiens ont accordé de grands éloges à cette création, qui devint depuis si éminemment utile. Cependant il est impossible de lire cette ordonnance sans y voir l'empreinte de l'esprit méfiant, despotique et inquisitorial de ce monarque.

« Par cet édit, le roi établit sur toutes les grandes routes du royaume des coureurs chargés de porter ses dépêches. Ils étaient placés de quatre lieues en quatre lieues, sous les ordres de préposés assermentés dont le devoir était d'entretenir, en tout temps, quatre ou cinq chevaux harnachés et propres au galop.

» Un conseiller grand-maître des coureurs de France fut institué pour diriger cette administration. Il devait toujours résider près du roi. Ceux qu'on appelle aujourd'hui maîtres de poste furent alors nommés maîtres tenant les chevaux courant pour le service du roi; ils devaient conduire les courriers et autres personnes envoyées par Sa Majesté et munies de passe-ports signés par le grand-maître. Leur devoir était aussi de transporter les dépêches royales, et celles des ministres ou des gouverneurs des provinces et principaux officiers, pourvu que chaque paquet fût joint à un certificat du grand-maître ou desdits officiers. Sur ce certificat étaient écrites les heures de la délivrance successive de ces paquets de coureurs en coureurs.

» Il était défendu au maître-coureur, sous peine de la vie, de délivrer à personne des chevaux sans ordre du roi ou du grand-maître, Sa Majesté voulant que cet établissement ne fût consacré qu'à son service.

» On accordait cependant au pape et aux princes alliés du roi de se servir des chevaux de poste, moyennant un prix fixé.

» Aucun courrier ne pouvait se dispenser de passer par les bureaux de poste et d'y prendre des passe-

ports. On menaçait de confiscation et d'emprisonnement tous ceux qui, s'éloignant de la route, prendraient des chemins détournés.

» Des commis nommés par le grand-maître étaient chargés de visiter avec rigueur tous les courriers et messagers. Ceux-ci devaient exhiber leur titre, leur argent, et faire viser et cacheter leurs paquets par le commis du grand-maître, afin qu'on pût connaître si le courrier ne portait rien de contraire à la sûreté et aux intérêts du roi. Enfin le commis devait délivrer au courrier un passe-port certifiant que ledit courrier ne portait rien qui fût sujet à prohibition. Ce passe-port restait dans les mains du maître-coureur de l'endroit où le courrier s'était arrêté.

« Aucun courrier, dit l'ordonnance, ne peut partir d'un bureau avant que le commis de celui-ci ait écrit et donné avis de son passage au grand-maître, afin qu'il puisse informer le roi des motifs et de la destination du voyageur.

» Tout courrier qui entrerait dans le royaume ou en sortirait par des chemins détournés, sera arrêté. On saisira ses lettres et paquets, qui seront envoyés au grand-maître.

» Ce grand-officier était revêtu du pouvoir le plus absolu sur ses commis et sur ses coureurs, il les nommait, les destituait à volonté, et recevait leur serment de fidélité. Lui-même prêtait serment entre les mains du chancelier. Ses gages ordinaires étaient de huit cents livres-parisis; il jouissait en outre, des mêmes émolumens que les officiers de l'hôtel, et recevait une pension de mille livres.

» Les gages des maîtres-coureurs étaient de cin-

quante livres. Chacun des commis en recevait cent. De plus, les courriers payaient au maître dix sous par cheval pour chaque course de quatre lieues.

» Le grand-maître et ses agens ne payaient rien ni pour eux ni pour les paquets adressés au roi ou expédiés par Sa Majesté. »

L'ordonnance est datée de Luxieu, près de Sens, le 19 juin 1464.

Il est évident, par la lecture d'un tel acte, qu'en créant cette institution, le but du roi fut premièrement de recevoir des nouvelles de tous les points de son royaume, et d'y transmettre ses ordres avec rapidité. Un autre motif, non moins puissant, fut celui d'organiser dans toute la France la police la plus active et une police si rigoureuse, que la moindre infraction à ses réglemens était punie de la confiscation et de la mort.

Tandis que Louis XI donnait ainsi une extension toujours croissante à ses moyens d'espionnage et d'intrigue, et qu'il s'efforçait d'affaiblir graduellement la puissance de ses vassaux et de ses voisins, soit par la force de ses armes, soit par les ruses de sa politique, on le voyait d'un autre côté, par un singulier contraste, favoriser l'émancipation du peuple, accorder à la bourgeoisie les plus importans privilèges, et fonder des institutions municipales sur des principes de liberté qu'aujourd'hui certains gouvernemens libres semblent regarder encore comme dangereux pour l'autorité publique.

Cette contradiction cependant ne doit pas étonner. Un seul et même esprit dictait au roi les actes les plus dissemblables. Il croyait son trône constamment me-

nacé par les puissans vassaux de sa couronne; la noblesse était l'objet de ses méfiances, de ses alarmes, de sa haine, et, pour se donner un appui contre eux, il cherchait, par toutes les concessions possibles, à se concilier l'affection populaire. La liberté locale et civile n'effrayait point son autorité; il ne redoutait que la liberté politique des assemblées nationales et l'indépendance de ces orgueilleux feudataires, si long-temps rivaux des roi et tyrans des peuples.

Établissement à Tours d'un corps de ville.

Par des lettres patentes datées de Saint-Jean-d'Angély, dans le mois de février 1461, Louis XI établit à Tours un corps de ville. Cet acte est trop remarquable pour n'en pas rappeler les principales dispositions.

» Le roi d'abord déclare qu'en considération de la grandeur de cette cité, du nombre d'églises, d'abbayes et de monastères qu'elle renferme, et voulant d'ailleurs témoigner son affection à une ville dans le sein de laquelle il a reçu le jour, et qui a vu célébrer le mariage de sa mère et le sien, il veut donner un témoignage de son affection à ses habitans de toutes classes, et les encourager à rendre de plus en plus prospère l'administration qu'ils ont jusqu'à présent secondée avec tant d'activité et de zèle.

» En conséquence, dit-il, voulant, pour ce et au-
» tres causes et considérations à ce nous mouvans,
» augmenter et accroître les honneurs et prérogatives
» de nostredite ville et cité, à l'exemple des autres,
» et pour donner courage et vouloir aux habitans en
» icelle de bien en mieux eux gouverner, nous, de
» nostre certaine science, autorité et puissance royale,
» à nostredite ville et cité, pour les bourgeois, mar-

» chands et autres manans et habitans en icelle, avons » donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce » spéciale, par ces présentes, les droits, prérogatives, » privilèges, prééminences, franchises, libertés et » autres qui s'ensuivent.

» 1° Lesdits bourgeois, manans et habitans pourront élire chaque année l'un d'eux pour maire. Ils éliront aussi vingt-quatre échevins conseillers à vie, ainsi que le font les habitans de La Rochelle, lesquels gouverneront les affaires communes de la ville et cité de Tours. Le maire recevra les gages qui lui seront assignés par les habitans.

» 2° Le roi accorde auxdits maire et échevins, ainsi qu'à leurs lignées, la noblesse avec tous les privilèges et franchises dont jouissent les autres nobles, et ils pourront, ainsi qu'eux, devenir chevaliers et acquérir fiefs, juridictions et seigneuries, sans payer aucunes finances à la couronne.

» 3° Les mêmes droits sont accordés à tout habitant de la cité de Tours possédant un capital de cinq cents livres tournois.

» 4° Le bailli de Touraine est nommé par le roi protecteur et conservateur des droits concédés à ladite cité et à ses habitans.

» 5° Tous les bourgs, villages et habitans de la Touraine seront tenus de contribuer à l'acquittement des charges de la ville de Tours, sans qu'aucune personne, de quelque classe qu'elle soit, puisse se prétendre exempte de cette obligation.

» 6° Voulant obvier aux abus qui se sont introduits dans notre royaume, et *ramener les choses en droit commun*, le roi ordonne que les habitans de Tours

ne seront jugés que par les magistrats de la ville, sans qu'aucun puisse récuser cette juridiction ni en réclamer une autre, à l'exception des officiers commensaux et domestiques du roi, de la reine et de leurs enfans.

» 7° La ville de Tours est affranchie de logement de gens de guerre et des appels du ban et de l'arrière-ban, quand même ils tiendraient des fiefs obligés à ce service.

» 8° Le roi accorde aux échevins de Tours le droit d'exiger des tributs pour le pavage, pour les réparations de la ville, et de lever des taxes sur tous les charretiers, voituriers, quand même ils appartiendraient à des seigneurs, ecclésiastiques et privilégiés.

L'article 9 est ainsi rédigé : « Et pour la singulière » confiance qu'avons èz dits maire et échevins, bour- » geois, manans et habitans de ladite ville, leur avons » octroyé et octroyons que toutes et quantes fois » besoin sera, par l'ordonnance d'iceux maire et éche- » vins, ils se puissent assembler sans qu'ils soient » tenus d'appeler ou convoquer à leurs assemblées » aucuns de nos officiers audit lieu si bon ne leur » semble. »

» 10° Pour subvenir aux besoins de l'administration municipale, les maire et échevins sont autorisés à lever des impôts jusqu'à la concurrence de mille livres, et à nommer un percepteur qui leur en rende compte.

» 11° Sous aucun prétexte on ne pourra contraindre lesdits maire et échevins à régir des domaines royaux ou autres seigneuries, ou lever des tailles et autres subsides pour le gouvernement.

» 12° Enfin le roi accorde aux habitans de Tours tous les droits, privilèges, franchises et pouvoirs concédés à la ville de La Rochelle. »

Divers actes de législation.

Toujours animé du même désir de se servir des Parlemens, comme d'un instrument légal pour affermir son autorité et pour battre en ruine la dernière base de la puissance féodale, le roi, en 1466, dans une ordonnance publiée à Bourges, autorise l'exécution à main armée des arrêts prononcés par les cours des Parlemens. M. Isambert remarque avec raison que c'est de cette ordonnance que dérive notre formule exécutoire : *Mandons et ordonnons à nos procureurs-généraux et à tous commandans de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront requis.*

L'année précédente (1), le même prince avait fait publier une déclaration portant que le Parlement lui présenterait trois candidats pour la nomination de chaque place qui viendrait à vaquer dans cette cour.

Plus tard (2) des lettres patentes ordonnèrent la nomination d'un commissaire chargé par le Parlement de rechercher et vérifier les bulles du pape et d'examiner ce qu'elles pourraient contenir de contraire aux intérêts du prince et aux libertés de l'Église gallicane.

La dévotion du monarque, dévotion qu'il poussait jusqu'à la superstition, ne le rendait pas moins clairvoyant sur les droits de la couronne et sur ceux de

(1) 1465.
(2) 1475.

d'Église gallicane. On s'en aperçoit en lisant son ordonnance (1) publiée relativement à la réception d'un légat *à latere*. Cet acte contient d'importantes réserves en faveur des franchises de notre église.

Un autre acte (2) d'un genre bien opposé a souillé et souille encore la mémoire de Louis XI. C'est avec peine qu'on lit, à la tête de cet acte tyrannique, le nom sacré de loi. Cette loi, empruntée à l'esprit cruel et ombrageux du code des empereurs romains, punit de mort la non-révélation des crimes de lèse-majesté. Elle servit de base, sous le règne de Louis, à un nombre immense de condamnations; et comme trop souvent la tyrannie laisse après elle de longues traces, l'humanité gémit encore dans plusieurs pays des tristes effets d'une législation aussi barbare.

On n'a pas oublié la promesse faite par le roi aux États de Tours de faire travailler à la réformation du royaume les personnes élues par lesdits états, ainsi que celles qui devaient y être adjointes en tel nombre que le roi désignerait. Cette promesse fut éludée comme tant d'autres que la nécessité du moment avait dictées, et tous ces commissaires négligèrent les intérêts du peuple pour ne s'occuper que des querelles qui divisaient alors le roi, le prince son frère, les ducs de Bourgogne, de Bretagne et d'autres seigneurs.

Organisation des corporations.

Cependant, en 1467, au mois de juin, le roi rendit une ordonnance importante, relative à l'organisation des corps de métiers de Paris sous diverses

(1) 1474.
(2) 1477.

bannières. Ce fut une véritable et première création de gardes nationales. Le roi n'avait point oublié l'important service que lui avaient rendu les habitans de la capitale, lorsqu'ils fermèrent leurs portes aux armées bretonne et bourguignonne, et repoussèrent avec vaillance les assauts qui leur furent livrés par Charles le Téméraire; mais en même temps ce monarque avait dû s'apercevoir que ces braves milices, par faute d'organisation, n'avaient pu profiter de leur nombre pour agir en sa faveur avec plus d'efficacité, et pour tomber, après la bataille de Montlhéry, sur le camp des alliés, dont la destruction alors eût été complète. De plus, il avait remarqué que ce défaut d'ensemble et de discipline, rendant les ordres douteux et les résolutions incertaines, avait quelque temps favorisé l'espérance des rebelles, lorsqu'ils s'efforcèrent d'obtenir, par des négociations insidieuses, un succès qu'ils n'avaient pu arracher par la force des armes.

En conséquence, le roi jugea convenable de soumettre la milice parisienne à une organisation régulière et à une sorte de législation également utiles au maintien de l'ordre public et à la défense de l'autorité royale. Nous répèterons encore, à ce sujet, que plus il se croyait obligé d'être en garde contre une noblesse ambitieuse et turbulente, plus il plaçait sa confiance dans le peuple, qu'il protégait, et dont il s'efforçait de s'assurer l'affection. C'est ce qui explique comment le prince le plus jaloux de son pouvoir ne craignait pas de le compromettre en armant la bourgeoisie parisienne, en la classant par corporations et par bannières, et en lui accordant même le droit de nommer ses chefs.

Aussi, dans le préambule de son ordonnance, Louis s'exprime ainsi : « Ayant déjà fait mettre en » armes les manans et habitans de tous états de notre » ville et cité de Paris, et ordonné que les gens de » métiers et marchands devront être divisés en cer- » taines bannières, sous lesquelles ils seront chacun, » selon la qualité et l'état dont il est, répartis et ar- » més, nous voulons qu'ils soient désormais conduits » en ordre et police, de manière qu'il n'en advienne » aucun inconvénient pour nous ni pour ladite ville; » à cet effet, nous avons fait assembler plusieurs no- » tables personnes tant de notre cour de Parlement, » que de notre conseil, lesquelles, après mûre déli- » bération, ont arrêté plusieurs statuts et ordon- » nances réunis sous la forme qui suit : »

L'acte ainsi annoncé contient un grand nombre de dispositions, dont une courte analyse suffira pour qu'on s'en fasse une juste idée.

« Il partage d'abord toutes les diverses corporations de métiers en soixante-une bannières. Nous ne croyons pas inutile de placer dans une note (1) cette

(1) Tanneurs, baudroyeurs, corroyeurs ensemble feront une bannière; sainturiers, boursiers, mesgissiers, une bannière; gantiers, esguillotiers (fabricans d'aiguilles), sainturiers et pareulx de peaulx, une bannière; cordonniers, une bannière; boulangiers, une bannière; paticiers, muniers (meuniers), une bannière; feures (forgerons), mareschaulx, une bannière; serpiers, cloustiers, une bannière; serruriers, une bannière; coustelliers, gaisniers, esmoleurs (émouleurs et aussi taillandiers), une bannière; chandeliers, huilliers, une bannière; cormiers (fabricans de menus ouvrages de fer), selliers, coffriers, malletiers, une bannière; armuriers, brigandiniers (fabricans d'une espèce de cuirasse nommée *brigandine*), fourbisseurs de har-

énumération, parce qu'elle est curieuse et fait connaître les divers métiers, professions et genres d'industrie auxquels se livrait alors la population de Paris.

» Chacun desdits métiers aura une bannière ornée d'une croix blanche et entourée de telles enseignes et armoiries que chaque compagnie avisera.

» Chaque compagnie ou métier choisira deux chefs nommés, l'un principal, et l'autre sous principal. L'élection aura lieu le lendemain de la Saint-Jean; elle sera faite par les propriétaires d'hôtels et notables

noys, lanciers, fourbisseurs d'espées, une bannière; freppiers, revendeurs, une bannière; marchans pelletiers, courayeurs de paulx, une bannière; marchans fourieulx, une bannière; peigniers, artilliers (faiseurs d'arquebuses), patiniers et tourneurs de blanc boys, une bannière; bouchers de la grant boucherie et autres boucheries subgectz, une bannière; bouchers des boucheries de Beauvais, Gloriette, cimetière saint-Jéhan et Nostre-Dame des Champs, une bannière; tixerans de linge, une bannière; foulons de draps, une bannière; faiseurs de cardes et de peignes (peignes pour la laine), une bannière; tondeurs de grant forces (grands ciseaux dont on se sert pour tondre les draps), teinturiers de draps, une bannière; huchiers (faiseurs de huches ou armoiriers), consprins les varlets besognan sur les bourgeois, une bannière; cousturiers, une bannière; bonnetiers et foulons de bonnets, une bannière; chappeliers, une bannière; fondeurs, chaudronniers, espingliers, balantiers (balanciers, faiseurs de balance) et graveurs de sceaulx, une bannière; potiers d'estain, bibelotiers, une bannière; tixerrans de lange (de laines), une bannière; pourpointiers, une bannière; maçons, carriers et tailleurs de pierre, une bannière; orfèvres, une bannière; tonneliers et avalleurs (qui font la descente des vins dans les caves) de vins, une bannière; peintres, imagers, chasubliers, voirriers (vitriers) et brodeurs, une bannière; marchands de huches, voitturiers par eau, bastelliers, passeurs et faiseurs de basteaulx, une ban-

chefs des métiers et compagnies, en présence des commissaires du Châtelet.

» Les principaux et sous principaux prêteront serment dans les mains du lieutenant du roi ou d'autres commis à cet effet. Par ce serment ils promettront à Dieu et sur l'Évangile, de servir le roi envers et contre tous sans exception, de lui obéir en tout ainsi qu'à ses lieutenans, d'aller où ils le leur commanderont, d'y conduire leurs bannières, de s'y trouver complètement armés et habillés, d'accomplir tout ce qui leur sera commandé, comme le doivent jusqu'à

nière; savetiers, une bannière; barbiers, une bannière; poullailliers, queulx (cuisiniers), rôtisseurs et saucissiers, une bannière; charrons, une bannière; lanterniers, souffletiers, vanniers, ouvriers d'osier, une bannière; porteurs de grève, une bannière; henoards (porteurs de sel), revendeurs de foing et de paille, chouffourniers et estuviers et porteurs des halles, une bannière; vendeurs et marchans de bestail, vendeurs de poisson de mer, une bannière; marchans de poisson d'eau doulce et pescheurs, une bannière; libraires, parcheminiers, escripvains et enlumineurs, une bannière; drappiers et chaussettiers, une bannière; espiciers et apoticaires, une bannière; deciers (faiseurs de dés), tapissiers, teinturiers de fil, de soye et de toiles, tandeurs (autre espèce de teinturiers), une bannière; merciers, lunetiers et tapissiers sarasinois, une bannière; mareschers, jardiniers, une bannière; vendeurs d'eufz, fromaiges et esgrun (herbe potagère), une bannière; charpentiers, une bannière; hostelliers et taverniers, une bannière; pigneux et tondeurs de laine, une bannière; vignerons, une bannière; couvreurs de maisons et manouvriers, une bannière; cordiers, bourreliers, corretiers et vendeurs de chevaulx, une bannière; buffetiers, potiers de terre, natiers et faiseurs d'esteuf (ballons pour jouer à la paume), une bannière; et notaires, bedeaulx et autres praticiens en cours d'église, mariés non estant de mastiers, feront aussi une bannière.

la mort de vrais et de loyaux sujets, de ne souffrir aucunes séditions, aucuns tumultes, aucunes choses contraires et préjudiciables au roi, et de lui révéler toutes machinations, conspirations, entreprises, monopoles qui pourraient être faits au préjudice du roi ou de ses seigneuries, sous peine d'être punis comme rebelles. Ils jurent en outre de n'assembler en armes les gens de leurs bannières pour quelque voie de fait que ce soit, à moins que ce ne fût par l'ordre du roi ou de ses lieutenans.

» Les principaux et sous principaux, après avoir servi une année, pourront être élus pour l'année suivante. Ils ne peuvent être choisis que parmi les propriétaires de maison bien renommés et qui auront résidé au moins six ans dans la capitale.

» Les principaux et sous principaux, ainsi que leurs commissaires, ordonneront à tous ceux de leur bannière qui ne seront en habillement suffisant, de se pourvoir de *brigandine* ou *jacques*, de *salades*, de *longues lances* ou *couleuvrines à la main;* enfin de compléter leur habillement et équipement dans la quinzaine, sous peine de soixante sous d'amende, dont un tiers pour le roi, un tiers à la communauté, et un tiers pour le principal et le sous-principal.

» Cesdits chefs seront tenus d'avoir un registre où ils inscriront tous ceux de leur bannière, tant chefs d'hôtel que valets, avec un état de situation de leur habillement et équipement.

» Aucun ne pourra vendre ni aliéner, sous peine d'amende, aucune partie de son habillemement, armement et équipement.

» Tout homme demeurant dans la ville, et ayant

feu et lieu, qui ne sera point classé sous une bannière, sera contraint, sous peine de cent sous d'amende, à s'y faire enregistrer.

» Chaque maître d'hôtel ou de métier, toutes les fois qu'il prendra un nouveau varlet ou serviteur, sera tenu de le faire inscrire, sous peine d'amende.

» Les principaux et sous principaux jugeront avec leur commissaire et sans forme, tous les délits et infractions des gens de leur bannière, et pourront les condamner à des amendes jusqu'à la somme de soixante sous.

» Pour les questions plus graves, elles seront portées devant un conseil nommé par le roi.

» Ils empêcheront tout armement et assemblée non ordonnés; cependant les principaux, sous principaux et autres gens de bannière, pourront individuellement porter les dimanches leurs habits de guerre et leur dague, et se garderont de frapper personne, et de commettre aucun désordre, sous peine d'être châtiés avec une sévérité qui servira d'exemple pour tous.

» Les principaux sont autorisés à faire chacun la revue de leur métier et bannière une fois par an, le lendemain de la fête de leur patron.

» L'article 23 est remarquable. Il est relatif aux gens et officiers du roi, tant de sa cour du Parlement que de sa chambre des comptes, des généraux de la justice, des monnaies, du trésor, des élus, du Châtelet, de la prévôté de Paris, de l'Hôtel de Ville, prévôté des marchands et échevinage de ladite cité, et des membres dépendans et suppôts d'iceux, parmi lesquels sont compris les greffiers, huissiers, avocats,

procureurs, notaires, secrétaires, membres de chancellerie et autres. Ils seront tous divisés en corps et en bannière, sous la conduite de leurs présidens ou chefs. Ceux de l'Hôtel de Ville, de l'échevinage et de la prévôté, auront sous leurs ordres les quarteniers, les cinquanteniers et les dixeniers, les arbalétriers et archers. Tous feront le serment ci-dessus énoncé, et tiendront pareillement en ordre leurs registres.

» L'exécution de cette ordonnance est confiée aux conseillers du roi, aux gens tenant la cour du Parlement, aux prévôts de Paris et des marchands, aux échevins et à tous autres justiciers. »

Institution de l'ordre de Saint-Michel.

(1) En passant en revue les principaux actes du règne de Louis XI, on ne doit pas oublier l'institution de l'ordre de Saint-Michel. Bien que cet ordre existe encore, il a perdu une grande partie de son éclat, du moins aux yeux des préjugés nobiliaires; et cette décoration, destinée d'abord aux grands du royaume, n'est donnée aujourd'hui qu'aux hommes qui se sont le plus distingués dans les arts, dans les sciences et dans les lettres; ce qui, si la raison nous gouvernait seule, lui assignerait une place non moins distinguée que celle qui lui avait été accordée autrefois.

Le but de Louis XI, par cette création, était de diviser le parti des princes, et de placer sous la dépendance du monarque les seigneurs les plus puissans. Dans les statuts de l'ordre, publiés en 1469, le roi, comme chef de l'ordre, s'engageait, ainsi que ses successeurs, à en protéger dans toute occasion les

(1) 1469.

membres. Leur nombre était fixé à trente-six. Il promettait de les maintenir dans leurs état, droits, dignités, possessions et prérogatives; de n'entreprendre aucune guerre sans les avoir assemblés et sans avoir demandé leur avis. D'un autre côté, les chevaliers juraient de n'entreprendre aucun voyage, aucune guerre sans la permission du chef de l'ordre. Enfin, s'il s'élevait entre eux quelque débat, l'affaire devait être portée à la connaissance du roi, qui la ferait discuter et décider devant lui. Tous les chevaliers s'engageaient, de plus, à n'accepter aucun ordre étranger.

Malgré sa dévotion surperstitieuse, Louis ne traita pas avec moins de sévérité le clergé que la noblesse. On a conservé de lui des lettres patentes qui obligent les prélats et autres bénéficiers à une résidence constante, sous peine de voir leur temporel saisi. Cette ordonnance n'a jamais été abrogée, mais presque jamais on ne l'a vue exécutée.

Inamovibilité des charges judiciaires.

Plus que tous les autres hommes, Louis XI offre dans sa vie le contraste bizarre d'un esprit éclairé et d'un cœur corrompu, d'une raison qui connaît et qui veut la justice, et d'un penchant irrésistible à la rigueur et à la tyrannie. Par un effet de ce contraste, c'est à ce roi, le plus absolu de tous les monarques, que nous devons l'inamovibilité des offices judiciaires (1).

On peut dire qu'il avait puisé le principe de cette ordonnance dans l'un des capitulaires de Charles le Chauve; mais il avait été depuis constamment oublié

(1) 1467.

ou violé. C'est réellement à Louis XI qu'on en doit la consécration. Ce principe tutélaire avait été même étendu par lui à plusieurs genres d'offices qui ne l'ont pas conservé.

Sous le règne de ce roi, il n'existait aucune distinction à l'égard de ce privilège entre les présidens, conseillers, procureurs et avocats généraux; tous étaient inamovibles, et ne pouvaient être destitués qu'après une condamnation pour cause de forfaiture. Il est pourtant probable que l'intention de Louis n'était pas d'assurer l'indépendance de la magistrature, mais il n'en est pas moins vrai que cette indépendance en devint l'heureux résultat. Le roi lui-même l'éprouva bientôt par la résistance que le Parlement opposa à ses rigueurs arbitraires, et lorsqu'il voulait faire périr injustement les victimes de sa haine, il fut obligé d'avoir recours à l'odieuse création des commissions temporaires.

Il est pénible de penser que, sous un gouvernement libre, on ait encore à regretter une partie des institutions de Louis XI, entre autres, celle qui garantissait l'indépendance des magistrats chargés de l'accusation publique, l'une des plus importantes fonctions de la société. La liberté, tant que ces magistrats seront amovibles, n'aura d'autre garantie que la conscience de ces grands fonctionnaires, et il faut le dire, à l'honneur de la nation, cette garantie trompe rarement notre espérance.

Troubles excités par le roi en Catalogne.

De quelque activité que le roi fût doué, il ne pouvait se livrer que par intervalle aux soins de la réformation des abus, et aux travaux de la législation. Son humeur turbulente le portant sans cesse à se mêler

des affaires de ses voisins, il était sans cesse contraint d'intervenir dans des querelles qu'il avait trop souvent lui-même fomentées (1).

Craignant toujours que le roi d'Aragon ne réclamât la restitution du Roussillon et de la Cerdagne, il chercha, au moyen d'une diversion et de troubles excités dans la Catalogne, à le détourner de ce projet. Ce fut dans ce but qu'il fournit des secours au duc de Calabre. Ce prince, fortifié par cet appui, s'empara de Gironne, et marcha sur Barcelone.

Le roi d'Aragon concevait alors d'autres desseins pour accroître sa puissance; il voulait marier Ferdinand, son fils, à l'infante Isabelle, sœur de Henri IV, roi de Castille. Presque tous les historiens du temps prétendent que Henri était impuissant. Ils ajoutent que ce monarque, pour s'assurer un héritier en dépit de la nature, avait engagé sa femme à partager son lit avec Bertrand de Lacuéva, et que la princesse Jeanne de Castille était le fruit de cet adultère. Ce qui est certain, c'est que Henri reconnut Jeanne pour sa fille, et que Bertrand, comblé par lui de faveurs, reçut le titre de comte de Ledesma.

Ce honteux secret ne put rester enseveli dans l'ombre; sa divulgation devint une source de scandales et d'intrigues. Plusieurs grands personnages de la Castille, tels que l'archevêque de Tolède, le duc de Médina Sidonia, et le comte d'Arcos, refusèrent de reconnaître Jeanne comme héritière du trône, et formèrent un parti puissant en faveur d'Isabelle, sœur de Henri.

(1) 1469.

Rome embrassa leur cause : le légat du pape releva de leur serment les seigneurs qui l'avaient prêté à la princesse Jeanne ; de sorte que le faible Henri se vit obligé de céder et de proclamer sa sœur héritière du trône de Castille. Le même légat exigea d'Isabelle la promesse d'épouser Ferdinand d'Aragon, déjà soutenu par le souverain pontife dans ses prétentions au trône de Sicile.

Une autre faction demandait qu'Isabelle épousât un prince portugais ; aucun de ces projets ne convenait à la politique de Louis XI, et ce monarque employa toutes les ressources de son esprit pour les déjouer ; comme il n'avait point encore fait d'enfant mâle, il conçut l'idée de marier son frère Charles avec Isabelle, espérant ainsi ajouter à la couronne de France celle de Castille.

D'autres soins l'occupaient encore. La Navarre, à cette époque (1), était plus que jamais en proie aux factions. Celles des seigneurs de Grammont et de Beaumont se livraient de fréquens combats. Le fils de Gaston de Foix, beau-frère de Louis XI, s'armait contre le roi d'Aragon, qui voulait aliéner quelques domaines de la Navarre, et qui venait de faire assassiner l'évêque de Pampelune.

Le roi ne se croyait pas dans ce moment assez certain du maintien de la paix avec les Bretons, les Anglais et les Bourguignons, pour diviser ses forces et en porter une partie du côté des Pyrénées. Cependant il ne négligeait rien pour calmer les ressentimens de ses ennemis, et ce fut dans le but d'obtenir à leur

(1) 1469.

égard plus de sécurité, qu'il prodigua ses bienfaits et ses largesses au duc de Bretagne, au duc de Bourbon, au sire de Croy et au connétable de Saint-Pol.

Trahison du cardinal de La Balue.

Mais, à sa grande surprise, tous ses projets étaient déjoués; ses desseins les plus secrets étaient pénétrés, et, sans qu'il sans doutât, un homme aussi turbulent, aussi ambitieux, aussi intriguant et aussi fourbe que lui, le cardinal de La Balue, son principal ministre et son plus intime favori, payait ses bienfaits et sa confiance par la plus noire trahison, par la plus lâche ingratitude.

La Balue était capable de toutes les bassesses; il réunissait en lui tous les vices, excepté celui de l'hypocrisie, car ce licencieux prélat affichait hautement l'impiété. Le jour même où il fut sacré, comme évêque d'Évreux, on le trouva dans la rue frappé d'un poignard, au moment où il sortait d'une maison de débauche. Il vendait sans scrupule les bénéfices et canonicats qu'il obtenait de la faveur du roi ou de celle du pape.

Louis XI, quoique superstitieux, n'en aima pas moins son ministre. Il se souciait peu que les mœurs des hommes qu'il employait fussent pures, pourvu que leur esprit fût fin, souple, et joint à d'utiles talens. Ce prince, dans une lettre qu'il écrivit au sénéchal de Poitou, disait, en parlant de La Balue: « C'est pour l'heure un bon diable d'évêque; je ne » sais pas trop cependant ce qu'il sera à l'avenir. » Le pape, qui l'avait nommé cardinal, répondait à ceux qui lui reprochaient cette profanation de la pourpre: « Je connais les vices de ce prêtre, mais j'ai été con- » traint à les couvrir de ce chapeau. »

Nous avons déjà dit que ce fut La Balue qui, dans le moment où il exerçait sur Louis le plus fort ascendant, lui donna le conseil funeste de se rendre à Péronne. C'est là que ce prêtre déhonté se vendit bassement au duc de Bourgogne, et lui promit de trahir en sa faveur tous les secrets que son bienfaiteur lui confierait.

Une grande conformité de vices et d'ambition l'avait associé à un autre intrigant, Guillaume d'Arancourt, évêque de Verdun, autrefois favori du prince Charles, frère du roi. Corrompu par ce monarque, il fut placé par lui dans son conseil. Ces deux ingrats se réunirent pour traverser les desseins de Louis, dont l'objet principal était alors d'éloigner son frère des frontières de Bretagne et de Bourgogne, de lui faire accepter pour apanage l'important duché de Guienne, et de l'unir avec la princesse Isabelle de Castille. Par ce moyen, il divisait ses ennemis, accroissait, affermissait la puissance royale, et se trouvait à l'abri des périls d'une nouvelle ligue qu'il craignait toujours de voir renaître, tant qu'il ne parviendrait pas à séparer, par un grand intervalle, les possessions des principaux membres qui l'avaient primitivement formée.

Le cardinal et son complice étant élevés par le roi aux plus hautes dignités, et puisant à leur gré dans ses trésors, il est difficile de comprendre quel était le vil intérêt qui pouvait les porter à compromettre leur fortune et à trahir leur bienfaiteur. Ce n'était certainement pas la haine ou le mépris des vices de Louis XI qui les engageait à cette défection, car c'était précisément à la conformité de ses vices avec les

leurs qu'ils devaient leur élévation. Redoutaient-ils sa méfiance, sa colère et ses perfidies ?

Le duc de Bourgogne, à cet égard, ne leur offrait pas plus de sûreté ; il était aussi perfide, aussi méfiant, aussi vindicatif, et plus impétueux que Louis.

Peut-être, comme les hommes vils sont naturellement disposés à se vendre au plus fort et au plus heureux, peut-être, dis-je, crurent-ils, après l'aventure de Péronne, qu'il valait mieux servir les intérêts du belliqueux, hautain et victorieux duc de Bourgogne, que ceux du monarque humilié, qui s'était laissé prendre dans un piège, et qu'ils avaient vu contraint à suivre humblement comme un captif la bannière de son arrogant vassal. Peut-être aussi, et c'est ce qui paraît le plus probable, le cardinal et l'évêque voulaient-ils conserver leur ascendant sur le roi, en empêchant ses affaires de se débrouiller et en prolongeant les embarras de sa position.

Lettre de La Balue au duc de Bourgogne.

Quoi qu'il en soit, dès qu'ils surent que Monsieur se montrait disposé à céder aux désirs du roi, et particulièrement à échanger la Champagne et la Brie contre le duché de Guienne, ils adressèrent secrètement au duc de Bourgogne une longue dépêche dans le but de lui démontrer combien un tel échange, qui violait la paix de Péronne, serait contraire à ses véritables intérêts ; ils le prévenaient que bientôt on devait lui envoyer des députés chargés de l'informer du traité fait entre Louis et Monsieur, son frère, et de solliciter son acquiescement à cet accord.

« Le roi, ajoutaient-ils, sous l'apparence de la » bonne foi et de l'amitié, n'a d'autre dessein que » celui de vous tromper et de rompre l'union qui

» existe entre vous et le prince son frère. Soyez sûr » que, dans cette circonstance, vous n'avez d'autre » parti à prendre que de vous opposer à l'échange » convenu. Exigez rigoureusement l'exécution du » traité de Péronne, et persuadez surtout, s'il vous » est possible, au frère du roi de se rendre près de » vous, car dès qu'il serait arrivé à la cour de Bour- » gogne et sous votre influence, vous vous trouveriez » constamment en état d'imposer vos volontés au roi » et vous n'auriez plus rien à craindre de lui. D'ail- » leurs, vous vous assureriez par ce moyen l'appui » des comtes de Foix, d'Armagnac, du duc de » Bourbon et de plusieurs autres grands personna- » ges, qui ne cherchent qu'une occasion pour se dé- » clarer ouvertement contre un monarque ennemi » implacable des princes et de la noblesse. Vous » pourriez aussi compter sur les services du conné- » table qui sait qu'on l'a déjà rendu suspect au roi. »

« Le cardinal et l'évêque terminaient leur lettre en avertissant le duc que le roi formait des liens secrets avec la maison d'Anjou et le duc de Bretagne; qu'ainsi il n'avait pas de temps à perdre pour se remettre en état de défense, et que son premier soin devait être de fortifier Amiens, Abbeville et Saint-Quentin. »

Découverte de la trahison de La Balue.

Un nommé Bélé, homme de confiance du cardinal, fut chargé de porter cette dépêche. Cet homme la fit coudre dans la doublure de son habit, et partit en grande diligence pour s'acquitter de sa mission ; mais en arrivant à Claye, il fut arrêté par deux hommes d'armes du sénéchal de Guienne, qui, sur ses réponses vagues, le prirent pour un espion; on le

fouilla, on trouva ses dépêches, et il fut sur-le-champ conduit à Amboise, où résidait alors le roi.

L'évêque et le cardinal ignoraient cette aventure, et la dissimulation de Louis les laissait endormis dans une trompeuse sécurité, lorsque tout à coup ils se virent mandés, arrêtés et enfermés dans le château de Tours.

Le roi les fit traduire devant une nombreuse commission nommée par lui pour juger ces traîtres. Cette commission, composée de plusieurs seigneurs et magistrats, fut présidée par Juvénal des Ursins. Au premier interrogatoire, l'évêque de Verdun fit l'aveu complet de sa trahison. La Balue, d'abord, se renferma dans un système absolu de dénégation; mais, confondu par la lecture des pièces, par les réponses de ses domestiques et par les dépositions de plusieurs témoins, il se vit contraint de tout avouer.

Ambassade envoyée à Rome.

Cependant, le temps où Rome avait élevé sa puissance au-dessus de celle des couronnes n'était pas encore assez éloigné pour que le roi osât poursuivre le procès d'un cardinal sans montrer préalablement quelque déférence pour le saint Siège; il chargea donc deux ambassadeurs, Gruel et Cousineau, magistrats, de partir pour Rome et d'informer le pape des évènemens qui avaient exigé l'arrestation de La Balue.

Ces ambassadeurs furent reçus en Italie avec un empressement respectueux qui prouvait assez à quel degré la considération de la France s'était élevée depuis que Charles VII, reconquérant son trône, avait chassé de France les Anglais, abaissé les grands, détruit les aventuriers, rétabli le règne des lois, et

affermi son pouvoir par la création d'une armée régulière.

Le duc de Milan alla au-devant des ambassadeurs, et les assura de son dévoûment pour le roi. Ces mêmes ambassadeurs virent venir à leur rencontre les officiers de la maison du pape et tous les cardinaux; de sorte qu'ils entrèrent dans Rome comme en triomphe, et suivis d'un cortège de deux mille chevaux.

Le souverain pontife, dans une audience publique, s'étendit en éloges pompeux sur les vertus, le zèle et la piété des monarques français, élevant au-dessus d'eux tous Pépin, Charlemagne et Louis le Débonnaire, auquel le saint Siège devait la possession du patrimoine de saint Pierre, jadis promise par Constantin. « Enfin, nous pensons, dit-il, que le roi, qui » règne si glorieusement aujourd'hui, mérite à juste » titre le surnom de Très-Chrétien, que les papes » auraient dû plus tôt accorder à ses prédécesseurs. »

Délibération du Saint-Siège sur le procès du cardinal.

Après ces discours, les ambassadeurs s'acquittèrent de leur mission, et présentèrent au souverain pontife leurs lettres de créance, ainsi que les dépêches royales. Le pape, les ayant lues, nomma des commissaires chargés d'examiner cette affaire et de lui en rendre compte; mais préalablement il déclara que c'était avec la plus vive douleur qu'il voyait commencer une procédure dont l'effet pouvait être de compromettre l'honneur et la dignité de l'Église.

Avant de prendre une décision, la congrégation voulut être informée par les ambassadeurs des usages établis en France lorsqu'il s'agissait de mettre un cardinal en accusation: ils répondirent « qu'aucun

sujet, de quelque rang qu'il fût, ne pouvait être soustrait pour les crimes de trahison à la justice royale; que le roi, en l'exerçant, ne faisait que suivre les exemples nombreux donnés en pareille circonstance par l'Angleterre, l'Espagne, l'Aragon, et par les empereurs d'Allemagne; que le cardinal et l'évêque avaient été arrêtés, d'après l'avis des princes et du conseil, conformément aux lois du royaume. »

« C'est au roi seul, ajoutèrent-ils, qu'appartient le » droit de châtier les personnes, quelles qu'elles » soient, convaincues du crime de lèse majesté; avec » cette différence seulement, que si le coupable est » ecclésiastique, il est jugé tout à la fois par des juges » royaux et par des juges ecclésiastiques, les uns de- » vant prononcer suivant les lois, et les autres suivant » les canons. Enfin, c'est uniquement pour donner » un grand exemple de la déférence qu'il doit au » saint Siège, que le roi nous a chargés d'informer le » saint père de ce douloureux évènement. »

Les cardinaux, conformément à leurs constans usages, soutinrent les vieilles prétentions de souveraineté temporelle si souvent combattues et réfutées par l'Église gallicane. Ils prétendirent surtout qu'on ne devait pas arrêter un cardinal sans qu'il eût été entendu en confession, et avant d'avoir été cité au tribunal de ses juges naturels.

Enfin, après une longue délibération, ils décidèrent qu'ils ne pouvaient envoyer des commissaires ecclésiastiques pour procéder au jugement du cardinal, à moins qu'on ne remplît préalablement à son égard les formes dont on n'aurait pas dû s'écarter.

« Le roi, répondirent les ambassadeurs, n'a fait

» qu'user de son droit en ordonnant l'arrestation du
» cardinal. Nos monarques ne tiennent leur puissance
» que de Dieu seul; ils n'en doivent compte qu'à lui
» et aux lois. N'oubliez pas que les papes eux-mêmes
» ne doivent qu'à nos rois leur juridiction temporelle;
» qu'ils n'en possédaient aucune avant le règne de
» Constantin. Sa Majesté peut et veut montrer au
» saint Siège de justes égards, mais elle ne doit jamais
» lui sacrifier les droits de sa couronne. »

Les discussions se prolongèrent sans résultat.

Les ambassadeurs ne purent obtenir de la cour de Rome aucune décision. Ainsi, ils retournèrent auprès du roi, et ne lui rapportèrent aucune réponse définitive. Cependant le pape nomma et envoya des commissaires en France, dans le but, non de juger les accusés, mais de leur assurer, autant qu'il se pourrait, une scandaleuse impunité.

Châtiment infligé à La Balue.

Cet incident suspendit les poursuites, mais en attendant qu'elles pussent recommencer, le roi voulut que les deux traîtres fussent enfermés, chacun dans une cage de fer de huit pieds carrés, dont l'évêque de Verdun avait été l'inventeur, et dont il subit le premier le barbare essai. Ils y restèrent pendant douze années, genre de châtiment plus infâme peut-être pour le prince qui l'inflige que pour le coupable qui l'éprouve.

La captivité des deux prélats ayant déchiré le tissu de leurs intrigues, les projets de Louis obtinrent un plein succès, et son frère accepta la Guienne pour apanage. Le revenu que le prince en tira fut fixé à dix mille livres. Lescun, favori du duc de Bretagne, et gagné par le roi, facilita cet accord.

Louis nomma chevaliers de l'ordre de Saint-Michel Monsieur, son frère, Jean de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, Sancerre, Beaumont, d'Estouteville, l'amiral de Roussillon, Dammartin, Armagnac, La Trémouille, Craon, Crussol et Tanneguy-Duchâtel. Il déclara en même temps que tout lâche, tout hérétique, tout traître, serait exclu et chassé de l'ordre.

Perfidie politique de Louis XI.

Depuis que Louis XI était sur le trône, il n'avait eu qu'un seul but et formé qu'un seul dessein, celui d'abattre les rivaux de sa puissance, et de courber, sous le joug de son autorité, les grands et formidables vassaux qui, restés debout sur les ruines de la domination féodale, en paraissaient les dernières colonnes. Trop ardent, trop précipité dans ses premiers efforts, il les avait vus, tous réunis contre lui, le contraindre, dans les champs de Montlhéry, à leur partager les terres et les richesses du royaume. Ce rusé monarque, profitant de l'avidité de ces princes et de ces grands, les avait laissés, comme le dit Comines, butiner à leur gré le monarque et mettre la France au pillage. Mais, en satisfaisant leurs passions cupides, il les divisa, rompit leur faisceau, se montra populaire pour redevenir fort contre eux, rassembla les États, en corrompit les membres, déchira hardiment les traités qui lui avaient été extorqués et contre lesquels il avait protesté. Enfin, attaquant ses ennemis séparément, envahissant la Normandie et terrifiant la Bretagne, il était venu à bout de dissiper la nouvelle ligue formée contre lui. Le duc de Bourgogne restait seul à vaincre. Au lieu d'armes, il employa la trahison; mais elle tourna contre lui, et le fit tomber dans un piège d'où il ne put s'échapper qu'à force de bassesses,

de concessions onéreuses et par le traité le plus humiliant; de sorte que, malgré tous ses efforts, tous ses sacrifices, il se trouvait encore dans la même position.

Ses rigueurs, ses actes tyranniques, ses trahisons n'avaient eu d'autre résultat que de rendre plus violente et plus profonde la haine qu'il inspirait. Il venait, à la vérité, d'engager son frère à renoncer à la Normandie et à recevoir la Guienne pour apanage. Mais cet échange augmentait peu sa sécurité. Le triumvirat redoutable qui l'avait jeté plusieurs fois dans de si grands périls, se montrait toujours menaçant.

Le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne et le nouveau duc de Guienne ne se reposaient point sur la foi des sermens et des traités si souvent violés par Louis. Leurs intrigues devenaient de plus en plus actives. Leur cour était l'asile de tous les mécontens; ils entretenaient constamment des intelligences avec l'Angleterre; ils pouvaient compter sur l'appui des maisons de Foix et d'Armagnac, maîtres des pays qui bordent les Pyrénées, des princes du sang, possesseurs d'une partie du Maine et de l'Anjou, du connétable, maître de presque toutes les places de Picardie; enfin, de la maison d'Anjou, souveraine de la Provence. Comment résister à cette masse de mécontens, tous animés par de justes motifs de vengeance et par la nécessité de défendre leur indépendance ouvertement menacée par le plus vindicatif des despotes?

Dans cette perplexité, le roi résolut d'ôter à la ligue, non la plus forte de ses têtes, mais celle qui

pouvait seule les réunir sous sa bannière. Charles, frère de Louis, donnait seul dans l'opinion publique une sorte de majesté au parti des mécontens; et, tant qu'il était à leur tête, les peuples pouvaient croire que c'était la personne du tyran et non la royauté qu'on attaquait.

Lettre de Louis au duc de Guienne.

Le roi connaissait la légèreté, la douceur et même la faiblesse de ce prince. Il espéra le ramener à lui par une feinte tendresse, l'enlever à ses ennemis et le retenir sous son joug; il y a réussit momentanément. « On a trompé votre candeur, lui écrivait-il; » vous avez été égaré par de faux serviteurs, et vous » êtes devenu leur esclave. Rapprochons-nous donc, » et nous reconnaîtrons bientôt le piège dans lequel » les artifices de ces méchans nous ont entraînés. Ou- » vrez les yeux et vous verrez que leur seul dessein » est de ruiner le royaume dont vous êtes l'unique » espoir, et de briser une couronne qui doit passer » toute entière en vos mains, si le ciel venait à dis- » poser de moi. Je vous pardonne d'autant plus vo- » lontiers, que vos erreurs ne partent point de votre » propre mouvement. Elles sont l'effet des insinua- » tions perfides de nos ennemis communs; ils sont » intéressés à troubler notre union et à vous armer » contre la franchise de votre roi. Abandonnez donc » ces pervers, et venez vous jeter dans les bras d'un » père, d'un frère, d'un ami. »

Entrevue des deux frères.

Charles ne résista point à ces pressantes exhortations; il ne pouvait croire à une perfidie dont il se sentait incapable. On convint donc d'une entrevue entre les deux frères: elle eut lieu à Charton, sur la rivière de Brax. Un pont de bateaux y fut con-

struit. Au milieu de ce pont étaient placés deux barrières et deux grilles, fatale preuve d'une méfiance justifiée dans ce siècle barbare par trop de trahisons et d'assassinats.

On eût dit que les ombres sanglantes du duc d'Orléans et de Jean sans Peur apparaissaient au milieu des princes de la famille royale et glaçaient leurs âmes de terreur au moment même où ils s'approchaient pour s'embrasser.

Néanmoins, après une courte conférence et des sermens réciproques, le duc de Guienne passa la barrière et se jeta aux pieds du roi, qui le serra dans ses bras. Ils se rendirent ensemble au château de Guy de Sourche, seigneur de Malicorne.

Leur réconciliation.

Cette réconciliation du monarque et de son frère répandit la joie dans toute la France. Les peuples sont crédules, car l'espérance est le besoin des malheureux.

Peu de jours après, le mariage du duc avec Isabelle, sœur de Henri IV, fut décidé, et Louis envoya des ambassadeurs au roi de Castille pour en faire la demande formelle. Le monarque espagnol les accueillit favorablement; mais l'infante Isabelle, qui redoutait cette union, s'échappa de la cour de son frère, et réunit autour d'elle l'archevêque de Tolède, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs castillans opposés aux projets de Louis et favorables à ceux de Ferdinand, roi d'Aragon.

Le duc de Bourgogne apprit avec désespoir le rapprochement de Louis XI et de son frère. Ce prince, maître de vastes états qui s'étendaient depuis les bords de l'Océan jusqu'aux rivages du Rhin, aspirait à l'in-

dépendance; la couronne royale manquait seule à son ambition. Il espérait étendre ses possessions et les ériger en royaume. Le démembrement de celui de France était son vœu secret. Aussi Comines assure qu'un jour, quelqu'un lui ayant reproché de haïr le roi et de n'en plus vouloir en France, il lui répondit: « Loin de vouloir priver la France de roi, « je voudrais qu'elle en eût dix. »

Espérant encore rompre des liens si récemment formés, Charles le Téméraire prodigua au duc de Guienne les plus vives protestations d'amitié, et lui adressa de pressantes instances pour l'engager à se rendre près de lui. Mais ce prince y répondit avec froideur, informa le roi de ses démarches, et renvoya au duc l'ordre de la Toison-d'Or, en lui déclarant qu'il ne voulait d'autre ordre que celui de Saint-Michel et d'autres amis que ceux de son frère.

Les agens bourguignons partirent sans recevoir aucun présent. Enfin, dans la sincérité et l'abandon de ses épanchemens, le duc de Guienne fit connaître au roi tous les ressorts qu'on avait fait jouer pour les désunir, et lui communiqua plusieurs lettres qui contenaient les plus fortes preuves des trahisons de La Balue.

Effets de la haine de Louis XI contre les grands.

Louis, rassuré par une conduite si franche, se livra avec plus de sécurité aux soins de l'administration, fixa sa résidence habituelle au château de Plessis-les-Tours, d'où il fit de fréquentes tournées dans plusieurs provinces. Il y pourchassa les usuriers, organisa plusieurs municipalités, et publia d'utiles réglemens pour favoriser l'exploitation des mines.

Lorsque Louis XI se voyait attaqué par des en-

nemis puissans, plus habile pour intriguer que pour combattre, il négociait, corrompait, répandait partout ses largesses, semait partout la méfiance, la désunion, et prodiguait sans scrupule les promesses les plus séduisantes, les sermens les plus sacrés. Lorsqu'au moyen de tous ces artifices, il était parvenu à dissiper l'orage qui le menaçait, plus terrible au sein de la paix qu'au milieu des fureurs de la guerre, il tombait, non sur le plus fort, mais sur le plus faible, et, trouvant toujours quelque prétexte pour donner à ses vengeances une couleur de justice, il livrait à la rigueur des lois, ou plutôt à la servilité d'une commission judiciaire, les imprudens vassaux qui s'étaient précédemment armés contre lui. Les traités les plus solennels ne mettaient pas ces infortunées victimes à l'abri de ses coups.

Les comtes d'Armagnac, de Foix, d'Albret et le duc de Nemours connaissaient trop ce prince vindicatif pour s'endormir sur la foi de ses promesses. Inquiets, ou même informés de ses desseins secrets, ils restaient non en guerre, mais en armes; inutile précaution, elle ne fit qu'accélérer leur perte. Leurs mesures défensives furent interprétées par le fallacieux monarque comme des indices de conspiration.

Sur la nouvelle, vraie ou supposée, de quelque pillage commis dans les campagnes par les milices de ces seigneurs, il les dénonça au parlement de Toulouse, qui informa contre eux et leur enjoignit de se désarmer. Ils désobéirent; alors le roi fit marcher contre eux Dammartin, à la tête d'un corps de troupes formidable, et l'investit en même temps des pouvoirs les plus étendus. Dammartin les attaqua

vivement, les défit et s'empara de leurs personnes.

Nemours fut condamné, mais Dammartin obtint sa grâce. La confiscation des biens du comte d'Armagnac avait été ordonnée; Louis permit à ce même Dammartin de traiter avec l'infortuné comte, qui conserva une partie de ses terres, en lui abandonnant le reste.

Étrange bassesse de mœurs! Dans ce temps si vanté de la chevalerie, un brave guerrier, un ministre éclairé, un célèbre capitaine, on pourrait même dire un héros, pouvait alors sans se déshonorer, s'enrichir des dépouilles du proscrit qu'il avait vaincu! Les hommes de ce siècle se connaissaient si bien mutuellement, qu'aucun n'osait se fier à l'autre. Lorsque Dammartin, proscrit autrefois lui-même, s'était réconcilié avec Louis XI qu'il servit depuis si fidèlement, tous deux, pour confirmer leur parole, se crurent obligés d'avoir recours aux sermens les plus redoutables; et le général exigea du monarque qu'il jurât l'observation de ses engagemens sur la croix de Saint-Lô, parce que ce prince superstitieux bravait sans scrupule les autres sermens, tandis que celui qu'on avait prêté sur cette croix appelait, selon lui, sur tout parjure une mort prochaine et inévitable.

Nouvelles intrigues.

(1) La diplomatie du temps s'efforçait en vain de mille expédiens nouveaux pour donner aux promesses quelque réalité et quelque durée à la paix; l'immoralité des princes rendait toutes ces précautions inutiles. La haine mutuelle et violente de Louis XI et de

(1) 1470.

Charles le Téméraire s'apaisait momentanément par lassitude, mais elle vivait toujours au fond de leurs ames; à chaque occasion elle éclatait avec une nouvelle violence. Entre eux il pouvait exister des trêves passagères, mais jamais de paix solide.

Le prince Charles, frère du roi, avait obtenu la permission de retourner dans son apanage. Là, le duc de Bourgogne tenta sa fidélité par une offre plus séduisante que toutes celles qu'il avait rejetées. Il lui proposa secrètement la main de sa fille Marie, unique héritière de ses vastes états. L'ambition du jeune prince ne put résister à une tentative aussi forte, et dès lors ce mariage devint l'objet de ses souhaits les plus ardens. Ses liaisons avec le duc de Bourgogne redevinrent plus intimes que jamais; elles le rapprochèrent aussi du duc de Bretagne, qui cherchait de toutes parts à susciter contre le roi de nouveaux ennemis, afin de l'empêcher de diriger sur ses états sa turbulente ambition.

Toutes ces intrigues étaient alimentées plus ou moins directement par le connétable et par les généraux, dont la paix diminuait le crédit. Enfin, même la plupart des Français s'accoutumaient à désirer que l'esprit tyrannique du roi fût occupé au dehors et pesât moins rigoureusement sur eux. Ainsi donc tous les partis ne cherchaient qu'à se tromper mutuellement.

Le roi avait trop d'espions pour ignorer leurs menées. Il convoqua le ban et l'arrière-ban, sous prétexte de passer ses troupes et ses milices en revue, mais dans le but réel d'effrayer ses ennemis en leur montrant ses forces. Son espoir fut trompé. De toutes parts ses rivaux prirent les armes; et chacun croyait

que la guerre allait éclater, lorsque soudain on apprit qu'une nouvelle convention, dictée par une peur réciproque, venait d'être signée à Angers, et confirmait les traités précédens.

Les armes de la guerre furent donc suspendues, mais Louis continua d'employer activement celles de la corruption. Il parvint, avec l'aide de Tanneguy-Duchâtel, à séduire un personnage puissant en Bretagne et à l'attirer près de lui. C'était le vicomte de Rohan, depuis maréchal de Gié. Il fallait que ce seigneur et sa maison jouissent dans leur pays d'une grande considération, car Louis trouva cette acquisition si importante, qu'il alla au-devant du vicomte avec deux cents gentilshommes. On dit qu'il promit de lui donner un jour l'épée de connétable, et lui fit même espérer pour l'avenir la possession du duché de Bretagne. Les promesses les plus magnifiques coûtent peu au fourbe résolu à n'en tenir aucune.

Affaires d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, cette défection excita au plus haut degré la colère et la jalousie du duc de Bretagne, et si le roi Édouard avait pu ou voulu dans cet instant seconder sa haine et celle de Charles le Téméraire, la France se serait vue de nouveau exposée aux plus grands périls. Mais l'Angleterre était alors plus que jamais en proie à la fureur des factions, et l'active politique de Louis fournissait sans cesse de nouveaux alimens à cet esprit de discorde.

Édouard venait de faire marcher contre les rebelles du Nord Herbert, à la tête de deux mille Gallois. Ils furent vaincus à la bataille de Bomberry. Herbert, captif, fut décapité. Fiers de ce succès, les mécontens poursuivirent audacieusement leur marche vic-

torieuse, et s'emparèrent, à Grafton, du père de l'épouse d'Édouard. Warwick, fortifié par les secours et par l'argent du roi de France, attendait à Calais le résultat de la tentative des rebelles. Lorsqu'il apprit leurs succès, il s'embarqua et vint se mettre à leur tête.

Édouard alors réunissant ses troupes, s'avança contre lui avec plus de fureur que de prudence. Son armée était tellement indisciplinée et se gardait si mal, qu'au milieu des ténèbres de la nuit, l'archevêque d'Yorck, suivi d'une troupe d'élite, envahit son camp, pénètre jusqu'à sa tente, l'éveille, le force de se lever et l'emmène prisonnier dans l'armée du comte de Warwick, qui le reçoit avec courtoisie, mais le fait enfermer étroitement dans un château fort.

Le duc de Bourgogne, beau-frère d'Édouard, informé de cet évènement, écrivit au maire et au peuple de Londres qu'il était résolu de secourir ou de venger le monarque captif. On lui répondit qu'Édouard n'avait rien à redouter pour sa vie, que sa tyrannie seule était attaquée, et qu'on n'avait point formé le dessein de lui enlever sa couronne.

En effet, peu de temps après, le roi prisonnier, ayant trouvé le moyen de briser ses fers, court à Londres. Warwick l'y suit, et déclare que ce n'est pas le monarque, mais son gouvernement qu'il veut renverser. Tous deux, dissimulant leur haine et leurs projets, feignent de se réconcilier. Bientôt Warwick et le duc de Clarence sortent de Londres, sous prétexte de ramener les rebelles à la soumission. Édouard, de son côté, se hâte de réunir quelques troupes et de marcher contre les révoltés.

Warwick lui avait promis, ainsi que le duc de Clarence, de le rejoindre avec vingt-cinq mille hommes. Cependant le roi, soit par une juste méfiance, soit par une audace que le succès justifia, n'attendit pas leurs secours et livra bataille. L'armée royale remporta la victoire; dix mille rebelles périrent sur le champ du combat. Les prisonniers les plus marquans furent massacrés. Warwick et Clarence, découragés par ce triomphe, qui anéantissait leurs espérances secrètes, s'embarquèrent précipitamment. Ils voulaient entrer dans Calais; le gouverneur leur en ferma les portes, et ils se virent contraints de descendre à Honfleur, où ils reçurent l'accueil le plus amical.

Lettre du duc de Bourgogne à l'amiral de France.

Le duc de Bourgogne, regardant cet accueil comme une offense personnelle, éclata en reproches et en menaces. Inutilement le roi s'efforça de l'apaiser; le duc, loin d'agréer ses excuses, écrivit en ces termes à l'archevêque de Narbonne et à l'amiral de France:

« Archevêque, et vous, Amiral, je sais que les na-
» vires que vous dites avoir été armés par le roi d'An-
» gleterre, ont déjà insulté et pillé quelques vaisseaux
» appartenant à mes sujets; mais, par saint Georges,
» si l'on n'y pourvoit, j'y pourvoirai à l'aide de Dieu
» sans vos congés ni vos raisons, ni votre justice, car
» elles sont trop arbitraires et tardives.

» *Signé* CHARLES. »

En toute circonstance, le duc, hautain, se plaisait à braver arrogamment le monarque français. Il avait refusé l'ordre de Saint-Michel, il reçut d'Édouard celui de la Jarretière.

Ambassade du roi au duc.

Louis XI évitait, tant qu'il le pouvait, d'exposer sa couronne à la chance incertaine des combats. Plus jaloux de sa puissance que de sa dignité, l'abaissement ne lui semblait pas honteux lorsqu'il était utile. Il se résolut donc à donner quelque satisfaction au duc de Bourgogne et à se justifier du reproche que celui-ci lui faisait de vouloir rompre la paix; mais, toujours obscur et cauteleux dans sa diplomatie, tout en confirmant et en jurant de nouveau le traité de Péronne, il protestait contre celui de Conflans qu'on lui avait, disait-il, arraché.

Des ambassadeurs de ce monarque, dans une pompeuse harangue, énumérèrent tous les bienfaits prodigués par les rois de France à la maison de Bourgogne. C'était le roi Jean qui l'avait revêtue d'un si riche apanage. Elle devait à Charles V l'héritage de la Flandre, la possession de Lille, de Douai et de plusieurs autres cités. « C'était, disaient-ils, Charles VI, » qui, par la force des armes, avait comprimé la » formidable rébellion des Flamands. Ainsi, donc, » l'intérêt véritable du duc et un juste sentiment de » reconnaissance doivent se joindre aux liens du sang » pour le décider à rester inséparablement uni avec » la France. — Je suis loin, répondit sèchement le » prince bourguignon, de nier les obligations qui me » lient à la couronne, mais les engagemens sont ré- » ciproques. C'est à celui-là seul qui les enfreint » qu'on doit reprocher les funestes effets des dissen- » sions intestines. Le roi ne tient aucune de ses pro- » messes. Ses paroles sont pacifiques et ses actions » hostiles. Il fomente la discorde dans les états de » mon beau-frère, et reçoit avec faveur chez lui tous

» les mécontens qui fuient de la Bourgogne pour se
» dérober à ma justice. Sous quel prétexte ose-t-il
» donc exiger que je laisse sans secours le duc de
» Bretagne dont il s'efforce de consommer la ruine ? ».

Après avoir congédié les ambassadeurs du roi, Charles ne répondit aux concessions et aux satisfactions que lui offrait Louis que par la saisie et confiscation des marchandises de tous les Français qui se trouvaient dans ses états; faible représaille, disait-il, pour se venger des efforts tentés par les amiraux français pour brûler sa flotte. Enfin, ne gardant plus aucun ménagement, il donna l'ordre à ses forces navales de se réunir à celles du roi d'Angleterre et du duc de Bretagne.

Le roi, plein de confiance lorsqu'il nouait une intrigue, était prompt à s'alarmer quand elle échouait, l'arrivée de Warwick en France était évidemment la cause du nouvel embarras qui troublait sa politique, et il s'occupa activement des moyens de le déterminer à retourner en Angleterre.

Naissance du dauphin, depuis Charles VIII.

Ce fut à cette époque (1) que la reine donna naissance à un prince, qui depuis monta sur le trône sous le nom de Charles VIII.

Cet évènement répandit dans tout le royaume une joie qui se manifesta par d'éclatans transports. Le peuple, toujours prompt à saisir le plus faible rayon d'espoir, croyait que cette naissance d'un héritier direct du trône assurerait la tranquillité publique en calmant la méfiance du roi et en enlevant tout prétexte aux espérances ambitieuses que de perfides conseillers inspiraient à son frère.

(1) 14 juin 1470.

Louis XI, en effet, parut s'adoucir et partager la satisfaction générale. Il appela près de lui son frère, et se rendit à Angers avec lui et le roi Réné, dans le dessein de négocier avec le duc de Bretagne et de consolider une paix que jusque là les deux partis avaient peu respectée.

La reine Marguerite d'Anjou, le prince de Galles son fils et le comte de Warwick assistèrent à ces conférences. On y conclut le mariage du prince de Galles et de la fille de Warwick. Peu de jours après, celui-ci, cédant aux instances du roi, s'embarqua avec quelques troupes, trompa la vigilance des flottes d'Édouard, et descendit en Angleterre.

Rétablissede la maison de Lancastre.

Dès qu'on y apprit son arrivée et celle du duc de Clarence, tous les partisans de la maison de Lancastre, animés d'un nouvel espoir, prirent les armes et vinrent les rejoindre. Le fils du fameux Talbot leur amena cinq mille hommes. Bientôt leurs forces journellement croissantes, s'élevèrent jusqu'au nombre de cinquante mille guerriers. Enhardis par ce succès, ils déclarèrent formellement la guerre à Édouard se disant roi d'Angleterre, mais qui n'était que l'usurpateur du trône de Henri.

Aux premières nouvelles de cette menaçante insurrection, Édouard, s'arrachant aux plaisirs et à la mollesse, reprend sa belliqueuse audace, rassemble ses troupes et marche précipitamment au-devant des rebelles; mais la fortune, qui lui avait été tant de fois favorable, le trahit à son tour; son avant-garde, commandée par Montaigu, déserte ses drapeaux pour se ranger sous ceux de Clarence en de Warwick. Toute l'armée d'Édouard, découragée par

cette lâche défection, l'abandonne et se disperse.

Le monarque, vaincu sans combattre, ne pouvait plus espérer de salut que dans une prompte fuite; il profite des ténèbres pour s'évader avec son frère Glocester, Hastings, le duc de Northumberland, Ripers, frère de la reine, et environ six cents hommes, et trouve sur la côte trois vaisseaux qui le transportèrent en Hollande. Warwick, triomphant, marcha rapidement sur Londres, et fit encore une fois remonter du cachot au trône le malheureux et faible Henri VI, tour à tour le jouet de ses protecteurs et de ses ennemis.

Le duc de Bourgogne, plus irrité qu'abattu par ce revers de fortune si favorable à la politique de Louis XI et si contraire à la sienne, accueillit avec honneur le monarque fugitif, et rompit solennellement toutes ses communications avec la France.

Alliance avec les Suisses.

Pendant le cours de ces évènemens, le roi parcourait les côtes de la Normandie, se conciliait l'affection de cette province, et réunissait autour de lui un grand nombre de négocians et de marchands, afin de rédiger avec eux les règlemens les plus avantageux pour leur commerce. En même temps, préparant d'avance une redoutable diversion, dans le dessein de diviser les forces du duc de Bourgogne, il conclut, le 25 septembre 1470, une alliance défensive et offensive avec les Suisses, et s'unit, par un semblable lien, au roi Henri VI.

Manifeste du duc de Bourgogne.

Le duc, ayant fait de vains efforts pour traverser ses négociations, commence à craindre lui-même de succomber sous les efforts de cette ligue menaçante; il charge Philippe de Comines de se rendre à Calais

pour déclarer aux peuples d'Angleterre qu'il ne cesse point d'être leur allié, et que son intention n'est nullement de se mêler des querelles de leurs princes. En même temps il réclame vivement les secours du roi René, du duc de Bretagne, et les invite à s'armer contre Louis XI, qu'il accuse d'avoir enfreint les traités dont ces deux princes étaient garans. Enfin, s'adressant au Parlement de Paris, il lui expose, dans un manifeste véhément, tous ses griefs contre la perfidie du tyran de la France.

Tandis que Charles répandait partout contre le roi les accusations les plus graves et les soupçons les plus injurieux, Louis, non moins violent, mais plus artificieux, l'accablait de reproches qui paraissaient encore plus fondés que les siens. Il prétendit que le duc avait chargé un homme pervers de lui proposer, moyennant une forte somme, d'assassiner le duc de Bretagne. Cette accusation n'était pas sans apparence de vérité. Charles, en effet, avait confié cette honteuse mission à un ancien chef de voleurs nommé Rocs, et par là tendait au roi un piège dans lequel il espérait le déshonorer s'il s'y laissait surprendre. Mais ce piège était trop grossier pour un prince aussi rusé que Louis. Il fit arrêter Jean Rocs. Le Parlement le jugea, et le condamna à être pendu.

D'un autre côté, le duc de Bourgogne réclama vivement l'extradition de Baudouin, bâtard de Bourgogne. « Ce Baudouin, disait-il dans son manifeste, » s'est dérobé à ma juste vengeance, parce qu'il avait » promis au roi de m'empoisonner, et que j'avais » découvert son complot. »

Dans cet échange de diffamations et de démentis

mutuels, en cherchant impartialement la vérité, on sera forcé de convenir que des deux côtés l'accusation était motivée et le crime probable. Siècle barbare, et pourtant encore vanté, où la plupart des princes ne se battaient, comme les sauvages, qu'avec des armes empoisonnées!

Le roi ne se trouvait plus dans cette position humiliante où, sortant des chaînes de Péronne, il défendait, sous peine de mort, de proférer la moindre parole injurieuse contre le duc de Bourgogne. Maintenant il le traite sans crainte comme un perfide qui, l'entraînant dans un cachot sous la foi d'un sauf-conduit, a violé toutes les lois divines et humaines, et a conspiré traîtreusement contre son souverain. Il dévoue à la haine du peuple le complice de cette trahison, La Balue, son ancien favori, prêtre intrigant, ministre concussionnaire, vil instrument de cette trame infâme, et rejette sur lui toutes les fautes, toutes les imprudences qu'on avait imputées à un monarque victime des plus lâches complots.

Convocation d'une assemblée des notables.

Après s'être ainsi justifié aux yeux de la nation de son fatal voyage, de sa triste et sanglante campagne de Liége, et de la vengeance cruelle qu'il tirait d'un traître que la pourpre romaine sauvait seule encore d'un supplice mérité, marchant plus ouvertement au véritable but de sa politique, il annonce que subissant jusqu'alors le joug honteux du traité qu'on lui avait arraché à Péronne, il en appelait à la nation, qui seule pouvait le dégager d'un nœud si funeste. En conséquence il convoqua, non les États-Généraux, mais une assemblée de notables composée en partie des princes et des grands dont il s'était d'avance assuré

les suffrages. Il prit soin d'y admettre un grand nombre de commerçans et de simples citoyens, dont il flattait ainsi l'amour propre, en leur accordant l'honneur de délibérer avec lui sur les plus importantes affaires du royaume.

Au milieu de cette assemblée, le plus absolu des rois, couvrant son despotisme du masque de la modération et de la popularité, ne voulut prendre d'autre titre que celui de chef et souverain protecteur de la couronne de France et des droits royaux.

Assuré de la bienveillance et même du dévoûment des notables qui l'écoutaient, il fait devant eux une longue énumération de ses griefs contre le duc de Bourgogne.

« En vous parlant, dit-il, de ses attentats contre » la couronne et contre la sûreté du royaume, je ne » pourrais rien dire que vous ne connussiez comme » moi: qui peut ignorer en effet ses perfidies et son » ambition sans bornes? Vous vous rappelez sa coa- » lition avec le duc de Bretagne, ses liaisons coupa- » bles avec l'Angleterre, tous les complots tramés par » lui ou par ses agens contre son souverain. Jetez les » yeux sur ce sauf-conduit, signé de sa main, et ré- » digé dans les termes les plus rassurans, garanti par » des sermens sacrés; hé bien! il a sans pudeur trahi » sa foi; il m'a entraîné dans un piège infâme: c'est » au fond d'une tour où il me tenait enfermé, qu'il » m'a fait souscrire à des engagemens aussi onéreux » pour la nation que funestes pour moi: pensez-vous » que je puisse être lié par une promesse extorquée, » lorsqu'il s'est dégagé des siennes? Je place ma con- » fiance en vous, j'implore vos conseils; prononcez

» entre votre roi et son vassal. Considérez moins mon
» intérêt personnel que le vôtre, consultez surtout
» celui de l'état, c'est lui seul qui doit dicter votre
» décision et régler ma conduite. »

L'assemblée, après une courte délibération, déclara que le duc de Bourgogne était coupable de haute trahison, et en conséquence déchu de la possession des fiefs qu'il tenait de la couronne.

Colère du duc de Bourgogne.

Charles, en apprenant la décision de l'assemblée, se livra aux plus violens accès de fureur. Il courut aux armes, prodigua au roi les reproches les plus injurieux, l'accusa de nouveau d'avoir tramé contre sa vie une conspiration, et rendit à Dieu des grâces solennelles pour le remercier de l'avoir préservé de ce péril chimérique; et tandis qu'il réunissait toutes ses forces pour combattre à outrance son royal ennemi, cherchant de toutes parts des alliés pour les associer à sa vengeance, il offrait successivement à tous les princes d'Europe la main de sa fille.

On assure que, proposant ainsi à chacun la jeune Marie, il était résolu de ne la donner à personne, parce qu'en l'accordant au plus favorisé, il éloignerait les autres prétendans et n'aurait plus d'appât à leur présenter pour les exciter à embrasser sa querelle. Il dit même plusieurs fois à ses amis : « Le jour » où je marierai ma fille, je me ferai cordelier; » au reste c'était surtout au duc de Guienne qu'il offrait ce leurre décevant, et ce fut en lui donnant l'espoir d'être préféré à tous, qu'il trouva moyen de le rattacher au triumvirat redoutable de l'Angleterre, de la Bourgogne et de la Bretagne.

Cependant, Louis XI surveillait avec vigilance ses mouvemens, et se préparait à soutenir par les armes l'arrêt qu'il avait dicté aux États. Le connétable et le maréchal de Rouhault furent envoyés par lui sur les frontières de la Picardie. Ses instructions leur recommandaient non de combattre, mais de prodiguer l'or et l'argent pour faire déserter les soldats du duc et corrompre ses officiers, genre de guerre digne du siècle et de Louis XI.

En même temps, pour alimenter les discordes en Angleterre, il faisait dans la ville de Paris une réception pompeuse à Marguerite d'Anjou et à la comtesse de Warwick, sa belle-fille. Elles y jouirent de tous les honneurs de la royauté.

Nouvelles intrigues du roi en Espagne.

La fuite et la résistance de la princesse Isabelle avaient déjoué les intrigues du roi en Espagne; mais ce prince, qu'on ne décourageait pas facilement, changea promptement de visée, et crut momentanément atteindre son but par une intrigue nouvelle. Ses agens persuadèrent au faible Henri IV de s'opposer aux vœux de sa sœur et de son peuple. Le monarque castillan déclara qu'on avait proclamé, sans aucun droit, Isabelle héritière de son trône. Il jura, et fit attester par sa femme, que la princesse Jeanne était véritablement leur fille, qu'elle seule devait succéder à sa couronne, et que tous ceux qui avaient promis fidélité à Isabelle étaient relevés de leur serment. Enfin, il promit solennellement la main de Jeanne au duc de Guienne; mais dans le même temps ses ennemis obtinrent une bulle du pape Paul second qui embrassa le parti d'Isabelle, et fut vivement appuyé par celui de Ferdinand, roi d'Aragon.

(1) Louis XI n'en poursuivit pas moins opiniâtrément l'exécution de ses projets, et même le mariage de son frère avec Jeanne fut célébré par procuration. Le roi Henri l'invitait à lui envoyer une armée pour consolider leur alliance; mais le monarque français se vit tout à coup arrêté dans ses desseins par des obstacles insurmontables.

Reprise des hostilités entre la France et la Bourgogne.

Le duc de Guienne, après une longue hésitation, réfusa décidément de souscrire au mariage conclu sans son consentement; et cette même année 1471, la guerre ayant éclaté entre la Bourgogne et la France, Charles le Téméraire, pour sortir du péril où le jetait l'alliance du roi avec la maison de Lancastre, prodigua ses trésors à Édouard, afin de lui faciliter les moyens de remonter sur le trône de la Grande-Bretagne.

Les premiers événemens de la guerre furent favorables aux armes françaises. Le connétable de Saint-Pol, plus par ruse que par force, se rendit maître de Saint-Quentin; le duc de Bourgogne lui reprocha hautement cette trahison, confisqua les terres qu'il possédait en Flandre, et s'avança pour l'attaquer. Mais l'armée royale était rassemblée. Dammartin la commandait; elle marcha au secours de Saint-Pol et s'empara de Montdidier. Charles le Téméraire comptait sur la bravoure et la fidélité des habitans d'Amiens; ils trompèrent sa confiance et ouvrirent leurs portes au général français.

Alors le duc écrivit une lettre hautaine à Dammartin, en l'accusant de violer les traités qu'il avait

(1) 1471.

lui-même signés et garantis. Celui-ci lui répondit : « Monseigneur, je n'entends rien à toutes ces subtilités qui sont l'affaire des gens de plume; pour » moi, je n'ai jamais vécu que du métier de l'épée, » Au reste, si j'avais été près du roi, à l'époque de » cette guerre nommée par vous guerre du Bien public, et qui fut, selon moi, la guerre du mal public, vous ne vous en seriez pas tiré à si bon marché. Depuis, quand vous attirâtes le roi dans un » piège, et que vous l'enfermâtes à Péronne, ce fut » moi qui le sauvai en refusant d'obéir à ses ordres » et de licencier son armée. Je savais trop que ce » commandement dicté par vous n'était pas libre, et » que vous l'aviez extorqué. Si vous avez pris la résolution de vous venger de moi, avant la fin des fêtes » prochaines, vous me trouverez si près de votre » armée que vous serez à portée de connaître le » peu de crainte que j'ai de vous. Cette lettre est » écrite par moi, Antoine, comte de Chabannes et de » Dammartin, grand-maître de France, et lieutenant-» général du roi. »

Dès que Louis se vit maître de Saint-Quentin, il concéda, suivant sa coutume, de nombreux privilèges aux bourgeois de cette ville, afin de s'assurer de leur attachement. Mais comme il savait qu'on ajoutait peu de foi à ses promesses, il eut soin de faire enregistrer au Parlement les lettres patentes qui concédaient ces privilèges. Ce monarque artificieux aurait châtié rigoureusement Dammartin, s'il eût été malheureux. Mais lorsqu'il apprit les progrès rapides de ce capitaine au-delà de la Somme, ses succès réveillèrent sa méfiance; et tandis qu'il lui adressait des lettres

écrites en termes affectueux pour lui témoigner une vive satisfaction de ses services, il répandait journellement contre lui au sein de sa cour les plus noires calomnies.

Les forces du duc de Bourgogne s'accroissant chaque jour, s'élevèrent bientôt à quatre mille lances ou quarante mille hommes; on y comptait quatorze cents chariots d'artillerie; de plus toutes les garnisons étaient fortes et bien approvisionnées.

Les troupes du roi présentaient un aspect non moins imposant. Cependant ces deux armées, au lieu de se choquer vivement, comme on l'attendait, s'observèrent long-temps sans hasarder de coup décisif. Après quelques escarmouches, le duc tomba à l'improviste sur Péquigny et s'en empara. Le connétable, de son côté, fit une tentative sur Bapaume, mais sans succès. Alors il ne s'occupa que d'incendier les châteaux, et de livrer les campagnes au pillage. Dans ses courses il enleva cinquante chariots aux Bourguignons; mais ensuite ayant été battu par Charles dans une rencontre, il rallia vaillamment ses troupes et força l'ennemi de se retirer. Enfin, les deux armées s'approchèrent; l'impétueux Charles désirait ardemment une bataille.

Le roi, qui ne voyait dans ces actions sanglantes qu'un jeu de hasard incertain, manœuvra de manière à éviter toute affaire générale, et, pour diviser les forces du duc, il chargea le comte Dauvergne et le maréchal de Comminges d'envahir le Charolais et le Mâconnais. Ils exécutèrent ses ordres et s'y rendirent maîtres de plusieurs places, de sorte que le duc, harcelé de toutes parts, battu en détail et presque

Trève.

épuisé de vivres et de munitions, se vit contraint à ronger son frein, à comprimer sa violence et à conclure une trève avec le roi.

Le monarque et le duc, au lieu de donner à cette convention les garanties ordinaires, nommèrent *conservateurs de la trève* plusieurs personnages distingués par l'illustration de leur rang, par le nombre de leurs vassaux et par leur considération personnelle. Les hostilités cessèrent en France, mais, à la même époque (1), elles recommencèrent en Angleterre avec un nouveau redoublement de violence.

Descente d'Édouard en Angleterre.

Édouard, secondé par les secours en hommes et en argent que lui donnait son beau-frère, débarqua en Angleterre. Dès qu'on y sut son arrivée, de toutes parts ses partisans vinrent le rejoindre en si grand nombre qu'il reprit avec confiance le titre de roi. Warwick sortit de Londres à la tête d'une forte armée; il courut au-devant de son ennemi. Il ne doutait pas de la victoire, lorsque tout à coup le duc de Clarence, qui commandait sous lui un corps de douze mille hommes, l'abandonne et passe du côté d'Édouard. Warwick, consterné par cette défection, est forcé de se retiré et de se renfermer dans la ville de Conventry.

Ne trouvant plus d'obstacle, Édouard marche rapidement sur Londres; il y entre en triomphe; la maison d'Yorck l'emporte de nouveau, et de nouveau le malheureux Henri VI est jeté au fond d'une tour. Warwick ne s'était retiré que pour se donner le temps de recevoir des renforts et de relever son

(1) 1471.

panti. Aussitôt qu'il se vit en état de combattre, il sortit des murs qui le renfermaient. Édouard marcha contre lui, et les deux armées se livrèrent un combat sanglant dans la plaine de Barnet, le jour de Pâques 1471.

L'impétueux Warwick devait être encore rejoint par un nombreux renfort, il ne l'attendit point; sa haine triompha de sa prudence; on se battit trois heures corps à corps. Enfin, les troupes de Warwick enfoncées prirent la fuite.

Alors ce fougueux général, ne prenant conseil que de son désespoir, se jeta à corps perdu dans la foule de ses ennemis, avec son frère Montaigu, et tous deux y périrent. Ils avaient perdu dix mille braves dans cette journée, tandis que la victoire ne coûta à l'heureux Édouard que la perte de quinze cents hommes.

Il est facile de concevoir quelle fut la douleur de la reine Marguerite. Elle voyait tomber son plus ferme soutien, le beau-père de sa fille, et renverser en un seul jour toutes les espérances de sa vie héroïque. Succombant d'abord à l'excès de son chagrin, elle s'enferma dans un cloître; mais le silence et le repos de cette paisible demeure ne pouvaient avoir d'attraits pour l'esprit audacieux, le cœur agité et l'ame intrépide de la reine. Excitée par les prières de son fils le prince de Galles, qui lui demandait vengeance, et par d'ardens amis qui la lui promettaient, elle franchit ses grilles, reprend ses armes, rallie ses partisans et vole encore au combat.

Meurtre du prince de Galles.

Édouard vint l'attaquer et força ses retranchemens. Les soldats mal disciplinés de Marguerite fuient en

désordre; une troupe d'élite se rallie autour du prince de Galles, décidée à le sauver ou à mourir avec lui. Ces défenseurs fidèles étaient au nombre de trois mille; ils tinrent leur serment et périrent tous. Le prince de Galles fut pris et livré au roi Édouard par Richard Craff, qui exigea de ce monarque la promesse d'épargner les jours de son prisonnier.

L'infortuné prince parut devant le roi, qui lui demanda comment il avait été assez hardi pour rompre son ban et rentrer en Angleterre. « J'ai voulu, reprit » avec fermeté le jeune captif, reprendre une cou- » ronne qui n'appartient qu'à moi. » Édouard, furieux de cette réplique, le frappe au visage, et à l'instant même le malheureux est poignardé par Clarence, Glocester et Hastings. Glocester courut ensuite à Londres, se fit ouvrir les portes de la tour, et plongea son glaive dans le sein de l'infortuné Henri VI.

Édouard chercha depuis à se justifier du meurtre du prince de Galles, et, sur la foi d'une lettre de ce monarque, Comines assure que ce fut sur le champ de bataille que le prince trouva la mort. Faible moyen de défense, car c'était aussi sur ce même champ de bataille que l'entrevue, dont parlent les autres historiens, avait eu lieu.

Captivité de Marguerite d'Anjou.

La reine Marguerite, captive, fut enfermée dans la tour. Elle n'en sortit que plusieurs années après, par l'intervention tardive de Louis XI.

Sommerset eut la tête tranchée. Le reste des rebelles, vivement poursuivi, s'embarqua avec le comte de Richemont leur chef, et se réfugia en France.

Ces évènemens inattendus changeaient totalement

la face des affaires et la situation de Louis. En moins de trois semaines, Édouard avait reconquis son royaume, le traité fait entre l'Angleterre et la France était rompu, et le duc de Bourgogne se voyait délivré du plus redoutable de ses ennemis. Les terreurs du roi se réveillèrent, et comme il redoutait par-dessus tout son frère, il l'appela près de lui en Picardie, et corrompit son favori Malicorne en lui donnant la baronnie de Médoc.

Louis ne se montrait jamais plus populaire que dans les momens où il se croyait menacé d'un grand péril. Aussi, dans cette circonstance, il s'empressa de se rendre à Paris; il y combla la bourgeoisie de bienfaits, se mêla familièrement aux jeux publics, et alluma lui-même le feu de la Saint-Jean. Il trompa ainsi les crédules, mais ne put désarmer les railleurs, et la capitale fut inondée de couplets qui tournaient en ridicule les formidables armemens du roi, la nullité de ses opérations, et la honte d'une trève accordée sans avoir combattu.

Le triomphe de la maison d'Yorck dissipa les craintes et réveilla la haine ainsi que l'espérance du duc de Bourgogne. Ce prince, qui ne respectait pas plus ses sermens que Louis, rompit la trève et reprit les armes.

Secours accordé au duc et à la duchesse de Savoie.

A la même époque, les princes de Savoie se révoltèrent contre le duc et la duchesse, qui se réfugièrent à Montméliant; mais bientôt leurs ingrats enfans les forcèrent de capituler. Le roi ne pouvait tolérer cet affront fait à la duchesse sa sœur. Par ses ordres, le comte de Comminges ayant rassemblé les francs-archers et l'arrière-ban du Dauphiné, entra en Savoie,

surprit le château d'Apremont, délivra la duchesse qui y était captive, et signa un traité d'alliance entre la France, le duc de Milan, le roi de Naples, la république de Florence, les ducs de Ferrare et de Modène, ainsi qu'avec les Suisses.

Ensuite le roi ordonna à ses troupes d'assiéger Chambéri. Les princes de Savoie s'avancèrent pour délivrer cette capitale. Le signal du combat était donné; mais Tanneguy-Duchatel s'oppose à l'effusion du sang; il persuade aux deux partis de se soumettre à l'arbitrage du roi. Le duc et la duchesse recouvrent leur autorité, ils pardonnent à leurs enfans rebelles, et leur accordent entrée dans le conseil.

Ce fut cette année (1) que mourut le comte d'Eu, prince sage, vertueux, expérimenté. Il descendait de saint Louis, et la branche d'Artois s'éteignit en lui. Le comté d'Eu fut donné au connétable de Saint-Pol.

Mort du pape Paul II.

Cette même année termina aussi les jours du pape Paul II. On le disait avare, mais il ne le fut réellement que pour se donner les moyens d'être plus charitable. Paul II fixa le nombre des cardinaux à vingt-quatre. François de la Rovère lui succéda sous le nom de Sixte IV.

Nouveau traité entre les princes contre le roi.

Le roi venait d'apprendre que son frère, le duc de Guienne, resserrait ses liens avec le duc de Bourgogne, et voulait absolument épouser son unique héritière. Le roi déclara qu'il ne consentirait jamais à cette union, et écrivit vivement à Sixte IV pour engager ce pontife à s'y opposer. Le prince irrité

(1) 1471.

quitta brusquement son frère, retourna en Guienne, et conclut un traité avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne.

Sur ces entrefaites, Olivier le Roux, intrigant fameux et agent secret de Louis, parvint à intercepter des lettres qui apprirent au monarque qu'Édouard promettait de seconder de toutes ses forces les princes mécontens. Beauveau fut chargé d'approfondir et de vérifier la vérité de ces faits.

Position critique de Louis XI

Alors le duc de Guienne, espérant tromper son frère, lui écrivit qu'on avait calomnié ses intentions et ses démarches, et que son véritable dessein était d'épouser l'héritière de Foix. Mais Louis ne fut pas dupe de cette supercherie. Aussi, dans le dessein de s'assurer de l'appui du pape, il lui promit de ne jamais remettre en vigueur la Pragmatique-sanction. Malgré deux fortes leçons, celles de Montlhéry et de Péronne, Louis avait continué ses intrigues, ses parjures, ses perfidies; il commençait à recueillir les funestes effets de sa mauvaise foi. Un orage effrayant, prêt à fondre sur lui, se grossissait chaque jour.

Le roi d'Aragon conclut une ligue offensive et défensive, d'une part, entre lui, Isabelle sa belle-fille, héritière de la Castille, Ferdinand son fils, qui possédait déjà le trône de Sicile, et de l'autre, le duc de Bourgogne. Celui-ci, dépouillant alors tout déguisement, déclara solennellement qu'il ne se regardait plus comme vassal de la France.

Louis employa ses moyens ordinaires de négociation, de ruse et de concession pour détacher Charles le Téméraire de la ligue. Mais comme des deux côtés on ne cherchait qu'à gagner du temps et à se

tromper, les négociateurs ne purent rien conclure.

Pendant ce temps les affaires tournaient mal en Catalogne. Le roi d'Aragon prit Gironne et bloqua Barcelone. Le roi, craignant qu'il n'envahît le Roussillon, confia sa défense à Du Lau. Des dépêches récentes informèrent le roi que le duc de Guienne persistait plus que jamais dans son alliance avec Charles le Téméraire, et dans le dessein d'épouser sa fille. Par un trait d'ingratitude, qui ne peut pas étonner dans un tel siècle, la duchesse de Savoie entra dans les cabales des princes qui méditaient la ruine du trône.

En ce moment, Louis XI, enveloppé de toutes parts, voyait s'armer contre lui ses parens, ses voisins. Tous, Espagnols, Lorrains, Bretons, Anglais, Bourguignons, fortifiés par l'alliance du duc de Guienne, menaçaient la France d'une invasion formidable, cent fois plus dangereuse que celle qui, à l'époque de la guerre du Bien public, avait failli renverser le trône.

Empoisonnement du duc de Guienne.

Les plus habiles politiques ne pouvaient prévoir par quel artifice ou par quel coup de fortune il se tirerait d'un pas si périlleux, lorsque tout à coup on apprit que la dame de Montsoreau, maîtresse du duc de Guienne, venait d'être empoisonnée par une pêche que lui avait donnée le moine Versoy, abbé de Saint-Jean-d'Angély, et que le frère du roi, qui avait mangé la moitié de ce fruit, était en proie à d'affreuses douleurs qui annonçaient sa fin prochaine.

Dans le premier instant, les soupçons se portèrent sur les membres du conseil de ce malheureux prince. Jamais la concorde n'existe parmi les ministres et les

favoris d'un prince faible. La fermeté seule peut décourager l'intrigue et la forcer à l'inaction. Lescun, le plus intime des amis de Charles, fut le premier accusé par l'opinion publique, tandis que personne n'attribuait l'idée de ce crime au moine qui avait donné le fruit empoisonné. La dame de Montsoreau elle-même était si loin de soupçonner l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, qu'au moment de mourir elle le nomma son exécuteur testamentaire.

Sa maladie.

(1) Les souffrances du duc de Guienne et l'état de langueur où il était tombé ne l'empêchaient point de poursuivre activement ses négociations avec le duc de Bourgogne. La flatterie suit les princes jusqu'au bord du tombeau. Charles, trompé, espérait vivre. Il se croyait plus menacé de la perte de son apanage par la perfidie de son frère, que de la perte de sa vie par le poison qu'il portait dans son sein. Aussi dans toutes ses dépêches il appelait vivement ses alliés à son secours.

Le roi, voulant se justifier du dessein spoliateur qu'on lui supposait, proposa au duc de Bourgogne de soumettre à des arbitres la décision des différens qui existaient entre eux. Il se plaignit aussi très-vivement du rassemblement de troupes que le duc de Bretagne venait subitement d'ordonner. Le duc de Bretagne, de son côté, déclarait hautement qu'il ne s'armait que pour se défendre et non pour attaquer.

Cependant les lettres du duc de Guienne devenaient de plus en plus pressantes. « Ne vous laissez » pas tromper, écrivait-il au duc de Bourgogne. Sou-

(1) 1472.

» tenez vos droits et défendez les nôtres contre celui » qui n'en respecte aucun. Je rassemble le ban et » l'arrière-ban de mon apanage, et bientôt, de con- » cert avec Édouard, je contraindrai le roi à vous » restituer les villes qu'il vous a enlevées. Pour unique » prix de ce service, je ne vous demande que la main » de votre fille. »

Le duc de Bourgogne, soit qu'il fût dupe des artifices de Louis, soit qu'il voulût alors assurer l'exécution de ses projets en les retardant, avait signé une suspension d'armes; mais le roi, au lieu de confirmer cet acte par sa signature, laissait l'agent du duc attendre sa réponse, sans vouloir lui accorder d'audience.

Les espions de Louis XI ne lui laissaient ignorer aucune des démarches de ses ennemis, et dans le grand péril où il se trouvait, peu rassuré par le développement de ses forces, il ne fonda son espoir que sur le secours du ciel et sur la protection spéciale de la Vierge. Ce fut pour s'en assurer que ce prince bizarre prescrivit, par une ordonnance, à ses sujets, de réciter chaque jour *les salutations angéliques*. En même temps ce monarque superstitieux, importunant le ciel et les saints par ses prières, entourait son frère d'espions et de corrupteurs. Le sire d'Archiac, gagné par ses largesses, lui livra une place qu'il tenait du duc de Guienne.

Testament et mort de ce prince.

L'infortuné prince, environné de favoris qui s'accusaient et se déchiraient mutuellement, ne sachant plus auquel il pouvait se fier, exigea d'eux tous un nouveau serment de fidélité; et tous, voyant que sa fin approchait rapidement, l'abandonnèrent peu à

peu. Enfin, ne pouvant plus se faire illusion sur les approches de la mort, il s'y prépara, et parut oublier, dans ses derniers momens, les ressentimens trop justes que lui avait inspirés son frère. En effet, le 24 mai 1472, il signa un testament par lequel il reconnaissait le roi pour son héritier, et le nommait son exécuteur testamentaire. « Je vous pardonne, lui disait-il, vos torts envers moi, pardonnez-moi de » même ceux que vous pouvez me reprocher. »

Personne ne douta en France que la mort de Charles ne fût l'effet du poison. Les paroles touchantes de ce prince mourant prouvent-elles seulement sa candeur, et peuvent-elles justifier Louis XI du crime atroce que l'opinion de ses ennemis lui imputait?

Arrestation de l'abbé de Saint-Jean d'Angély.

Lescun, soit par affection pour le prince qui l'avait comblé de bienfaits, soit pour dissiper les soupçons dont il avait lui-même été l'objet, fit arrêter l'abbé de Saint-Jean-d'Angely. En même temps, un officier de la bouche du prince, nommé Henri de Laroche, disait audacieusement partout que le crime avait été commis par l'ordre du roi.

Lescun emmena cet homme avec l'abbé, les conduisit en Bretagne, et dit au duc : « Je vous remets » ces traîtres, qui ont lâchement ravi le jour à leur » seigneur ; songez à ce que vous devez au malheur » d'un prince si digne de votre amitié. Son ame de» mande à Dieu une vengeance éclatante de ses assas» sins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle » manière je remplis mes engagemens ! »

Opinions des contemporains sur la mort du frère du roi.

Le tribunal de l'histoire ne doit jamais condamner sans preuves. Il n'en existe aucune contre Louis. L'histoire cependant est nécessairement l'écho qui

répète à la postérité les accens de l'opinion publique. Il était impossible qu'à l'époque dont nous parlons les plus graves soupçons ne tombassent pas sur un monarque dont le caractère méfiant, sombre, jaloux et perfide, excitait partout la haine et la terreur. Le crime commis n'était profitable qu'à lui seul.

Charles était le nœud de la ligue qui menaçait Louis. A la nouvelle de sa mort, cette ligue s'évanouit. De plus, sans attendre que son frère eût terminé ses jours, le roi avait réuni ses troupes sous les ordres de Dammartin, près des frontières de la Guienne, et les tenait prêtes à se saisir de cet apanage. Enfin les princes alliés de Charles, indignés de voir le lien qui les unissait rompu, propagèrent à l'envi dans l'Europe toutes les déclamations et tous les bruits qui associaient le nom de Louis à ce forfait.

Le duc de Bourgogne surtout, s'abandonnant aux transports les plus violens, publia un manifeste empreint de toute la fureur qui l'animait. Il accusa hautement le roi de fratricide, lui imputa tous les crimes que la haine peut inventer; enfin il le dénonça à l'Europe comme un parricide, un hérétique, un sacrilège qui devait attirer sur lui l'exécration de l'univers.

Le roi n'opposait à ces injures que ses larmes et les accens d'une profonde douleur. Une commission fut nommée par lui pour saisir, juger et punir les auteurs et complices du meurtre de son frère. Elle était composée de Bourdeille, archevêque de Tours; de l'évêque de Lombez, de plusieurs présidens des Parlemens de Toulouse et de Paris, enfin de Roland du Croisic, confesseur du feu prince Charles et inquisiteur de la foi.

Lescun avait fait transporter en Bretagne l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. Louis consentit que le procès y fût instruit, poursuivi et jugé. « Mon plus grand dé-
» sir, disait-il, est qu'un forfait si détestable soit
» puni : l'intérêt général exige que cette cause soit
» approfondie avec soin, jugée avec le plus grand
» éclat, et qu'aucun des coupables ou de leurs com-
» plices n'échappe à la vindicte publique. »

L'historien Brantôme est un de ceux qui se sont le plus efforcés d'attribuer à Louis cet infâme fratricide. « Un jour, dit-il, lorsque le roi faisait ses
» prières, son fou l'entendit demander pardon à Dieu
» de la mort de son frère, qu'il avait fait empoisonner
» par ce méchant abbé d'Angély. » Duclos, qui cite cette anecdote, regarde avec raison ce récit de Brantôme comme calomnieux. Comment, en effet appuyer une accusation de meurtre sur le témoignage d'un insensé !

Mais le même Duclos émet une opinion qui n'est pas plus accompagnée de preuves : il prétend que Lescun n'avait voulu empoisonner que la dame de Montsoreau, ne prévoyant pas qu'elle partagerait avec le prince la pêche qui contenait le poison..

Ce qui est, au reste, certain, c'est que la commission, nommée avec tant d'éclat, n'eut aucun résultat public. On trouva un jour l'abbé étranglé dans sa prison. Le vulgaire crut que le diable était venu se saisir de lui et l'avait étouffé. On ignora le sort de ses complices.

Voici dans quels termes un historien rend compte de ce bruit populaire : « On vit dans la tour qui renfer-
« mait les accusés d'horribles spectres. On entendit

» d'affreux hurlemens. Le geolier supplia de hâter le » procès. Quelque temps après, il accourt la nuit » au milieu d'un orage, et annonce que le diable » est venu tordre le cou au scélérat d'abbé, qu'il » l'a réduit en cendres, et a enlevé Henri de La » Roche. »

Lescun se réconcilia avec le roi; la vérité fut ensevelie dans de profondes ténèbres. Une seule trace fâcheuse pour la mémoire de Louis se retrouva après la mort de ce monarque : c'était une lettre écrite de sa main pendant les premiers momens de la maladie de son frère. Elle était adressée à Dammartin. « J'ai eu nouvelle, disait-il, que monsieur de Guienne » se meurt, et qu'il n'y a point de remède dans son » fait, et me le fait savoir un de ses plus privés qu'il » ait près de lui. C'est le moine qui dit ses heures » avec lui, et ne croit pas qu'il soit vif à quinze jours » d'ici, dont je me suis ébahi et m'en suis signé de- » puis la tête jusqu'aux pieds. » Or, on ne peut pas oublier que ce moine était l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, porteur de la pêche empoisonnée.

Après la mort de cet abbé, le roi se vit remettre les pièces du procès, donna l'évêché d'Alby à Louis d'Amboise, l'un des commissaires, et nomma maître des requêtes le greffier de la commission, appelé Pierre Sacierges.

Condillac s'exprime en termes très-laconiques sur cet évènement mémorable. « Louis, dit-il, apprenant que son frère voulait épouser l'héritière de Bourgogne, s'efforça, par ses intrigues, d'empêcher une union si avantageuse pour la France. Pendant le cours des négociations, ce prince mourut empoisonné, et

l'opinion publique soupçonna toujours de ce crime le roi Louis XI. »

Voltaire, après avoir retracé tous les faits qui précédèrent et suivirent la mort de Charles, s'arrête au même doute que nous. « L'histoire, dit-il, ne prononce point, faute de preuves. »

« Anquetil, en parlant de la situation très-périlleuse où se trouvait Louis, ménacé par une ligue formidable, termine son récit par ces mordantes expressions : « On ne peut disconvenir que la position de » Louis XI ne fût très-inquiétante; mais le ciel ou » l'enfer le secoururent : le ciel, si la mort de son » frère fut naturelle ; l'enfer, si elle fut provoquée. »

Dispositions de Charles le Téméraire contre la France.

Au reste, soit que le roi fût coupable ou innocent du crime qu'on lui imputait, il en recueillit avec avidité le fruit, et se saisit rapidement de la Guienne. Mais bien que la ligue qu'il redoutait eût perdu, par la mort de son frère, le ciment qui en faisait la principale force, ce monarque ne tarda pas à ressentir les effets que devait produire cette funeste catastrophe sur l'ame irascible de l'un de ses plus redoutables ennemis. En vain il s'empressa de réparer l'offense faite par lui au duc de Bourgogne en différant la signature du traité précédemment conclu ; il n'était plus temps, et quoique l'ancienne trève ne fût pas encore expirée, il apprit bientôt que les hostilités recommençaient, et que les Bourguignons allaient passer la Somme.

Jamais le duc de Bourgogne n'avait réuni plus de forces. Son armée était nombreuse, brillante, et paraissait animée de la même ardeur qui embrasait l'ame de son chef. L'impatient désir d'accomplir ses

projets de vengeance n'avait pas permis à Charles d'épargner aucun des moyens qui pouvaient en assurer le succès. Prodigue sans ménagement des trésors amassés par son père, il avait augmenté la solde de ses troupes, rassemblé à grands frais des vivres, des munitions, une artillerie formidable. Il offrait aux grands la gloire et la fortune, aux officiers un avancement rapide, aux soldats le pillage.

Tous les mécontens de la France se montraient disposés à le reconnaître pour leur chef, et le duc de Calabre, petit-fils du roi Réné, séduit par l'espoir d'épouser l'héritière de Bourgogne, rompait sans scrupule ses liens avec le roi, ainsi que la promesse qu'il lui avait faite d'épouser sa fille la princesse Anne de France. Enfin le roi d'Angleterre promettait au duc de prompts et de puissans secours.

Prise et ruine de Nesle.

Ainsi préparé, Charles se mit en marche, franchit la Somme, envahit la France, et jura de réduire en cendres toute forteresse ou cité qui lui résisterait. Nesle fut la première ville qu'il attaqua ; elle était défendue par un brave capitaine nommé Petit-Picard et par cinq cents archers. Celui-ci, sommé de se rendre, rejeta cette proposition avec mépris, et fit tuer le héraut qui la lui portait. La garnison était trop peu nombreuse pour que sa résistance ne fût pas un acte de folle témérité. Les habitans effrayés, lui communiquèrent bientôt leurs craintes : les assiégés parlementèrent, et obtinrent du bâtard de Bourgogne l'assurance que leur vie serait épargnée.

Déjà, pour exécuter cet accord, ils commençaient à déposer leurs armes ; mais, par malheur, les habitans s'étant trop pressés d'ouvrir leurs portes, et

quelques archers s'y opposant, deux Bourguignons périrent. Les assaillans irrités regardent alors la capitulation comme nulle; ils se précipitent avec fureur dans la ville qu'ils inondent de sang. Sur ces entrefaites, le duc arrive, et, loin d'arrêter le carnage, il semble approuver par sa présence les excès d'une soldatesque effrénée. Le capitaine Picard fut pendu, les archers furent mutilés, on massacra les habitans, sans épargner ni la vieillesse ni l'enfance. Les maisons furent livrées aux flammes. L'église était remplie de femmes qui espéraient y trouver un asile, les féroces Bourguignons en enfoncèrent les portes; ils égorgèrent tous les malheureux qui s'y étaient prosternés au pied des autels. Tous les historiens, Comines surtout et Jean de Troye, ont représenté sous de vives couleurs cette scène sanglante.

Quelques officiers plus humains que les autres frémissaient à la vue de ces horreurs; « Ce sont les fruits » de l'arbre de la guerre, leur répondit froidement » l'impitoyable Charles. » Étant entré à cheval dans l'église et marchant sur des monceaux de victimes, il arrêta son coursier au milieu des flots de sang qui l'entouraient, se signa et dit avec un accent de joie atroce: « J'ai de bons bouchers avec moi, et qui me » donnent un beau spectacle. »

En sortant des ruines de Nesle, le duc investit Roye. Quinze cents archers et quelques centaines de lances de l'arrière-ban occupaient la ville sous les ordres des sires de Mouy et de Balagny. La place était forte, bien approvisionnée; elle offrait l'espoir d'une longue défense. Mais la nouvelle des massacres de Nesle étant parvenue aux archers français, la terreur

les saisit, ils refusèrent de combattre, sortirent sans armes de la ville; cette lâcheté leur sauva la vie.

Manifeste tardif du duc.

Le duc s'aperçut un peu tard qu'il avait commencé la guerre sans la déclarer; qu'il avait enfreint la paix et envahi le royaume sans aucune de ces formes préalables dont ne s'écartent jamais les nations civilisées. Il écrivit donc, pour réparer cette faute, des lettres adressées aux princes, aux seigneurs, aux communes, pour expliquer les motifs de ces hostilités qu'il voulait colorer du nom de représailles. Il rappelait, dans ces dépêches, les perfidies du roi, les sermens trahis vingt fois par ce prince, ses entreprises frauduleuses contre les villes de la Somme, au mépris des promesses de ses ambassadeurs, ces lâches complots contre la vie du duc tramés par ses ordres, enfin, la mort épouvantable de monsieur de Guienne dont il était le principal auteur; car c'est ce qu'avait déclaré le duc de Bretagne, d'après les interrogatoires et les aveux de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély et de Henri de La Roche, qui l'avaient reconnu et confessé en présence de l'archevêque de Bordeaux, de l'inquisiteur de la foi, du garde des sceaux Morvilliers et de plusieurs autres magistrats.

« Ces aveux, disait le duc, ont été renouvelés à » Nantes par les accusés, et ils ont publiquement dé- » claré avoir maléficié et empoisonné monseigneur de » Guienne par ordre exprès du roi. Il nous est impos- » sible de laisser impuni un si abominable parricide. » Notre devoir et celui de tous les princes et grands du » royaume est de venger l'infortuné prince, victime » d'une odieuse tyrannie, et de châtier tous ceux qui » ont participé à un pareil forfait. C'est pourquoi, sur

» la requête du duc de Bretagne et les prières d'un » grand nombre d'hommes de haut courage, nous déclarons prendre et soutenir la querelle de la mort de » monseigneur de Guienne pour en tirer telle grande » vengeance qu'il plaira à Dieu, tant contre le roi que » contre ceux qui voudraient le défendre. »

Cet appel à tout le peuple français ne put l'émouvoir. Les communes, ainsi que le dit M. de Barante, avaient été trop long-temps pillées et opprimées par les princes et les grands, pour n'être pas dégoûtées de prendre part à leurs querelles. J'ajouterai même que si la nécessité les eût forcées à se déclarer, on les aurait trouvées plus disposées à s'armer pour le roi qu'en faveur des rebelles. C'était sur les grands vassaux et la noblesse que tombaient les coups d'état de Louis XI; il ménageait le peuple, cultivait son affection, cherchait à s'en faire un appui. Il lui imposait bien des taxes un peu lourdes, mais ces contributions régulières et proportionnelles étaient mille fois préférables, pour l'agriculteur et le commerçant, aux dévastations et pillages sans ordre des milices féodales.

Siège de Beauvais.

L'avant-garde bourguignonne ne tarda pas à se présenter devant Beauvais. Mais les habitans, révoltés de la férocité des ennemis, se résolurent à défendre vigoureusement leurs remparts. Ils ne souffrirent seulement pas qu'on négociât. Le sire de Balagny, à la tête de ses archers, sortit par une poterne, franchit le fossé et occupa un petit fort situé à l'entrée du faubourg. Là, après quelques combats opiniâtres, contraint de céder au nombre, il se retira dans la ville par la même poterne, repassant hardiment le fossé, quoiqu'il eût été blessé d'un coup de flèche. Les Bourguignons,

maîtres des faubourgs, se livrèrent avec fureur au pillage. Ils croyaient leur victoire certaine, mais en approchant des murailles, ils les virent couvertes de soldats, d'arquebusiers, de couleuvrines et d'archers.

Tout le peuple prenait ardemment part au combat. Les vieillards, les femmes, les enfans même apportaient aux assiégés des pierres, des lances, des flèches. En vain les Bourguignons redoublent d'efforts pour escalader les remparts, l'officier qui portait l'étendard de Bourgogne reçut une blessure et tomba dans le fossé. Les assaillans comprirent qu'un coup de main ne suffirait pas pour triompher d'une résistance aussi opiniâtre. Ils se logèrent donc dans les faubourgs dont ils crénelèrent les maisons.

Pendant ce temps, un corps plus nombreux de Bourguignons assaillit la ville d'un autre côté sur un point qui n'était couvert ni par un faubourg, ni par des canaux, ni par des jardins. L'assaut fut hardiment livré et opiniâtrément soutenu. La superstition vint encore animer l'ardeur des assiégés. Ils possédaient dans leur église une sainte célèbre, nommée Angadresme. On se souvenait, disaient les vieillards, de l'avoir vue jadis paraître sur les remparts, en habits de religieuse, combattre et repousser les Anglais d'une main victorieuse.

Héroïsme de Jeanne Hachette.

La châsse de la sainte fut promenée dans la ville. A sa vue, les plus timides reprirent courage. Chacun courait aux murailles, avec l'espoir que donne le fanatisme. Les femmes roulaient elles-mêmes sur les assiégeans d'énormes pierres, des barres de fer, des grands pots d'huile et de graisse enflammées. Une d'elles surtout se distinguait par sa force et par son audace. Quel-

ques-uns la nommaient Jeanne Lainé, et d'autres Jeanne Hachette. La fierté de ses accens, le feu de ses regards, la hardiesse de ses coups, semblaient miraculeux. Chacun croyait voir ressusciter la vierge de Vaucouleurs. Les jeunes filles, volant sur ses pas, devenaient de véritables héroïnes. Elle enleva de sa main un étendard bourguignon à l'officier qui le portait. Enfin, après une longue mêlée, la constance des Bourguignons céda au courage désespéré des assiégés.

L'espoir de Charles le Téméraire avait été de surprendre la ville et de s'en rendre maître sans l'assiéger en forme. Aussi son avant-garde n'avait amené avec elle que deux couleuvrines, peu de poudre et de courtes échelles. Quand le duc arriva près des murs de la place, il comptait la trouver comme ses faubourgs au pouvoir de ses soldats; et, quand ce prince violent vit que deux assauts avaient été repoussés, loin de renoncer à une si téméraire entreprise, il ordonna de briser la porte à coups de couleuvrines, et voulut que le combat recommençât à l'instant. Il put croire un moment au succès de cette audace. La porte étant brisée, les Bourguignons s'y précipitèrent en foule; leur masse redoutable forçait déjà la garnison de Beauvais à se replier. Mais au moment où la victoire semblait certaine, des fascines enflammées tombèrent sur les Bourguignons, embrasèrent la herse, les débris de la porte, les maisons voisines, de sorte que les plus hardis des assaillans reculèrent épouvantés devant cette barrière de feu dont les habitans prenaient soin d'entretenir les flammes, en jetant au milieu de l'incendie toutes les poutres, les meubles, les planches qui pouvaient l'alimenter.

Ainsi fut déçu l'espoir imprudent de Charles. Mais ce qui contribua le plus aux échecs continuels qu'il éprouva depuis chaque jour, ce fut une négligence impardonnable à un capitaine si longuement exercé à la guerre. Loin d'investir la ville, il avait laissé ouvertes toutes les communications qui pouvaient faciliter l'arrivée des renforts et des munitions qu'on envoya de toutes parts aux habitans de Beauvais, dès qu'on apprit la détresse à laquelle ils se trouvaient réduits.

Toutefois, malgré l'incendie et la lassitude d'un combat si long, car il avait duré toute la journée, le duc n'ordonnait point encore la retraite, et il se préparait, après quelques instans de repos, à renouveler l'attaque avec toutes ses forces. Mais tout à coup un grand bruit de chevaux se fit entendre dans la ville; et bientôt les clameurs du peuple, qui parcourait les rues en criant *Noël*, apprirent aux Bourguignons que les troupes de la garnison de Noyon, commandées par les sires de La Roche-Tesson et de Fontenailles, étaient accourues au secours des habitans de Beauvais. On ne tarda pas à les voir garnir les murailles, et tandis qu'ils faisaient entretenir le feu qui défendait la porte, ils ordonnèrent de construire dans l'intérieur de la ville un rempart de charpentes entremêlées de grosses pierres.

Il est facile de juger quelle fut la colère de Charles lorsqu'il aperçut, entre les créneaux des murailles, trois cents hommes d'armes prêts à lui tenir tête. Trop fier pour renoncer à l'espoir de vaincre, il sentit pourtant qu'il fallait, pour le réaliser, plus de prudence et plus de forces. Il fit donc creuser de

fortes tranchées pour mettre ses soldats à l'abri des flèches et des arquebuses, et appela près de lui le reste de son armée, qui arriva suivi d'une forte artillerie, de munitions abondantes et d'énormes bagages.

Mais tandis qu'ils se fortifiaient ainsi, les assiégés recevaient successivement de nouveaux renforts. Le maréchal de Rouhault leur amena cent lances; les sénéchaux de Carcassonne et de Toulouse entrèrent dans la ville avec leurs compagnies, ainsi que le maréchal de Poitou. Peu d'heures après, ils virent paraître sous leurs murs les sires de Torcy à la tête des gentilshommes normands, et d'Estouteville, qui commandait la noblesse de Paris. Enfin, la compagnie de Dammartin arriva avec les troupes d'Amiens, de sorte que la garnison de Beauvais offrait toute l'apparence d'une véritable armée. Le peuple la recevait avec enthousiasme; partout on n'entendait que chants, on ne voyait que festins, et les tonneaux défoncés laissaient couler à grands flots le vin dans les rues.

Ce fut ainsi qu'on y répondit aux terribles menaces de Charles le Téméraire, qui avait juré de livrer la ville aux flammes et de massacrer tous ses habitans.

Il n'était plus possible au duc d'espérer parvenir à son but par un coup de main. Une attaque régulière commença, et l'artillerie bourguignonne foudroya les murs et les remparts. Dans la ville, soldats, généraux, peuple, femmes, se préparèrent de leur côté à une intrépide résistance. Les uns gardaient la porte incendiée, les autres éteignaient les feux allumés par les bombes. La brave Jeanne Hachette, et la châsse de sainte Angadresme se promenant partout, réveillaient partout le courage et l'espérance. Nuit et jour les

bourgeois réparaient les brèches, lançaient des feux sur les assiégeans et les chassaient des portes dont ils parvenaient à s'emparer.

Malgré tous ces efforts, au bout de huit jours, l'artillerie ennemie ayant fait une large brèche aux murailles, le duc rassembla son conseil, et proposa de donner l'assaut. Il fut le seul de son avis ; l'entreprise parut insensée à ses plus braves capitaines; mais, comme il avait pris sur les siens l'ascendant que conservent long-temps, malgré de grands revers, les volontés absolues et les caractères fermes, il commanda, et l'on obéit.

Il dirigeait lui-même tous les préparatifs, et au moment où il voulait que l'on comblât les fossés en y jetant des fascines, son frère, le bâtard de Bourgogne, lui dit : « Ce soin est inutile, nos corps entassés suffi-» ront bientôt pour les remplir. » Charles, trop persuadé que son nom seul glacerait ses ennemis d'effroi, disait à ses soldats que le lendemain, dès qu'ils se montreraient, on verrait les remparts vides et la garnison en fuite.

Loin qu'il en fût ainsi, le lendemain la ville reçut un nouveau renfort d'hommes et de munitions, envoyés de Paris sous les ordres du sire de Gaucourt.

Cependant le signal fut donné; les Bourguignons, ayant jeté un pont sur le fossé et détourné les eaux qu'il contenait, attaquèrent avec furie deux portes de la ville et les murailles qui les séparaient. En vain, bravant tout obstacle, ils se succédaient les uns aux autres comme les flots d'une mer agitée; ils voyaient pleuvoir sur eux les balles, les flèches, les lourdes poutres, l'huile et la résine enflammées; ceux qui

gravissaient les murs étaient renversés à grands coups de lance ; de nouveaux combattans les remplaçaient ; ils couraient à la mort comme au triomphe, et lançaient d'une main impie leurs dards contre l'image de la sainte qu'on avait placée sur le rempart. Une de ces flèches y resta long-temps enfoncée, et les habitans la conservèrent comme un témoignage du secours qu'ils avaient reçu de leur auguste patronne. Enfin les assiégeans parvinrent à planter trois bannières sur les murs, mais ils les virent bientôt arrachées; et après un combat sanglant et la perte de près de deux mille hommes, ils suspendirent leur attaque.

Le duc lui-même, convaincu de l'inutilité d'une nouvelle tentative, donna en frémissant le signal de la retraite; son armée s'éloigna, et Beauvais fut délivré. La garnison fit une sortie, pénétra dans le parc d'artillerie des Bourguignons, et s'empara d'un gros canon de fer sur lequel était gravé le nom de *Montlhéry*.

Le duc, s'avisant alors trop tard des moyens qu'il aurait dû prendre en commençant, s'efforça, en passant la rivière, d'investir la ville et de couper sa communication avec Paris.

Retraite de l'armée des Bourguignons.

Ce nouveau plan échoua comme le premier. De toutes parts, par ruse ou par violence, on forçait ses lignes, on trompait la vigilance de ses gardes. On eût dit que tout le royaume conspirait pour sauver une seule ville; l'opiniâtreté de Charles fut vaincue, et vers la fin de juillet, après vingt-quatre jours de siège, Charles, pendant l'obscurité de la nuit, disparaissant sans bruit, prit la route de la Normandie, dévastant

et brûlant tous les lieux qu'il traversait, vengeance plus honteuse que l'affront qui l'excitait.

Mesures prises par Louis pour la défense du royaume.

Pendant ce siège mémorable, Louis XI n'avait point négligé la défense de Beauvais; mais, suivant sa coutume, évitant de se compromettre sur les champs de bataille, il se contenta de stimuler le zèle de ses généraux, de ses communes, et de multiplier avec rapidité les ordres nécessaires pour opposer une digue aux fureurs de Charles. A tous il promettait de venir incessamment combattre; mais il trouvait chaque jour quelque nouveau prétexte pour rester éloigné du foyer de la guerre. Il reprocha au connétable d'avoir fourni l'occasion au duc de Bourgogne d'obtenir de faciles triomphes en n'obéissant pas à l'ordre qu'il lui avait donné de faire raser Nesle et Roye.

Il écrivait à Dammartin : « Le duc vient de nous » prendre deux villes. Je désire bien en être vengé. » C'est pourquoi je vous avertis que si vous trouvez » moyen de lui rendre la pareille dans son pays, vous » le fassiez sans y rien épargner. J'espère que Dieu, » irrité des meurtres commis par le duc de Bour- » gogne dans les églises et ailleurs, nous aidera dans » notre vengeance. » Il lui écrivait encore : « Gardez » bien Compiègne, c'est une bonne place. Désempa- » rez les autres qui ne sont pas tenables, afin que » les gens d'armes ne s'y perdent pas. Je vous prie, » Monsieur le grand-maître, de frapper quelques » bons coups sur le duc de Bourgogne, si vous pou- » vez le rencontrer à votre avantage. J'espère faire » si bonne diligence de mon côté, que vous connaî- » trez que si j'ai demeuré long-temps ici, je n'y ai

» pas chômé; je pense avoir bientôt fait au plaisir » de Dieu, et vous aller aider là-bas. Au Plessis-» Macé, 1er juillet 1472. »

Décidé à ne pas quitter l'Anjou et les frontières de la Bretagne, il disait dans ses lettres aux braves défenseurs de Beauvais : « Je suis logé ici, à trois lieues » de la Bretagne. Le sénéchal de Beaucaire m'a amené » environ cinq mille combattans, et, avant peu de » jours, nous verrons si M. de Bretagne dira que je » suis couard. » Il les avertissait après des nombreux renforts qu'il leur envoyait de Guienne, de Normandie et de Paris, et que, d'après ses ordres, le connétable leur amènerait les garnisons d'Amiens et de Saint-Quentin. Il ajoutait : « J'espère, au plaisir de » Dieu, avoir parachevé bientôt de mon côté, et in-» continent je tirerai vers vous et vous mènerai des » gens assez. »

Récompenses accordées aux habitans de Beauvais.

Sa joie fut extrême quand il apprit la levée du siège. Il commanda qu'on fît en argenterie l'image de la ville de Beauvais, et qu'elle eût le poids de deux mille marcs. Il n'ignorait pas que la défaite des Bourguignons était due en grande partie au patriotisme des héroïnes de Beauvais; et c'était une grande jouissance pour lui que celle de voir le lion de Bourgogne terrassé par la lance d'une simple fille, de Jeanne Hachette. Aussi, dans le dessein de perpétuer le souvenir de cette victoire, il institua une fête nationale pendant laquelle les femmes de Beauvais jouissaient du droit de précéder les hommes.

Ce prince artificieux profitait avec adresse des fautes et des cruautés de Charles le Téméraire pour faire oublier les siennes et le rendre odieux. Il exempta les

habitans de Beauvais du ban, de l'arrière-ban et du paiement de tout impôt; la garde de leur cité leur fut confiée; ils élurent et organisèrent leur conseil municipal. Enfin le roi les autorisa à acquérir des fiefs sans acquitter de droits.

Ravage de la Normandie par les Bourguignons.

Le duc de Bourgogne, marchant à grandes journées, arriva bientôt aux portes de Rouen, qu'il investit. Mais comme toutes ses opérations avaient été réglées sans prudence et dictées par la colère, aucune d'elles n'eut de succès. De tous côtés les détachemens de troupes royales enlevaient ses convois. Les vivres manquèrent bientôt à son armée; et, au moment où il se trouvait dans cette détresse, il apprit que les garnisons d'Amiens et de Saint-Quentin dévastaient ses propres états. Il fut donc forcé de se retirer, incendiant encore plusieurs châteaux ainsi que la ville de Neufchâtel. Ces excès effrayant tous les paysans, il ne trouvait sur ses pas qu'un désert; son armée se ruinait. Le dauphin d'Auvergne ravageait dans le même temps la Bourgogne, et livrait aux flammes la ville de Tonnerre et les villages des plaines de Joigny, de Troyes et de Langres; de sorte que, dans cette campagne, l'insensé duc perdit ses trésors, ses meilleurs guerriers, une partie de ses équipages, et ne gagna que le funeste surnom de *Terrible*, que les peuples épouvantés lui donnèrent.

Les plus habiles généraux du roi représentèrent en vain à ce monarque qu'il pouvait profiter du désordre de l'armée bourguignonne pour consommer sa ruine, mais il s'opiniâtra à rester sur les frontières de la Bretagne, parce qu'il craignait que les Anglais ne pénétrassent en France de ce côté. Il entra donc

promptement lui-même en Bretagne, prit Ancenis, s'empara de plusieurs villes, et écrivit à Dammartin de se borner à harceler les Bourguignons pendant le temps qu'il se disposait à livrer bataille aux Bretons.

Ceux-ci, instruits des échecs de Charles le Téméraire, prirent l'épouvante et signèrent une trève. Lescun rentra en grâce, et, pour prix de ses services ou de ses trahisons, fut nommé gouverneur de Guienne. Le roi garda Ancenis comme garantie de la trève. Les ducs de Bourbon et de Calabre furent compris dans cette suspension d'armes. Le duc de Bretagne obtint une pension de 40,000 livres. Ainsi, dit Daniel, s'ensevelirent le secret de la mort de Charles et le ressentiment du duc de Bretagne son ami.

Trève avec la Bretagne.

Le duc de Bourgogne, épuisé d'hommes, d'argent, de vivres, et abandonné de ses alliés, se vit à son tour contraint de laisser fléchir son orgueil. Une trève fut aussi conclue par lui avec la France.

A la même époque (1), Sixte IV envoya près de Louis le cardinal Bessarion avec ordre de négocier la paix entre le roi et Charles. Louis XI, depuis le procès de La Balue, voyait d'un œil peu favorable le saint-père et son ministre. Il ne répondit au cardinal que par des discours ironiques et offensans. Le faible Bessarion éprouva un tel chagrin du mauvais succès de sa mission, qu'il en mourut : amour-propre pusillanime portant l'empreinte de la prodigieuse différence qui distinguait les antiques Romains des Romains modernes.

(1) 1472.

Défection de Philippe de Comines.

Ce fut à cette époque que Philippe de Comines quitta le service de Charles le Téméraire pour passer à celui de Louis XI. Le roi paya cette infidélité ou cette trahison par le don de quarante mille livres pour acheter la terre d'Argenton. Ce prince lui donna de plus la principauté de Talmont. Depuis long-temps le roi s'était efforcé d'attirer à lui cet ancien serviteur et confident de son ennemi, et il y réussit; car, en rappelant dans une de ses lettres sa honteuse captivité de Péronne, il s'exprime ainsi : « Comines, sans » crainte du danger qui lui pouvait lors advenir, » nous advertit de tout ce qu'il pouvait pour notre » bien, et tellement s'y employa que par son moyen » et aide nous saillîmes des mains de nos rebelles et » désobéissans vassaux. Depuis, il a exposé et mis sa » vie à l'aventure pour nous. »

Quelques écrivains ont attribué la défection de Comines à un acte de violence de Charles. Pendant une chasse, disent-ils, Comines ayant tiré la botte du comte de Charolais, celui-ci lui proposa, par plaisanterie, de lui rendre le même service. Comines s'y prêta; mais le comte, au lieu de le débotter, le frappa d'un soufflet, en lui disant : « Coquin, oses-tu souf- » frir que le fils de ton maître te serve comme s'il » était ton valet? »

L'anecdote est évidemment fausse; et si Comines eût reçu un pareil affront, il n'aurait pas eu la bassesse de rester si long-temps au service d'un tel maître. Une telle injure ou s'oublie honteusement, ou ne se se supporte pas une seule minute. Il est, d'ailleurs, inutile de rechercher les motifs d'une inconstance si commune alors. Les serviteurs n'étaient pas plus fi-

dèles que leurs maîtres; tous se jouaient de leurs serments. La Balue, Joffrédi, Lescun, Comines et les ministres d'Édouard quittaient, vendaient et trahissaient sans scrupule les secrets de leur souverain. Le seul point d'honneur, à cette époque d'honneur si vantée, consistait à se bien battre et à prouver par les armes, non sa probité, mais sa bravoure.

On ne peut refuser à Comines beaucoup d'esprit, un style orné pour son temps et cependant sans affectation. Sa narration est attachante, bien que grave. Il était homme expérimenté et de sage conseil. Plusieurs princes le consultèrent et profitèrent de ses avis, mais nul d'entre eux ne lui accorda pourtant assez de confiance pour le revêtir de quelque autorité. Le spirituel Montaigne montrait une estime particulière pour le talent de ce chroniqueur. « En mon » Philippe de Comines, dit-il, il y a ceci : vous y » trouverez le langage doux et agréable, d'une naïve » simplicité, la narration pure et en laquelle la bonne » foi de l'auteur reluit évidemment, exempte de va- » nité en parlant de soi, et d'affectation et d'envie en » parlant d'autrui. Ses discours et exhortemens ac- » compagnés plus de bon zèle et de vérité que d'au- » cune exquise suffisance, et partout de l'autorité et » gravité représentant son homme de bon lieu et » élevé aux grandes affaires. » La postérité a ratifié cet éloge, et le succès des Mémoires de Comines dure encore.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI.

(1473 — 1477.)

État de langueur du roi. — Projet de pacification générale. — Révolte et mort du comte d'Armagnac. — Affaires du Roussillon. — Bizarreries du caractère de Louis XI. — Bulle d'excommunication lancée contre le duc. — Projets ambitieux de ce prince. — Alliance du roi avec les villes anséatiques d'Allemagne. — Querelles théologiques. — Complot contre les jours du roi. — Feinte réconciliation du roi et du connétable. — Ligue entre Édouard et Charles le Téméraire. — Cruautés du sire de Hagenbach. — Traité du roi avec les Suisses. — Prétentions du roi d'Angleterre. — Faveurs accordées aux premiers imprimeurs. — Mort de Henri IV, roi de Castille. — Reprise de Perpignan. — Traité avec les princes de l'Empire. — Négociations avec le duc de Bourgogne. — Intrigues du roi avec les ministres anglais. — Débarquement d'Édouard en France. — Trève de neuf ans avec l'Angleterre. — Séjour des Anglais à Amiens. — Entrevue des rois de France et d'Angleterre. — Mécontentement des seigneurs anglais. — Artifices de Louis contre le connétable. — Différens traités de Louis XI. — Projets du roi et de Charles le Téméraire contre Saint-Pol. — Arrestation du connétable. — Son procès. — Sa mort. — Conquête de la Lorraine par le duc de Bourgogne. — Guerre des Suisses contre le comte de Romont. — Efforts de Louis XI pour détourner le duc Charles de la guerre contre les Suisses. — Députation des Suisses au duc de Bourgogne. — Duplicité de Louis XI. — Massacre de la garnison de Granson. — Bataille de Granson. — Défaite des Bourgui-

gnons. — Butin fait par les Suisses à Granson. — Défection des alliés du duc de Bourgogne. — Négociations de Louis avec le roi René. — Sombre désespoir de Charles le Téméraire. — Ses préparatifs pour une nouvelle guerre. — Dispositions des Suisses. — Bataille de Morat. — Déroute de l'armée de Charles. — Carnage après la bataille de Morat. — Politique du roi. — Siège de Nancy. — Trahison de Campo Basso. — Consternation des Bourguignons. — Bataille de Nancy. — — Mort de Charles, duc de Bourgogne. — Opinion de Comines sur ce prince. — Littérature de cette époque.

État de langueur du roi.

(1) Il était impossible que l'agitation perpétuelle de Louis XI, qui fatiguait tant de monde, ne finît pas par le fatiguer lui-même. Le corps le mieux constitué ne peut résister long-temps aux mouvemens d'un esprit toujours en fermentation. Les nerfs du roi s'irritèrent, son sang s'altéra; on prétendit même qu'il tombait quelquefois dans des attaques d'épilepsie; et, dans le cours de l'année 1473, portant un regard inquiet sur la destinée future de la France, il songea aux moyens de la préserver des orages d'une minorité, et d'assurer la tranquillité du règne de son fils, en l'unissant par un mariage avantageux avec une maison puissante.

Rien ne dissipe plus promptement les chimères de l'ambition que la pensée d'une mort peu éloignée. Le roi, dès ce moment, s'occupa plus de l'affermissement que de l'extension de sa puissance. Le fiel de son caractère ne s'adoucit pas; on ne le vit pas moins haineux, moins méfiant, moins jaloux; il devint même

(1) 1473.

plus sombre et plus soupçonneux. Mais, décidé à éviter, autant qu'il le pourrait, la guerre, il chercha, plus sincèrement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, à se réconcilier avec les princes dont il avait si long-temps provoqué les ressentimens et troublé le repos.

Projet de la pacification générale.

En conséquence, il écrivit au duc de Bretagne que la mort du duc de Guienne devait terminer définitivement toutes leurs querelles, et, après lui avoir payé une somme de soixante mille livres pour obtenir de lui une prolongation de trève, il le pria d'envoyer des députés chargés de ses pouvoirs à un congrès qu'il se proposait de rassembler à Clermont en Beauvaisis, afin d'y régler les limites de leurs états et d'y travailler de concert à la conclusion d'une paix générale.

Louis voulait comprendre dans ce traité tous les princes de l'Europe, à l'exception pourtant du duc d'Alençon et du comte d'Armagnac, qu'il détestait comme les amis les plus fidèles, les agens les plus actifs du duc de Bourgogne.

Révolte et mort du comte d'Armagnac.

Le bourreau de Louis, le prévôt Tristan, arrêta le duc d'Alençon; et, par d'autres moyens non moins violens, il accomplit sa vengeance contre le comte d'Armagnac. Celui-ci n'était pas, à beaucoup près, exempt de reproches. Il n'eût peut-être excité aucune pitié s'il eût succombé sous la rigueur des lois, mais ce fut par un crime qu'on punit les siens. Il avait manqué souvent à sa foi, délit commun alors. Il avait même porté l'audace jusqu'au point de se rendre maître de la personne de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, gouverneur de Guienne. Balzac fut chargé de l'attaquer, et il l'assiégea dans Leytoure,

où il s'était renfermé. Le comte offrit de capituler, mais avec une hauteur plus faite pour aigrir que pour calmer les esprits. Tandis qu'on négociait, les assiégeans s'introduisirent dans la place, qu'ils dévastèrent. Au milieu du tumulte, le comte fut assassiné par un nommé Gorgien, que le roi récompensa en lui donnant une place parmi les archers de sa garde.

Les amis du malheureux comte, le seigneur de Toulignac et le jeune d'Albret, furent arrêtés, emprisonnés et décapités.

Affaires du Roussillon.

C'étaient alors les contrées du midi qui devenaient le théâtre de la guerre. Le roi d'Aragon s'empara de Perpignan par surprise. Louis chargea Philippe de Savoie de pénétrer dans le Roussillon et de reprendre cette place. Le monarque aragonais était âgé de soixante-seize ans, mais il avait conservé le feu de sa jeunesse. Tous les efforts tentés pour le forcer à se rendre échouèrent.

Dans ce moment on apprit la conclusion de la trêve générale dans laquelle les Aragonais se trouvaient compris; et comme on sut en même temps que Ferdinand, roi de Sicile, s'approchait de Perpignan pour attaquer les Français, ceux-ci, cherchant une ressource dernière dans un excès d'audace, assaillirent la ville de tous côtés, et lui livrèrent un assaut général. Malgré la résistance opiniâtre qu'on leur opposa, ils pénétrèrent dans la place; mais le vieux roi d'Aragon, ayant rallié ses troupes ébranlées, fondit sur eux et les culbuta dans les fossés. Du Lau, un de leurs chefs, demeura prisonnier; l'armée royale vaincue leva le siège, et se retira après avoir éprouvé une grande perte.

Le désappointement du roi, en apprenant cet échec, fut aggravé par la découverte d'une intrigue tramée contre lui par le duc de Calabre, fils du roi René, toujours séduit par l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne. Au reste, cette contrariété dura peu et cessa par la mort subite de ce prince. On l'attribua généralement au poison, et Louis XI fut encore soupçonné de ce crime.

Bizarreries du caractère de Louis XI.

Il était né un second fils au roi. Cette même année termina les jours de cet enfant, et Louis en manifesta son chagrin d'une manière bizarre, mais habituelle à cet esprit étrange. On eût dit qu'en détruisant quelque production de la nature, il croyait se venger de la ruine des siennes; et, comme c'était dans la forêt de Loches qu'il avait appris cette triste nouvelle, il en fit abattre la plus grande partie.

Jamais on ne montra autant de puérilité ni de minutie dans la superstition. Ce prince avait coutume de ne jamais garder ni l'habit qu'il portait, ni le cheval qu'il montait, à l'instant où on l'informait d'un évènement funeste. Étrange aberration d'idées qui attache une pensée de bonheur ou de malheur aux choses matérielles les plus dissemblables. C'est ainsi que, dans tous les temps, le vol d'un corbeau vers l'orient ou l'occident fut interprété comme un bon ou mauvais présage, erreur absurde que rien ne justifie, et qui prouve seulement l'inconcevable faiblesse de l'esprit humain.

Bulle d'excommunication lancée contre le duc.

Louis XI, malgré sa haine contre le duc de Bourgogne, essaya de se réconcilier avec lui. Le nonce du pape fut chargé de cette réconciliation. Il échoua, et dans sa colère lança une bulle d'excommunication

contre Charles. Louis XI, se saisissant comme d'une arme nouvelle de cette bulle pontificale, la fit enregistrer au Parlement. Tout espoir de paix ayant disparu, le roi envoya en Champagne La Trémouille avec un nombreux corps d'armée pour s'opposer aux entreprises du duc de Bourgogne sur la Lorraine.

Projets ambitieux de ce prince.

L'ambition de ce prince turbulent prenait chaque jour un cours plus rapide et plus étendu. Ayant acquis à prix d'argent les duchés de Gueldres, de Zutphen, de Juliers, et s'étant emparé de Nimègue, il s'avançait avec toutes ses forces en Lorraine pour enlever ce duché au petit-fils du roi de Sicile, nommé René, comte de Vaudemont, qui l'avait reçu en don de la princesse Iolande d'Anjou, après la mort du duc de Calabre.

La marche des Bourguignons fut si rapide qu'ils se saisirent de la personne de René. Mais le roi, par représailles, fit arrêter un parent de l'empereur attaché au service de Charles, de sorte que celui-ci fut contraint de relâcher son captif. Toutefois, en lui rendant la liberté, Charles, aussi astucieux dans cette circonstance que Louis, extorqua du prince lorrain un engagement par lequel il s'obligeait à ne confier la défense de ses places frontières qu'à des officiers dévoués au parti bourguignon.

Depuis long-temps le duc de Bourgogne, en étendant ses frontières, tantôt par des acquisitions, tantôt par des héritages, et en méditant la conquête de la Lorraine, de l'Alsace, et même de l'Helvétie, avait pour but principal de se soustraire à la suzeraineté de la couronne de France, et de faire ériger ses immenses possessions en royaume. Il n'existait plus de l'an-

tique empire romain que son ombre, son nom et un ineffaçable souvenir. Cependant, depuis Othon, les nouveaux empereurs, de plus en plus affaiblis, se voyaient enchaînés par les mille bras de l'hydre féodale. Leur pouvoir n'avait guère plus de réalité que celui des monarques français dans les derniers temps de la race carlovingienne. Un orgueil chimérique survivait seul à leur grandeur passée. Inférieurs en autorité à la plupart des grands princes leurs contemporains, ils se prétendaient encore au-dessus des rois qu'ils daignaient parfois nommer leurs grands vicaires, lorsque quelque nécessité politique contraignait ceux-ci à l'humiliante obligation de recevoir en rougissant cette investiture. Au commencement de la guerre des rois d'Angleterre contre les Valois, nous avons vu un monarque anglais se décorer de ce titre de vicaire de l'empire pour grossir la ligue qui menaçait le trône du roi de France.

L'ambitieux Charles ne négligea pas de flatter ce préjugé des Césars modernes pour s'en faire un titre au sceptre qui était l'unique objet de ses vœux. Les deux appuis sur lesquels il compta pour se faire décerner le nom de roi furent son épée et la main de sa fille. Il offrit celle-ci à Maximilien, dans le cas où l'empereur Frédéric, son père, consentirait à s'allier à lui, et à le reconnaître comme roi.

L'espoir de s'assurer un si riche héritage éblouit Frédéric, qui consentit à tout. Ils se réunirent tous deux à Trèves et y renouvelèrent solennellement leurs promesses. Ce rêve ambitieux, qui sauva Louis XI d'une ruine probable, fut bientôt la cause réelle de celle de Charles; mais dans la suite nous verrons que ce

même rêve se changea pour Maximilien en réalité, et donna naissance à la colossale puissance de la maison d'Autriche.

Quoi qu'il en fût, Louis XI, assiégé par mille inquiétudes que lui donnaient tour à tour sa santé chancelante, les menaces d'Édouard et l'infatigable turbulence du duc de Bourgogne, parcourait ses provinces en cherchant, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, à se mettre en état de défense, à grossir ses forces, et à calmer les mécontentemens que ses méfiances et ses rigueurs avaient si généralement répandus. Un jour, comme il traversait les rues d'Alençon, une femme qui se tenait à sa fenêtre pour le voir passer, poussa, sans le vouloir, une lourde pierre qui tomba aux pieds du roi en déchirant sa robe. Le superstitieux Louis crut qu'un miracle lui avait sauvé la vie; il se signa, baisa la terre, ramassa la pierre, et la fit déposer, ainsi que sa robe déchirée, dans le monastère du mont Saint-Michel, où il alla rendre grâces à Dieu de l'éclatante protection qu'il lui avait accordée.

Les orages qui grondaient au pied des Pyrénées forçaient constamment le roi à diviser ses forces. Pour mettre fin à ces contrariétés, il conclut un traité avec le roi d'Aragon et lui promit de lui restituer le Roussillon et la Cerdagne, dès que ce prince lui aurait payé l'argent qu'il lui devait. Le vieux roi Réné de Sicile fut compris dans cette convention.

Alliance du roi avec les villes anséatiques d'Allemagne.

Louis XI, cette même année, signa une alliance avec les villes anséatiques d'Allemagne, sorte de république fédérative, alors puissante par ses richesses, par ses flottes et par son commerce. Louis maria dans

ce même temps ses deux filles. Jeanne épousa le duc d'Orléans, depuis Louis XII. Ses vertus et ses malheurs la rendirent célère. Anne donna sa main à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

Les hostilités et les négociations continuaient toujours sans résultat décisif entre le duc de Bourgogne et Louis. Le connétable de Saint-Pol commit alors la haute folie de tromper et de trahir à la fois ces deux princes vindicatifs, dont le plus faible aurait suffi pour l'écraser. S'efforçant de persuader à chacun d'eux qu'il agissait pour le servir, il s'empara de Saint-Quentin et le garda. Le roi dissimula son ressentiment pour mieux assurer sa vengeance.

Le duc de Bourgogne ne croyait plus devoir garder aucune mesure avec son souverain. Déclarant qu'il ne relevait plus de lui et agissant en roi, il établit un Parlement à Malines, et ensuite envoya un corps de ses troupes envahir le Nivernais. Louis les en fit chasser, et reprit les places qu'on lui avait enlevées.

Querelles théologiques.

A cette époque (1), l'oisiveté des cloîtres entretenait l'animosité d'une nouvelle querelle théologique qui avait succédé aux anciennes disputes de l'Église sur Platon et sur Aristote. Les deux partis, qui prenaient le nom de *réalistes* et de *nominaux*, s'attachaient les uns aux mots, les autres à leur sens, c'est-à-dire aux choses; et moins ils se comprenaient, plus ils étaient acharnés les uns contre les autres. On ne sait ce qui en serait résulté, si l'autorité se fût déclarée pour l'un des deux. Le roi eut le bon sens de les mépriser également. Leurs écrivains alors fameux,

(1) 1473.

Ockam et Buridan, furent bientôt enveloppés dans un profond oubli. Ce n'était pas l'époque où l'on craignait les armes du fanatisme; celles des factions étaient alors les seules redoutables. Louis, qui avait de fortes raisons pour les craindre, redoublait chaque jour de précautions pour mettre sa vie à l'abri de toute embûche. Ce fut le premier de nos rois qui créa des compagnies françaises de gardes-du-corps.

Une mort signala cette année; ce fut celle du comte du Maine, oncle de Louis XI, puissant sous Charles VII, caressé par Louis à son avènement, et depuis éloigné, parce que sa vertu gênait l'hypocrite monarque.

Complot contre les jours du roi.

(1) Un complot menaça les jours du roi. Il avait été tramé par un ancien officier du duc de Guienne qui voulait venger son maître. Cet officier nommé Ithier chargea un de ses domestiques, appelé Hardi, d'empoisonner Louis. Hardi, dans le dessein d'effectuer ce crime, tenta de corrompre, par l'offre de vingt mille écus, Lachenay, cuisinier du monarque. Celui-ci feignit d'y consentir, reçut le poison, et découvrit tout au roi. Hardi fut arrêté.

Le gouverneur de Paris Gaucourt, le corps de ville et le prévôt de la capitale jugèrent l'accusé. On le mit à la question. Il avoua tout, fut traîné sur une claie et ensuite écartelé. On plaça sa tête sur une pique en face de l'hôtel-de-ville, on livra son corps aux flammes, et ses quatre membres furent attachés sur des poteaux aux quatre frontières du royaume. Ithier prit la fuite; les plus odieux soupçons suivaient la découverte de

(1) 1474.

chaque crime; ils tombèrent cette fois sur le duc de Bourgogne: les mœurs rendaient tout croyable, même la calomnie.

Le traité avec l'Aragon n'avait été que provisoire. Le monarque espagnol envoya des ambassadeurs à Louis pour consolider la paix. Le roi, qui regardait la fraude comme la seule politique, différa de jour en jour l'audience qu'on lui demandait. La patience des ambassadeurs se lassa, ils partirent, et furent arrêtés à Lyon sous le prétexte ironique de veiller à leur sûreté qu'on disait menacée. Pendant ces délais, le roi d'Aragon restait privé de nouvelles, tandis que les troupes françaises se réunissaient et marchaient contre lui. L'artificieux Louis levant alors le masque, et oubliant ses anciennes promesses, déclara que l'Aragon et Valence lui appartenaient du chef de sa grand'mère Iolande.

Ainsi la guerre recommença et les Aragonais perdirent plusieurs places fortes. Il fallait des taxes pour soutenir toutes ces injustices; elles fatiguaient le peuple; celui de Bourges se souleva, l'émeute fut étouffée, et le roi envoya au supplice les plus ardens instigateurs de cette révolte.

Feinte réconciliation du roi et du connétable.

Ce prince, qui avait résolu la perte du connétable, crut cette année avoir trouvé l'instant favorable pour accomplir sa vengeance. Ayant fait entrer dans ses desseins le sire d'Imbercourt, celui-ci se chargea de proposer au duc de Bourgogne la restitution de Saint-Quentin, si le duc voulait livrer Saint-Pol au roi. Cette intrigue fut éventée: le connétable s'en plaignit vivement à Louis, qui désavoua Imbercourt, et se flatta de tromper sa victime par de feintes pro

testations d'amitié, et en lui offrant une entrevue. Le connétable s'y rendit, mais armé et bien escorté. Il donna pour excuse de ses précautions, la méfiance que lui inspirait la haine de Dammartin, son ennemi personnel. Louis parut satisfait.

Après de légers éclaircissemens, il feignit d'être convaincu de la loyauté du connétable, l'embrassa, et voulut même le réconcilier avec Dammartin. Un sujet qui s'est fait une fois craindre devrait difficilement croire qu'un prince tel que Louis pût pardonner sincèrement; mais la dissimulation du roi était si profonde et sa physionomie masquait tellement sa pensée qu'elle trompait les plus clairvoyans. « Je brûlerais mon chapeau, disait-il souvent, si je croyais « qu'il sût ce que je pense. »

Saint-Pol tomba dans le piège et ne tarda pas à en être puni. C'était pourtant dans ce moment même que Louis manifestait aux yeux de tous l'inflexibilité de son humeur vindicative. Le procès du duc d'Alençon venait d'être terminé. Il fut condamné à mort. Un des raffinemens de vengeance de Louis était de laisser long-temps planer le glaive sur les têtes qu'il voulait abattre. L'époque de l'exécution du duc fut remise *au bon plaisir du roi*. Ses biens furent confisqués, mais on en rendit la plus grande partie à son fils.

Ligue entre Édouard et Charles le Téméraire.

Ces actes de rigueur, tombant sur les têtes les plus illustres et que jusque-là la puissance féodale avait presque toujours mises à l'abri des châtimens et hors des atteintes de la justice, excitaient de plus en plus dans la noblesse le désir secret de consommer la perte d'un roi dont le pouvoir absolu était à leurs

yeux la plus odieuse usurpation. Aussi, le duc de Bourgogne et Édouard, se croyant certains d'un soulèvement général de la noblesse s'ils pouvaient réunir assez de forces pour dissiper ses craintes et ranimer son audace, convinrent définitivement d'envahir la France et de détrôner Louis. Les Anglais devaient débarquer en Normandie; le roi d'Angleterre promettait au duc de Bourgogne de lui céder le comté de Champagne. Ce traité, tenu secret, parvint à la connaissance du roi d'Écosse, qui dévoila promptement toute cette intrigue à Louis.

Un grand conseil fut assemblé. La plupart des membres qui le composaient voulait qu'on appelât la France aux armes, qu'on déclarât hautement toutes trèves partielles ou générales rompues, et qu'on prévînt par une rapide invasion celle dont on était menacé. Mais une marche si ouverte n'était pas celle qui convenait au roi. « Je sais, dit-il, que Charles, » entraîné par une soif insatiable de guerre et de » conquête, veut, avant de fondre sur moi, tourner » toutes ses forces contre les contrées belliqueuses » du Rhin et contre la Suisse. Laissons-le courir à sa » perte; ne le détournons pas du péril qu'il va cher- » cher. Si je m'armais avec éclat, sa témérité s'arrê- » terait; il ne se servirait plus de ses armes que » contre nous: dissimulons nos ressentimens, et pré- » parons-nous sagement, mais en secret, à profiter » des fautes que sa fougueuse ardeur va lui faire » commettre. »

Cruautés du sire de Hagenbach.

A cette époque, Sigismond, duc d'Autriche, ayant vendu le comté de Ferrette au duc de Bourgogne, celui-ci en avait confié le gouvernement au sire de

Hagenbach, officier brave, dévoué, mais féroce, et qui fit subir le joug le plus intolérable non-seulement aux habitans de Ferrette, mais aux commerçans suisses, leurs voisins. Son nom et l'appui des Bourguignons répandaient partout la terreur. La plupart des cantons suisses, quelle que fût leur audace guerrière, hésitaient à s'armer pour tirer vengeance d'un ennemi si redoutable. Le canton de Berne, plus hardi, déclara fièrement au duc que, s'il ne mettait pas un frein aux violences de Hagenbach, ils sauraient en tirer une juste et éclatante satisfaction. Charles, du sommet de sa puissance, méprisa ces clameurs sorties d'une obscure vallée helvétique; il soutint, encouragea les vexations de son barbare représentant, et n'en poursuivit pas avec moins d'ardeur les projets qu'il venait de former sur quelques contrées riveraines du Rhin.

Traité du roi avec les Suisses.

Dans cette circonstance, Louis se montra véritablement habile. Au lieu d'envoyer contre le duc de Bourgogne avec jactance, une forte armée qui aurait peut-être détourné ce prince de son entreprise téméraire, il le laissa s'y engager, se contenta de tenir ses frontières en état de défense et assez garnies de troupes pour pouvoir profiter d'un hasard heureux. En même temps, pour encourager les Suisses à déclarer la guerre aux Bourguignons, il leur promit, en cas de malheur, son appui, s'offrit pour médiateur entre eux et Sigismond d'Autriche, prêta cent mille florins à celui-ci, afin de le mettre à portée de racheter le comté de Ferrette, et conclut enfin avec le canton de Berne un traité d'alliance qui servit de modèle à tous ceux qui, dans la suite, ont continué et res-

serré les liens d'amitié entre cette république et la France.

« Par ce traité, le seigneur roi (ce sont les termes » de l'acte), en toutes et chacune de nos guerres, et » spécialement contre le duc de Bourgogne, nous » doit fidèlement donner aide, secours et défense à » ses dépens. Tant qu'il vivra, il nous fera tenir et » payer tous les ans, dans la ville de Lyon, en témoi- » gnage de sa charité envers nous, la somme de vingt » mille florins. Si, dans ses guerres, ledit seigneur » roi avait besoin de nos secours et nous les requé- » rait, nous serions tenus de lui fournir, à ses dé- » pens, autant de soldats armés que nous le pour- » rons. La paie de chaque soldat sera de quatre florins » et demi du Rhin par mois. Le cas échéant, il fera » tenir à Zurich, Berne ou Lucerne, la paie d'un » mois pour chaque soldat, et à Genève, la solde des » deux mois suivans.

» Le roi accorde aux Suisses les mêmes droits qu'à » ses sujets. Si dans quelqu'une de leurs guerres, le » roi, requis de les secourir, en est empêché par une » autre guerre personnelle à lui, il leur fera payer » vingt mille florins du Rhin par quartier. Les Suisses » s'engagent, en faisant la paix ou la trève avec le » duc de Bourgogne ou tout autre, à réserver le roi » de leurs engagemens, ainsi qu'ils le feront pour le » pape, le Saint-Empire romain et les États avec les- » quels ils ont jusqu'aujourd'hui traité. Ledit roi » prend à cet égard vis-à-vis d'eux le même enga- » gement. »

Rassurés par cette alliance, les Suisses n'hésitèrent plus à entreprendre une lutte héroïque contre le

duc de Bourgogne, le plus puissant et le plus redouté des princes de cette époque.

Édouard avait promis d'attaquer la France; mais ce monarque belliqueux, voyant son beau-frère et son allié engagé si imprudemment du côté du Rhin, et Louis XI maître de disposer de toutes ses forces pour la défense de ses côtes, se montrait incertain dans ses résolutions. Cependant il écrivit avec arrogance au roi, que, s'il ne lui restituait pas sur-le-champ la Normandie, il envahirait immédiatement le royaume, et réclamerait la couronne qui lui appartenait. Prétentions du roi d'Angleterre.

Louis XI ne répondit à ces menaces que ce peu de mots: « Je ne vous le conseille pas. » En même temps il lui offrit en présent un âne, un loup et un sanglier. Quel bizarre esprit que celui qui produisait dans le même instant une réponse si noble, si fière, et une si plate plaisanterie! Si c'était une allégorie, elle était bien obscure, et parmi nos chroniqueurs aucun Œdipe n'a trouvé le mot de cette énigme.

Le roi, suivant sa coutume, employa autant d'activité pour se préparer à la guerre, que de ruses pour l'éviter; il parcourut ses côtes, fortifia ses places, réforma des abus, châtia des concussionnaires, flatta les peuples, ménagea même les grands, et encouragea par sa protection le mouvement du commerce qui lui devait déjà sa prospérité naissante. Ce fut alors que les premiers imprimeurs de Paris, Gering, Crantz, Michel, Fribulger et Jean Heylin de La Pierre, reçurent de lui des faveurs et des récompenses. Faveurs accordées aux premiers imprimeurs.

On lui a pourtant reproché d'avoir saisi, en vertu

du droit d'aubaine, et malgré les représentations de l'Université, une grande quantité de livres apportés à Paris par un libraire de Mayence qui venait de mourir. Mais, revenant à des sentimens plus justes, il indemnisa magnifiquement les libraires mayençais de la perte qu'il leur avait fait éprouver.

On trouve, dans la chronique de Jean Molinet, historiographe de Charles le Téméraire, ces vers que cet écrivain composa au sujet de la découverte de l'imprimerie :

J'ay veu grant multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en estudes
Povres mal argentés.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint escollier
Decret, bibles et codes
Sans grant argent bailler.

Mort de Henry IV, roi de Castille.

Cette année (1), la mort termina les jours du roi de Castille Henri IV. Avant d'expirer, il avait fait un testament en faveur de Jeanne, qu'il déclarait sa fille et son unique héritière. L'archevêque de Tolède, le cardinal d'Espagne et plusieurs grands du royaume étaient chargés par lui de l'exécution de ses volontés. Elles furent méconnues. Le testament, déposé dans les mains du curé, disparut; ce prêtre le porta en Portugal. La Castille passa sous le sceptre d'Isabelle et de Ferdinand d'Aragon; mais dans la suite, lorsqu'Isabelle mourut, les doutes sur la légitimité de

(1) 1474.

Jeanne s'élevèrent de nouveau, et il en résulta une guerre entre Ferdinand IV roi de Castille, et Alphonse V roi de Portugal; guerre dont la France profita pour s'assurer à jamais la possession du Roussillon.

Reprise de Perpignan.

(1) Avant le dénoûment de ce long drame, et au moment où Isabelle et Jeanne se disputaient le trône de Henri, le roi de Portugal avait entamé une négociation avec le monarque français. Louis, dont la duplicité ne se démentait jamais, négociait en même temps avec Isabelle et Ferdinand, qui lui faisaient espérer le mariage de leur fille avec le Dauphin, et tandis que les fils de cette double intrigue trompaient et enlaçaient les deux partis, le roi acheta le silence des ambassadeurs qu'on avait envoyés près de lui: il s'empara de Perpignan sans que le monarque aragonais pût avoir le moindre avis de cette brusque attaque.

Louis XI n'avait pas oublié la longue résistance des habitans de Perpignan et l'échec qu'ils avaient fait subir à ses armes. Son premier mouvement le portait à en tirer une horrible vengeance. Le goûverneur de cette ville, Bonfile, reçut l'ordre de faire égorger les plus notables et les plus riches personnes du pays. Le roi lui offrait, pour prix de tant d'assassinats, une partie de la confiscation des biens des victimes. Bonfile méprisa le vil salaire qu'on lui proposait, refusa d'exécuter la proscription dont on le chargeait, et représenta au vindicatif monarque, avec tant d'énergie, l'opprobre dont il se couvrirait et le

(1) 1475.

soulèvement qui deviendrait le résultat infaillible de cette barbarie, qu'il força ce roi sanguinaire à rétracter ses ordres inhumains.

Si Louis eût été le seul, à cette époque, justement accusé de dol, de parjure et de fourberie, l'explosion du ressentiment général aurait fini par l'écraser. Mais, heureusement pour lui, ses rivaux et ses ennemis l'égalaient presque en trahisons, en inconstance, en duplicité; et le duc de Bourgogne, menaçant successivement le repos de tous ses voisins, promettant à chacun d'eux son alliance et la main de sa fille, et violant sans scrupule ses engagemens, s'attirait sans cesse de nouveaux ennemis.

Traités avec les princes de l'empire.

L'empereur Frédéric III, fatigué de ses caprices, recherchait l'alliance du monarque français. Louis l'accueillit avec empressement, et, le 25 mars 1475, ils conclurent un traité offensif contre le duc de Bourgogne, par lequel l'empereur et l'empire promettaient à Louis d'agir de concert avec la France. Le contingent de Frédéric devait être de trente mille hommes, et celui du roi, de vingt mille.

Négociations avec le duc de Bourgogne.

Le bruit de cette alliance effraya Édouard ainsi que le duc de Bretagne, qui renoncèrent momentanément à toute entreprise hostile contre la France. Il semblait qu'en pareille circonstance toute négociation avec Charles le Téméraire devait paraître trop dérisoire pour la hasarder: néanmoins Louis la tenta; l'intrigue était sa vie. Il chargea le connétable de Saint-Pol de proposer au duc un renouvellement de trève. Celui-ci répondit dédaigneusement : « Comment le roi ose-t-il m'offrir une trève lorsque je » sais que, de concert avec l'Empire, il menace mes

» états d'une invasion prochaine? Il m'a souvent
» trompé et pris au dépourvu, sans qu'il en résultât
» pour lui aucun des avantages sur lesquels il avait
» compté. Que puis-je donc craindre aujourd'hui,
» lorsque ses desseins me sont dévoilés, et quand je
» me vois soutenu par les rois d'Angleterre, d'Ara-
» gon, par le duc de Bretagne, le jeune roi de Cas-
» tille, le duc de Milan, la maison de Savoie, les rois
» de Naples et de Hongrie, les Vénitiens, enfin par
» les princes palatins du Rhin, dont l'aide et les se-
» cours me sont promis? Au reste, si Louis veut sus-
» pendre ses armes, je suspendrai les miennes, pourvu
» que préalablement il me restitue les villes d'Amiens
» et de Saint-Quentin. »

Tel fut le sens de cette réponse, trop longue pour la rapporter en détail. Mais on aura une idée juste du fiel qui se mêlait à ses paroles, en en citant un passage textuel : « Maintenant les gens d'armes du roi
» courent sur les frontières de mes pays, et cueillent
» proies de toutes terres, comme s'il n'était pas de
» trêve entre nous. Et si je prendais (acceptais) les
» trêves que vous mettez au-devant, de quel par-
» chemin les ferait-on? de quelle encre, de quelles
» lettres seraient-elles écrites? de quel scel, de quelle
» cire seraient-elles scellées et confirmées, quand tant
» de fois par ci-devant les a rompues? Par quel
» Dieu jurerait-il, qui tant de fois a levé sa main
» vers le ciel, soi parjurant et maculant son ser-
» ment? »

Les hostilités ne furent point interrompues, la campagne s'ouvrit; le roi se mit lui-même à la tête de ses troupes; il s'empara de Montdidier, de Roye,

de Bray, de Corbie, pénétra dans l'Artois et livra aux flammes plusieurs villes. Il s'était approché d'Arras; la garnison de cette place tenta une vigoureuse sortie, mais elle fut repoussée avec perte, et l'on fit prisonniers presque tous les officiers qui la commandaient.

Le duc de Lorraine crut le moment favorable pour s'affranchir du joug des Bourguignons; il déclara la guerre à Charles, et envahit à main armée le duché de Luxembourg.

Depuis plusieurs mois, Charles le Téméraire, sous prétexte de soutenir l'électeur de Cologne, Robert de Bavière, contre sa noblesse et son chapitre qui lui avaient enlevé l'administration de ses états et l'avaient confiée au landgrave de Hesse, assiégeait la ville de Nuys et s'opiniâtrait à la prendre malgré la force de sa position, la vaillance de ses défenseurs et l'appui de l'empereur Frédéric qui marchait au secours du landgrave. L'impétueux duc, divisant ses forces, en laisse une partie pour continuer le siège, et, avec l'autre, attaque le camp des Allemands. Ses efforts sont repoussés, et, après une énorme dépense d'hommes et d'argent, il se voit contraint de signer une trève de neuf mois avec la ville de Nuys, le landgrave et l'empereur.

Mais ce qui l'avait surtout décidé à un sacrifice si contraire à son humeur impérieuse, c'était la nouvelle de l'invasion de Réné de Lorraine dans le Luxembourg. Il en fut tellement irrité, qu'il ne songea qu'à punir, de cette attaque téméraire, son nouvel ennemi, et manqua ainsi à la promesse formelle qu'il avait faite au roi d'Angleterre de se rapprocher de la

côte de Flandre, où ce monarque s'était enfin engagé à descendre avec une armée.

Louis ne commettait pas de pareilles fautes de négligence. Il visitait ses ports de mer, prévoyait tout, pourvoyait à tout, évitait de se compromettre, et tantôt par menace, tantôt par ruse, gagnait chaque jour quelque nouvel allié. La guerre allumée entre lui et Charles le Téméraire ressemblait à un combat entre un lion féroce et un serpent rusé.

Louis, incertain du prince d'Orange, avait fait envahir sa principauté; il se l'attacha pour toujours en la lui rendant. Charles avait compté sur l'appui du duc de Bourbon, autrefois zélé membre de la ligue; mais les temps étaient changés. Bourbon marcha contre les Bourguignons, les battit, fit prisonniers le maréchal de Bourgogne, le comte de Roucy, brûla Mailly et s'empara de Bar-sur-Seine.

Intrigues du roi avec les ministres anglais.

Louis XI n'oubliait aucun des moyens qui pouvaient diviser ou séduire ses ennemis. Ayant appris qu'un héraut d'armes, que le roi Édouard lui envoyait pour redemander la Normandie, était un homme d'esprit et qui connaissait parfaitement la cour d'Angleterre, il le gagna, et sut par lui les noms des personnages qui exerçaient le plus d'influence sur l'esprit du monarque anglais, ainsi que les genres de séduction qu'on pouvait employer contre eux.

Louis se trompait quelquefois sur les vertus de ses ennemis, parce qu'un homme vicieux ne croit pas à la vertu. Mais sa perspicacité n'était jamais en défaut lorsqu'il s'agissait de démêler leurs erreurs, leurs penchans, leurs faiblesses. Il savait qu'Édouard fatigué de gloire n'en ressentait plus que quelque velléité; qu'il aimait les

plaisirs, l'argent, le repos; que la plupart de ses favoris éprouvaient les mêmes passions, redoutaient la guerre, désiraient la paix et se souciaient peu d'attacher leur fortune à celle de Charles le Téméraire, inconstant dans ses liens, insatiable dans son ambition, présomptueux dans ses projets, et récemment maltraité par la fortune sur les bords du Rhin. Le monarque français en conclut qu'il pourrait facilement dissiper l'orage qui le menaçait, arrêter Édouard dans sa marche et l'engager par des offres séduisantes à se séparer de son fougueux allié. L'évènement justifia ses espérances.

D'abord il affecta de montrer beaucoup d'indifférence sur le défi que lui adressait le roi d'Angleterre. Comines, par ses ordres, combla de présens le héraut d'Édouard, et le renvoya ainsi très-disposé à répandre dans la cour britannique les germes de la corruption par laquelle on se flattait de la désarmer.

Débarquement d'Édouard en France.

Cependant Édouard, qui ne pouvait sans honte violer les promesses formelles qu'il avait faites, rassembla ses troupes, ses vaisseaux, et vint débarquer à Calais. Il comptait y trouver l'armée bourguignonne; mais, à sa grande surprise, il y vit arriver Charles presque seul. Celui-ci s'efforça de justifier la violation de ses engagemens, en alléguant, pour excuses, la guerre du Rhin, l'invasion du Luxembourg et les armemens de la Suisse. En même temps il promit au roi d'Angleterre de lui faire livrer Saint-Quentin, et, sur sa parole, l'armée anglaise y marcha; mais le connétable, dont on avait espéré l'appui, loin d'ouvrir les portes de la ville aux Anglais, fit tirer sur eux et les repoussa loin des murs.

Ce premier succès causa une grande joie à Louis, qui éprouvait alors une vive inquiétude, ignorant le parti que Saint-Pol se déciderait à prendre dans cette circonstance.

Sur ces entrefaites, on amena au roi un domestique de Jacques Grassay, pris récemment par les Anglais et que ceux-ci avaient mis promptement en liberté. Cet homme ayant demandé instamment de parler au monarque, lui dit que Howard et Stanley, principaux ministres d'Édouard, l'avaient secrètement chargé de les recommander à sa confiance et de solliciter pour eux ses bonnes grâces. Ainsi se réalisaient déjà les promesses faites précédemment par le héraut anglais dont nous avons parlé.

Louis voulut se hâter de profiter de ces dispositions favorables, mais sans éclat pour ne point inspirer d'alarmes. Un ambassadeur aurait donné de l'ombrage; un héraut ordinaire n'aurait pu rendre le service qu'on en attendait. D'après le conseil adroit de Comines, le roi déguisa en héraut un serviteur subalterne, mais intelligent, qui partit pour le camp anglais avec des instructions secrètes. Celui-ci s'adressa aux ministres Howard et Stanley, qui l'introduisirent dans la tente d'Édouard.

Le prétendu héraut d'armes excusa d'abord le roi de France sur l'accueil fait au comte de Warwick, en assurant que l'unique motif de cette réception avait été le désir d'opposer ce comte au duc de Bourgogne. « Le roi m'a chargé, ajouta le faux héraut, de re-
» présenter à Votre Majesté que votre commun
» intérêt doit vous conseiller à tous deux la paix, que
» la saison est trop avancée pour vous laisser l'espoir

» de quelque succès important, et que, si, dans le
» but unique de servir les passions violentes du duc
» de Bourgogne, qui n'a pu vous amener aucun se-
» cours, vous prolongez votre séjour en France, les
» ennemis nombreux et acharnés que vous avez
» laissés dans votre royaume, profiteront de ce re-
» tard pour rallumer les feux mal éteints de la guerre
» civile. Le monarque français est prêt, si vous le
» voulez, à faire cesser à l'instant, par un traité
» avantageux aux deux partis, les débats qui vous
» divisent. »

Édouard, déja mécontent de la conduite de Charles, délibéra sur cette proposition avec ses ministres. Ceux-ci furent d'avis que la paix devait être conclue, puisque déjà l'armée manquait de vivres et que le duc de Bourgogne ne réalisait aucune de ses promesses.

Trève de neuf ans avec l'Angleterre.

Les deux rois nommèrent des plénipotentaires qui se réunirent près d'Amiens. On ne parla que pour la forme des anciennes prétentions d'Édouard à la couronne. Après de courtes discussions, les plénipotentiaires anglais, qui étaient, selon les actes de Rymer, Clarence, frère du roi, et l'archevêque de Cantorbéry son oncle, convinrent des articles de la paix, et promirent que l'armée anglaise évacuerait le territoire français, dès que Louis aurait versé dans le trésor du roi d'Angleterre la somme de soixante mille écus. Elle fut à l'instant payée, et les deux rois signèrent une trève pour neuf ans (1). On nomma des deux côtés des otages et des conservateurs de la trève;

(1) 1475.

chacun y comprit ses alliés, hors le duc de Bourgogne.

On convint aussi, par un autre acte, que les deux rois s'assisteraient contre toute rébellion, que le Dauphin épouserait une princesse d'Angleterre, et que la reine douairière, Marguerite d'Anjou, recouvrerait sa liberté.

Séjour des Anglais à Amiens.

La convention étant signée, on parla d'une entrevue entre les deux monarques; et, tandis qu'on faisait les préparatifs qu'exigeait cette conférence, le rétablissement de la concorde amena une confiance si prompte, que les Anglais quittaient en grand nombre leur camp pour se rendre dans la ville d'Amiens, où Louis avait ordonné qu'on les défrayât avec magnificence. Ce prince aimait mieux, dans cette occasion, prodiguer les écus et les flots de vin que le sang français. Quelques preux l'en blâmèrent; mais il en fut généralement loué, malgré la sévérité de ceux qui auraient mieux aimé conquérir la paix que l'acheter.

Comines raconte plaisamment les détails de ces saturnales où le roi tenait auberge pleine pour ses ennemis. Il envoya d'abord dans le camp anglais une telle multitude de chariots chargés de tonneaux de vin, qu'ils avaient l'apparence d'*un ost en marche*. Les Anglais, selon Comines, étaient moins défians et moins subtils que les Français; on tirait bon parti d'eux en ne les irritant pas et en leur parlant avec douceur et gaîté. Les hôtelleries d'Amiens étaient remplies du soir au matin de ces Bretons, qui buvaient et mangeaient toute la journée sans qu'il leur en coûtât la moindre dépense. Les tables étaient dres-

sées au dehors; plusieurs gentilshommes en faisaient courtoisement les honneurs.

L'affluence devint telle qu'elle inspira bientôt d'assez vives alarmes. Le roi ne les partageait point, et repoussait rudement ceux qui voulaient lui inspirer quelques craintes. Cependant, comme on apprit que déjà la ville d'Amiens comptait dans ses murs plus de neuf mille de ces insatiables insulaires, Comines lui-même en prit quelque ombrage, et résolut d'en avertir le roi.

C'était le jour des Innocens. Or, ce prince superstitieux ne souffrait point qu'on l'entretînt ce jour-là d'affaires graves ou périlleuses. Néanmoins Comines, bravant la crainte de déplaire, dit hardiment au monarque qu'il ne pouvait s'empêcher, malgré la sainteté de ce jour, de l'avertir du danger que courait la ville d'Amiens d'être prise, si l'idée de cette trahison entrait dans la tête de ces vieux ennemis de la France. Louis en fut frappé; il chargea Comines d'engager les chefs des Anglais à faire évacuer peu à peu la place.

Mais il parlait à des hommes trop satisfaits de leurs orgies pour y renoncer si facilement. D'ailleurs ces bacchanales affaiblissaient la discipline; on craignait peu les chefs, et même, dans les fumées du vin, ces chauds buveurs parlaient souvent avec assez d'irrévérence du roi d'Angleterre.

Enfin Louis se rendit lui-même dans la ville, accompagné du maréchal de Gié et d'un bon nombre d'hommes d'armes, avec lesquels ils s'assura des portes et des principaux postes; ensuite il fit insinuer à Édouard le désir qu'il avait de voir cette foule de bu-

veurs diminuer. Édouard lui conseillait de les chasser, la courtoisie de Louis s'y refusa. Toutefois les ordres des ministres arrivèrent du camp anglais, et peu à peu l'ordre se rétablit.

Dans le même temps, le connétable, qui n'avait pas été fâché de la déconvenue du duc de Bourgogne, mais qui ne voulait pas non plus voir le roi délivré totalement de la crainte des Anglais, envoya son confesseur près d'Édouard pour l'engager à ne point conclure promptement la paix, mais à rester, pendant l'hiver, en France, à Saint-Valery et dans quelque autre ville dont il lui garantissait la tranquille possession. Il lui offrit même une somme d'argent considérable pour retarder son départ. Cette fourberie tourna contre le fourbe. Édouard, las de se voir jouer par Saint-Pol et par les Bourguignons, répondit au confesseur qu'il arrivait trop tard, que son traité était signé, et qu'il retournait en Angleterre; enfin il informa Louis XI de toute cette intrigue, ce qui acheva de perdre le connétable dans l'esprit du roi.

Entrevue des rois d'Angleterre et de France.

Comines et plusieurs autres seigneurs, tant anglais que français, furent chargés par les deux rois de chercher et de fixer le lieu de l'entrevue des deux monarques. On choisit Péquigny, à trois lieues d'Amiens et sur le bord de la Somme.

Du côté de Louis, on y arrivait par une plaine large et unie, tandis que le roi d'Angleterre, pour se rendre au point désigné, devait parcourir une longue et étroite chaussée bordée de marais profonds; ce qui, suivant le dire de Comines, eût été un bien dangereux chemin pour les Anglais, si l'on n'avait pas eu l'intention d'agir de bonne foi avec eux.

Suivant l'usage, on construisit un pont, au milieu duquel, dit Comines, fut élevé un fort treillis de bois, *comme l'on fait aux cages des lions*. Les barreaux n'offraient de passage qu'à la grosseur d'un bras. A cette occasion, Louis XI rappela à Comines les détails de l'entrevue de Charles VII, Dauphin, et du duc Jean de Bourgogne, dans laquelle celui-ci fut assassiné. Le souvenir de ces scènes sanglantes glaçait encore de terreur les princes, et leur dictait toutes ces mesures de méfiance, qui aujourd'hui paraîtraient pusillanimes et extravagantes.

Le 29 d'août 1475, le roi s'avança vers le pont, suivi de huit cents hommes d'armes; peu après, Édouard arriva avec une suite encore plus nombreuse; mais, des deux parts, douze hommes seuls accompagnèrent sur le pont les deux monarques. Les vêtemens des princes étaient de drap d'or. La tête d'Édouard était couverte d'une barrette de velours noir surmontée d'une fleur de lis en diamant. En approchant de Louis, il ôta sa barrette et s'agenouilla. Le monarque français le salua affectueusement, et lui dit: « Monsieur mon cousin, soyez le très-bien venu. Il » n'y a homme au monde que je désirasse tant voir » que vous, et loué soit Dieu de quoi nous sommes » ici assemblés à si bonne intention. »

Ensuite les deux princes parlèrent des articles du traité, les approuvèrent, se firent apporter le missel ainsi que la croix, et jurèrent d'accomplir tout ce qui avait été convenu entre leurs plénipotentiaires. Enfin Louis dit au roi d'Angleterre en riant, « qu'il » fallait qu'il vînt à Paris; qu'il le festoyerait avec » les dames, et qu'il lui baillerait pour confesseur

» monseigneur le cardinal de Bourbon, qui était celui
» qui l'absoudrait très-volontiers de ce péché, si au-
» cun il en avait commis. »

Louis présenta Comines à Édouard, et lui demanda ce qu'il ferait dans le cas où le duc de Bourgogne persisterait dans son orgueil et ne voudrait point de trève. « Offrez-la-lui encore, répondit Édouard, et » s'il la refuse, vous en agirez avec lui comme vous » voudrez. » Louis fit encore au monarque anglais une autre question relativement à la guerre qu'il projetait contre le duc de Bretagne. Édouard le pria instamment de ne point combattre ce duc, qu'il avait toujours regardé comme le plus loyal de ses amis.

La conférence terminée, les deux rois regagnèrent, l'un Amiens, et l'autre son armée. En revenant de la conférence, le roi parut se repentir d'avoir si légèrement proposé au monarque anglais de venir dans sa capitale. « C'est un très-beau roi, dit-il à » Comines, il aime fort les femmes, il pourrait trou-
» ver quelque affêtée à Paris qui lui saurait bien dire
» tant de belles paroles, qu'elle lui ferait envie
» de revenir comme ses prédécesseurs, qui avaient
» trop souvent visité Paris et la Normandie. Cette
» compagnie, ajouta-t-il, ne vaut rien pour nous de
» ce côté-ci de la mer. Ce n'est qu'au-delà de cette
» mer que je veux bien le tenir pour bon frère et
» ami. »

Il n'était pas trop content, d'ailleurs, de la réponse d'Édouard relativement à la Bretagne, et chargea M. Dubouchage d'en obtenir une plus favorable. Mais le roi d'Angleterre répondit sèchement que si la Bretagne était attaquée, il repasserait certainement la

mer pour venir à son secours. Après cette réplique, il n'en fut plus question.

Mécontentement des seigneurs anglais.

Le duc de Glocester et plusieurs seigneurs anglais auxquels la paix ne convenait pas, n'avaient pas voulu assister à l'entrevue. Celui d'entre eux qui parlait le plus vivement à ce sujet dit à Comines: » Le roi d'Angleterre, en retournant si brusquement » chez lui, perd plus de gloire qu'il n'en a acquis » dans un grand nombre de batailles. — Combien en » a-t-il gagné? repartit Comines. — Neuf, reprit cet » officier, qui se nommait Bretailles. — Et combien » en a-t-il perdu? — Une seule, celle qu'il aurait dû » gagner en France. »

Louis, informé de cet entretien, appela près de lui Bretailles, lui donna mille écus, et lui promit de soutenir sa famille, qui habitait la Guienne. « Depuis ce » moment, dit Comines, on n'entendit plus Bretailles » déclamer contre la paix. »

Le roi éprouvait tant de joie de se voir débarrassé des Anglais, qu'il se permit un jour, et tout haut, quelques plaisanteries sur leur duperie et sur les moyens qu'il avait pris pour les faire tomber dans ses filets. Mais, s'apercevant tout à coup qu'il était écouté par un négociant gascon établi en Angleterre et qui demandait un passe-port pour y retourner, il le prit à part, et lui donna un emploi de mille livres pour l'obliger à rester en France, se punissant ainsi lui-même de la faute que l'indiscrétion de sa langue lui avait fait commettre.

Artifices de Louis contre le connétable.

Nous avons déjà dit que le connétable de Saint-Pol, habitué à tirer un grand profit des troubles qui agitaient la France, s'était vainement efforcé de re-

tarder la conclusion de la paix. Il faut ajouter qu'au moment où les négociations duraient encore, il avait envoyé près du roi le sire de Tréville chargé d'une mission secrète. Lorsque cet envoyé vint chez Louis, ce prince se trouvait avec Contay, agent et confident du duc de Bourgogne. L'artificieux monarque, entrevoyant qu'il pourrait tirer parti de cette circonstance, fit cacher Contay derrière un paravent, de sorte que Tréville, se croyant seul avec le roi, lui dit, pour flatter les passions haineuses dont il le savait animé contre le duc de Bourgogne, que Charles était transporté d'une telle colère contre Édouard, qu'il semblait réellement être tombé en démence ; et, à l'appui de ce propos, il s'étendit en invectives et en railleries amères contre Charles. Plus elles paraissaient plaire, plus il en chargeait le tableau. Louis XI, après s'être amusé à lui faire répéter toutes ces injures, le congédia et le chargea de complimens affectueux pour le connétable. On croit bien que Contay, indigné de ces méchancetés, se hâta d'écrire au duc de Bourgogne les détails de cette conversation dont le hasard, ou plutôt la malice du roi, l'avait rendu témoin auriculaire.

Différens traités de Louis XI.

Ce fut à cette époque (1) que le roi, fidèle à son système de duplicité, signa deux traités, l'un avec le roi d'Aragon, l'autre avec le roi de Portugal, en leur promettant à tous deux la possession de la Castille, s'ils parvenaient à en chasser Isabelle et Ferdinand.

La situation de Charles le Téméraire devenait cri-

(1) 1475.

tique. Il se voyait tout à la fois trahi par Saint-Pol, abandonné par les Anglais, par le duc de Bretagne, menacé par les Français, par les Allemands et par les Suisses. Dans sa détresse, il se vit contraint de faire fléchir son indomptable orgueil. En conséquence, il négocia et conclut, avec les plénipotentiaires de Louis XI, une trève de neuf ans. Par ce traité, il promettait de rendre au roi Vervins, pourvu que ce prince lui fît restituer Saint-Quentin.

Projets du roi et de Charles le Téméraire contre Saint-Pol.

Le connétable de Saint-Pol s'était jeté, par ses intrigues, par sa cupidité, par ses artifices, dans un péril dont aucun coup de fortune ne pouvait plus le tirer. Édouard avait intercepté et livré au roi des lettres, dans lesquelles ce connétable accusait les Anglais de lâcheté, et leur reprochait d'être tombés dans les pièges de leur ennemi. Le roi n'ignorait aucune des menées de ce perfide vassal, et Contay avait instruit le duc de Bourgogne de toutes les calomnies que Tréville avait débitées sur son compte.

Ainsi le roi et le duc, résolus de se venger, se sacrifièrent mutuellement leurs anciens amis. Louis promit au duc d'abandonner la cause du duc de Lorraine, celle de l'empereur et de la ville de Cologne, et de joindre contre eux ses armes aux siennes. De son côté, Charles déclara, par un acte formel, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, traître envers son ancien et nouveau souverain, et promit de ne lui accorder ni grâce ni appui. Le duc de Bretagne fut compris dans cette convention. Le roi et lui amnistièrent réciproquement ceux de leurs vassaux qui s'étaient révoltés contre eux, se garantirent leurs possessions mutuelles; et se pro-

mirent de s'avertir réciproquement des intrigues qui pourraient être tramées contre leurs personnes.

Les paroles des princes avaient dans ce temps si peu de poids, que, pour leur donner quelque réalité, les parties contractantes jurèrent l'observation de ce traité sur l'Évangile, sur la redoutable croix de Saint-Lô, ainsi que sur les reliques vénérées de saint Hervé et de saint Gildas. Certes, si la gloire se comptait par le nombre des traités comme par celui des victoires, Louis XI aurait surpassé en renommée Alexandre et César. Nul prince ne fit jamais autant de sermens et ne les viola avec moins de scrupule.

Dès que le connétable apprit que le roi avait juré sa perte et qu'il marchait en armes contre lui, il se sauva précipitamment dans la ville de Mons, dont le gouverneur, Aymeries, était son plus ancien ami. Il espérait trouver sûreté chez lui, et même, par son crédit, obtenir la protection du duc de Bourgogne.

Louis XI entra dans Saint-Quentin à la tête de ses troupes. De là il somma Charles de lui livrer le connétable; et, afin de le décider à exécuter ses promesses, il chargea La Trémouille de s'avancer sur la frontière de Lorraine avec cinq cents lances. Le duc hésita long-temps. Il haïssait Saint-Pol, mais encore plus Louis, et concourait avec peine à une extradition qui délivrait le roi d'un adroit et puissant ennemi. Cependant, après beaucoup de délais et de subterfuges, s'étant bien assuré que Louis consentait à lui abandonner définitivement les Lorrains, il ordonna au gouverneur Aymeries de livrer le connétable au monarque.

Arrestation du connétable.

La fraternité d'armes et la loyauté n'étaient plus

que de vains mots. Aymeries aurait pu sauver son ancien ami. Il obéit et le sacrifia. Cependant à peine Saint-Pol était livré aux soldats français, qu'Aymeries reçut un contre-ordre de Charles; mais il n'était plus temps, le sacrifice était consommé.

Son procès. Saint-Pol fut conduit à la Bastille et traduit au Parlement. L'issue de ce procès n'était pas douteuse, puisque les officiers du feu duc de Guienne et le roi d'Angleterre, ainsi que les ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon, avaient livré au roi les lettres qui prouvaient tous les complots tramés par l'accusé, dans le but d'armer ces princes contre son souverain, de lui enlever la couronne et peut-être la vie.

Saint-Pol, dans l'espoir de sauver ses jours par une nouvelle perfidie, après avoir confessé ses crimes, demanda à faire une révélation. On l'écouta. Il dit que tandis qu'il était à Mons il avait découvert une conspiration contre la vie de Louis, qu'un des principaux secrétaires du duc de Bourgogne lui avait proposé d'entrer dans ce complot, qu'enfin, et plus tard, le duc lui-même, venant à l'appui des insinuations de son secrétaire, avait proféré contre le monarque les menaces les plus exécrables. On méprisa cette dénonciation.

Après plusieurs interrogatoires, et la confession de l'accusé étant écrite, le chancelier lui dit: « Mon-
» seigneur, vous avez toujours été considéré comme
» le seigneur le plus intrépide du royaume: ne dé-
» mentez pas aujourd'hui cette réputation; car vous
» avez besoin plus que jamais de toute votre fermeté.»
Ensuite il lui demanda de remettre entre ses mains le collier de l'ordre de Saint-Michel et l'épée de conné-

table. Saint-Pol rendit l'un, et déclara qu'on lui avait déjà pris l'autre.

Enfin le président de Popincourt lui lut l'arrêt qui le condamnait à avoir la tête tranchée. « Dieu soit » loué! répondit Saint-Pol. La sentence est dure. Mon » seul désir à présent est que Dieu veuille m'admettre » aujourd'hui en sa présence. »

Il fut conduit à l'échafaud, accompagné de quatre docteurs, le pénitencier, le curé de Saint-André-des-Arts, un cordelier et un augustin. Il se confessa, mangea un morceau de pain bénit, entendit la messe, demanda la permission de communier, et éprouva un inexorable refus. Avant de monter à l'échafaud, il dit qu'il avait sur lui soixante écus d'or qu'il voulait distribuer aux pauvres. Cette aumône devint un sujet de dispute scandaleuse entre les quatre docteurs. Chacun prétendait la recevoir pour son couvent. Fatigué de ce débat honteux, Saint-Pol partagea entre eux son or, fit sa dernière prière, salua noblement le chancelier et le peuple, se mit à genoux, et sa tête tomba. Sa mort.

Ainsi mourut, dit Duclos, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, issu d'une maison impériale, beau-frère du roi de France, oncle de celui d'Angleterre; grand capitaine, puissant en terres, mais ambitieux, ingrat et perfide.

On demanda aux docteurs qui l'assistaient s'il ne leur avait rien donné en secret, ils répondirent qu'ils n'en avaient reçu que des aumônes, une bague d'or destinée au doigt d'une statue de la Vierge, et un talisman qu'il portait toujours sur lui, comme préservatif contre les poisons. Son intention était de le

donner à son fils. Le roi le prit pour lui, et laissa les aumôniers disposer du reste, suivant l'intention du donateur. Il confisqua ensuite ses terres et les donna au duc de Bourgogne.

Louis XI ne rechercha pas ses complices. Sa colère ne frappait d'ordinaire que les grands. Le vulgaire trouvait souvent grâce près de lui. La chute de quelques têtes illustres semblait entraîner avec elles les colonnes de la puissance féodale. C'est elle qu'il voulait abattre, et ce fut probablement le souvenir de ses sanglans trophées qui fit dire depuis à François Ier : « C'est Louis XI qui a mis les rois de France hors » de page. »

On fit à cette époque dans Paris une épitaphe pour Saint-Pol. Jean de Troye la rapporte dans ses mémoires, et je la cite comme un échantillon du genre de poésie de ce temps, genre auquel certains novateurs voudraient faire aujourd'hui remonter, ou plutôt redescendre nos muses.

Mil quatre cens l'année de grace
Soixante-quinze, en la grande place
A Paris, que l'on nomme Grève,
L'an que fut fait aux Anglais trève,
De décembre le dix-neuf,
Sur un eschaffaut fait de neuf,
Fut amené le connétable,
A compagnie grand et notable,
Comme le veut Dieu et raison,
Pour sa très-grande trahison,
Et là il fut décapité
En cette très-noble cité.

Conquête de la Lorraine par le duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne, contraint de renoncer à tout

espoir de détrôner Louis XI par la main d'Édouard, et réduit lui-même à signer une trève avec ce monarque, ne s'occupa plus que des moyens d'arriver au but principal de son ambition; et, comme le roi lui abandonnait Réné de Vaudemont, il marcha contre ce prince, et conquit rapidement la Lorraine.

Déjà maître paisible de la Flandre, de l'Artois, d'une partie de la Picardie et des deux Bourgognes, il voulait envahir la Suisse. Le vieux roi Réné, souverain de la Provence, proposait de lui léguer l'héritage de cette riche province; et, cette acquisition faite, Charles croyait facile de s'emparer du Milanais, dont les habitans détestaient leur souverain Galéas. C'était de la réunion de toutes ces conquêtes que le duc de Bourgogne espérait former une des plus puissantes monarchies de l'Europe.

Ce plan, tout gigantesque qu'il paraît, aurait pu se réaliser, si cet ambitieux prince avait eu autant de prudence que de courage. Son armée était nombreuse, ses richesses immenses, ses généraux habiles, ses soldats intrépides. Il attaquait en masse des états divisés, des forces disséminées. La fortune lui ouvrait une large et facile carrière; mais la fougue et la cruauté de son caractère tournèrent contre lui les chances qui lui étaient le plus favorables, et creusèrent sous ses pas un abîme, dans lequel il se précipita et périt.

Au lieu de marcher avec la prudente majesté d'un habile général et d'un grand prince, il courut contre ses ennemis avec l'ardeur d'un jeune soldat, traita les vaincus en tyran, et mourut en aventurier.

Guerre des Suisses contre le comte de Romont.

Vainqueur des Lorrains, il ne garda plus de me-

sure avec les Suisses, et fit saisir plusieurs chariots de marchandises appartenant à des négocians de l'Helvétie. Leurs effets furent saisis et leurs personnes maltraitées. Cet acte de violence irrita plus qu'il n'effraya ces pâtres, ces montagnards modestes, mais vaillans. Leurs pères avaient conquis la liberté et renversé la domination autrichienne; la menace d'une nouvelle tyrannie révolta leur fierté, ils coururent aux armes et se préparèrent au combat.

D'abord ils envoyèrent un noble défi au comte de Romont, qui commandait les troupes bourguignonnes sur leurs frontières. « Vous payez d'ingratitude, » lui disaient-ils, les services que nous vous avons » rendus pour la défense de votre pays; nos mar- » chands, nos messagers, nos hommes de guerre, » ont été pris et tués par vos ordres: ainsi vous avez » violé la justice en nous outrageant. La violence ap- » pelle la violence. Nous voulons donc, et certes » nous y sommes forcés, nous défendre par voies de » fait, si bien que vous disiez bientôt, *C'est assez;* » et par là nous garderons notre honneur. — A » Berne, le 14 octobre 1475. »

En même temps, ils envoyèrent de tous côtés des courriers pour Fribourg, Soleure, Neufchâtel, Bienne et le Valais, chargés d'exciter leurs alliés à prendre les armes. Tous répondirent à cet appel, et bientôt, de concert avec les Fribourgeois, ils entrèrent en armes sur les terres où commandait Romont. Les forces de celui-ci n'étaient en grande partie composées que d'Italiens à la solde de Bourgogne, et son effroi fut grand lorsqu'il vit ces intrépides montagnards renverser tous les obstacles qui s'opposaient

à leur course, briser les portes des villes à coups de hache, et s'emparer sans artillerie de plusieurs forteresses, telles que Morat, Moudon, Iverdun, Grandcourt, et autres. Durs après la victoire comme pendant le combat, ils massacraient ceux qui leur résistaient, et noyaient les prisonniers. On les vit même punir de mort leur bourreau, qui s'était laissé attendrir par les larmes d'un jeune prisonnier.

Les Suisses entrèrent dans le pays de Vaud; Lausanne se soumit et contracta alliance avec eux. Ils s'avancèrent même jusqu'auprès de Genève, qu'ils rançonnèrent. Le duc de Bourgogne assiégeait Nanci, lorsqu'il apprit les hostilités commises par les Suisses, ainsi que leurs rapides succès. Il jura de s'en venger.

Efforts de Louis XI pour détourner le duc Charles de la guerre contre les Suisses.

(1) Louis XI, ne prévoyant pas l'issue de cette guerre, tenta beaucoup d'efforts pour en détourner le duc : il craignait de se voir contraint à secourir ses alliés, ou d'être encore taxé de parjure, s'il ne remplissait pas les engagemens qu'il avait contractés avec eux. Ses conseils ne firent qu'irriter Charles, peu disposé à écouter des avis contraires aux siens, et surtout ceux qui lui venaient de l'homme qu'il haïssait le plus.

Sur ces entrefaites, le roi, ayant découvert un complot du comte de Campo-Basso contre le duc, l'en avertit, et lui dit même que ce perfide Italien lui avait fait proposer de livrer Charles entre ses mains, ou de le tuer. Cet avertissement n'inspira aucune confiance au duc, il ne fit même que consolider la faveur du lâche Italien. « Si l'avis que me fait passer le roi, dit

(1) 1476.

» le prince, eût été vrai, il ne me l'aurait pas donné. »

Louis n'obtint pas plus de succès dans ses démarches pour engager les Suisses à se soumettre. Au reste, la démence de Charles ne tarda pas à se manifester par des signes si certains, que les craintes du roi se dissipèrent.

Députation des Suisses au duc de Bourgogne.

Les Suisses, rassemblés à Zurich, envoyèrent des députés au duc de Bourgogne. Ils étaient chargés de montrer un grand désir de la paix, et de demander que leur querelle avec le duc fût soumise à des arbitres. Charles ne leur répondit que par des reproches et des menaces, et déclara qu'il leur ferait expier la ruine du pays de Ferette, la mort du sire de Hagenbach, les dévastations de la Franche-Comté, la confiscation des terres du comte de Romont, et les insultes faites à Genève, ainsi qu'au duc de Savoie.

La réponse des députés républicains fut courte et fière : « La paix, dirent-ils, vous serait plus profi-
» table que la guerre. Vous n'avez rien à gagner avec
» nous; nos prisonniers n'ont que du fer pour vous
» payer leur rançon. Il y a plus d'or et plus d'argent
» dans vos éperons et sur les harnais de vos chevaux,
» que vous n'en trouverez dans toute la Suisse. »

Tout fut inutile; les prières du margrave de Bade, les remontrances des États de Flandre échouèrent également. Charles répondit à ceux-ci :

« C'est la dernière fois que je demanderai des sub-
» sides à mes sujets, au lieu de les exiger. Je leur
» prouverai que je suis leur maître. J'ai le droit de
» leur imposer des taxes; s'ils refusent de les payer
» je suis assez puissant pour les châtier comme ils le
» méritent. »

Ainsi le duc se mit en mouvement avec son armée. Le roi, instruit de ses desseins, se tint prêt à agir, suivant les chances que lui offrirait la fortune. Il renouvela d'anciennes prétentions, relativement aux villes de la Somme, et reprocha au duc l'inégalité du partage des dépouilles de Saint-Pol. « Nous nous sommes » partagé, dit-il, le renard; M. de Bourgogne a eu » la peau qui était fort riche, et moi seulement la » chair qui ne valait rien. » Quel siècle! quel langage! quelle horrible raillerie au sujet du sang versé sur un échafaud!

Duplicité de Louis XI.

Au reste, Louis, n'ayant pu préserver les Suisses de la guerre, ne songea plus qu'à les encourager par des promesses de secours. Un scrupule agitait son esprit à la fois machiavélique et superstitieux. Il craignait, en prenant part à cette guerre, de violer son serment et la trève. Ainsi, consultant les casuistes de sa cour, il leur soumit cette question: « Le Roi peut-» il dès à présent, sans faire de nouvelles sommations » au duc de Bourgogne, le déclarer rebelle, et souf-» frir qu'aucun prince, aucun état puissent le com-» battre et lui porter dommage? peut-il le permettre » et y concourir? » A quoi les docteurs répondirent servilement que le monarque, sans charger sa conscience, pouvait faire entendre aux princes et états dont il s'agissait, qu'il les verrait avec satisfaction s'armer contre le duc de Bourgogne, mais sans les requérir formellement et sans leur prêter aucun secours effectif, à moins que ledit duc n'eût désobéi aux ordres que le roi lui donnerait.

Cette marche cauteleuse eut de funestes résultats. Plusieurs officiers ou agens de Louis, croyant à sa

sincérité, se conduisirent vis-à-vis du duc de Bourgogne comme ils le devaient à l'égard d'un prince allié de leur souverain. Ils en furent punis, les uns par la prison, les autres par la mort ou par la confiscation de leurs biens.

Le roi, informé des promesses faites par le roi Réné, de léguer à Charles le Téméraire son comté de Provence, lui envoya des ambassadeurs, qui le menacèrent de le faire juger par le Parlement comme coupable de félonie, en enlevant à la couronne un fief qui devait lui revenir de droit, et d'ingratitude pour le roi, auquel il devait la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou. Enfin, pour donner plus de poids à ses menaces, Louis, suivi d'un corps de troupes nombreux, s'approcha de Lyon, sous prétexte de faire un pèlerinage à Notre-Dame du Puy en Velay.

Massacre de la garnison de Granson.

Tandis qu'il faisait ce voyage, Charles, poursuivant ses desseins, attaqua la ville de Granson, défendue par cinq cents Suisses, la força de se rendre à discrétion, et massacra impitoyablement tous les prisonniers.

Pour juger de l'impression que produisit dans l'opinion publique cet acte de férocité, il suffira de lire la courte relation de cet évènement, écrite par Molinet, chroniqueur aux gages du duc de Bourgogne, et qu'il avait nommé son historiographe.

« Quand monseigneur le duc Charles, dit-il, eut » conquis la ducé de Lorraine, où il assist fort bonne » et souffisante garnison es villes principales, jusques » au nombre de quatre cents lances, il mena très- » forte et puissante armée au pays des Suisses, où il

» assiégea la ville de Granson, garnie d'environ cinq » cents Allemands bien accoustés pour la défendre, » et après qu'elle eust esté horriblement battue de » courteaux et des serpentines, elle fut prinse par un » très aspre et cruel assault et pillée nettement. Les » gens de guerre qui l'avaient en garde se retirèrent » au chastel, lequel fut vistement suivi d'une bom- » bardelle qui s'adressa contre une tour esbranlée; » puis les Bourguignons affustèrent une grosse » bombarde, nommée la Bergère, dont ils furent » tellement espoventés qu'ils se rendirent à la vo- » lunté de monseigneur le duc, et laquelle volunté » porta que, sans excepter un seul, tous les hommes » de guerre qui furent illecq trouvés, seraient noyés, » pendus et estranglés, et furent iceux hommes livrés » au prévost des mareschaux nommé Maillotin le » Barré, lequel, sans pitié et miséricorde, en fit » pendre par trois bourreaux, aux arbres prochains, » le nombre de quatre cents ou environs, et les aultres » furent noyés au lac. Il n'estait si dur cœur qui ne » deusist avoir pitié de regarder les pauvres hommes » pendus aux branches desdits arbres, en telle mul- » titude qu'elles rompaient et chéaient sur la terre, » avec les hommes à demi morts, qui piteusement » par cruels satellistes estaient mutilés. »

Bataille de Granson.

Les Suisses n'avaient pu se réunir à temps pour ravitailler et secourir l'infortunée garnison de Granson. Mais dès qu'ils apprirent le massacre de leurs compatriotes, ils jurèrent d'en tirer vengeance. Le cri, *aux armes!* retentit dans les montagnes; il s'y répandit avec une incroyable rapidité. Morat vit bientôt accourir près de ses murs les milices de Zurich, de

Baden, de l'Argovie, de Bâle, de Lucerne, de Colmar, de Schélestadt ; les vieilles lignes de Schwitz, Uri, Unterwalden, Zug, Glaris; les soldats de Saint-Gall, de Schaffouse, d'Appenzel.

Cette armée s'éleva bientôt au nombre de vingt mille combattans. Elle s'avança jusqu'à la vue du château de Vaux-Marcus, situé sur le chemin de Granson à Neufchâtel. Les Bourguignons s'en étaient rendus maîtres sans résistance. Un de leurs postes, et le plus avancé, l'occupait. A quelque distance en arrière, Charles avait établi son camp dans une vaste plaine qui lui offrait l'avantage de pouvoir déployer ses forces et sa nombreuse cavalerie.

Ses plus vieux et ses plus sages capitaines lui conseillaient d'y attendre l'ennemi, mais il méprisait trop ses rustiques adversaires pour consulter l'expérience et la raison. Enivré de colère et d'orgueil, il taxa de timidité la prudence du grand bâtard de Bourgogne qui s'efforçait de modérer son ardeur. Il s'avança donc imprudemment vers Neufchâtel et s'engagea dans un défilé étroit dont les Suisses garnissaient les hauteurs. Dès que ceux-ci aperçurent son avant-garde, ils descendirent de leurs montagnes avec intrépidité; et lorsqu'ils furent en présence de leur superbe ennemi, tous se jetèrent à genoux, demandant humblement à Dieu de protéger la justice de leur cause.

Charles, trompé par ce mouvement, s'écria : « Voyez ces vilains, qui demandent merci. Ils nous » déclarent la guerre, et n'osent pas la commencer. » Par saint Georges ! nous aurons bientôt détruit ces » chiens, et tout ce qui leur appartient sera le butin

» des Bourguignons. » L'erreur ne fut pas de longue durée.

A l'instant les républicains, relevés, s'avancent en bataillons carrés, fondent sur l'avant-garde bourguignonne en phalanges serrées, hérissées de longues hallebardes. Vainement le duc chargea vaillamment ces braves cohortes et en enfonça quelques-unes, les montagnards se rallièrent, reprirent l'avantage, et contraignirent leurs ennemis à se retirer jusqu'aux bords de l'Arnon, où se trouvait le camp retranché dont ils n'auraient pas dû s'éloigner. Un grand nombre de Bourguignons avaient péri dans le combat, entre autres le sire d'Aymeries, Jean de Lalain et le sire de Poitiers.

Charles espérait, ayant rejoint le corps de son armée, qu'une bataille livrée sur un terrain plus favorable ramènerait la victoire sous sa bannière. Mais tandis qu'il s'y préparait, l'armée suisse, continuant à gagner toutes les hauteurs, débordait et investissait son camp. Bientôt on entendit les airs retentir de ce cri de vengeance : *Granson ! Granson !* accompagné du bruit effrayant de deux cornes énormes qui, selon la tradition populaire, avaient été jadis données à l'Helvétie par Charlemagne. Leurs sons rauques et lugubres étaient répétés par les échos des montagnes et répandaient parmi les rangs bourguignons la même épouvante dont le souvenir glaçait encore les Autrichiens, lorsqu'ils se rappelaient les terribles combats annoncés par ces deux trompes, que le peuple nomma *le Taureau d'Uri* et *la Vache d'Untarwalden.*

Le duc lui-même parut consterné lorsqu'au lieu

d'une poignée de paysans qu'il croyait détruire par un faible effort, il se vit de toutes parts cerné par vingt mille guerriers qui s'avançaient contre lui d'un pas ferme, sans qu'aucune charge pût rompre leurs rangs, sans que les coups de sa redoutable artillerie semblassent y jeter le plus léger désordre.

Défaite des Bourguignons.

Néanmoins Charles déploya dans ce danger son impétuosité ordinaire et son bouillant courage, mais sa cavalerie dispersée porta l'épouvante dans ses rangs. Les Italiens à sa solde prirent les premiers la fuite. Dans ce moment, les Suisses, découvrant leurs canons, foudroyèrent son infanterie ébranlée. Vainement le duc les rappelait à grands cris, leur prodiguait les épithètes les plus injurieuses, et les frappait à grands coups; la terreur rendait l'obéissance impossible. Aucun n'osait attendre ces bataillons serrés qui descendaient rapidement des montagnes, sans qu'aucun obstacle pût arrêter leur course. La déroute fut générale, la victoire complète; Charles lui-même, ayant perdu son camp, son armée, ses bagages, son artillerie, et ne voyant plus autour de lui que cinq de ses serviteurs, prit la fuite, et courut sans s'arrêter jusqu'au château de Jougne, à l'entrée d'un défilé du Jura.

Sa rage et son désespoir étaient tels que personne n'osait lui adresser la parole. Son fou seul, nommé le Glorieux, lui dit, en courant à côté de lui: « *Ah! Monseigneur! nous voilà bien annibalisés!*

Butin fait par les Suisses à Granson.

Le butin fut immense; car dans ce temps les princes déployaient encore plus de magnificence dans leurs camps que dans leurs palais, et, contre toute raison, ils exposaient aux hasards de la guerre leurs

plus riches trésors, quelquefois même leurs archives. La discipline sévère des chefs voulait inutilement mettre un peu d'ordre dans le pillage.

L'éclat d'une si magnifique proie éblouissait les regards de ces rustiques guerriers, et les plongeait dans un enchantement qui ne leur permettait pas d'écouter la voix de leurs capitaines. Mais s'ils saisirent avec avidité cette foule d'objets précieux, ils en retirèrent peu de profit; nul d'entre eux ne connaissait le prix des richesses qui tombaient entre leurs mains. La vaisselle d'argent était prise par eux pour de l'étain; ils la vendaient pour quelques sous; les vases d'or leur semblaient trop pesans; ils les changeaient pour avoir un peu d'acier ou de fer; les diamans même n'étaient à leurs yeux que de grosses pierres inutiles; ils en prirent trois énormes dont l'un, vendu par eux à un curé pour trois écus, passa de main en main, et après avoir en courant enrichi beaucoup de familles, tomba finalement au pouvoir du pape Jules second. Un autre, marchandé par un sultan et par Charles-Quint, fut acheté par Henri VIII, roi d'Angleterre, dont la fille Marie le porta à l'arrière-petit-fils du duc de Bourgogne, de sorte que la maison d'Autriche en hérita. Un troisième, nommé *le Sanci*, après beaucoup de voyages, appartient aujourd'hui à la couronne de France. Quant aux riches tapis, aux tentures de soie et de velours, ainsi qu'aux étoffes d'or et de Damas, et aux précieuses dentelles qui paraient les tentes bourguignonnes, on les laissa long-temps entassés dans de lourdes caisses, et les pâtres belliqueux de l'Helvétie ne les en tirèrent que pour les vendre aux étrangers comme de la toile commune.

Ce qu'ils conservèrent avec fierté, ce furent les canons de Charles, ses riches armures, ses lances ornées d'ivoire, étincelantes de rubis, sa bannière ducale, celles de ses vassaux, son collier de la Toison, son fauteuil d'or massif, noble trophée, qui rappelait le triomphe de l'héroïque liberté sur la tyrannie présomptueuse.

Le principal chef de cette armée victorieuse, Nicolas de Scharnachtal, conféra sur le champ de bataille la chevalerie aux capitaines dont la vaillance avait remporté la palme de cette glorieuse journée, tels que Mullinen, Bonstetten, Reding et Diesbach.

Le roi attendait impatiemment des nouvelles de cette bataille: le succès des Suisses surpassait tellement ses espérances, que sa joie triompha de sa dissimulation. Elle éclata par des transports peu convenables, et regardant la défaite des Bourguignons, comme un signe certain de la protection que Dieu lui accordait, il acheva son pèlerinage, et jamais, dit-on, ne s'agenouilla au pied des autels avec plus de ferveur et de reconnaissance.

Défection des alliés du duc de Bourgogne.

Ses menaces contre les princes qui s'étaient liés avec Charles devinrent plus hautaines et plus pressantes. Elles réussirent: l'infortune trouve peu d'amis fidèles. Galéas prétendit que la peur seule avait motivé sa défection. Il offrit soumission et argent. Louis accepta l'une et dédaigna l'autre.

Ce prince avait ordonné au Parlement de lui mander comment il procèderait contre le roi Réné. La cour répondit qu'on pouvait, en justice rigoureuse, lancer contre le roi de Sicile un décret de prise de corps, mais qu'en considération de son âge et de sa

parenté, il valait mieux l'ajourner à comparaître devant le roi ou son Parlement, sous peine de bannissement et de confiscation. On n'en vint pas à cette extrémité.

Négociation de Louis avec le roi René.

Le bon vieux roi de Sicile, malheureux dans toutes ses entreprises en Italie, tourmenté par les chances diverses qui avaient porté sa fille Marguerite tantôt au faîte de la gloire, tantôt au comble du malheur, inquiet du sort de son petit-fils, le duc de Lorraine, et se défiant avec raison du sombre caractère de Louis XI, était fatigué des affaires, pour lesquelles il n'était pas né.

Aimant les lettres et les arts avec passion, après avoir, contre la coutume générale, consacré toute sa vie au bonheur de ses peuples, il avait résolu de finir ses jours dans un doux repos. L'étranger arrivant chez lui, n'y voyait que fêtes, bals, mascarades, jeux champêtres; le bruit des armes avait fait place aux musettes, aux violons, aux flûtes et aux hautbois. Ses chevaliers étaient devenus des troubadours. L'air ne retentissait que de gaies ballades et de tensons d'amour. L'heureuse Provence rappelait alors la paisible et champêtre Arcadie. On comprend sans peine qu'un tel prince n'aurait pas voulu hasarder sa frêle couronne contre de durs colosses, tels que le farouche Louis XI et l'impétueux Charles.

Aussi, dès qu'il sut le Bourguignon vaincu, d'après l'avis de ses vieux conseillers, tous très-pacifiques, il n'hésita plus à rompre ses engagemens avec lui, et à désarmer la colère du monarque français. L'accord fut facile et prompt. Marguerite, désabusée des grandeurs humaines, ne s'opposa point à ses désirs. D'ail-

leurs elle mourut peu de temps après, et l'on convint d'une entrevue entre le monarque provençal et son neveu le roi de France.

Le roi l'accueillit avec amitié. Toutefois, comme il voulait rappeler le passé, le sénéchal de Provence, Jean de Cossa, lui dit avec loyauté: « Sire, ne vous » étonnez pas que votre oncle, le roi mon maître, » ait proposé au duc de Bourgogne de lui léguer son » sceptre. La faute en est à vous seul, et j'avoue que » ses plus fidèles serviteurs et moi, nous lui avons » conseillé d'en agir ainsi. Car, malgré les liens du » sang, vous vous êtes emparé de ses châteaux d'An- » gers et de Bar; et il n'a entamé ses négociations » avec le duc de Bourgogne que pour vous engager » à réparer vos torts, à faire droit à nos plaintes, et » à traiter ledit seigneur roi en bon ami et parent. »

Cette franchise plut à Louis; et, loin d'exiger que Réné le nommât incessamment son héritier, il consentit à ne recueillir ce riche héritage, que dans le cas, facile à prévoir, où le duc de Calabre mourrait sans enfans.

Louis XI, constant dans son système de corruption, voulut gagner quelques serviteurs du vieux roi; mais peu s'y prêtèrent, et Palamède de Forbin surtout se distingua par sa fidélité; vertu la plus rare de toutes, à cette malheureuse époque.

Tout étant arrangé, Louis partagea de bonne grâce les plaisirs, les jeux, les fantaisies champêtres et poétiques de son oncle; cette complaisance lui coûtait peu, car le roi était assez enclin à la galanterie, quand elle ne contrariait pas sa politique. Plusieurs poètes du temps nous ont conservé les noms de la Gigonne

et de la Pasaefillon, dont il avait payé les faveurs par de riches dots et de beaux présens.

La duchesse de Savoie n'osa plus assister de ses armes le prince bourguignon; mais, gardant plus de mesure dans son inconstance, elle offrit au moins à son allié vaincu les conseils et les consolations de l'amitié.

Sombre désespoir de Charles le Téméraire.

Charles en avait besoin. Réveillé en sursaut de ses rêves de conquête par un coup de foudre imprévu, humilié par un ennemi qu'il avait méprisé, mis en fuite et ruiné par une armée de montagnards, il était tombé dans une profonde mélancolie, qui semblait parfois troubler sa raison.

Farouche, taciturne, inaccessible, nul ne pouvait l'aborder. Il n'osait plus se montrer en public, et ne voulut plus même souffrir qu'on changeât ses vêtemens et qu'on lui coupât la barbe. Jamais un orgueil plus présomptueux n'était tombé de si haut. Son médecin seul, Angelo Catto, trouva moyen, à force de ménagemens et de soins, de lui rendre le bon sens et l'espérance.

Ses préparatifs pour une nouvelle guerre.

Dès que celle-ci entra dans son cœur ulcéré, elle lui rendit sa force, sa violence, et la plus ardente de ses passions, celle de tirer vengeance de ses ennemis. Ainsi, reprenant son activité, et paraissant se retrouver lui-même, il reçut une ambassade de l'empereur, assista aux cérémonies publiques, écrivit à toutes ses communes, appela aux armes tous ses vasseaux, leva des soldats dans tous les pays de sa domination ainsi que chez plusieurs princes étrangers, prodigua partout les prières, les promesses, les menaces, et parvint enfin à rassembler une armée presque aussi formidable que celle qu'il avait perdue.

En même temps, fléchissant sa fierté, il envoya des ambassadeurs au roi pour l'engager à garder la neutralité et à observer fidèlement la trève jurée. Le roi, dans ce moment, était peu disposé à l'écouter. Il venait même, pour punir le saint Siège de toutes les tracasseries qu'il lui avait suscitées relativement aux libertés de l'Église gallicane, d'envoyer un corps de troupes dans le comtat d'Avignon et de faire arrêter le cardinal de Larovère.

Dès que Charles fut instruit de cette entreprise, reprenant sa hauteur accoutumée, il fit dire à Louis que, s'il poursuivait son dessein et s'il ne relâchait pas le cardinal, la trève serait à l'instant rompue, et que la guerre recommencerait. Louis céda, remit le légat en liberté, rejeta l'alliance de Réné de Lorraine, et montra beaucoup de déférence au duc de Bourgogne ; car il ne voulait pas détourner ce vassal fougueux d'une guerre qui allait probablement consommer sa ruine.

Dispositions des Suisses.

Charles, en effet, revenu à son ancienne ivresse d'espérance, de gloire et de conquêtes, venait de passer en revue, à Lausanne, sa brillante et nombreuse armée. Elle défilait sous ses yeux, en criant : *Par saint Georges, prompte vengeance !* mais ce n'était plus le cri du courage, c'était la clameur de la licence. Tous ces guerriers de différens pays ne croyaient plus à la fortune de leur chef, le lien du respect était rompu : l'obéissance est faible quand la confiance a disparu.

Le duc espérait que ses ennemis viendraient l'attaquer dans le pays de Vaud, où il était campé; mais les Suisses n'y pensaient pas. Tranquilles après leurs

triomphes, ils s'étaient retirés dans leurs montagnes, et avaient déposé leurs armes pour reprendre leurs bêches. Berne seule, en querelle avec la duchesse de Savoie, tenait quelques troupes sur pied, et sollicitait l'appui des autres cantons.

Toutefois, dans une assemblée à Lucerne, on avait décidé toutes les mesures à prendre si la guerre éclatait de nouveau. Le règlement arrêté par ces braves montagnards était remarquable par sa sévérité : les vagabonds étaient bannis des camps ; on défendait le jeu, les juremens, les combats singuliers. Il était prescrit de prier Dieu avant d'attaquer l'ennemi, de ne goûter aucun repos avant d'avoir vaincu, de ne jamais faire aucun prisonnier ; mais on devait épargner les femmes, les vieillards et les enfans. La mort était le châtiment du lâche, de l'incendiaire et du sacrilège.

Bientôt le bruit se répandit que l'armée bourguignonne s'avançait menaçante : de nombreux messagers partirent. Le cri d'armes retentit ; les confédérés se réunirent. Morat, qui paraissait devoir être attaquée la première, fut fortifiée avec soin. Cette ville est à six lieues de Berne.

Bataille de Morat.

Comme le duc ne voyait point encore de troupes réunies entraver sa marche, il croyait, dans son orgueil, que la terreur s'était répandue en Helvétie, et qu'il aurait plus de peine à trouver les Suisses qu'à les vaincre. Cette erreur durait encore, lorsqu'il établit son camp à une lieue de Morat.

Le comte de Romont s'avançait en même temps au milieu des marais qui se trouvent entre les lacs de Neufchâtel, de Morat et de Bienne. Lui et les Sa-

voyards qu'il commandait furent battus et forcés à la retraite par les paysans de cette contrée.

Peu de jours après, Morat fut attaquée. Soixante-dix bombardes foudroyèrent ses murs; une large brèche fut ouverte, on ordonna l'assaut; les Bourguignons, après sept heures de combat, se virent repoussés. La garnison de Fribourg détruisit un corps de troupes venues de Nice pour renforcer l'armée de Bourgogne. Pendant ce temps, la confédération des Suisses s'armait et se rassemblait peu à peu. Charles s'indignait de la résistance qu'opposaient à toutes ses forces deux mille paysans intrépides. Leur opiniâtreté sauva l'Helvétie; elle donna le temps aux guerriers de tous les cantons de se réunir. On ne tarda pas à voir paraître leurs bannières sur le sommet des montagnes.

Sur ces entrefaites, Réné, duc de Lorraine, leur amena trois cents chevaux. Ce jeune prince, abandonné par Louis XI, avait été lever en Allemagne quelques recrues. Cet illustre exilé, victime des rigueurs de Charles et de Louis, venait prêter l'appui de son nom et de ses armes, aux courageux défenseurs de la liberté helvétique.

On n'attendait plus que les guerriers de Zurich; Waldman, l'un de leurs compatriotes, s'efforça de réveiller leur ardeur. « Une heure perdue, leur écri-
» vait-il, livrera Morat à l'ennemi. Nous sommes dé-
» truits si nous ne donnons pas bataille promptement.
» Les Bourguignons sont deux fois plus nombreux
» qu'ils ne l'étaient à Granson, mais Dieu nous sou-
» tient et nous fera triompher. » Sa voix fut entendue, et les guerriers de Zurich arrivèrent.

Une chaîne de collines et une forêt épaisse cachaient aux Bourguignons les dispositions et les manœuvres des Suisses. Un capitaine de Strasbourg proposa à ces braves républicains de fortifier leur camp pour rompre le premier choc des masses bourguignonnes. Après un moment de silence, les Suisses répondirent : « Si nos alliés sont prêts à combattre, » l'instant est venu, l'art des fortifications n'est pas » le nôtre. Suivons l'exemple de nos pères et marchons » hardiment à l'ennemi. »

Le duc de Bourgogne avait rangé régulièrement son armée en bataille entre un lac et Morat. Le grand bâtard et Ravenstein commandaient sa gauche, Crève-cœur et d'Esquerdes conduisaient le corps de bataille. Le duc occupait la droite avec les Anglais, ses archers et sa plus forte cavalerie. Le jeune prince de Tarente quitta l'armée bourguignonne la veille de la bataille, furieux d'avoir sollicité et espéré sans succès la main de la fille de Charles. Depuis Hélène, jamais princesse n'avait attiré plus de prétendans, armé plus de rivaux et causé plus de discorde.

Les Suisses donnèrent les premiers le signal du combat, s'agenouillèrent, adressèrent leurs prières au ciel, se mirent en marche et s'avancèrent en s'écriant : « Dieu fait briller pour nous son soleil ; combattons » pour notre patrie, ne souffrons pas que des étran- » gers, des Bourguignons, des Italiens outragent nos » femmes et enlèvent nos filles. »

Dans ce premier choc, le duc de Lorraine eut un cheval tué sous lui, ses hommes d'armes éprouvèrent de grandes pertes. Une grande partie des canonniers bourguignons fut tuée.

Charles ne s'était pas attendu à une si brusque attaque, il y courut et fut étonné du nombre des ennemis. Les Suisses s'élançaient sur ses retranchemens; bientôt il s'aperçut qu'une autre troupe l'avait tourné et pénétrait dans son camp : les Suisses franchirent les fossés, s'emparèrent de l'artillerie et s'en servirent contre les Bourguignons.

Déroute de l'armée de Charles.

Néanmoins la défense des archers des Anglais et de la garde du duc fut opiniâtre. Somerset, Mailli, Montaigu et le fils aîné du connétable de Saint-Pol périrent dans ce combat, ainsi que beaucoup d'autres chevaliers. Jacques du Maes, portant la bannière du duo, tomba percé de coups, sans la quitter. En même temps la garnison de Morat enfonça l'aile droite; alors l'arrière-garde des Suisses pénétrant dans le corps de bataille, toutes les positions de Charles se trouvèrent entamées et débordées. Son armée épouvantée ne put réparer son désordre, tout se dispersa, la déroute fut entière ; le duc lui-même, suivi de douze hommes d'armes, ne dut son salut qu'à une prompte fuite.

Carnage après la bataille de Morat.

Ainsi, pour la seconde fois, ces pâtres tant méprisés avaient anéanti les forces du plus belliqueux et du plus redoutable prince de l'Europe. Ce désastre même fut encore plus complet que le premier, car la cavalerie autrichienne et lorraine poursuivit les fuyards et en fit un affreux carnage. Une grande partie des vaincus trouva la mort, soit dans les marais, soit dans le lac dont les flots étaient rougis de leur sang. Trois siècles après, des pêcheurs en retiraient encore avec leurs filets, des glaives, des casques et des cuirasses. Ce triomphe éclatant de la Sparte

nouvelle des Alpes sur le Xerxès du Nord, consolida la liberté helvétique et illustra nos temps modernes.

La perte des Bourguignons fut évaluée à dix mille hommes. Tous les historiens du temps reprochent aux Suisses des actes de cruauté féroce après la victoire. Ce qui est certain, c'est qu'ils construisirent, avec les ossemens des vaincus, un affreux monument de vengeance, que le peuple nommait l'Ossuaire des Bourguignons. Il portait cette inscription : *Deo optimo maximo. Inclyti et fortissimi Burgundiæ ducis exercitus, Moratum obsidens, ab Helvetiis cæsus hoc sui monumentum reliquit.*

Pendant trois siècles les regards de l'humanité furent affligés par cette colline d'ossemens qu'on leur montrait avec orgueil; on a reproché aux Français, en 1798, d'avoir détruit cet affreux trophée qu'on devait respecter, parce qu'il rappelait la puissance d'un peuple combattant pour sa liberté, ainsi que le châtiment d'une puissance orgueilleuse et tyrannique. Nous croyons au contraire que cet ossuaire hideux est plus noblement remplacé aujourd'hui par une majestueuse colonne; elle conserve un glorieux souvenir; elle n'en efface que les taches sanglantes.

Les Suisses ne montrèrent point, dans cette occasion, l'ingratitude dont les républiques furent souvent accusées; et, reconnaissans de la part glorieuse que le duc Réné de Lorraine avait prise au fait d'armes de la journée de Morat, ils le comblèrent d'éloges, de présens, et lui firent don de l'artillerie conquise sur les Bourguignons.

Politique du roi.

Si Charles eût été vainqueur, Louis XI l'aurait

probablement attaqué, pour profiter de l'épuisement de ses forces; mais sa défaite lui procura les mêmes avantages, sans qu'il lui fût nécessaire d'exposer sa fortune aux hasards des combats. Pleinement satisfait de voir ainsi abaissé son plus redoutable adversaire, il s'éloigna de Lyon, et revint au Plessis-les-Tours. Cependant, par ses ordres, Dammartin restait constamment armé sur les frontières de Bourgogne, mais sans commettre aucune hostilité.

Le nouveau désastre de Charles l'avait fait retomber dans ses anciens égaremens. Cet esprit opiniâtre ne pouvait se résoudre à chercher les causes de sa ruine dans les fautes de tout genre que sa témérité lui avait fait commettre. Aussi sa première idée fut de regarder son alliance avec la Savoie comme la source de ses revers. Un projet de vengeance fut le résultat de cette erreur. Ainsi, lorsqu'il sut que les princes de cette maison venaient le consoler dans sa disgrâce, il donna l'ordre à quelques hommes armés de les enlever. Le duc, informé de son dessein, se sauva; la duchesse seule resta prisonnière. Les états de Savoie se plaignirent vivement au roi de cette violation du droit des gens, et ce monarque chargea secrètement Chaumont d'Amboise de délivrer la duchesse. Celui-ci s'acquitta si adroitement de sa mission, qu'il pénétra dans le château de Rouvre, et remit en liberté la princesse captive.

Naguère le monarque français voyait avec effroi ligués contre lui les ducs de Bretagne, de Bourgogne, le roi d'Angleterre, la Savoie, la Lorraine, et le duc de Milan. Maintenant il se trouvait, par les fautes de Charles, délivré de tous ses ennemis, et

recherché par tous les princes qui jusque-là semblaient avoir conspiré sa ruine.

Toute l'Europe retentissait précédemment d'injures, d'imprécations, d'accusations contre lui. Mais telle est l'inconstance de l'opinion publique : elle tombe impitoyablement sur le vaincu. Aussi décerna-t-elle la palme de l'habileté politique au monarque français. Cependant il n'avait eu d'autre mérite, dans cette circonstance, que de laisser courir le Bourguignon à sa perte, sans le pousser ni le soutenir; d'acheter assez honteusement la paix du roi d'Angleterre, descendu à main armée dans ses états; de différer ses projets contre la Bretagne; et de soumettre à son joug, par ses menaces, le pauvre et vieux Réné, dont la succession revenait de droit à sa couronne.

Le hasard le servit moins bien du côté des Pyrénées : Ferdinand et Isabelle s'emparèrent du sceptre de Castille. Le roi de Portugal fut battu par les Espagnols et vint implorer inutilement la protection de Louis. Ce prince ne ménageait que les vainqueurs; les vaincus avaient tort à ses yeux. Mais, suivant sa coutume, il accueillit d'autant mieux le monarque portugais qu'il était résolu de ne lui rien accorder.

Le sire d'Albret fut chargé par lui de se tenir sur la défensive et de maintenir en paix le Roussillon.

Réné, duc de Lorraine, satisfait de ses triomphes, aurait voulu en jouir tranquillement : l'impatience de Charles ne lui en laissa pas le loisir. Tant de revers éprouvés auraient abattu tout autre que l'impétueux duc de Bourgogne; le malheur, au lieu de lui rendre sa raison, acheva de la troubler complètement; les mouvemens des troupes françaises sur ses fron- Siège de Nancy.

tières l'inquiétaient, et, craignant que Louis ne vînt aggraver sa position et ne le forçât d'évacuer la Lorraine, il se décida, malgré l'épuisement de ses forces, à marcher sur Nancy qu'il assiégea.

Trahison de Campo-Basso.

Il avait méprisé le seul avis sincère que lui donna jamais le roi; Campo-Basso conservait sur lui tout son ascendant. Ce perfide Italien conspira contre son crédule bienfaiteur. Siffrein de Baschi, premier maître d'hôtel du duc de Lorraine, fut chargé par le traître de corrompre quelques soldats bourguignons et de se jeter avec eux dans Nancy pour y fortifier le parti de Réné. Le complot fut découvert, on arrêta Siffrein, un prompt arrêt prononça sa mort. Avant d'expirer, le malheureux demanda instamment de parler à Charles. Il voulait lui révéler la trahison de Campo-Basso et tous les projets tramés contre sa vie; mais l'Italien s'était rendu maître de toutes les issues qui pouvaient faire parvenir la vérité au prince : l'exécution fut hâtée, et Siffrein périt sans avoir pu démasquer l'auteur du crime.

Consternation des Bourguignons.

La consternation régnait dans l'armée bourguignonne. Une maladie contagieuse l'affaiblissait chaque jour : bientôt elle fut réduite au nombre de cinq mille hommes. Sur ces entrefaites on apprit que Réné, à la tête d'un corps nombreux de Lorrains, de Suisses et d'Allemands, s'avançait au secours de la ville assiégée. A cette nouvelle, la terreur saisit les Bourguignons qui se voyaient livrés à une destruction inévitable par la démence de leur prince; les plaintes, les murmures s'élevaient de toutes parts; mais Charles, plongé dans un profond désespoir, restait muet, sombre, immobile, égaré; il ne sortait

pas de sa tente, nul ne pouvait l'aborder, chacun redoutait ses emportemens.

Le comte de Chimay brava seul, enfin, ses ordres, arriva jusqu'à lui, exposa en peu de mots la détresse de l'armée, l'imminence du danger qui la menaçait, et la nécessité impérieuse d'ordonner la retraite; le duc lui répondit avec fureur: « Je vois que vous êtes » tous des Lorrains ou des lâches; fuyez si vous le » voulez, je suis décidé à combattre, et je combat- » trais encore si je restais seul en face de mes en- » nemis ! »

(1) Bientôt on vit briller les lances de Réné dont les troupes s'élevaient à dix mille hommes. A l'approche de l'ennemi, Campo-Basso, avec deux cents lances, abandonna la bannière de son maître et vint se ranger sous celle des Lorrains : ceux-ci accueillirent le traître avec mépris et lui ordonnèrent de s'éloigner. Il alla camper près du pont de Bouxières, dans le dessein de tomber sur les Bourguignons s'ils voulaient se sauver du côté de Luxembourg ou de Metz. Bataille de Nancy.

Cependant l'insensé duc de Bourgogne, décidé à livrer bataille, en donna le signal le 5 janvier 1477. Vainement tous ses officiers le conjurèrent encore de lever le siège, de se retirer, et de chercher au sein de ses états les ressources qui pouvaient relever sa fortune. « Jamais, leur dit-il, on ne me verra fuir devant » un jeune homme. »

Réné avait rangé son armée en bataille dans la plaine de Neuville. Guillaume Herter, Suisse, et le

(1) 1477.

comte de Thierstein, commandaient son avant-garde, composée de sept mille hommes d'infanterie, et de deux mille chevaux. Vaudemont, Bassompierre et d'autres chevaliers servaient sous eux. De nouvelles troupes avaient doublé ses forces. Son corps de bataille comptait huit mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux. Lui-même il guidait ce corps avec Linanges, Ligneville, Lénoncourt, Blomont, et d'autres seigneurs. Une troupe de réserve, formée de huit cents hommes d'élite, était destinée à se porter partout où le besoin l'exigerait.

Le duc de Bourgogne, campé près de Jarville à une demi-lieue de Nancy, n'opposa à son ennemi, pour défendre ses lignes, que deux mille Bourguignons. Il confia leur aile droite à Galiot, la gauche à Josse de la Laing, et se plaça lui-même au centre.

Les Suisses, après s'être prosternés, suivant leur coutume, s'avancèrent en bon ordre, jurant à grands cris de vaincre ou de mourir. Charles, accourant au-devant d'eux, franchit un ruisseau qui les séparait. Une batterie de canon, placée sur la droite du chemin que parcouraient les Suisses, ne leur causa qu'un léger dommage. Quelques traîtres du parti de Campo-Basso la servirent mal. Les Suisses, ne laissant sur ce point que quelques bataillons, se glissèrent le long d'une haie, et gagnèrent le flanc des ennemis : ceux-ci étaient en trop petit nombre pour occuper tout le terrain du combat.

Réné les fit attaquer par quatre cents chevaux, tandis qu'un autre corps les tourna pour les prendre en queue. Malgré l'inégalité des deux armées, la vic-

toire fut d'abord vaillamment disputée. Le désir de reconquérir leur patrie enflammait le courage des Lorrains. Celui des Bourguignons était soutenu par le souvenir de leurs anciens exploits, et par l'exemple du duc, qui se jetait dans la mêlée avec la fureur du désespoir.

Cependant la lutte ne pouvait être longue; les Bourguignons, assaillis de toutes parts, investis et accablés par le nombre, furent enfoncés, dispersés, et ne cherchèrent plus qu'à se sauver.

Mort de Charles, duc de Bourgogne.

Charles, accablé de fatigue et couvert de blessures, se vit entraîné dans la fuite. Blomont, sénéchal de Saint-Dié, le poursuivit avec ardeur. On dit même que, l'ayant atteint, il le jeta par terre d'un coup de lance, sans le reconnaître, au moment où il lui demandait quartier, et qu'écrasé par la foule des fuyards et des mourans il disparut à tous les regards. D'autres disent qu'il tomba sous les coups de quelques hommes apostés par Campo-Basso. Bièvres, Contay, Lavieuville, périrent sur le champ de bataille. Les bâtards de Bourgogne, les comtes de Nassau, de Chimai, Galiot, Olivier de la Marche et beaucoup d'autres furent pris.

Pendant deux jours on fit d'inutiles recherches pour éclaircir le sort de Charles. Enfin, le troisième jour, sur l'avis d'un jeune page que quelques-uns croyaient appartenir à Campo-Basso, plusieurs officiers, ayant couru au lieu qu'on avait désigné, trouvèrent le corps du duc de Bourgogne, nu, défiguré, et tellement enfoncé dans la glace, qu'il fallut la briser à coups de pique pour l'en retirer. Son médecin et son secrétaire le reconnurent à plusieurs signes,

et particulièrement à la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Montlhéry.

Le duc de Lorraine ordonna qu'il fût transporté à Nancy. Là, il vint en habit de deuil le recevoir; et, suivant un usage que pratiquaient les anciens preux le lendemain d'une victoire, il portait à son menton une barbe d'or. Après avoir jeté de l'eau bénite sur l'infortuné Charles, il dit en prenant sa main : « Beau » cousin, que Dieu ait votre ame; vous nous avez » fait moult de maux et de douleurs. » Son corps fut gardé dans une chapelle près d'un siècle. Ce ne fut qu'en 1550 qu'on le transporta à Bruges.

Telle fut la mort de Charles le Téméraire, intrépide soldat, ambitieux sans mesure, affamé de guerres, altéré de sang, enivré d'orgueil, et ne prenant conseil que de ses folles passions. La fortune lui avait donné la puissance, la force, la richesse. Long-temps sa fausse gloire éblouit ses peuples et porta leur admiration jusqu'à l'enthousiasme. Ils payèrent cher cette erreur. L'édifice colossal élevé par trois habiles princes s'écroula sous les pas d'un téméraire, et la maison de Bourgogne disparut. Une fille seule en garda les débris, qui, par la faute de Louis XI, devinrent les fondemens d'une autre grandeur non moins funeste à la paix du monde, celle de la maison d'Autriche.

Opinion de Comines sur ce prince.

Comines, qui avait beaucoup aimé Charles, mais qui depuis l'avait quitté pour s'attacher à Louis, en parle avec une grande modération. « Je l'ai vu grand » et honorable prince, dit-il, et pendant quelque » temps plus estimé de ses voisins que nul prince qui » fût dans la chrétienté; je ne vois pas pourquoi il a

» encouru la colère de Dieu, si ce n'est ceci, qu'il
» attribuait à sa propre vertu et non à Dieu toutes
» les grâces et honneurs qu'il avait reçus dans ce
» monde. Il y avait en lui de bonnes et vertueuses
» parties. Nul prince ne désira autant soutenir, con-
» duire et récompenser les hommes d'un haut rang.
» Ses bienfaits n'étaient pas fort grands, parce qu'il
» voulait que chacun s'en ressentît. Aucun ne donna
» plus libéralement audience à ses serviteurs. Tout
» le temps que je l'ai connu il n'était pas cruel. Peu
» avant sa mort il le devint, ce qui était signe de
» courte durée. Il était trop fastueux en habillemens
» ou en toute autre chose. Désireux de la gloire, il
» eût bien voulu ressembler à ces anciens princes
» dont il a été tant parlé après leur mort, et autant
» hardi que homme qui ait régné de son temps. Or
» sont finies toutes ses pensées, et tout a tourné à
» son préjudice et honte; car ceux qui gagnent ont
» toujours l'honneur. »

On s'efforce aujourd'hui de réhabiliter la littérature du moyen âge, mélange informe de barbarie sauvage, de corruption prématurée, mêlée aux débris du latinisme dégradé, funestes fruits de la décadence romaine. Mais on se plaît surtout à nous vanter le style animé et naïf des auteurs du quatorzième et du quinzième siècle. C'est qu'on prend, à ce qu'il me semble, trop souvent l'étrangeté du langage pour naïveté. Au lieu d'employer le terme *beaucoup*, on se croit naïf si l'on se sert de celui de *moult*, qui n'a, certes, pas plus de naïveté que le terme latin *multùm* dont il est dérivé. J'en dirai autant de *meshui*, *adonque*, *bailler*, *huis*, *gent*, et d'une foule d'autres. Littérature de cette époque.

Pour peu qu'on lise avec soin ces écrivains du vieux temps, on se convaincra au contraire qu'ils sont singulièrement prétentieux, enflés, et aussi empreints d'affectation que de pédantisme. Nous en avons déjà offert des exemples, en citant le discours de l'apologiste de l'assassinat du duc de Bourgogne et la harangue de Juvénal des Ursins aux États de Tours. Une nouvelle citation ne paraîtra peut-être pas superflue. Nous la tirons de Molinet, renommé pour son esprit à la cour de Bourgogne, historiographe de Charles le Téméraire, et choisi par lui pour transmettre le souvenir de ses faits d'armes à la postérité.

Molinet, après avoir tracé les portraits des premiers ducs de Bourgogne et comparé quatre princesses de leur sang aux quatre vertus cardinales, s'exprime ainsi en parlant de Charles : « Sa géniture » légitime est le quatrième pillier qui cette maison » clarifie et embellit de très-admirables histoires, qui » les fiers mutins rebellans, les rebelles mutinans, » les trafiqueurs séduisans, les séducteurs traffiquans » humilie par sa main forte; et essourt cette maison » en si très-haulte splendeur et clarté superéminente » que les isles oultre-marines en perçoivent la relui- » sance; c'est par figure similitudinaire la tour de » Baruch et le trosne de Salomon, l'arche du Testa- » ment, le palais d'Assuérus, le fort Ilion, le temple » de Mars, le romain Capitolle où les sénateurs et » consuls armigères tiennent parlemens et consaulx » pour régir et gouverner le bien de la chose pu- » blique. »

Et plus bas, après avoir peint le duc Philippe, il

dit : « Le duc Charles son fils, inspiré de Mars le dieu
» des batailles, le Nestor des héros, un second Sci-
» pion, un petit Alexandre et un grand Hannibal,
» qui les provinces voisines a merveilleusement ré-
» veillées au son de ses buccines, et a fait plus que
» possible de très-chevalereux arts d'armes ; vueil-
» lant, par hardi emprendre, peser les quartiers
» d'Occident en sa balance, et proprement esquiparé
» à justice la royne des vertus. »

Tel est pourtant ce langage dont on vante aujourd'hui la naïveté.

CHAPITRE CINQUIÈME ET DERNIER.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI.

(1477 — 1483.)

Joie cruelle du roi en apprenant la mort de Charles. — Ses prétentions sur le duché de Bourgogne. — Invasion de la Picardie. — Ambassade envoyée au roi par Marie de Bourgogne. — Cession provisoire de l'Artois à la couronne. — Ambassade des États de Flandre à Louis XI. — Fourberie de ce prince. — Supplice d'Imbercourt et d'Hugonet. — Prise d'Hesdin et d'Arras. — Troubles semés en Angleterre. — Mission secrète d'Olivier le Dain. — Envahissement du Hainaut. — Prétendans à la main de la duchesse de Bourgogne. — Suffrages des Flamands en faveur de Maximilien. — Alliance nouvelle de Louis avec le duc de Bretagne. — Mariage de la duchesse Marie. — Soulèvement de la Franche-Comté. — Trève entre le roi et le duc Maximilien. — Supplice de Nemours. — Superstition et inhumanité de Louis XI. — Négociations avec l'Angleterre. — Instruction criminelle contre la mémoire de Charles le Téméraire. — Hostilités nouvelles suivies de trèves. — Complot du prince d'Orange contre le roi. — Conjuration des Pazzy. — Sage et ferme politique de Louis XI. — Concile assemblé à Orléans. — État de la civilisation au quinzième siècle. — Congrès de Bologne. — Conclusion de la paix avec les rois d'Aragon et de Castille. — Ambassade au pape. — Fermeté des ambassadeurs français. — Adhésion du pape à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre. — Reprise des hostilités en Flandre. — Voyage du roi à Dijon. — Combat de Guinegate. — Instructions du roi sur les prisonniers. — Cruauté de Maximilien et vengeance de Louis XI. — Accueil fait par le roi au duc d'Albanie. — Négociations du duc de Bretagne avec le roi d'Angleterre,

déjouées par Louis XI. — Rigueurs exercées contre la ville d'Arras. — Descente de Mahomet II en Italie. — Mort de Réné d'Anjou, roi de Provence. — Légation du cardinal de Saint-Pierre en France. — Affaiblissement de la santé du roi. — Délivrance du cardinal La Balue. — Réunion du duché d'Anjou à la couronne. — Traité avec Ladislas, roi de Bohême. — Appel du pape aux puissances chrétiennes. — Pèlerinage du roi. — Assemblée dite *des grands jours*. — Procès de Réné d'Alençon. — Réunion des comtés de Provence et du Maine à la couronne. — Mort de Marie, duchesse de Bourgogne. — Férocité de Guillaume de la Marck, surnommé le sanglier des Ardennes. — Noble résistance du président Lavaquerie. — Projet d'Union entre le dauphin et la jeune duchesse de Bourgogne. — Conclusion de la paix. — Tutelle du dauphin confiée au sire de Beaujeu. — Mort d'Édouard IV, roi d'Angleterre. — Nouvelle ambassade en Italie. — Popularité du roi et ses sarcasmes. — Belle parole de ce prince. — Agens de ses cruautés. — Son égoïsme avec sa famille. — Ses mœurs. — Sss cruautés. — Ses remords. — Ses terreurs au château du Plessis-les-Tours. — Insolence de son médecin Jacques Cottier. — Ses artifices pour déguiser son état de souffrance. — Sa superstition. — Saint François de Paule chez Louis XI. — Résignation du roi. — Ses instructions au dauphin. — Mort de Louis XI. — Jugement sur ce prince.

Joie cruelle du roi en apprenant la mort de Charles.

Tandis que l'infortuné duc de Bourgogne terminait dans les marais glacés de la Lorraine sa vie aventureuse, Louis XI attendait, immobile, les résultats des derniers et téméraires efforts de cet ennemi, si long-temps l'objet de sa haine et de ses terreurs. Il apprit d'abord la défaite du duc, par quelques expressions vagues d'une lettre de La Trémouille. Peu d'heures après, il acquit la certitude du désastre et la mort de Charles.

Sa joie cruelle fut trop vive pour qu'il lui fût possible de la dissimuler. Les courtisans feignirent de la partager. Néanmoins plusieurs regrettaient la perte d'un contre-poids qui seul avait empêché jusque-là Louis de s'abandonner sans frein aux rigueurs capricieuses d'un pouvoir arbitraire et absolu.

« Le roi, dit Comines, nous donna un grand festin. » Je savais bien comment nous dînerions moi et les » autres. Mais à la vérité, je ne sais si l'appétit qu'on » montrait était de joie ou de tristesse. Un seul d'en- » tre nous mangea peu, et certes ce n'était point par » l'embarras que lui donnait l'honneur de dîner près » du roi, car il n'y avait personne là qui y eût mangé » plus souvent. »

On apprit aussi, dans le même temps, une autre mort tragique : ce fut celle de Galéas, duc de Milan. Il périt sous le poignard de deux hommes qui voulaient venger l'un sa femme, l'autre sa sœur, outragées par ce tyran impudique.

Dès que le duc d'Orléans fut informé de cet évènement, il demanda au roi son autorisation et son appui, pour soutenir, par la voie des armes, les droits que son aïeule Valentine Visconti lui avait transmis sur le trône de Milan. Louis ne crut pas l'instant favorable pour l'exécution d'une telle entreprise.

Ses prétentions sur le duché de Bourgogne.

Un intérêt plus pressant occupait alors exclusivement son esprit ; il craignait que la Bourgogne ne lui échappât ainsi que l'Artois ; et quoiqu'il prétendît que ces fiefs, ayant été donnés en apanage à Philippe de France, fils du roi Jean, devaient retourner à la couronne, faute d'hoirs mâles, il n'ignorait pas

qu'aux yeux de quelques publicistes la question était douteuse. En effet, la clause de réversion n'avait point été stipulée dans les lettres patentes accordant l'apanage; et Marie de Bourgogne se croyait en droit de recueillir l'héritage de son père.

Louis, persuadé que dans ces sortes de querelles la force est un titre plus sûr que la justice, se hâta d'appuyer promptement ses prétentions par les armes, et de les légitimer par la victoire. C'était dans cette intention que, semblable à un aigle, il s'était tenu prêt, depuis quelque temps, à fondre sur la proie qu'il voulait saisir. Mais, toujours fidèle à sa maxime, et joignant la ruse à l'audace, il fit précéder ses troupes par des messagers qu'il envoya aux principales villes de Bourgogne, pour leur déclarer qu'il prenait sous sa protection la personne et les biens de l'orpheline Marie; et, dans le même temps, il écrivait à toutes les communes du royaume, et leur demandait des subsides, afin de réunir à la couronne les états du feu duc Charles.

Invasion de la Picardie.

Son action fut aussi prompte que sa pensée, et aussitôt qu'il eut réuni les différens corps de son armée, il s'avança promptement sur la Picardie, que sa présence et son nom remplirent d'effroi. Ham et Saint-Quentin lui ouvrirent leurs portes. Péronne lui fut livrée par la lâche trahison d'un ancien favori de Charles, et qui avait été chargé par lui de sa défense. Roye, Montdidier, Vervins, Landrecy, suivirent le torrent de la défection. D'un autre côté, le sire de Chaumont, La Trémouille et le prince d'Orange, ayant convoqué les États de Bourgogne à Dijon, les sommèrent de reconnaître la souveraineté du roi;

ceux-ci se soumirent, à condition seulement que les Français évacueraient la Bourgogne, dans le cas où la nouvelle de la mort de Charles ne serait pas pleinement confirmée; car les peuples doutèrent longtemps de sa réalité, et les fables les plus invraisemblables se propagèrent alors à ce sujet, moins par affectation pour le méchant prince qui avait péri, que par haine contre celui qui voulait s'emparer de ses dépouilles.

Cependant Marie de Bourgogne et ses partisans réclamaient hautement contre les prétentions avancées et les violences exercées par Louis; chacun, suivant sa passion ou son intérêt privé, prit parti dans cette contestation.

Le roi écrivit aux seigneurs de La Trémouille et de Chaumont une lettre conçue en ces termes : « Messieurs les comtes, je vous remercie de l'honneur que vous me voulez faire de me mettre en » part de votre butin; je veux bien que vous ayez la » moitié de l'argent que vous aurez saisi, mais je vous » prie de me réserver le reste pour m'aider à réparer » les places frontières de l'Allemagne. Quant à ce » qui concerne les vins du duc de Bourgogne, je » suis content que vous les gardiez. — A Péronne, » 9 février 1477. »

On voit que, dans ce malheureux siècle, le style du chef d'un royaume différait peu de celui des chefs de bandes et d'aventuriers.

Ambassade envoyée au roi par Marie de Bourgogne.

Les succès du roi furent complets en Bourgogne; mais la Flandre et l'Artois résistèrent à ses menaces comme aux séductions de Comines. Sur ces entrefaites, le roi vit arriver près de lui comme ambassa-

deurs, Cluni, évêque de Térouane, le comte de Grandpré, le sire d'Imbercourt, de La Gruthuse et le chancelier Hugonet, chargés par la princesse Marie de lui déclarer qu'elle prenait les rênes du gouvernement de ses états, avec l'assistance d'un conseil où siégeaient la duchesse douairière de Bourgogne, le sire de Ravenstein, le chancelier Hugonet et Imbercourt.

Louis leur répondit que son dessein était d'unir, par les liens du mariage, le dauphin son fils avec Marie de Bourgogne; qu'en attendant il se mettrait en possession des provinces réversibles à la couronne, et qu'il garderait les autres jusqu'au moment où Marie devenue majeure lui en rendrait hommage. « C'était, disait-il, le seul moyen de terminer la » guerre, qu'on devait y réfléchir; et qu'en cas de » refus il possédait des forces suffisantes pour sou- » tenir victorieusement les droits de la couronne. »

Cession provisoire de l'Artois à la couronne.

Les ambassadeurs, effrayés par la défection des villes qui successivement se livraient toutes au roi, crurent qu'il était prudent de céder à la nécessité. En conséquence, ils prirent sur eux de rédiger et de signer un acte, en vertu duquel les états d'Artois devaient envoyer des députés pour prêter serment au monarque. Il fut aussi convenu que ce prince nommerait des officiers chargés d'administrer ces provinces jusqu'à l'époque de la majorité de Marie. Enfin on déclara que, si la duchesse refusait de prêter l'hommage dû, ou si elle se mariait à un ennemi de la France, l'Artois serait réuni à la couronne en conservant toutefois ses privilèges et franchises. D'Esquerdes, gouverneur d'Arras, livra cette ville à Louis, mais il retint la forteresse.

Cette affaire terminée, on devait au moins le croire, les ambassadeurs retournèrent en France.

Ambassade des États de Flandre à Louis XI.

La jeune Marie, mal conseillée, se hâta trop de convoquer les États. Les esprits se trouvaient en effervescence depuis qu'ils ne sentaient plus peser sur eux le glaive lourd de Charles le Téméraire. Presque toujours une vive réaction est le premier effet qui suit une longue oppression. L'assemblée fut tumultueuse. On s'était montré servile sous le joug d'un maître impérieux, on affecta le courage et l'enthousiasme de la liberté en présence d'une faible orpheline. Les intrigans, les ambitieux, s'emparèrent de l'autorité et crurent, en opprimant leur jeune duchesse, tirer une noble vengeance des violences de son père. Dès qu'ils se virent en possession du pouvoir, ils envoyèrent, au nom de Marie, des ambassadeurs à Louis XI pour lui demander de ne rien entreprendre contre les droits de l'héritière de Bourgogne, et de lui accorder même une protection, à laquelle il était obligé par les liens du sang.

Fourberie de Louis XI.

Cette division entre les États de Flandre et la régence aurait pu tourner à l'avantage de la politique du roi ; mais son penchant pour la ruse, pour l'intrigue, on peut même dire pour la fourberie, lui fit commettre une des fautes les plus graves qu'on ait pu jusque-là lui reprocher. Au lieu d'apaiser ces esprits ulcérés, il ne songea qu'à envenimer leurs ressentimens, en leur faisant connaître les avances secrètes que la jeune duchesse lui avait faites pour terminer leurs différens par un heureux mariage. « Je connais mieux que vous, dit-il aux députés, les » intentions de votre jeune princesse ; elle a déjà

» nommé le conseil qui doit vous régir, et plusieurs » de ses membres sont venus me trouver.

Les députés, surpris, hésitaient à le croire, et lui montraient leurs instructions signées par Marie. Alors Louis, soit par une indiscrétion inexcusable, soit par une noire perfidie, leur communiqua les lettres qu'il avait reçues de leur souveraine par lesquelles elle l'avertissait qu'il devait s'adresser, pour toutes les affaires qui la concernaient, à la duchesse douairière, à Ravenstein, à Imbercourt et au chancelier.

Supplice d'Imbercourt et d'Hugonet.

Indignés de se voir ainsi joués, les envoyés repartirent promptement, et leurs rapports excitèrent parmi le peuple et dans les États une vive commotion. L'assemblée se réunit. Marie y fut mandée. On lui reprocha sa conduite artificieuse; la jeune et candide princesse, ne pouvant croire à une noirceur dont elle aurait été incapable, et se fiant à la parole du roi, opposa une ferme dénégation aux faits avancés par ses accusateurs. Il est facile à concevoir à quel point elle fut consternée lorsqu'on lui montra ses propres lettres que Louis avait lâchement livrées à ses ennemis.

Dès que le bruit de cette scène se fut répandu dans la ville, le peuple, tumultueux, s'abandonna aux plus violens excès de fureur. Le chancelier Hugonet et Imbercourt furent arrêtés et outragés par une multitude toujours prompte à faire éclater sa haine envieuse contre les hommes puissans, dès qu'elle les voit abandonnés par la fortune. Sa rage d'ailleurs était alors enflammée par l'évêque de Liége et par le fils du connétable de Saint-Pol, qui se servaient du

peuple, pour se venger des ministres, dont ils avaient juré la perte.

Ceux-ci furent traduits devant une commission qui les accusa d'avoir livré Arras au roi, attenté aux privilèges de la ville de Gand sous le règne du duc Charles, et d'avoir commis de criminelles concussions. La plupart de ces griefs étaient dénués de fondement, la justification des accusés était facile, mais on refusa d'écouter leur défense; ils souffrirent les tortures de la question. En vain les malheureux en appelèrent au Parlement, ils furent condamnés à perdre la tête.

Dès qu'on eut appris à Marie cette cruelle sentence, elle sortit de son palais et accourut près des juges pour fléchir leur rigueur; mais ils la repoussèrent avec dureté. Alors la jeune princesse en habits de deuil, les cheveux épars, s'élance au milieu de la place publique et se jette à genoux, implorant à grands cris la pitié du peuple pour ses ministres, qui dans ce moment montaient à l'échafaud.

Sa jeunesse, son rang, sa beauté, ses larmes, attendrirent quelques ames sensibles; mais le plus grand nombre, inaccessible à tout sentiment d'humanité, demandait avec d'affreuses vociférations le sang des coupables. Leur tête tomba aux pieds de la princesse évanouie, et dès ce moment elle voua une haine implacable au roi perfide dont la trahison avait seule produit cette affreuse catastrophe.

Prise d'Hesdin et d'Arras.

Pendant ce temps, ce prince artificieux, espérant que ces discordes favoriseraient sa politique, s'efforçait d'obtenir des habitans de l'Artois qu'ils remissent entre ses mains la forteresse d'Arras, et pour les y engager, il leur promit à tous la noblesse qu'il

se flattait d'avilir en la prodiguant ainsi. On fut d'abord tenté d'accepter ses offres, les négociations marchaient, la conclusion semblait prochaine; mais d'autres affaires l'ayant forcé de s'éloigner, le parti qui lui était contraire se raffermit par son absence, reprit les armes et se vit promptement fortifié par les garnisons de Valenciennes et de Douai que conduisaient Salazar et d'Arci. Mais Du Lude, à la tête des troupes du roi, marcha contre eux, en tua six cents, fit un grand nombre de prisonniers, et assiégea de nouveau la forteresse.

La garnison, dépourvue de toute ressource, envoya des députés au roi qui se trouvait alors à Hesdin. On lui demandait la permission d'informer la duchesse Marie de la triste situation à laquelle les assiégés étaient réduits. Au lieu d'une réponse positive, ils n'obtinrent du monarque que ces mots ambigus : « Vous êtes sages, faites ce qui vous paraîtra » le plus convenable. » Les malheureux députés, sur cette parole vague, partirent, furent arrêtés en chemin, ramenés à Hesdin, et impitoyablement décapités.

On plaça la tête de leur chef, Oudard de Bussi, sur une pique, dans le marché de la ville. Louis avait ordonné qu'on coiffât sa tête d'un chaperon fourré, parce que précédemment il l'avait revêtu d'une charge de conseiller au Parlement, et que son supplice devait être regardé comme le châtiment de sa défection.

Arras épouvantée capitula. Comines dit qu'au mépris de cette capitulation, plusieurs officiers de la garnison furent mis à mort. D'autres historiens révoquent ce fait en doute. Comines ajoute que Louis XI

ne voulait pas de bonne foi que le mariage de Marie et du dauphin s'accomplît. En ce fait il paraît peu croyable, car alors ce roi, qui passait pour être doué de l'esprit le plus habile et le plus pénétrant, pourrait être justement taxé d'aveuglement ou d'ineptie, puisqu'il serait volontairement devenu la cause de l'affaiblissement de la monarchie française et de la funeste élévation de cette maison d'Autriche, qui nous fut si fatale pendant le cours de deux siècles.

Vraisemblablement lorsque Louis eut perdu l'espoir d'unir l'héritière de Bourgogne à son fils, il voulut, avec sa fausseté ordinaire, affecter de l'indifférence sur une rupture qu'il ne lui était plus possible d'empêcher, et les propos qu'il tint sur ce sujet, pour tromper sa cour, trompèrent aussi Comines. Il est encore vrai que dans la suite, Louis, qui cherchait à semer partout la discorde, encouragea plusieurs princes de France et d'Allemagne à rechercher la main de l'héritière bourguignonne, mais on ne peut pas oublier son constant désir de faire épouser Marie au duc de Guienne son frère, et nous devons en conclure qu'il avait également souhaité que son fils recueillît tout l'héritage de Charles. La fortune et la candeur de Marie le lui avaient offert, sa perfidie seule le lui fit perdre.

Troubles semés en Angleterre.

Il se servit encore de Marie pour jeter en Angleterre de nouvelles semences de trouble, en persuadant à Édouard que le duc de Clarence aspirait à la main de la jeune duchesse. Il fut secondé dans cette intrigue par l'infernale méchanceté du duc de Glocester, qui travaillait constamment à détruire ses frères pour monter au trône après eux. Le crédule Édouard

tomba dans le piège qu'on lui tendait; Clarence, objet de ses soupçons, fut arrêté par ses ordres et condamné. Le malheureux n'obtint pour toute grâce que le choix du supplice. On le lui accorda; et, déshonorant son infortune par le caprice le plus bas, le plus étrange, il demanda d'être noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie, et trouva ainsi un tombeau digne de ses vices.

Le roi, constamment occupé du double soin de caresser le peuple et d'épouvanter les grands, obtenait de la faveur de l'un et des craintes des autres, d'énormes subsides, qui lui donnaient la possibilité d'acheter la conscience des ministres anglais, et l'alliance utile des Suisses. La justice veut néanmoins que l'on avoue qu'il employait aussi ses richesses à construire des ponts et à fortifier des villes.

Le commandement d'Arras fut confié par lui à Jean de Daillon, qu'il appelait en riant *le maître des habiletés*, parce qu'il le servait avec zèle dans toutes ses intrigues, et n'oubliait pas d'en tirer pour lui-même d'énormes profits.

Mission secrète d'Olivier Le Dain.

Louis employait tour à tour, pour surprendre ou vaincre ses adversaires, de hardis capitaines, de subtiles négociateurs ou d'effrontés intrigans. Son barbier, qu'il avait anobli, Olivier Le Dain, nommé gentilhomme de la chambre et gouverneur de Saint-Quentin, était d'autant plus aimé de son maître que jamais aucun scrupule ne gênait sa conscience. Ce fut lui qui, ayant obtenu les faveurs d'une femme, en lui promettant de sauver la vie de son époux, fit étrangler ce malheureux après que sa passion eut été assouvie.

Louis espéra que l'adresse d'Olivier parviendrait à corrompre quelques personnages influens de la cour de Bourgogne. Il se chargea de cette mission et se rendit à Gand; mais il y fut traité avec le mépris qu'il méritait. Le gouvernement, informé des intrigues qu'il tramait, donna l'ordre de l'arrêter; il se sauva et se réfugia à Tournai: là, plus habile ou plus heureux, il séduisit quelques bourgeois qui ouvrirent les portes de la ville aux troupes du roi.

Envahissement du Hainaut.

Tant de défections, et tant d'actes de vengeance exercés par Louis contre ceux qui lui résistaient, répandaient en Flandre l'effroi: le roi en profita, il se rendit maître de Mortagne, de Lannoy, de Leuse, et assiégea Bouchain; là, un canonnier adroit qui le visait, lança contre lui un boulet qui le rasa, et tua Tanneguy-Duchâtel à ses côtés.

Le Quesnoy et Avesne se soumirent; la dernière fut conquise, non par les armes de la chevalerie, mais par celles de Louis XI, par la fourberie. On négociait: le roi avait invité à sa table les chefs de la garnison; pendant le repas, il fit donner l'assaut à la ville; les troupes qui la défendaient, surprises par une attaque imprévue, ne purent opposer aucune résistance. Néanmoins elles furent passées au fil de l'épée.

Le désir de la vengeance excité par tant de cruelles perfidies imprimait à cette guerre le caractère de la fureur et du désespoir. Partout les Français et les Flamands se battaient, se trompaient, se pillaient et s'assassinaient. On a conservé une lettre du roi à Dammartin, dans laquelle il lui disait: « Faites si bien » le dégât qu'on n'ait plus besoin d'y retourner: nous

» avons le même devoir et le même intérêt, car vous » êtes aussi bien officier de la couronne que moi, et » si je suis roi, vous êtes grand-maître. »

Le fils du bâtard de Bourgogne refusait d'ouvrir les portes de Saint-Omer. Louis lui fit dire que s'il ne se rendait pas, il ferait trancher la tête à son père; l'intrépide jeune homme lui répondit : « Je donnerais » ma vie pour l'auteur de mes jours, mais je ne sa- » crifierai pas mon devoir à ma tendresse filiale, et » je ne puis encore croire que le roi veuille se dés- » honorer par une si lâche vengeance contre un » prisonnier. »

Dans leur détresse, les Flamands appelèrent à leur secours le duc de Gueldres, et lui confièrent le commandement de leurs troupes : le roi marcha rapidement contre eux, les combattit et les mit en fuite. Ils se rallièrent. Mouy les défit encore, en tua douze cents et emmena mille prisonniers.

Prétendans à la main de la duchesse de Bourgogne.

Tandis que l'infortunée Marie se voyait ainsi opprimée par ses sujets et dépouillée d'une partie de ses états par son puissant ennemi, l'espoir d'obtenir sa main et son héritage excitait toujours l'ambition d'un grand nombre de prétendans. Les principaux étaient le Dauphin, l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III ; Jean, fils du duc de Clèves, et le duc de Gueldres, qui ne survécut pas à sa défaite.

Suffrages des Flamands en faveur de Maximilien.

Marie ne pouvait guère disposer plus librement de son cœur que de son pouvoir. Les suffrages des Flamands se réunirent en faveur de Maximilien. Vainement le roi s'efforça de rompre ce mariage. Il fut décidé, et Louis ne songea plus qu'à détourner

Édouard du dessein qu'il avait formé de s'allier avec Maximilien, devenu, dès ce moment, le plus redoutable ennemi de la France. Ses négociations avec le monarque anglais réussirent, moins par l'habileté de ses ambassadeurs que par l'argent qu'il prodigua aux ministres d'Édouard. La trève, qui n'avait été conclue que pour sept ans, fut prolongée pour toute la durée de la vie des deux rois.

Alliance nouvelle de Louis avec le duc de Bretagne.

Un autre avantage, non moins important, résulta de ce traité. Le duc de Bretagne, privé de tout appui par la mort du duc de Guienne et par celle du duc de Bourgogne, n'avait plus d'autre espoir que celui d'être protégé par les Anglais, et la trève récemment conclue lui enlevant cette dernière ressource, il se décida non-seulement à se soumettre, mais à conclure avec le roi une alliance offensive et défensive. Mais comme une méfiance réciproque et une haine mutuelle démentaient, au fond de leur cœur, l'amitié qu'ils se juraient, et que chacun d'eux se réservait mentalement de violer ses engagemens, dès que la fortune le lui permettrait, au moment de jurer la paix sur des reliques ou d'autres objets sacrés, le duc en excepta l'hostie, et le roi, la croix de Saint-Lô. Cette réserve trahissait trop ouvertement leur déloyauté, pour qu'il fût possible d'y persister. Ils le sentirent enfin, et s'en désistèrent. A la même époque Louis renouvela ses alliances avec les Lorrains, les Suisses, et les Vénitiens.

Il serait trop long d'énumérer tous les actes de ce genre que signaient, que déchiraient tour à tour la plume de Louis XI et son épée.

Mariage de la duchesse Marie.

Le prince que Marie venait de choisir pour époux

et pour appui était si pauvre ainsi que son père, que les Flamands furent obligés de payer les frais de son voyage. Son trésor était vide, mais sa suite nombreuse et magnifique. Il fit son entrée à Gand, suivi des électeurs de Trèves et de Mayence, des ducs de Saxe et de Bavière, des marquis de Brandebourg et de Bade, enfin, de presque tous les princes de l'Empire. Ce fut le 18 août 1477, qu'on célébra ce mariage de l'héritière de la maison de Bourgogne, funeste fruit des fautes de Louis XI, et qui plaça souvent ses successeurs sur les bords d'un abîme.

L'hymen conclu, et tout espoir de paix anéanti, la guerre continua avec toute l'ardeur de la haine qui animait les deux partis. Orchies, Marchienne et Saint-Amand furent réduites en cendres. Le roi garnit la Bourgogne de troupes. Le sire de Craon eut le gouvernement de cette province. Un prince de Bade fut nommé maréchal de Bourgogne, et Jean de Damas, gouverneur de Mâcon. Ces choix irritèrent le prince d'Orange, qui ne pouvait souffrir d'être subordonné à Craon. Il abandonna la cause du roi, et embrassa celle de la duchesse. Louis XI le fit pendre en effigie.

Soulèvement de la Franche-Comté.

La cruauté excite encore plus souvent la révolte que la terreur. Les Francs-Comtois se soulevèrent, sous la conduite du sire de Vaudrei. Celui-ci tendit un piège à un détachement des troupes de Craon; elles y tombèrent; on en tua et on en prit un grand nombre. La mauvaise foi est contagieuse: les Suisses, au mépris du traité qu'ils venaient de conclure avec Louis, favorisèrent les rebelles; le canton de Lucerne seul resta neutre; les autres comprirent peut-être

que le despotisme du monarque français n'était pas moins à redouter pour eux que les chaînes autrichiennes ou bourguignonnes, qu'ils avaient si énergiquement brisées.

Bientôt toute la Franche-Comté fut enlevée aux Français. Gray seule obéissait encore à Craon, mais celui-ci, loin d'y attendre ses ennemis, courut au-devant d'eux, leur livra bataille, les mit en déroute, et prit leur chef, le sire de Château-Guyon.

Pendant ce temps, les partisans de Marie excitaient des mouvemens en Bourgogne. A leur tête, Toulongeon investit Châlons. Il était au moment de la prendre; mais Damas vint la secourir. D'un autre côté, Craon poursuivait ardemment ses succès. Un revers les interrompit. Ayant voulu donner l'assaut à Dôle, avant que la brèche fût ouverte, il fut repoussé avec perte, et contraint de se retirer. Les Francs-Comtois profitèrent de cet évènement pour surprendre Gray, dont ils taillèrent la garnison en pièces.

Ainsi les évènemens paraissaient tourner à l'avantage des ennemis du roi. Néanmoins la face des affaires changea soudainement en sa faveur. Ce ne fut point un effet du hasard. La véritable habileté de Louis consistait dans l'art de mieux administrer ses finances qu'aucun prince de son temps. Le trésor des autres était pauvre, et le sien toujours rempli.

Trève entre le roi et le duc Maximilien.

La force de Maximilien venait de l'affection de ses nouveaux sujets, et de leur haine contre Louis; mais ses peuples étaient ruinés par la guerre; l'Empire lui fournissait des généraux, des soldats, sans aucun moyen de les payer. Une armée ne vit pas long-temps de butin et de pillage : celle de Maximilien manquait

de tout, et sa détresse l'obligea de proposer la paix. Les négociations s'ouvrirent à Lens, et, le 8 septembre 1477, une trève indéfinie fut conclue entre les Français et les Flamands, de sorte que le roi, libre de ce côté, put porter toutes ses forces en Bourgogne et en Franche-Comté.

On lui avait prouvé que la cupidité de Craon était la véritable cause du soulèvement des Francs-Comtois, et de la révolte des Bourguignons. Il le destitua, et mit à sa place le sire d'Amboise, dont la probité sévère avait mérité l'estime publique.

Tous ces troubles ne laissaient pas la liberté au roi d'agir avec quelque succès du côté des Pyrénées. Le roi de Portugal, Alphonse, découragé par ses refus et honteux d'être venu lui-même à Tours éprouver cette humiliation, voulut renoncer au sceptre et au monde; il disparut et se cacha dans un village. Mais son fils, l'ayant découvert, le ramena près de Louis, qui, touché de son sort, leva sur les Normands un impôt dont il donna les produits à son malheureux allié, afin qu'il pût s'embarquer et retourner dans son royaume.

Quand l'activité du roi n'était pas employée à combattre, il la consumait en intrigues de tout genre. Ses agens, ses ambassadeurs, étaient toujours en campagne pour négocier, tantôt avec Ferdinand et Isabelle, tantôt avec Maximilien, tantôt avec le roi d'Angleterre. Le souvenir de la triste fin de Charles VII, de l'empoisonnement du duc de Guienne, de l'assassinat du duc de Bourgogne, avait attaché au nom de Louis des pensées sinistres. Les princes étrangers commençaient à le craindre presque autant

que ses propres sujets le redoutaient. L'échafaud du connétable, la cage de fer de La Balue, l'incendie de tant de villes, le massacre de tant de garnisons, ne justifiaient que trop la haine et la terreur qu'il inspirait à tous, excepté à ceux que leur obscurité mettait à l'abri de ses rigueurs et de ses vengeances.

Supplice de Nemours d'Armagnac.

La condamnation de l'un des plus grands seigneurs de France, de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, vint encore accroître l'épouvante imprimée dans les ames les plus courageuses par ce nouveau Tibère.

Duclos prétend que l'infortuné Nemours méritait son sort. « Louis, dit-il, lui avait fait épouser une » princesse de son sang, fille du comte du Maine; » l'avait créé duc et pair, et lui avait confié le com- » mandement de ses troupes. Payant ses bienfaits » d'une noire ingratitude, il prit le parti des enne- » mis du roi, fut accusé de conspiration; on le soup- » çonna même d'avoir voulu attenter aux jours de » son souverain, et d'avoir concerté avec l'Angle- » terre le démembrement de la France. »

Mais les ducs de Bretagne, de Bourgogne, tous les seigneurs engagés dans la guerre du Bien public, ne s'étaient-ils pas de même armés et ligués contre Louis? Ces ligues, ces alliances, ces révoltes, avaient été jusque-là considérées comme des actes d'indépendance féodale. La plupart des seigneurs combattaient, sans scrupule, *leur très-redouté souverain*, et une paix ou une trève effaçait tous ces délits trop communs pour ne pas rester impunis. Il faut le dire, Louis XI voulut, par de grands exemples, épouvanter les grands vassaux et les forcer de courber enfin leurs fronts orgueilleux sous le joug monarchique;

mais il eut soin en même temps d'épargner les forts, et de ne frapper que les plus faibles ou les plus isolés. Il embrassait l'ennemi redoutable et égorgeait celui qu'il ne craignait plus.

Voltaire dit avec raison de lui : « Les grandes ames » choisissent des favoris illustres, des ministres esti- » més. Louis XI n'eut pour ministres et confidens » que des hommes nés dans la fange et dont le cœur » était au-dessous de leur état. Peu de tyrans ordon- » nèrent plus de supplices. Il fit périr, si l'on en croit » les chroniques, en public ou en secret, plus de » quatre mille de ses sujets. Des cachots, des ou- » bliettes, des cages de fer, des échafauds et des » chaînes, voilà les monumens de son règne. Il en- » voie au supplice Jacques d'Armagnac, duc de Ne- » mours, descendant de Clovis, et fait couler son » sang sur la tête de ses enfans.

» Il fut jugé par des commissaires. On lui impu- » tait le dessein d'avoir voulu enlever le roi et assas- » siner le Dauphin, entreprise peu vraisemblable de » la part d'un petit prince d'un canton des Pyrénées. » Nemours fut interrogé dans sa cage de fer, y subit » la question et y reçut son arrêt. On le confessa » dans une grande salle tendue en noir, comme Con- » radin à Naples et Marie Stuart en Angleterre. Les » peuples chrétiens de l'Occident étaient barbares » dans leurs cérémonies (1). L'échafaud fut dressé au » milieu des halles de Paris; les enfans de Nemours » furent mis au cachot; on leur arracha plusieurs » fois des dents pour leur extorquer des aveux,

(1) 4 août 1477.

» comme on le faisait pour extorquer l'argent des » juifs. Ces violences contre les jeunes d'Armagnac » sont attestées par une requête qu'ils présentèrent » aux États de 1483, après la mort de Louis XI. Les » juges de Nemours ne rougirent pas de partager les » biens des condamnés. Comines, l'un des commis- » saires, eut pour récompense, des terres appartenant au duc, et situées dans le Tournaisis. »

Comines ne fut pas le seul homme distingué qui reçut ainsi le salaire du sang versé. Pierre de Bourbon et le sire de Lénoncourt partagèrent cette infamie.

Superstition et inhumanité de Louis XI.

Un faible sentiment d'humanité avait porté ces juges impitoyables à dégager momentanément le duc de Nemours des fers qui liaient ses pieds. Le tyran en fut informé; aussitôt il écrivit ces mots barbares au sire de Saint-Pierre, chargé de la surveillance du prisonnier : « Monsieur de Saint-Pierre, je ne suis » pas content de ce que ne m'avez averti qu'on a » ôté les fers des jambes au duc de Nemours, qu'on » le fait aller en autre chambre pour besogner avec » lui, et que l'on l'ôte hors de la cage, et aussi que » l'on le mène ouïr la messe là où les femmes vont, » et qu'on lui a laissé les gardes qui se plaignaient de » leur paiement: et pour ce que die le chancelier ne » autres, gardez bien qu'il ne bouge plus de sa cage, » et que l'on aille là besogner avec lui; et que l'on » ne le mette jamais dehors, si ce n'est pour le gé- » henner, et que l'on le gêne en sa chambre. »

Quel homme, doué d'une ame élevée, aurait pu vivre dans l'intimité d'un tel roi? La cour de Charles VII avait été illustrée par d'héroïques preux:

le sombre génie de Louis XI ne fit pas éclore un grand homme. La cruauté, le libertinage, la bigoterie, étaient les trois penchans de ce prince; aussi il commit beaucoup de meurtres, eut plusieurs maîtresses, donna naissance à trois bâtards et fit un grand nombre de pèlerinages et de neuvaines. Couvert de reliques, il portait sur sa tête une Notre-Dame de plomb, donnait à la Vierge le comté de Boulogne, et lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Sa dévotion fut la superstition d'un esprit que trop souvent l'on put dire égaré.

Un jour il avait ordonné qu'on noyât un brigand nommé Picard. Le compère de Louis, Tristan le bourreau, trompé par un signe équivoque, jeta dans les flots un malheureux moine innocent. Cette méprise n'affligea ni n'étonna le roi. « Allons, dit-il froidement, dès qu'on l'eut informé de cette erreur, » qu'on dise une messe pour le moine, et qu'on » pende le capitaine Picard. »

Ses bizarreries étaient si étranges, qu'on aurait pu parfois le taxer de folie; il fit de son barbier un grand seigneur; du prêtre La Balue son général d'armée; du bourreau, son compère et son ami. Il avait deux médecins; l'un fut nommé président d'une cour, l'autre garde des sceaux. Il confia une ambassade à un laquais; un financier devint son bibliothécaire, un tailleur son héraut d'armes; un général d'armée fut abaissé par lui aux fonctions de geôlier, et son astrologue devint archevêque.

Ce fut à l'époque du jugement de Nemours, que le roi publia un édit par lequel il déclara qu'en cas de conspiration contre la famille royale, on re-

garderait comme complices du crime tous ceux qui, en ayant eu connaissance, ne l'auraient pas révélé.

(1) La fortune semblait se plaire à tirer Louis de tous les embarras où le jetaient ses fautes et ses violences. Il est évident que si Edouard avait voulu joindre ses armes à celles de Maximilien, celui-ci aurait pu devenir aussi redoutable pour la France que l'avait été Charles le Téméraire. Mais le monarque anglais, amolli par l'âge, sacrifiait alors la gloire aux plaisirs, et Louis sut profiter adroitement de cette disposition.

Négociations avec l'Angleterre.

Le roi d'Angleterre venait d'envoyer des ambassadeurs à Louis. Un des juges de Nemours, élevé au rang de comte de Castres depuis la mort de sa victime, fut chargé par Louis de sonder les secrètes intentions des envoyés anglais. Cet agent adroit ne tarda pas à découvrir que le plus vif désir d'Edouard était de marier sa fille avec le dauphin; que son ministre Hastings, partisan zélé de la France, l'entretenait dans ce dessein; mais que le retard du paiement de la rançon de Marguerite l'empêchait seul de proposer ouvertement cette union. Le roi ordonna promptement à ses ministres d'acquitter la plus grande partie de cette rançon, et le monarque anglais prescrivit à ses ambassadeurs d'accélérer toutes les négociations qui pouvaient conduire à une paix prompte et solide.

Louis, tranquille de ce côté, s'efforça de soulever les Liégeois contre Maximilien; mais l'expérience du passé les avait instruits. Ils furent sourds à ses prié-

(1) 1478.

res, et méprisèrent les menaces d'un prince qui les avait si bassement abandonnés et trahis.

On était en trève, mais on se préparait à la guerre; chaque parti cherchait à se fortifier par des alliances. Le comte de Montbelliard et le duc de Wurtemberg se déclarèrent pour la France; Sigismond ne fit aux avances de Louis que des réponses évasives. L'empereur Frédéric reprochait au roi d'avoir élevé sur les remparts de Cambrai les fleurs de lis à la place de l'aigle impériale; comme il n'obtenait pas la réparation de ce prétendu grief, il envoya des troupes au secours de Maximilien; le roi, par représailles, en fournit aux Suisses contre lui.

Le bâtard de Bourgogne avait, dans ce temps, acquis assez d'importance, par ses faits d'armes et par le grand nombre de ses partisans. Le roi, voulant se l'attacher, lui céda les villes et territoire de Bapaume et de Bouchain; mais le Parlement ne consentit point à l'aliénation de ses domaines, et refusa d'enregistrer les lettres patentes, au grand déplaisir du monarque, qui aimait à tout conquérir par ruse et non par force. La corruption lui coûtait moins que la guerre; regardant l'argent comme l'arme la plus efficace, il le ménageait avec une économie qui ressemblait à l'avarice. Louis s'efforçait néanmoins de donner à cette avarice un vernis de popularité. « J'aime trop mon » peuple, disait-il, pour ne pas haïr la guerre, et » j'aime mieux perdre dix mille écus que de risquer » la vie d'un seul archer. »

Instruction criminelle contre la mémoire de Charles le Téméraire.

Il lui importait, pour donner à son ambition les couleurs de la justice, de faire condamner le feu duc Charles de Bourgogne, comme un vassal coupable

de félonie, qui avait mérité par sa rébellion de perdre ses trois pairies de Bourgogne, de Flandre et d'Artois. En conséquence, le Parlement reçut ordre de procéder juridiquement contre lui ; et le roi proposa à Maximilien de s'en rapporter, sur cette grande contestation, au jugement des pairs. Il le somma même de comparaître devant eux, en s'appuyant d'exemples imposans ; tels que les procès du roi de Sicile, sous Philippe le Hardi ; d'Eudes de Bourgogne, sous Charles le Bel. Le pape fut invité par lui, ainsi que les électeurs de l'Empire, à lui envoyer des ambassadeurs, pour assister à ce jugement solennel. Tous refusèrent de se rendre à cette invitation.

L'instruction criminelle n'en fut pas moins poursuivie. Dans l'acte d'accusation on rappela l'assassinat du duc d'Orléans, la proscription du dauphin, la guerre du Bien public. On cita particulièrement les expressions du sauf-conduit signé et envoyé par le duc Charles au roi, sur la foi duquel ce monarque se rendit à Péronne, où sa liberté lui fut ravie. Plusieurs seigneurs bourguignons, appelés comme témoins, attestèrent que cette cédule avait été véritablement écrite de la main du duc, quoique la même pièce se trouvât autrement rédigée dans le procès-verbal dressé à Péronne. Ce qu'on remarque de plus évident dans ce scandaleux procès, c'est que Louis et Charles avaient également manqué de loyauté, l'un, en violant sa parole, et l'autre, en soulevant traîtreusement les Liégeois.

Hostilités nouvelles, suivies de trève.

Tandis que cette grande contestation occupait les tribunaux, les hostilités recommencèrent. Le roi investit Valenciennes, qui capitula. Plusieurs châteaux

lui ouvrirent leurs portes. Maximilien, ayant rassemblé son armée, remporta d'abord quelques légers succès; mais Dammartin marcha contre lui, et le battit. Découragé par cet échec, Maximilien se décida à faire quelques ouvertures de paix. Le roi les accueillit d'autant plus facilement, qu'il sut que la duchesse douairière de Bourgogne pressait vivement son frère Édouard IV de se déclarer contre lui; ce qui l'obligeait à épuiser son trésor, pour maintenir dans son parti les ministres du monarque anglais.

Louis XI, voulant aussi désarmer l'empereur, rétablit sur les murs de Cambrai l'aigle impériale, et reconnut l'indépendance de cette cité, dont il n'exigea que la neutralité. Enfin, le 10 juin, il conclut avec Maximilien une trève pour un an. Par cette convention, il lui promettait de lui rendre toutes les conquêtes qu'il avait faites en Hainaut et en Franche-Comté. Il évacua Bouchain, le Quesnoy et Tournai. La liberté du commerce fut rétablie, et chacun des deux contractans nomma six arbitres pour travailler de concert à la conclusion d'une paix définitive. Cependant le sire d'Amboise, ignorant, ou feignant d'ignorer la trève, continua ses opérations, s'empara de Verdun par surprise, et tailla en pièces un corps nombreux de Bourguignons et d'Allemands.

Complot du prince d'Orange contre le roi.

(1) Le repos de Louis n'était jamais exempt d'agitation. Sa méfiance et ses rigueurs lui suscitaient chaque jour de nouveaux ennemis. Une révolte éclata dans le Berri. Dubouchage y fut envoyé, et la comprima. A la même époque, on arrêta un agent du

(1) 1478.

prince d'Orange, chargé, disait-on, d'empoisonner le roi. Pour exécuter ce forfait, il avait, conformément à ses instructions, frotté avec une liqueur empoisonnée les quatre coins de l'autel que le roi baisait habituellement après avoir entendu la messe : l'accusé et le révélateur furent livrés au Parlement.

Louis, par reconnaissance pour la bonté divine qui venait de garantir ses jours, ordonna d'employer mille marcs d'argent à la construction d'une grille destinée à entourer la châsse de saint Martin, et il fit dans le même but rebâtir magnifiquement l'église de la Victoire, près de Senlis. Le prince d'Orange fut condamné à mort par le Parlement ; mais il s'était mis hors de l'atteinte des lois : la publicité de son attentat et la flétrissure d'un arrêt furent ses seuls châtimens.

Le mélange bizarre des qualités les plus opposées se trouvait dans le caractère de Louis XI, et c'est ce qui fait qu'on a tracé de lui en tout temps des portraits qui se ressemblent si peu. Comme homme il montrait dans mille circonstances la plus puérile superstition ; et comme roi, il savait souvent résister avec fermeté aux prétentions du saint Siège et à l'ambition du clergé.

Conjuration des Pazzi.

Plusieurs inquisiteurs de la foi tyrannisaient le Dauphiné; il les tança rudement et réprima leurs excès. En même temps il embrassa, contre la haine et les vengeances du pontife romain, la cause des Médicis, qui gouvernaient alors Florence.

Une faction appuyée par le pape était parvenue à faire bannir de la république florentine l'illustre Côme de Médicis, qui fut bientôt rappelé dans sa patrie, et

qui, fort de ses talens et de ses services, transmit son autorité à son fils Pierre, ainsi qu'à ses petits-fils Laurent et Julien. Mais la gloire excite toujours l'envie. Un parti nombreux, celui des Pazzi, ne pouvait supporter l'éclat dont brillaient les Médicis. Une conjuration fut tramée contre eux par Salviati, homme très-populaire; par le neveu du pape, Jérôme de La Rovère; par plusieurs autres citoyens riches et influens. On convint d'assassiner les Médicis. L'exécution de ce meurtre fut fixée au 26 avril; le lieu indiqué fut l'église, et le signal, l'élévation. Julien tomba sous le poignard des assassins. Laurent se défendit avec intrépidité, et fut arraché à la mort par un citoyen dont il avait brisé récemment les fers.

Cette scène violente et sacrilège excita dans la ville un affreux tumulte. Chacun courut aux armes pour défendre le parti qu'il soutenait. Le sang coulait dans toutes les rues aux noms et aux cris de *Vivent le peuple et la liberté!* proférés par les Pazzi, et de cette acclamation: *Vive Médicis!* dont les partisans de cette famille faisaient retentir les airs. Ceux-ci l'emportèrent. Laurent fut reconduit en triomphe dans son palais. Les conjurés, dispersés, furent emprisonnés, bannis ou massacrés; le neveu du pape ne dut son salut qu'à une prompte fuite.

Dès que la nouvelle de cet évènement se répandit dans l'Italie, le roi de Naples conclut une alliance avec le saint Siège contre Florence. Tous deux implorèrent le secours de Louis XI, en lui promettant leur appui, s'il voulait entreprendre des conquêtes sur les états de Milan ou de Gênes. Le roi répondit qu'il ne se souciait pas d'agrandissemens aussi éloignés.

En même temps il chargea Comines de se rendre en Lombardie et à Venise, pour engager cette république et la duchesse de Milan à soutenir les Florentins.

Ces évènemens donnaient beaucoup d'inquiétude au souverain pontife. Il consulta le cardinal de Pavie, qui lui conseilla de ménager avec prudence un prince aussi redouté que l'était alors Louis XI. « Justifiez, » lui disait-il, près de ce monarque la résolution que » vous avez prise, par la sainteté de votre cause; dé- » montrez-lui la nécessité de châtier les Florentins, » qui, en massacrant plusieurs ecclésiastiques, ont » offensé la religion du roi très-chrétien, comme celle » du souverain pontife. » Cet artifice échoua, et Louis persista dans son dessein. Il représenta à l'empereur que son intérêt devait le porter à défendre Florence contre les entreprises d'un pape ambitieux; en même temps il convoqua un concile national, interdit toute communication avec la cour de Rome, et ferma l'entrée du royaume aux meurtriers de Médicis.

Voilà peut-être le premier acte d'une politique sage et ferme qui puisse justifier la réputation d'habileté, que plusieurs historiens ont décernée si généreusement au bizarre tyran de la France.

Vainement Sixte IV voulut excuser sa conduite et recouvrer quelque influence sur l'esprit de l'empereur; ses paroles, ses actions, dévoilaient évidemment son ambition. L'extension de sa puissance était son but, le vœu de venger la religion, son prétexte; et au moment même où il consentait à la réunion d'un concile, il manifestait son orgueil par l'instruction donnée à ses nonces. « Je vous autorise, leur

» disait-il, à permettre cette assemblée, pourvu que
» les rois y viennent rendre compte de leur conduite
» et de leurs entreprises contre l'église. »

Le roi, de son côté, se couvrant aussi d'un voile religieux, protesta hautement de sa vénération pour le pape; mais, sans le consulter, il fixa la réunion du concile, d'abord à Orléans, et ensuite à Lyon. Concile assemblé à Orléans.

La première mesure que prit cette assemblée fut semblable à celle qui avait été arrêtée dans le concile de Constance; elle décida de nouveau que les conciles généraux tenaient leurs pouvoirs de Dieu seul, et que le pape leur était soumis.

Cependant Sixte IV, non moins habile que Louis à diviser les esprits et à semer partout la discorde, parvint à décider les Génois et les Suisses à déclarer la guerre au duc de Milan; et en même temps, dans l'espoir d'adoucir la colère de Louis, il accorda une trève aux Médicis. Un congrès fut indiqué à Bologne pour traiter de la paix générale; et Comines étant revenu de Florence, le roi chargea le procureur-général Saint-Romain, et Halley, avocat général, de le représenter dans ce congrès.

Le temps où régna Louis XI fut une des époques les plus remarquables de l'histoire de la civilisation moderne. Jusque-là l'Europe, plongée dans les ténèbres qui avaient couvert le monde après la chute de l'empire romain, n'était sortie du chaos produit par le choc et les invasions des nations barbares qu'au moyen d'une organisation monstrueuse connue sous le nom de *système féodal*. Si ce système sauva les peuples d'une destruction totale par son hiérarchie régulière, il ne fut cependant, au fond, que la con- État de la civilisation au quinzième siècle.

sécration du triomphe de la force sur la justice. Toute la législation ne tendait qu'à sanctionner la conquête, à perpétuer l'usurpation des vainqueurs et l'oppression des vaincus. La royauté, placée au faîte de cet édifice bizarre, avait plus d'éclat que de solidité; on respectait son nom, mais on bravait son pouvoir; le clergé, la noblesse étaient tout, le monarque, peu de chose, le peuple, rien.

Peu à peu l'habileté belliqueuse des Capétiens, s'appuyant du secours des masses opprimées, éleva le trône et fit renaître l'ordre sur les débris de l'anarchie. Ces premiers pas furent lents, mais suivis avec constance. Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, combattirent les grands, protégèrent les faibles, favorisèrent l'instruction, et rendirent à la justice l'autorité qu'elle avait depuis si long-temps perdue.

Néanmoins l'isolement et l'indépendance de chaque royaume, de chaque état, on peut presque dire de chaque seigneurie, laissaient encore aux nations européennes quelque ressemblance avec ces tribus éparses qu'aucun lien commun ne réunissait, et qui offrirent une conquête si facile, dans un autre hémisphère, à nos premiers navigateurs.

Quelquefois, et rarement, on vit des coalitions se former entre des princes anglais, écossais, allemands ou italiens, mais ces alliances étaient de courte durée; la politique ne savait pas les prolonger par des rapports habituels, et l'indiscipline des milices féodales irrégulières s'opposait à toute guerre lointaine, à tout grand projet de conquête.

Dès la fin du treizième siècle, les masses se formèrent; l'Angleterre, la France et l'Empire revirent des

assemblées nationales. Philippe le Bel, ressuscitant, mais imparfaitement, les droits du peuple, l'appela aux États-Généraux. Le besoin de s'opposer aux usurpations romaines le décida à faire éclore les germes d'une liberté qui certes, alors, était loin de sa pensée. Ensuite, l'invention de la poudre vint prêter une nouvelle force à l'ordre public, à l'autorité royale. La découverte de l'imprimerie, qui devait produire un jour de si grandes révolutions, donna un nouvel élan à l'esprit humain, une issue aux lumières, et multiplia les rapports et les communications entre les différens états de l'Europe.

Enfin la lassitude de l'anarchie, l'épuisement causé par les guerres intestines, par les discordes des princes, par les brigandages des aventuriers, firent sentir presque également à tous les ordres la nécessité de fortifier le sceptre et de donner aux lois l'appui d'une armée régulière et soldée au moyen de taxes permanentes.

Charles VII commença cette grande révolution; Louis XI, après l'avoir fait rétrograder, l'acheva. Dès lors la puissance féodale tomba, l'autorité royale s'agrandit, la diplomatie européenne naquit; mais aussi les guerres furent plus durables, et l'esprit de conquête, n'étant plus une chimère, enflamma l'ambition des princes devenus puissans, et attira sur le peuple un nouveau genre de calamités, dont jusqu'à nos jours, la philanthropie la plus éclairée n'a pas encore pu les garantir.

Congrès de Bologne.

On avait déjà vu, à l'époque du traité d'Arras, des plénipotentiaires d'un grand nombre de monarques et de princes se réunir pour coopérer à la conclusion d'une paix générale. L'usage s'était aussi établi de

discuter souvent, dans les conciles, les querelles temporelles des rois. Il en fut de même au congrès de Bologne; mais les prétentions réciproques étaient trop opposées, et les passions des parties belligérantes, trop animées, pour qu'on en pût espérer un prompt succès.

Louis et Maximilien ne se prêtaient à aucun accommodement; l'un invoquait la loi du royaume et la réversibilité de toute pairie à la couronne; l'autre, les traités récens et le droit de possession du feu duc Charles : Édouard seul pouvait donc faire pencher la balance; mais son intervention fut nulle; il avait été séduit par le don d'une forte somme d'argent, et par la promesse du mariage de sa fille avec le dauphin, mariage convenu, mais qui dans la suite ne se réalisa point.

Conclusion de la paix avec les rois d'Aragon et de Castille.

Depuis long-temps les républiques et les princes d'Italie, alternativement froissés par l'ambition des papes et par celle des empereurs, avaient acquis la science de cette diplomatie inconstante, subtile, artificieuse, unique et fragile arme de la faiblesse contre la force. Louis XI, en entrant dans cette politique fallacieuse, se trouva dans son véritable élément. Il flatta l'ambition de Frédéric, fils du roi de Naples, en lui promettant la main d'une sœur du duc de Savoie avec une riche dot, et la cession du Roussillon et de la Cerdagne, si les rois d'Aragon et de Castille y consentaient; mais en même temps il faisait des propositions contraires à ces deux monarques, avec lesquels il conclut la paix le 9 octobre 1478. Par ce traité, signé à Saint-Jean-de-Luz, ces deux provinces restèrent à la France.

(1) Un succès complet couronna ses négociations en Italie; car les états de cette péninsule, Naples, Rome, Florence, Gênes, Milan et Venise, le prirent pour arbitre de leurs différens. Une nombreuse ambassade fut envoyée par lui au-delà des Alpes. Elle était composée du vicomte de Lautrec, de Gui d'Arpajon, du président Castelmarin, d'un avocat, d'un notaire et d'un juge. Ambassade au pape.

Louis choisissait indistinctement ses ministres et ses représentans dans toutes les classes. Le despotisme, comme la démocratie, veut l'égalité. Le roi se plaisait à abaisser les grands en élevant à leur niveau des hommes d'un rang inférieur. Ils étaient chargés d'engager fortement le pape à convoquer promptement un concile général dans le but de pacifier la chrétienté et de la mettre en état d'opposer une forte résistance aux usurpations menaçantes des Musulmans. Le roi de Naples, ainsi que le duc et la duchesse de Milan, s'efforçaient d'aigrir Louis contre le pape, qu'ils accusaient de tous les malheurs de l'Italie. « Au » moment, disaient-ils, où nous nous réunissons » pour défendre les possessions de Venise contre les » armées victorieuses de Mahomet, le souverain » pontife, au lieu de s'unir à nous et de favoriser nos » efforts, excitait Gênes et Savone à se révolter et à » nous combattre. Abusant même de la simplicité » crédule des Suisses, il leur promet la bénédiction » du ciel, s'ils veulent nous déclarer la guerre. Mé- » fiez-vous de la politique romaine, elle ne cherche » qu'à vous tromper. »

(1) 1479.

Florence ajoutait à ces plaintes de nouveaux griefs. Les ambassadeurs du roi, après avoir été accueillis partout comme des protecteurs, furent reçus à Rome avec une pompe publique et une méfiance secrète. Conformément à leurs instructions, ils firent au pape un tableau touchant des malheurs de la chrétienté, des périls qui la menaçaient, et lui représentèrent avec énergie la nécessité de sacrifier aux intérêts du ciel ceux de la terre, de défendre la religion en danger, d'apaiser partout la discorde, et de réunir sous la croix tous les serviteurs du Christ, pour les opposer à l'ambition démesurée du destructeur de l'empire grec.

Sixte IV ne se laissa point ébranler par ces remontrances : « Ce n'est pas moi, répondit-il, qui favorise » les armes des Ottomans. Je suis prêt à sacrifier ma » vie pour le salut de ma religion; mais c'est cette » religion même qui me défend de laisser impunis le » meurtre d'un archevêque et l'assassinat de plusieurs » ecclésiastiques tombés sous les poignards des factieux de Florence. » Opiniâtre dans sa résistance, il prétendit que l'évêque de Fréjus avait pris sur lui, sans son autorisation, de soumettre ces différens à l'arbitrage du roi; il le désavoua, l'exila même, et cet exemple de sévérité intimida les cardinaux, qui n'osèrent plus émettre des opinions contraires aux siennes.

Cependant les ambassadeurs de France insistaient et joignaient les menaces aux prières. Enfin l'orgueilleux pontife promit de souscrire à la paix, aux conditions suivantes : « Médicis et Florence imploreront » le pardon du saint Siège, ils feront disparaître les

» tableaux qui rappellent leurs attentats, célèbreront
» un service pour les ames des morts, jureront fidé-
» lité à l'Église, et recevront l'absolution; leurs al-
» liés prêteront le même serment. De leur côté,
» Sixte IV, le roi Ferdinand, le comte de La Rovère
» et leurs amis, promettront de maintenir la répu-
» blique de Florence dans ses possessions, et tous
» ensuite, d'un commun accord, tourneront leurs
» armes contre les barbares sectateurs de l'Alcoran. »

Le pape redoutait autant la réunion d'un concile que Louis la désirait; et, dans l'espoir d'empêcher cette convocation, il s'efforça, par les plus magnifiques promesses, d'engager dans sa cause Maximilien et l'empereur. Ceux-ci répondirent à ses vœux, approuvèrent sa conduite, promirent de le soutenir de toutes leurs forces; ils déclarèrent enfin qu'un concile n'était pas nécessaire, que les Florentins devaient se soumettre et réparer leurs torts, et qu'ensuite les chrétiens se réuniraient pour combattre les infidèles.

Fermeté des ambassadeurs français.

Encouragé par cette réponse, Sixte déclara que le sacré collège refusait l'arbitrage du roi de France, et qu'il fallait que Médicis et dix députés de Florence vinssent à Rome lui demander pardon et souscrire aux conditions qu'il leur imposait. En même temps ses troupes dévastaient les états de la république. Les Florentins s'en plaignirent vivement aux ambassadeurs du roi, qui déclarèrent que, si dans huit jours les hostilités n'avaient pas cessé, ils se retireraient, et que de ce moment toute négociation et toute communication entre la France et Rome seraient rompues.

Cette fermeté effraya Sixte; il leva l'excommunication, et accorda une suspension d'armes. A la même

époque, Frégose, qui s'arrogeait le titre de duc de Gênes, envoya des ambassadeurs au pape pour lui prêter serment d'obéissance et de fidélité. Les envoyés de France protestèrent contre cet acte, et soutinrent que le roi était le seul souverain légitime de Gênes et de Savone. Le pape, embarrassé, répliqua que l'obéissance de Gênes au saint Siège n'était que spirituelle, et ne devait porter aucun préjudice aux droits temporels du monarque français. Pour compliquer toutes ces querelles, un envoyé de l'empereur prétendit qu'on devait donner désormais le titre de très-chrétien à son maître, et non plus au roi Louis, puisqu'il se déclarait le soutien d'une ligue formée contre l'Église.

Adhésion du pape à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre.

Mais sur ces entrefaites arrivèrent à Rome les ambassadeurs du roi d'Angleterre, qui se réunirent à ceux du roi de France pour exiger une prompte pacification. Soudain tout changea de face. Le souverain pontife céda et se soumit humblement à l'arbitrage des deux rois.

L'habile Médicis croyait peu à la sincérité du pape. Il prit le parti de négocier séparément avec le roi de Naples, et la paix fut conclue entre eux. D'un autre côté, Louis XI réconcilia le duc de Milan avec les Suisses. Rassuré sur le succès de ces mesures, et surtout par la coopération d'Édouard, il diminua sans crainte les forces qu'il voulait opposer à Maximilien, réforma dix compagnies d'hommes d'armes, supprima leur solde, ne conserva qu'à Dammartin son traitement, et, se servit des fonds que cette économie lui donnait, pour lever un corps auxiliaire de Suisses. C'est depuis cette époque que les troupes de cette

république sont entrées et restées au service de France.

Tandis que de tous côtés les courriers, les ambassadeurs étaient en mouvement pour faire succéder la paix à la guerre, les hostilités recommencèrent en Flandre avant l'expiration de la trève. Reprise des hostilités en Flandre.

La garnison de Cambrai était composée mi-partie de troupes royales et de troupes de Maximilien. Les Flamands, au mépris des conventions signées, s'emparèrent une nuit de la ville par surprise. Ils se rendirent maîtres ensuite de plusieurs forteresses; mais d'Esquerdes, ayant réuni huit cents lances sous sa bannière, en chassa bientôt les ennemis. Chaumont fut envoyé par le roi en Bourgogne avec des forces considérables. Il forma le siège de Dole. Maximilien s'avançait pour la secourir; mais avant que les armes de Louis fussent parvenues à faire une brèche aux remparts, son or corrupteur y pénétra, et le gouverneur gagné se rendit. Auxonne et Besançon se soumirent avec la même promptitude, et toute la Franche-Comté suivit leur exemple.

Le roi alla lui-même à Dijon, s'y montra populaire, et accorda de grands privilèges à ses habitans, ainsi qu'à ceux de Mâcon. Dans le Nord, les succès furent plus balancés. L'armée royale tenta inutilement de surprendre Douai. Les Flamands, conduits par Chimai, prirent Virton. Enfin, Maximilien, ayant réuni trente mille hommes près de Cambrai, marcha sur Thérouenne et livra bataille à d'Esquerdes, qui était accouru pour le combattre. Voyage du roi à Dijon.

Les Français, postés sur la montagne d'Enquin, laissèrent leurs ennemis s'emparer de celle de Guine- Combat de Guinegate.

gate. Le centre de l'armée flamande était formé de cinq cents archers anglais et de trois mille arquebusiers allemands. La cavalerie française chargea vigoureusement ce corps et l'enfonça. D'Esquerdes, n'écoutant que son ardeur impétueuse, commit la faute de poursuivre trop loin les fuyards et de livrer au pillage le camp ennemi. Par cette imprudence il laissait son infanterie isolée et privée de tout appui. Cependant, comme elle croyait la bataille gagnée, au lieu de songer à combattre, elle ne s'occupait qu'à piller les bagages. Le comte de Nassau, profitant de ce désordre, chargea la cavalerie française débandée, la culbuta sur l'infanterie, saisie d'épouvante, de sorte qu'en peu d'instans la déroute de toute l'armée royale fut complète.

Des deux côtés on avait éprouvé une perte considérable; chaque parti s'attribua la victoire; le seul résultat de ce combat fut la levée du siège de Thérouenne.

Instructions du roi sur les prisonniers.

Lorsque le roi sut qu'il devait attribuer le désastre de cette journée à la cupidité de ses troupes, il écrivit en ces termes au seigneur de Saint-Pierre, son grand sénéchal : « Dites à vos officiers que je veux être servi » à mon profit et non à celui de leur avarice. Tant » que la guerre durera, faites de tous les prisonniers » un seul butin, ne rendez pas la liberté à ceux qui » pourraient me nuire. Je veux, et je le répète, que » tous ne soient qu'un même butin; car, par ce moyen, » le plus gros de ces prisonniers ne rapportera rien » qui vaille à mes capitaines, et c'est ce que je de- » mande, afin qu'une autre fois ils tuent tout, ne fas- » sent plus de prisonniers, et ne prennent ni chevaux

» ni bagages. Alors il n'y aura plus de désordre, et » jamais nous ne perdrons bataille. »

Un avantage sur mer compensa l'échec de Guinegate. Le vice-amiral Coulon, ayant rencontré une flotte hollandaise de quatre-vingts navires, l'attaqua, la prit, et la conduisit dans un port de la Normandie.

Cruauté de Maximilien et vengeance de Louis XI.

Cette mésaventure irrita tellement Maximilien, qu'il se porta bientôt après à un acte atroce. Ayant attaqué le château de Malaunoi, il somma vainement la garnison de lui ouvrir ses portes. Cette faible troupe, composée de cent-soixante hommes d'armes gascons, lui opposa une vive résistance. Enfin elle capitula; mais le duc, furieux de s'être vu arrêté si long-temps sous les murs d'une bicoque, ordonna, au mépris de la capitulation, que ces braves guerriers fussent pendus, ainsi que leur chef, nommé Raimonet.

Louis XI, par représailles, prescrivit à ses généraux et à son compère Pierre Tristan l'Ermite, de faire pendre au même lieu sept prisonniers flamands, dix aux portes de Douai, dix à Saint-Omer, dix à Lille, et dix dans la ville d'Arras.

Lorsqu'il s'agissait de vengeances ou de crimes, Louis n'était pas d'humeur à rester en arrière, et dans cette carrière sanglante la palme ne lui fut jamais disputée. Il voulut, pour compléter sa vengeance, que le comté de Guigne fût mis à feu et à sang; d'Esquerdes exécuta ces ordres barbares, et réduisit plus de dix-sept villes en cendres.

Jamais monarque ne s'occupa plus activement de la révision et de la réforme des lois. Il suivait les conseils de sa raison en les rédigeant, et celui de ses

passions en les violant sans scrupule. La loi lui semblait une garantie nécessaire à son pouvoir tant qu'elle ne gênait aucun de ses caprices. Ce fut cette année(1) qu'il ordonna de rassembler toutes les différentes parties de la législation française, afin d'en former un code régulier et complet.

Accueil fait par le roi au duc d'Albanie.

A cette époque, un prince, victime d'une odieuse tyrannie, vint chercher un asile en France. Le duc d'Albanie, frère de Jacques III, roi d'Écosse, se sauva de la prison où son frère l'avait enfermé, et se réfugia sur le continent. Louis l'accueillit avec honneur, mais lui refusa tout secours. Plus tard il en obtint d'Édouard. Rentré en Écosse, il fit trembler son frère, le vainquit et lui pardonna. L'ingrat monarque paya sa générosité par de nouvelles persécutions. Le duc d'Albanie était doué de ce véritable héroïsme plus rare, plus estimable et pourtant moins admiré que celui d'une ambition belliqueuse. Il ne voulut pas faire peser encore le fléau d'une guerre civile sur sa patrie opprimée, et, renonçant à tout désir de grandeur et de vengeance, il revint terminer ses jours en France, dans un doux et glorieux repos.

Négociations du duc de Bretagne avec le roi d'Angleterre, déjouées par Louis XI.

Louis XI était loin de pouvoir apprécier une inaction aussi honorable. L'agitation était sa vie, et sa plume se reposait encore moins que son épée. Ayant découvert que le duc de Bretagne négociait secrètement avec Édouard et lui offrait d'unir sa fille au prince de Galles, il le somma de remplir ses engagemens, de lui envoyer un corps de troupes auxiliaires contre les Flamands, et en même temps, dans le des-

(1) 1479.

sein de l'intimider, il acheta, pour la somme de cinquante mille livres, les droits que Nicole de Châtillon prétendait avoir sur le duché de Bretagne, comme arrière-petite-fille de Jeanne la Boiteuse.

Le duc, effrayé de ces mesures, n'en sentit que plus vivement le besoin d'un protecteur; ses négociations devinrent plus actives; il conclut même un traité avec le monarque anglais; mais cette convention ne lui fut d'aucune utilité, car les ministres d'Édouard, corrompus par Louis, éludèrent l'exécution du nouvel engagement pris par leur maître.

Il est impossible de suivre la tortueuse politique du roi dans ses mouvemens rapides et dans ses nombreux détours : il payait les ministres anglais, amusait leur roi par la promesse du mariage d'Élisabeth, acquérait à prix d'or une grande influence sur les Suisses, fomentait la discorde parmi les Génois, forçait le duc de Gueldres, l'évêque de Munster et les états de Zutphen à se soumettre à son arbitrage et à lui prêter l'appui de leurs armes. Peu satisfait des résultats de la campagne, il grossit, par de nombreux renforts, son armée sur la frontière de Flandre et de Picardie.

Rigueurs exercées contre la ville d'Arras.

Arras l'inquiétait. La population de cette ville se révoltait fréquemment, et conservait une vive affection pour la maison de Bourgogne. Louis, avec toute la rigueur du despotisme, et sans égards pour les droits civils les plus inviolables, chassa de leurs foyers tous les habitans de cette ville malheureuse, et les remplaça par des vagabonds tirés de toutes les parties du royaume. Implacable dans ses vengeances, il donna même un affreux exemple qui fut imité de nos jours par la faction la plus sanguinaire. Il

voulut anéantir le nom d'Arras, et le remplacer par celui de *Franchise;* mais la tyrannie trouve dans les mœurs et dans l'opinion des obstacles qu'elle ne peut renverser : Arras garda son nom et sa haine pour son oppresseur.

Comme le roi voulait cependant assurer l'existence de cette nouvelle colonisation, il y établit des manufactures. Mais ce bienfait fut encore un acte de violence; car, pour payer les frais de ces établissemens, il mit un fort impôt sur les provinces riveraines de la Seine et de l'Yonne.

En Franche-Comté, la noblesse était puissante. Louis fit pour elle ce qu'il faisait ailleurs pour la bourgeoisie, il confirma et étendit ses privilèges. Ses intrigues pour corrompre étaient si coûteuses, que souvent ses immenses ressources se trouvaient épuisées. Comme il était difficile d'aggraver le fardeau des taxes, il supprima un quart de toutes les pensions, mesure qui plut au peuple et mécontenta les grands.

(1) Louis, délivré de ses plus grands ennemis, n'avait plus de ligue formidable à craindre, et se sentait en même temps trop affaibli par de longues souffrances, pour tenter désormais de grandes entreprises; il commençait donc à vouloir sincèrement la paix. Pendant l'année 1480, la guerre de Bourgogne fut faiblement soutenue. Les généraux des deux partis semblaient éviter, avec un égal soin, toute affaire générale.

Cette même année le dauphin tomba gravement

(1) 1480.

malade. La nature ou l'art triomphèrent de la maladie, et le roi récompensa par des lettres de noblesse la science ou le bonheur du docteur Thomas, médecin de son fils.

Descente de Mahomet II en Italie.

Tandis que tous les princes chrétiens de l'Europe, divisés d'intérêts, inégaux en forces, mais tous presque également ambitieux, faisaient gémir leurs sujets sous le fardeau des taxes les plus intolérables, et dépensaient leur fortune et leur sang en querelles et en guerres, dont aucun grand résultat ne compensait les calamités, Mahomet II, après avoir renversé l'empire grec, et affermi dans l'Orient sa domination, se préparait à étendre ses conquêtes dans l'Occident. Pierre d'Aubusson avait seul eu la gloire d'arrêter ce torrent dans sa course, et de faire échouer sa fortune sur les côtes de Rhodes. Mais, plus irrité qu'abattu par ce revers, Mahomet porta ses armes en Italie, y débarqua, et se rendit maître d'Otrante. Ses barbares soldats passèrent au fil de l'épée tous les habitans de la ville, et massacrèrent son archevêque au pied de l'autel.

La nouvelle de cette invasion, le récit de ces atrocités, étonnèrent les puissances chrétiennes, mais sans ranimer en elles cet enthousiasme religieux qui, peu de siècles auparavant, leur avait fait faire tant de prodiges de vaillance, d'audace et de folies : aucune ne courut aux armes, soit que la foi se fût refroidie, soit que les souverains, confians dans leurs moyens de défense, n'éprouvassent plus cette terreur qui avait frappé l'Afrique, l'Espagne et même le midi de la France, à la première apparition des infidèles. Cependant Rome sonna l'alarme, et ses lé-

gats adressèrent à tous les monarques les plus pressantes invitations de mettre fin à leurs querelles et de se réunir contre l'ennemi commun.

Mort de René d'Anjou, roi de Provence.

Le moins ambitieux et le plus pacifique de tous ces princes, le bon roi René d'Anjou, termina dans ce moment sa romantique, pastorale et poétique carrière. Par son testament, il légua la Provence et ses prétentions sur Naples à Charles, fils du comte du Maine; quelques terres à Jeanne de Laval, sa femme, et fit de riches présens aux églises de ses états.

L'inconstante fortune avait trahi long-temps ce sage monarque; la gloire accompagna rarement ses armes, mais l'amour constant de ses peuples fut la récompense de ses vertus. Sa fille Iolande avait hérité de la Lorraine, et l'avait cédée au comte de Vaudemont. Louis XI se plaignit de ce testament, qui déshéritait, selon lui, la reine Marguerite. Après quelques contestations peu importantes, tout s'arrangea. L'héritier de René lui survécut peu, et le roi de France réunit à la couronne la Provence, que Marguerite en mourant lui avait cédée.

La possession du duché de Bar fut plus long-temps disputée, et les conventions dont elle fut l'objet devinrent pendant long-temps le prétexte ou la cause de nouvelles dissensions. Louis XI avait presque constamment l'avantage dans ces querelles diplomatiques, parce qu'il récompensait avec magnificence ses agens lorsqu'ils réussissaient, et les punissait avec sévérité quand ils échouaient dans leurs négociations.

Il dénonça un jour au Parlement Jean de Martigny, évêque d'Elne, son ambassadeur en Angle-

terre, et voulut le faire condamner, comme coupable d'avoir signé des traités préjudiciables à la France. L'accusé se défendit avec courage, et le Parlement s'acquit beaucoup d'honneur en l'absolvant. Ce corps venait déjà de refuser d'enregistrer un édit sur le commerce des blés, qu'il trouvait contraire aux règles d'une bonne administration. Sous un prince tel que Louis XI la résistance était un mérite rare; celle du Parlement le rendit très-populaire.

Dès qu'Édouard fut instruit que le monarque français désirait sincèrement mettre un terme aux calamités de la guerre, il lui proposa sa médiation, ainsi qu'à Maximilien. Tous deux l'acceptèrent; une trève fut conclue d'abord pour sept mois, et ensuite prolongée.

Légation du cardinal de St-Pierre en France.

Sixte IV désirait aussi intervenir dans cette pacification. Il donna, dans ce but, ses instructions à son neveu le cardinal de Saint-Pierre, nommé par lui légat du saint Siège. Louis connaissait par ses agens les faiblesses et la vanité du cardinal. Aussi, dans le double dessein de gagner son affection et de le rendre suspect à Maximilien, il lui fit une réception tellement magnifique, qu'il fut obligé de déclarer en même temps, par une ordonnance, que de tels honneurs ne tireraient pas à conséquence, et ne pourraient servir ni de droit ni d'exemple pour tout autre légat.

Le Parlement crut encore, dans cette occasion, devoir s'opposer en partie à la condescendance apparente du roi. Les bulles du pape donnaient au légat le pouvoir de contraindre, par les foudres de l'église, le roi et le duc Maximilien à déposer les armes; la

cour déclara que ces bulles ne seraient point publiées si elles n'étaient point modifiées; on les changea, de sorte qu'elles se réduisirent à l'offre simple des bons offices du saint Siège. Le pauvre légat, malgré cette nouvelle forme, ne fut pas plus heureux dans sa mission. Les faveurs dont le roi le comblait excitèrent, comme ce prince l'avait prévu, les soupçons de Maximilien, qui refusa de recevoir ses bulles.

Le plus grand obstacle à la paix venait de l'opiniâtreté de la duchesse douairière de Bourgogne, qui ne voulait consentir à aucun sacrifice des prétentions exagérées de Marie. Influencé par elle, Maximilien réclamait toujours son héritage entier, ou plutôt celui de sa femme, et le roi répondait que le Parlement, juge légal de ces différens, ne consentirait jamais à reconnaître les droits d'une fille sur la duché-pairie de Bourgogne, parce que ce serait reconnaître en même temps les prétentions des femmes à la couronne, au mépris de la loi fondamentale des Français.

Enfin le roi d'Angleterre, ne pouvant concilier des parties si diamétralement opposées, dit à Maximilien que le roi de France, atteint d'une grave maladie, ne pouvait vivre encore long-temps, et qu'il serait sage d'attendre sa mort et les embarras d'une minorité, pour soutenir avec succès les droits de Marie. En conséquence, il lui conseilla de conclure une trève pour deux années, ajoutant que, si Louis s'y refusait, l'Angleterre fournirait aux Flamands un secours de cinq mille hommes d'armes.

Affaiblissement de la santé du roi.

La santé du roi s'affaiblissait visiblement. Il éprouvait souvent des attaques d'épilepsie d'une telle violence, qu'un jour, se trouvant renfermé dans un

appartement trop chaud, il s'évanouit et perdit entièrement l'usage de ses sens. Son médecin, Angelo Catto, vint à son secours, fit ouvrir les fenêtres, et le rendit à la vie. Louis respira, parla, mais conserva quelque temps un grand désordre dans ses idées. Le premier signe qu'il donna de son retour à l'existence fut un violent accès de colère; et, prétendant qu'il avait inutilement donné ordre d'ouvrir les fenêtres, il chassa plusieurs officiers de son palais comme coupables de lui avoir désobéi.

Le désir d'étendre, d'affermir et de conserver son autorité avait été de tout temps sa plus forte passion. C'était, pour ainsi dire, sa vie tout entière. Aussi, dès que ses forces s'affaiblirent et que la mort le menaça, ce prince sombre et jaloux fut tout à coup frappé de la crainte qu'un ministre, qu'un grand, qu'un ambitieux, qu'un serviteur même n'abusât de sa position pour le priver de son pouvoir. Dans les premiers jours qui suivirent son accident, il feignait de lire et d'écrire, quoiqu'il n'en eût pas la possibilité, et exigeait avec rigueur la plus prompte obéissance au moindre de ses caprices.

Le souvenir de ses crimes, l'image importune de ses victimes expirantes, agitaient aussi son esprit superstitieux; la peur de l'enfer se joignait, pour le tourmenter, à la peur des hommes.

Le légat du pape sut profiter, avec une adresse italienne et monacale, de cet effroi, pour obtenir la délivrance de La Balue et de l'évêque de Verdun. Jusque-là le roi avait toujours résisté aux prières du saint Siège; mais dès que le cardinal lui eut déclaré que son ame serait infailliblement livrée aux tour-

délivrance du cardinal La Balue.

mens éternels, s'il laissait ces prêtres dans leur cachot, il ordonna, en gémissant, que leurs cages de fer fussent ouvertes.

La Balue, craignant, non sans raison, un nouveau caprice et un contre-ordre, courut chercher un asile à Rome. Après la mort de Louis, on lui permit de rentrer en France, malgré les énergiques remontrances du Parlement.

Le roi, peu à peu, se remit de cette première attaque, mais ce fut plutôt un répit qu'une convalescence: le coup était mortel. Depuis ce moment, la décroissance de ses forces, des maux de nerfs fréquens, une maigreur extrême, le conduisirent lentement au tombeau. Cependant, décidé à ne point laisser échapper un pouvoir auquel il tenait plus qu'à la vie, il se montra plus actif, plus turbulent, plus rigoureux, plus vindicatif et plus dissimulé que jamais. Trompant les hommes sur la gravité de sa maladie, comme il les avait constamment trompés sur les sombres projets de sa politique, il parvint à tenir dans l'incertitude et dans la crainte ses alliés, ses ennemis et ses sujets. Comme la fortune avait pris soin de réparer toutes ses fautes et de faire tourner à son avantage toutes celles des princes et des seigneurs ligués contre lui, on attribua ses succès à son génie; on l'admira, parce qu'on le redoutait; on le crut habile, parce qu'il était heureux. Ainsi juge le vulgaire, et dans ce mot on doit comprendre les rois comme les peuples.

Pour ne point interrompre le fil de la narration, nous allons tracer de suite et rapidement les évènemens auxquels il prit une part plus ou moins active,

et qui signalèrent les deux dernières années de ce long et terrible règne. Nous retrouverons, après, Louis dans le palais ou plutôt dans la prison où la superstition, l'approche de la mort, une rage inutile et des terreurs de tout genre le tinrent assiégé jusqu'à son dernier soupir.

Réunion du duché d'Anjou à la couronne.

Conformément aux traités conclus avec Réné, le duché d'Anjou fut réuni à la couronne. Le roi engagea les états de Provence à soutenir par les armes les prétentions du duc de Calabre, leur seigneur, sur le royaume de Naples. On apprit dans le même temps que les Flamands, au mépris de la trève qui durait encore, venaient d'envahir le duché de Luxembourg sous la conduite des seigneurs de Chimai et de Croy. Louis XI déclara qu'il ne voulait point user de représailles, et que, dans la crainte d'offenser Dieu et Notre-Dame, il ne romprait point la trève, tant que les Turcs seraient en Italie.

L'humeur turbulente des Francs-Comtois l'inquiétait. Pour les contenir, il établit un Parlement à Salins, et fit promulguer dans cette province les lois françaises ; un hôtel des monnaies fut créé par lui à Dijon. Il fit venir, de toutes les contrées industrieuses, des ouvriers, afin d'établir en France des manufactures de draps et d'étoffes de soie.

Traité avec Ladislas, roi de Bohême.

(1) Son active diplomatie cherchait au loin des alliés pour inquiéter ses ennemis. Il conclut un traité avec Ladislas, roi de Bohême, qui lui promit de porter ses armes contre Maximilien, dans le Luxembourg.

(1) 1481.

Les Génois, continuellement déchirés par des factions intestines, et sans cesse menacés par le duc de Milan, proposèrent au roi de le reconnaître pour leur souverain; il leur répondit ironiquement: « Votre » inimitié ne peut m'être dangereuse; votre amitié » m'est inutile; le soin de vous gouverner est un far- » deau que votre turbulence rend intolérable; vous » vous donnez à moi, et moi je vous donne au diable. »

Appel du pape aux puissances chrétiennes.

Le pape Sixte, justement alarmé du voisinage des Turcs, prêchait la paix à tous les princes chrétiens, et les conjurait de s'armer contre les Musulmans. Louis XI lui avait promis, avant de tomber malade, qu'il se mettrait à la tête d'une armée pour chasser les infidèles de l'Italie. L'exécution de ce dessein étant devenue impossible, il offrit au pape un subside de trois cent mille écus d'or, dont les deux tiers devaient être levés sur le clergé, et un tiers sur le peuple.

Maximilien, animé d'une haine profonde contre Louis, n'avait point renoncé à l'espoir d'engager Édouard et le duc de Bretagne à se liguer avec lui pour tenter la conquête de la France; mais le roi d'Angleterre l'amusa par de vaines promesses. Les plaisirs tenaient son bras désarmé, l'argent de Louis XI payait son repos, et sans lui la Bretagne ne pouvait sortir de son inaction forcée.

On ne juge bien les hommes semblables à Louis XI que de près. Son activité, sa fortune, l'éclat imposant de sa puissance lui avaient acquis une grande renommée, qui s'étendait jusqu'aux extrémités de l'Europe. Mathias Corvin, roi de Hongrie, lui envoya des ambassadeurs, afin de l'engager à s'unir à

lui pour combattre les Ottomans. Mathias était un héros; la force de son génie l'avait fait sortir d'une obscure prison, pour l'élever au trône; il aimait les sciences, les arts, les lettres et la gloire. Vainqueur des Polonais et des Bohêmes, il avait triomphé de l'empereur Frédéric et arrêté Mahomet II dans sa course conquérante; il espérait, avec le secours des Français, délivrer la Bulgarie et la Grèce du joug des Barbares; mais il choisit pour agent un fourbe, un aventurier qui avait surpris sa confiance : le roi refusa de le recevoir. D'ailleurs sa santé ne lui permettait plus de s'engager dans des entreprises si lointaines. La guerre même des Flamands lui pesait, et tous ses efforts ne tendaient qu'à la terminer par la paix, ou au moins par une trêve indéfinie.

En 1481 des nouvelles inopinées réveillèrent ses précédentes alarmes; le prince de Galles épousa Isabelle, fille du duc de Bretagne. Les espérances de Maximilien se relevèrent; le roi, pour lui inspirer à son tour quelques craintes, fit revivre ses prétentions sur les duchés de Lorraine et de Bar. Enfin, dans le but de persuader à ses ennemis et à ses peuples que la santé et la vigueur lui étaient revenues, il surmonta sa faiblesse et parut au milieu d'un camp qu'il avait formé en Normandie.

Pèlerinage du roi.

Revenu de cette course à Tours, il visita pieusement, en pèlerin, le tombeau de saint Martin, pour accomplir le vœu qu'il avait fait de donner chaque année à cette église, le jour de l'Assomption, trois fois autant d'écus d'or qu'il comptait d'années. Ces actes de dévotion, qui auraient été utilement remplacés par un salutaire repentir, paraissaient à cet

esprit bizarre une compensation suffisante pour les injustices et les violences auxquelles il se livrait habituellement.

Assemblée dite *des grands jours.*

Un de ses favoris, vil agent de ses fureurs, Doyat, avait par ses rapines et ses cruautés, soulevé l'Auvergne contre lui. Une assemblée servile, dite *des grands jours*, y fut réunie par ordre du roi. Elle rendit un arrêt pour venger Doyat des injures qu'il prétendait avoir reçues. Cet arrêt ne fit qu'accroître la haine qu'inspiraient le monarque et son favori. Dans la suite cet homme et son vil complice Olivier le Dain subirent le juste châtiment de leurs crimes.

Procès de Réné d'Alençon.

L'approche de la mort, loin d'inspirer aucune idée de clémence à Louis, ne faisait qu'irriter son humeur vindicative. Réné d'Alençon comte du Perche n'ayant pas pris part à la révolte de son père, n'avait pas cru devoir demander des lettres d'abolition. Sous un vain prétexte, Louis le fit arrêter et enfermer dans une cage de fer. Le comte réclama le droit d'être jugé par ses pairs; le roi répondit qu'ayant refusé des lettres d'abolition il était déchu de la pairie. Le Parlement voulait sauver l'accusé, et ne point offenser le monarque ; l'arrêt qu'il rendit blâma la conduite du comte, mais ne le condamna qu'à demander pardon au roi, sous peine d'être privé de tous ses honneurs, s'il faisait quelque acte contraire aux intérêts du monarque.

Réunion des comtés de Provence et du Maine à la couronne.

Si la nature commençait à faire sentir ses rigueurs à Louis, le sort persistait encore à le favoriser. La mort de Charles, comte de Provence et du Maine, réunit à sa couronne ces deux provinces. Le comte de Forbin, à la tête des troupes royales prit rapide-

ment possession du comté de Provence. A cette époque, la mort de Mahomet II sauva la chrétienté du plus grand péril qui l'eût menacée depuis longtemps. Alphonse, fils du roi de Naples, prompt à profiter de cette circonstance, forma le siège d'Otrante et parvint à en chasser les Musulmans; mais cette action glorieuse lui coûta l'élite de son armée. Un autre Alphonse, roi de Portugal, termina cette année une carrière plus aventureuse et plus agitée que glorieuse.

Mort de Marie, duchesse de Bourgogne.

Une autre mort, arrivée dans le même temps, apporta un changement encore plus grave dans la situation politique de la France et de ses ennemis. La fille de Charles, Marie de Bourgogne, mourut à Bruges de la suite d'une chute, dont sa pudeur ne lui avait pas permis de révéler les funestes effets.

Cet évènement fut aussi favorable à Louis XI que funeste pour Maximilien. Les Gantois consternés demandèrent à Louis de leur accorder la paix. L'artificieux monarque les amusa par de frivoles promesses, s'assura de la neutralité d'Édouard, rassembla ses troupes et s'empara de la ville d'Aire.

Férocité de Guillaume de La Marck, surnommé le sanglier des Ardennes.

En même temps il menaça Maximilien d'une diversion puissante, en s'associant à un allié digne de lui, Guillaume de La Marck, surnommé, pour sa férocité, le Sanglier des Ardennes, qui leva l'étendard de la révolte contre l'évêque de Liége, son bienfaiteur. Guillaume, fort de la protection de Louis XI, se mit à la tête de quinze cents aventuriers et hommes sans aveu, battit deux mille Liégeois, entra dans leur ville, força le palais épiscopal, fendit lui-même d'un coup de hache la tête de l'évêque, et contrai-

gnit les habitans épouvantés à choisir son fils pour successeur du prélat assassiné. Ce crime atroce ne fut pas long-temps impuni: deux ans après le sort des armes livra le Sanglier des Ardennes à Maximilien, qui le fit décapiter.

Noble résistance du premier président Lavacquerie.

Tout cédait à la tyrannie de Louis; le Parlement seul osait lui opposer quelquefois une courageuse résistance. Le roi avait publié des édits contraires aux lois et oppressifs pour le peuple; la cour refusa de les enregistrer. Louis en renouvela l'ordre avec menace. Jacques de Lavacquerie, premier président, se rendit, à la tête de tout le Parlement, près du monarque, et lui dit avec fermeté : « Nous venons remettre nos charges dans vos mains; nous sommes » décidés à subir toutes les peines qu'il vous plaira » de nous infliger, plutôt que d'étouffer le cri de » notre conscience. » Louis, étonné de cette vertu calme et intrépide, céda et révoqua ses édits.

Ce triomphe de la justice surprit d'autant plus ceux qui le remportaient, que toute résistance aux ordres de Louis était ordinairement suivie d'une cruelle vengeance. Récemment le chancelier avait, par un semblable refus, attiré la colère du roi. Ce prince lui écrivit : « Chancelier, vous avez refusé de » sceller les lettres de mon maître-d'hôtel; expédiez-» les sur-le-champ, sous peine de la vie. »

Ce prince reçut dans ce temps une nouvelle preuve de l'idée qu'on se formait au loin de sa puissance. Zizime, second fils de Mahomet II, aspirait au trône de Constantinople. Le peuple l'y portait; mais le pacha Achmet, habile général, s'étant déclaré pour Bajazet, s'empara de la capitale, marcha contre Zi-

zime en Bithynie, lui livra bataille et le vainquit. Zizime se sauva d'abord en Caramanie, de là à Rhodes, et vint ensuite en France implorer la protection de Louis XI. Lorsqu'il arriva, le roi, plus que jamais en proie aux souffrances et aux terreurs qui le consumaient, était devenu presque invisible; il refusa d'écouter le prince fugitif.

Projet d'union entre le dauphin et la jeune duchesse de Bourgogne.

Cependant une dernière faveur de la fortune vint encore briller aux yeux du monarque mourant : les Flamands souhaitaient avec ardeur la paix, que Louis désirait également; ils lui proposèrent de marier le dauphin avec la fille de Marie de Bourgogne; par là se trouvait encore réparée la plus grave et la plus importante des fautes de ce monarque. Lui et Maximilien nommèrent des plénipotentiaires qui se réunirent à Arras. Après de courtes contestations, Louis ayant renoncé à la restitution de Lille, de Doual et d'Orchies, la paix fut signée le 23 décembre 1482. On verra dans la suite que ce lien, qui devait terminer tant de querelles, fut presque aussitôt rompu que formé.

Conclusion de la paix.

Au reste, le roi fit publier dans toutes les provinces la conclusion de la paix; et, bien que plusieurs grands seigneurs s'opposassent à la clause du traité qui les relevait du serment de fidélité en cas de contravention, tout fut terminé comme le roi l'avait voulu. Le dauphin jura l'exécution de ce traité en présence des ambassadeurs de Maximilien; la paix fut ratifiée et publiée.

Tutelle du dauphin confiée au sire de Beaujeu.

(1) Le roi nomma le sire de Beaujeu tuteur de

(1) 1483.

l'héritier du trône ; un éclair de raison dicta ce choix. Beaujeu était l'homme le plus probe et le plus éclairé de son temps. Le Parlement, pour remercier Dieu de ces heureux évènemens, se rendit de Paris à Saint-Denis en grande procession.

On reçut des nouvelles des Pyrénées peu satisfaisantes. Blanche de Navarre avait légué son trône à son mari, au préjudice de ses enfans ; ce qui occasiona de grands troubles. Le nouveau roi mourut, ainsi que Phœbus de Foix, son successeur. Celui-ci légua le sceptre à sa sœur Catherine, que Louis prit sous sa protection ; Mais un parti puissant s'armait pour réunir la Navarre à la Castille et à l'Aragon, sous les lois de Ferdinand et d'Isabelle. D'un autre côté, le vicomte de Narbonne prit le titre de roi de Navarre, et fut appuyé par les ducs d'Orléans et de Bretagne.

Mort d'Édouard IV, roi d'Angleterre.

Louis, qui voulait marier son second fils Jean à la princesse Catherine, ne vit pas la fin de ces querelles ; mais, avant d'expirer, il apprit la mort d'un prince qui long-temps avait été le principal objet de ses alarmes. Édouard IV, roi d'Angleterre, termina sa vie et son règne. Quelques auteurs disent que le chagrin d'avoir été trompé par Louis XI abrégea ses jours ; d'autres auteurs pensent qu'Édouard mourut d'apoplexie ; d'autres, enfin, qu'il périt empoisonné par Richard, duc de Glocester, déjà souillé d'autres forfaits. Glocester composa un Parlement de ses partisans les plus zélés, cassa le mariage d'Édouard, déclara ses enfans illégitimes et leur fit trancher la tête. Louis désirait trop la prolongation de ces discordes pour y intervenir.

Nouvelle ambassade en Italie.

Le dernier acte de sa politique fut d'envoyer des

ambassadeurs en Italie pour la pacifier. Le duc de Calabre ravageait alors l'état romain. Les Vénitiens firent marcher des troupes au secours du pape, et ce pontife, délivré par eux, ne les paya de ce bienfait que par une haine injuste : la prospérité de cette puissante république excitait sa jalousie.

Le sire de Beaujeu et sa femme allèrent chercher à Bruges la princesse Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, et l'amenèrent à Paris, où elle fit une entrée magnifique. Cette princesse prétendait, comme dauphine, avoir le droit de délivrer des prisonniers ; mais le Parlement s'y opposa, et ce fut probablement d'après une insinuation secrète du roi. Cependant il serait injuste de soupçonner ce corps d'une trop servile condescendance, puisque dans des circonstances graves il avait montré à Louis une énergique résistance. Cette cour, forte de son inamovibilité, commençait déjà à devenir une puissance populaire, qui fut long-temps la seule digue qu'on pût, dans l'absence des assemblées nationales, opposer aux actes arbitraires d'une monarchie presque absolue.

Louis XI croyait le peuple trop divisé, trop pauvre ou trop faible pour le craindre. Il fortifia même avec soin le Parlement, qu'il protégeait contre la féodalité, leur ennemie commune. D'ailleurs, en rendant la justice inviolable pour tous ses sujets, il savait sans scrupule se mettre au-dessus d'elle, lorsque sa sombre politique l'exigeait; et nous avons vu avec quel cruel mépris il fit revêtir des insignes de la magistrature un juge attaché par ses ordres à une infâme potence.

Popularité du roi, et ses sarcasmes.

Ce prince bizarre, si haut avec les grands, affectait avec la multitude une familiarité presque bourgeoise ;

néanmoins la griffe du lion perçait toujours. Il fut le premier roi qui admit ses sujets à sa table. Mais fréquemment, une saillie piquante, un trait malin et railleur, déchiraient le convive crédule qu'il semblait vouloir caresser.

Un riche marchand, séduit par la faveur que ce monarque lui avait montrée en le recevant dans son intimité, lui demanda des lettres de noblesse. Elles lui furent accordées. Dès le lendemain, le roi affecta de le traiter avec une extrême froideur. Le marchand osa s'en plaindre et s'en étonner. « Comment cela » peut-il vous surprendre? lui dit Louis. Monsieur » le gentilhomme, je vous faisais asseoir à ma table, » parceque je vous regardais comme le premier de » votre condition; mais aujourd'hui vous êtes le der- » nier de la classe où vous êtes entré, et je ferais » tort aux autres en vous traitant comme eux. »

Au reste, la multitude est si disposée à croire ce qu'elle souhaite, que ce prince trouvait encore un grand nombre de dupes qui lui faisaient un renom de bonté, parce qu'il dînait parfois chez des artisans, et voulait qu'on inscrivît son nom sur les registres de leurs communautés et confréries. Les courtisans lui représentaient quelquefois qu'en s'abaissant ainsi il compromettait sa dignité; mais alors il leur répondait: *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de près.*

Il s'irritait contre la résistance, mais pardonnait les réparties spirituelles. Comme il montait un jour un cheval d'une très-petite taille, un de ses favoris parut admirer la force de ce coursier : « Vous voulez » rire, dit le roi, je n'en connais pas un plus faible.

» —Moi, je crois, reprit le courtisan, qu'il doit être » d'une rare vigueur, puisqu'il porte Votre Majesté » et tout son conseil. »

Ayant rencontré l'évêque de Chartres monté et équipé magnifiquement, Louis dit : « Les évêques » voyageaient plus modestement autrefois. — Oui, » sire, répondit l'évêque, mais c'était au temps des » rois pasteurs. »

Belle parole de ce prince.

Quelquefois il sortit de cette bouche cruelle de belles paroles. Ayant vu Raoul de Lannoi s'élancer le premier sur la brèche des ramparts d'une ville, et renverser à ses pieds une foule de guerriers qui l'assaillaient, il lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : « Par la Pâque-Dieu, mon » ami, vous êtes trop furieux dans un combat, et » comme je désire me servir plus d'une fois de vous, » je vois bien qu'il faut à présent vous enchaîner. »

Il ne perdait pas l'occasion d'humilier les nobles qui le servaient, dès qu'il les surprenait en faute. Ayant fait un jour à l'improviste une revue des officiers de sa maison, et les ayant trouvés mal équipés et mal armés, il leur fit envoyer des écritoires, en les avertissant que, puisqu'ils n'étaient pas en état de le défendre avec leurs épées, il fallait que désormais ils le servissent avec leurs plumes.

Agens de ses cruautés.

Les tyrans doivent naturellement mépriser les hommes, car ils ne s'entourent guère que des plus méprisables. Les confidens, les amis, les agens de Louis XI étaient presque tous des intrigans serviles, tels qu'Olivier, Tristan, Bessuire, et une foule d'autres qui lui avaient vendu leur conscience et se montraient toujours prêts à exécuter ses ordres sangui-

naires. Il se plaisait à rire avec eux des convulsions dans lesquelles tombaient les victimes soumises par sa volonté aux plus cruelles tortures, tortures dont il se rendait souvent l'invisible témoin. L'un de ces misérables avait gagné ses bonnes grâces en inventant la forme d'un cachot construit en cône, de sorte que le malheureux qui y était jeté ne pouvait s'y coucher, n'y même y goûter un instant de repos.

Son égoïsme avec sa famille.

Étranger aux sentimens de la nature, Louis XI, fils ingrat, frère cruel, fut, comme il devait l'être, un époux froid, dédaigneux et tyrannique; sa première femme, Marguerite d'Écosse, était morte de chagrin; la seconde, Charlotte de Savoie, vertueuse et douce, se vit reléguée par lui dans le château de Loche, où elle vécut oubliée de la cour, mais respectée du peuple. Les enfans qui naquirent de ce mariage furent Louis, Joachim et François, morts en bas âge; Charles, qui régna; Louise, qui ne vécut que peu de mois; Anne, mariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu : elle gouverna le royaume comme régente pendant la minorité de Charles VIII; enfin, Jeanne, que le duc d'Orléans, depuis Louis XII, prit pour femme, et qu'il répudia ensuite pour épouser Anne de Bretagne.

Louis se montra constamment père dur et jaloux. Le dauphin était retenu par ses ordres dans le château d'Amboise. Il avait défendu qu'on lui fît apprendre les élémens des lettres et des sciences, de peur qu'en s'éclairant il ne devînt ambitieux et ne voulût braver son autorité, comme il avait lui-même attaqué celle de l'auteur de ses jours.

Ses mœurs.

Louis XI avait plus de superstition que de piété.

Il fut peu réglé dans ses mœurs, et donna le jour à plusieurs filles naturelles, dont l'une fut mariée à Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier; une autre, au bâtard de Bourgogne; une troisième devint la femme de Louis de Saint-Priest.

Ses cruautés.

On est souvent tenté de révoquer en doute les traits que les écrivains du temps racontent de la férocité de ce prince. Fréquemment il se plaisait à prolonger le supplice de ceux qu'il destinait à la mort. On ne leur donnait à manger dans leur étroite cage qu'avec une fourche, qui en traversait les barreaux pour arriver jusqu'à eux. Plusieurs fois on les tirait de cette prison de fer pour les torturer, les mutiler, leur arracher des dents; les cris de rage et de désespoir qu'ils poussaient étaient un raffinement de volupté pour le tyran.

Il fallait que l'effroi dont il avait glacé les esprits eût étrangement dégradé un peuple dont le nom rappelle la franchise, l'amour de la gloire et de la liberté, pour qu'il supportât si long-temps ce joug odieux. L'esprit généreux de la chevalerie semblait avoir disparu de nos mœurs. Un seul homme était parvenu, en vingt années, à écraser les grands et à avilir le peuple.

Il serait trop affligeant pour la morale qu'un roi souillé de tant de perfidies, de violences et de meurtres, eût terminé sa vie avec tranquillité. On douterait presque de la justice divine, si, aveugle comme la fortune, elle réservait la prospérité au crime, et le malheur à la vertu.

Ses remords.

Heureusement il n'en est pas ainsi. On ne doit pas se laisser tromper par une vaine apparence. Le

sort avait pu seconder tous les desseins, favoriser les artifices, combler tous les vœux d'un monarque fourbe et cruel; sa puissance pouvait être affermie, son alliance recherchée, sa haine redoutée, ses ennemis abattus; mais, au milieu de l'éclat qui environnait sa couronne, dans le fond de son palais que remplissaient une foule de serviteurs rampans et de courtisans serviles, il se sentait poursuivi par un bourreau plus impitoyable que ceux qui exécutaient au moindre signe ses ordres barbares. Ce bourreau, c'était sa conscience. Le remords déchirait et tourmentait son ame par l'image du passé, par le spectre de l'avenir.

Le malheureux s'attachait avec rage aux restes d'une vie qui lui échappait, à une autorité expirante qu'il craignait à tout moment de se voir enlever. Prenant chaque arme qui brillait, pour un poignard, chaque être humain qui l'approchait, pour un meurtrier; invoquant à grands cris la protection d'une religion qu'il avait outragée, et l'art des médecins qui cédait à la nature; enfin voulant encore régner, se venger et punir, quand il ne pouvait plus vivre, il aurait peut-être inspiré quelque pitié à l'homme même condamné par lui au dernier supplice. Faible comme un enfant, furieux comme un insensé, poursuivi par toutes les terreurs que peut enfanter une imagination en délire, il offrit, dans ses derniers jours, au monde le spectacle le plus consolant pour la vertu, le plus instructif pour la postérité, le plus effrayant pour la tyrannie.

Ses terreurs au château du Plessis-les-Tours.

Quel sinistre tableau s'offrait aux regards de l'étranger qui, attiré par la renommée du plus riche, du plus puissant monarque de l'Europe, s'appro-

chait de ce terrible château du Plessis-les-Tours, où Louis XI s'était renfermé! Après avoir traversé une campagne stérile et abandonnée, dans laquelle Comines nous dit qu'on avait semé dix mille chausse-trapes pour la rendre inaccessible à la cavalerie; il entrait dans une longue avenue bordée d'un double rang de chaînes de fer nommées par le peuple les *fillettes du roi;* entre elles s'élevait une longue haie de potences, où l'on voyait avec horreur des files de cadavres suspendus.

Là errait le farouche Tristan avec sa troupe d'assassins, épiant avec inquiétude les regards, les gestes, les paroles des imprudens qui réveillaient les soupçons du tyran en pénétrant sans ordre dans cette redoutable enceinte. Quand on sortait de ce champ de mort, chaque pas pouvait rencontrer un piège. Plus loin, on apercevait les hautes tours, les fossés profonds, les triples murailles, les barrières de la résidence royale hérissées de pointes de fer.

Un effrayant silence y régnait. Quelquefois seulement, quand les ombres de la nuit couvraient la terre, ce silence était interrompu par les cris d'un malheureux qui invoquait de prompts secours. Cet infortuné, c'était Louis XI. Le plus léger bruit, le délire de quelque rêve fantastique, le tiraient soudainement d'un sommeil agité. Il sortait à demi nu de son lit, portant une pique à la main, et dans sa détresse appelait aux armes ses gardes, dont il accusait la négligence: cependant tous, à chaque quart d'heure, s'appelaient, se répondaient le long des remparts, et prouvaient ainsi la vigilance avec laquelle leurs postes étaient gardés.

Aux clameurs du prince on entendait sonner les cloches, on voyait accourir les archers, les Suisses, la garde écossaise; une foule de moines, de prêtres, de religieuses, entonnaient des prières pour le salut du monarque. De nombreuses patrouilles sortaient des murs, parcouraient la campagne, poursuivaient, arrêtaient et massacraient les paysans, les pâtres infortunés, que l'imprudence ou le hasard offraient à leurs actives recherches.

Ce zèle impitoyable ne calmait que momentanément les terreurs de Louis. Les soldats, les serviteurs qui veillaient à sa sûreté devenaient eux-mêmes l'objet de sa méfiance et de ses craintes. Son intimité était aussi dangereuse que sa haine. Celui qui jouissait aujourd'hui de sa faveur pouvait être le lendemain envoyé par lui au supplice ou jeté dans un cachot. Il changeait presque chaque jour de domestiques et d'appartemens. Telle était l'horrible situation de ce prince prêt à franchir le redoutable passage qui devait le séparer à jamais de sa couronne, de ses richesses, de sa puissance, pour le lancer dans un avenir inconnu.

Insolence de son médecin Jacques Cottier.

Rien ne pouvait calmer sa fièvre ni apaiser son délire; un seul homme cependant l'arrêtait dans ses transports et osait lui parler en maître : c'était son médecin Jacques Cottier. Croyant que sa débile existence dépendait de cet homme insolent, il se soumettait à lui, le comblait d'or, de présens; se pliait à ses caprices, et souffrait sans murmurer ses plus dures paroles. Parfois néanmoins, honteux de sa servitude, il lui échappait une menace; mais alors l'Esculape hardi réprimait cette révolte en le menaçant

de l'abandonner. Un jour même il lui dit : « Je sais » bien qu'un beau matin vous voudrez vous défaire » de moi comme de tant d'autres; mais j'ai pris mes » mesures, et je jure par la Pâque-Dieu que vous ne » me survivrez pas trois jours. » Ce charlatan cupide tira de lui, dit-on, pendant le cours d'un an, plus de cent mille écus d'or.

Les chroniques disent qu'il lui administrait les remèdes les plus compliqués, les plus violens; et que même il lui persuada qu'il retrouverait sa jeunesse et sa vigueur, en se baignant dans le sang d'un grand nombre de malheureux enfans, que, pour atteindre ce but criminel, on avait fait égorger. Cette fable, insérée dans *la Chronique scandaleuse*, prouve à quel point la haine publique accréditait les bruits les plus injurieux et les moins vraisemblables répandus contre un prince détesté.

Ses artifices pour déguiser son état de souffrance.

Quelquefois, Louis, devenu plus calme, et voulant se distraire de sa noire mélancolie, ordonnait aux paysans et aux pastourelles des villages voisins de venir, à un jour indiqué, danser sous les murs du château. Mais l'aspect du tyran, la crainte des prisons, la vue des gibets, glaçaient de peur ces infortunés. Leurs danses contraintes et leur gaîté forcée contrastaient étrangement avec le son des flûtes, des instrumens rustiques : c'était un spectacle plus propre à augmenter l'effroi qu'à l'adoucir.

Le plus souvent Louis ne se montrait ainsi en public que pour démentir les nouvelles qu'on répandait de sa fin prochaine. Alors ce prince, apparaissant quelques instans sur un balcon aux yeux du peuple, cherchait à déguiser sa maigreur, son marasme, sa

pâleur livide, en se couvrant, contre sa coutume, de vêtemens de drap d'or et de chapeaux ornés de plumes, mais toujours parsemés d'amulettes et d'images de vierges ou de saints.

La chasse avait été long-temps une des passions du roi. Jaloux de ce plaisir comme de son autorité, il le défendait dans ses domaines sous peine de la vie, même aux plus grands seigneurs. Il avait fait venir de toutes les contrées de l'Europe des chiens, des faucons, des cerfs, des buffles, des lions et des panthères. Réduit à l'impossibilité de se livrer désormais à de semblables divertissemens, il en recherchait encore l'ombre; et Comines raconte que, pour se créer un simulacre de chasse, il nourrissait de gros rats dans ses appartemens, et les faisait poursuivre devant lui par des chats.

Sa superstition.

Lorsqu'il reconnut l'inutilité de tous les efforts de la médecine, il espéra que les saints lui seraient plus utiles que les hommes. Aumônes, pèlerinages, fondations, prières, rien ne fut oublié pour fléchir le ciel inexorable. De toutes parts il se fit apporter des reliques, entre autres, celles des trois Rois de Cologne, la châsse de Notre-Dame d'Embrun, et le corporal sur lequel, dit-on, chantait autrefois saint Pierre. L'insensé acquit ce dernier trésor par la cession faite au saint Siège des seigneuries de Valence et de Die. Bajazet lui offrit les reliques que les Grecs avaient laissées à Constantinople, à condition qu'il lui livrerait son frère Zizime; mais il n'osa pas conclure ce traité avec les infidèles. Enfin le pape lui permit de se faire oindre une seconde fois par l'huile de la sainte ampoule.

La superstition n'ayant pas mieux répondu à ses vœux que la science des médecins les plus habiles, il eut recours à la véritable piété, et par l'entremise du souverain pontife, obtint d'un personnage alors généralement révéré, de saint François de Paule, qu'il sortirait de son ermitage et viendrait apporter quelques secours à ses maux, ou quelques consolations à son infortune. Saint François de Paule chez Louis XI.

François se rendit par obéissance auprès du monarque expirant. Lorsqu'il parut devant lui, le roi se jeta à ses genoux en gémissant. « Saint homme, lui » cria-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots, guéris» sez-moi au nom de Dieu, guérissez-moi ! — Je n'ai, » répondit François, ni ce pouvoir, ni cette mission. » Je ne puis rien pour le salut de votre corps, celui » de votre ame dépend de vous; il est temps de vous » en occuper. »

Résignation du roi.

Alors il adressa au roi, non ce langage rude et menaçant des faux dévôts, mais ces paroles remplies d'onction qu'inspirent la morale la plus pure et la vraie charité. Dès ce moment Louis, ayant perdu la dernière ombre d'espoir à laquelle il s'attachait, ne sentit plus que la honte de se montrer publiquement si pusillanime. On lutte contre un malheur douteux, on se résigne à un malheur certain. Le désespoir rendit au monarque son courage; il se résolut donc à mourir en homme et en roi.

Ses instructions au dauphin.

Son fils fut appelé près de lui; il lui conseilla de ne point imiter son exemple : « Ne commencez pas, » lui dit-il, votre règne, comme j'ai commencé le » mien, en destituant les ministres et les officiers les » plus fidèles de mon père, et qui avaient le plus ef-

» ficacement contribué à la délivrance du royaume.
» Éclairez-vous par les lumières des princes de votre
» sang. Appelez dans vos conseils les grands de l'état,
» le seigneur Dubouchage, le bailli de Vermandois.
» Confiez le commandement de vos armées au maré-
» chal d'Esquerdes; respectez la justice, soulagez le
» peuple, et; en écoutant avec respect votre mère,
» n'oubliez pas que la maison de Savoie a toujours
» montré une trop vive affection pour celle de Bour-
» gogne. Enfin, protégez les serviteurs qui me sont at-
» tachés. » Ces instructions furent enregistrées au Parlement de Bourgogne et à la cour des comptes de Paris.

Peu de jours après, ayant mandé en sa présence sa fille Anne et Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, son époux, il leur recommanda les intérêts du nouveau roi, car déjà il donnait ce nom à son fils : « Ne
» compromettez pas, leur dit-il, la tranquillité des
» premiers momens de son règne, en attaquant pré-
» maturément Calais. Évitez pendant cinq ou six an-
» nées la guerre, même avec Maximilien. »

S'apercevant plus tard que sa dernière heure approchait, il ordonna au chancelier de porter au roi les sceaux, et lui envoya aussi ses grands-officiers et une partie de sa garde.

Mort de Louis XI.

Louis expira le 30 août 1483, à l'âge de soixante-un ans, à la fin de la vingt-deuxième année de son règne.

On l'enterra, comme il l'avait expressément ordonné, à Notre-Dame de Cléry. Il tenait si fortement à cette volonté, que Sixte IV, à sa prière, lança une bulle d'excommunication contre quiconque porterait son corps dans un autre asile.

On avait tant de fois répandu le bruit et démenti

la nouvelle de la mort de Louis XI, que le peuple douta quelque temps de sa réalité. On n'osait ni montrer une douleur prématurée, ni manifester une satisfaction dangereuse : l'une et l'autre pouvaient rendre suspect. D'ailleurs, si les uns se réjouissaient d'être délivrés d'un joug si pesant, beaucoup d'autres, auprès desquels il s'était rendu populaire, s'affligeaient d'avoir perdu en lui un appui si ferme contre la tyrannie des grands.

Duclos, après avoir pesé, avec une impartialité peut-être trop froide, les talens, les qualités et les crimes de Louis XI, s'exprime ainsi : « On peut dire » qu'il fut également célèbre par ses vices et par ses » vertus, et que, tout mis en balance, *c'était un roi.* »

Certes, on ne peut refuser à ce prince un esprit pénétrant, une volonté ferme, une bravoure éprouvée ; il fit, dans l'intérêt de l'ordre public, de sages règlemens, d'utiles institutions. Mais il fut égoïste, artificieux, parjure, sanguinaire, fils ingrat, frère dénaturé. Aucune de ses actions ne porta l'empreinte d'un caractère de grandeur ; il dut ses succès à sa fortune, ses périls à ses fautes, ses revers à son imprudence, la haine qu'on lui portait à ses violences ; à sa fausseté ; l'éclat de son trône disparut sous le nombre des échafauds qu'il dressa, et le sang de quatre mille de ses sujets souilla sa pourpre.

Non, ce n'était pas un roi, et l'on peut dire, à l'honneur de la royauté, que de tous nos monarques de la troisième race, si l'on en excepte Charles IX, Louis XI est le seul que le sévère tribunal de l'histoire doive stigmatiser du nom de tyran.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

CHAP. 1er LOUIS XI 1

Situation de la France, 2. — Avènement de Louis XI, 5. — Premiers actes de ce prince, *ibid.* — Craintes qui l'agitent avant de rentrer dans ses états, *ibid.* — Députation du Parlement, 7. — Sacre du roi, *ibid.* — Conseils de Philippe, duc de Bourgogne, 8. — Hypocrisie de Louis, 10. — Hommage volontaire du duc, 11. — Formule de cet hommage, *ibid.* — Entrée du roi à Paris, 12. — Réception des Parisiens, 13. — Rigueurs impolitiques de Louis, 14. — Accroissement des impôts, 16. — Révolte des Rouennais, *ibid.* — Sentimens haineux de Louis et du comte de Charolais, 17. — État de l'Europe, *ibid.* — Révolution d'Orient, 21. — Imprévoyance de Louis XI, 22. — Disgrâce des ministres de son père, 23. — Noble détermination de Dammartin, 24. — Ligue des princes et des nobles, *ibid.* — Élévation de Joffredi, 26. — Ses intrigues, 27. — Abolition de la Pragmatique, 28. — Regrets et colère de Louis, 29. — Inutilité de ses menaces, *ibid.* — Énergiques remontrances du Parlement, 30. — Actes à l'appui, 37. — Exploits de Scanderberg, 43. — Tristes effets de la politique du roi, 46. — Séductions et artifices de Louis, 47. — Protection qu'il accorde à l'industrie,

49. — Hommage du duc de Bretagne, 51. — Voyage du roi en Bretagne, 52. — Mort violente du prince de Viane, 53. — Troubles d'Aragon, 54. — Traité entre Louis et le roi d'Aragon, 55. — Captivité et empoisonnement de Blanche de Castille, 57. — Nouvelles hostilités, 58. — Entrevue des rois de France et de Castille, 59. — Simplicité affectée de Louis, 60. — Grossièreté et mœurs du temps, 61. — Création du Parlement de Bordeaux, 62. — Sages édits de Louis XI, 63. — Fausse politique de ce prince, 64. — Troubles en Angleterre, 65. — Malheurs de la maison de Lancastre, *ibid.* — Fermeté de Marguerite d'Anjou, 66. — Triomphe de la maison d'York, *ibid.* — Convocation du Parlement à Londres, 68. — Faiblesse de Henri VI. *ibid.* — Héroïsme de Marguerite, 69. — Défaite du duc d'York, *ibid.* — Cruauté de Cliffort, *ibid.* — Vengeance de Marguerite, *ibid.* — Nouvelle lutte entre les maisons d'York et de Lancastre, 70. — Défaite de l'armée de Marguerite, 71. — Fuite de cette princesse en France, 72. — Politique de Louis, *ibid.* — Descente de Marguerite en Angleterre, 73. — Dispersion de son armée, 74. — Dangers que court cette princesse, 75. — Accueil qu'elle reçoit du duc de Bourgogne, *ibid.*

CHAP. 2. SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI 77

Dépendance des Parlemens, 78. — Intrigues du pape, 79. — Griefs de Philippe, *ibid.* — Belle réponse du sire de Chimay, son ambassadeur, 80. — Trève d'un an entre la France et l'Angleterre, 81. — Dévoûment du Parlement de Paris, 82. — Différens entre Louis et le duc de Bretagne, 83. — Nouvelle ré-

velte de la Catalogne, 85. — Voyage du roi dans le Nord, *ibid.* — Sa cupidité, 86. — Inutiles efforts du pape Pie II pour renouveler les Croisades, 87. — Sa mort, 88. — Pontificat de Pierre Barbeau, *ibid.* — Intrigues du roi, *ibid.* — Mission du bâtard de Rubempré, 89. — Députation envoyée par Louis XI au duc de Bourgogne, 90. — Résultats de cette ambassade, 92. — Faiblesse de Louis, 96. — Assemblée de Tours, 97. — Mort du duc d'Orléans, 98. — Affaires de Bretagne, 99. — Colère du roi, 100. — Ligue du bien pupublic, *ibid.* — Manifeste du duc de Berry, 102. — Adhésion des nobles à la ligue des Princes, 103. — Conseils du duc Philippe au comte de Charolais, 105. — Les Bourguignons devant Paris, 106. — Retraite du comte de Charolais, 107. — Marche des armées, 108. — Bataille de Montlhéry, 109. — Découragement des deux armées, 114. — Jonction des armées des princes, 117. — Conseil des princes, 118. — Siège de Paris, 119. — Principe de désunion entre les princes alliés, 121. — Députation des princes au Parlement et à la ville de Paris, 121. — Secours amenés par le roi aux Parisiens, 123. — Négociations avec les princes, 124. — Traité de Conflans, 127. — Refus du parlement d'enregistrer les traités, 128. — Méfiance inspirée par le roi, 129. — État des affaires, 130. — Intrigues du roi, 131. — Louis XI se rend maître de la Normandie, 132. — Succès de ses négociations avec le duc de Bourgogne, 134. — Proposition au duc de Berry, 136. — Nouvelle assemblée à Paris, 137. — Députation au comte de Charolais, 138. — Ruine de Dinant, 140. — Situation des esprits en France, 141. — Vengeances exercées par

Louis, *ibid.* — Peste et famine de Paris, 142. — Affaires d'Espagne, 143. — Ambassade de Warwick en France, 144. — Retour de Warwick en Angleterre, 146. — Mort de Philippe, duc de Bourgogne, *ibid.* — Dispositions militaires, 147. — Négociations avec le nouveau duc de Bourgogne, 148. — Mission du cardinal La Balue, 149. — Défaite des Liégeois, 151. — Efforts du roi pour se concilier la faveur populaire, 152. — Envahissement de la Normandie par les princes ligués, 155. — Négociations, 156. — Convocation des États-Généraux à Tours, 157. — Discours de Juvénal des Ursins, 161. — Délibération des États, 170. — Ses effets, 175. — Orgueil du connétable de Saint-Pol, 176. — Meurtre d'un bourgeois de Condé, 178. — Sévérité du duc, 178. — Supplice du meurtrier, 179. — Mariage du duc avec Marguerite d'Yorck, *ibid.* — Son imprévoyance, 180. — Victoire de Louis sur les Bretons, *ibid.* — Traité d'Ancenis, 181. — Cruautés de Louis XI, 182. — Procès de Charles de Melun, *ibid.* — Talens militaires de Dammartin, 183. — Congrès de Cambrai, 184.

CHAP. 3. SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI 188

Intrigues de La Balue, 189. — Départ du roi pour Péronne, 192. — Conseils et instances de ses généraux, 192. — Entrevue des deux princes, 193. — Conférences à Péronne, 194. — Nouvelle révolte des Liégeois, 195. — Colère du duc de Bourgogne, *ibid.* — Ses effets, 196. — Sages remontrances de Comines, *ibid.* — Terreurs du roi, 197. — Incertitudes du duc, 198. — Nouvelle entrevue des deux princes, 200. — Traité de Péronne, *ibid.* — Ordre du

roi de licencier l'armée, 202.—Refus de Dammartin, *ibid.*—Départ du roi et du duc pour Liége, 203. — Résolution désespérée des Liégeois, *ibid.* — Courage éclatant de Louis, 204. — Assaut de Liége, 205.—Pillage de la ville, 207.—Retour du roi en France, 208. — Activité de Louis XI pour la réformation des abus, 209. — Ses efforts pour détruire le vagabondage des Bohémiens, 210. — Création des postes, 211.—Établissement à Tours, d'un corps de ville, 215. — Divers actes de législation, 218. — Organisation des corporations, 219. — Institution de l'ordre de Saint-Michel, 226.—Inamovibilité des charges judiciaires, 227. — Troubles excités par le roi en Catalogne, 228. — Trahison du cardinal La Balue, 231. — Lettre de La Balue au duc de Bourgogne, 233. — Découverte de la trahison de La Balue, 234.—Ambassade envoyée à Rome, 235. — Délibération du saint Siège sur le procès du cardinal, 236. — Châtiment infligé à La Balue, 238 — Perfidie politique de Louis XI, 239.—Lettre de Louis au duc de Guienne, 241. — Entrevue des deux frères, *ibid.* — Leur réconciliation, 242.—Effets de la haine de Louis XI contre les grands, 243. — Nouvelles intrigues, 245. — Affaires d'Angleterre, 247.— Lettre du duc de Bourgogne à l'amiral de France, 249. — Ambassade du roi au duc, 250. —Naissance du dauphin, depuis Charles VIII, 251. — Rétablissement de la maison de Lancastre, 252. — Alliance avec les Suisses, 253. — Manifeste du duc de Bourgogne, *ibid.* — Convocation d'une assemblée des Notables, 255. — Colère du duc de Bourgogne, 257. — Nouvelles intrigues du roi en Espagne, 258. —Reprise des hostilités entre

la France et la Bourgogne, 259. — Trève, — Descente d'Édouard en Angleterre, 262. Meurtre du prince de Galles, 263. — Captivité de Marguerite d'Anjou, 264. — Secours accordés au duc et à la duchesse de Savoie, 265. — Mort du pape Paul II, 266. — Nouveau traité entre les princes contre le roi, *ibid.* — Position critique de Louis XI, 267. — Empoisonnement du duc de Guienne, 268. — Sa maladie, 269. — Testament et mort de ce prince, 270. — Arrestation de l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, 271. — Opinions des contemporains sur la mort du frère du roi, *ibid* — Dispositions de Charles le Téméraire contre la France, 275. — Prise et ruine de Nesle, 276. — Manifeste tardif du duc, 278. — Siège de Beauvais, 279. — Héroïsme de Jeanne Hachette, 280. — Retraite de l'armée des Bourguignons, 285. — Mesures prises par Louis pour la défense du royaume, 286. — Récompenses accordées aux habitans de Beauvais, 287. — Ravages de la Normandie par les Bourguignons, 288. — Trève avec la Bretagne, 289. — Défection de Philippe de Comines, 290.

CHAP. 4. SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI 292

État de langueur du roi, 293. — Projet de pacification générale, 294. — Révolte et mort du comte d'Armagnac, *ibid.* — Affaires du Roussillon, 295. — Bizarreries du caractère de Louis XI, 296. — Bulle d'excommunication lancée contre le duc, *ibid.* — Projets ambitieux de ce prince, 297. — Alliance du roi avec les villes anséatiques d'Allemagne, 299. — Querelles théologiques, 300. — Complot contre les jours du roi, 301. — Feinte récon-

ciliation du roi et du connétable, 302.—Ligue entre Édouard et Charles le Téméraire, 303. —Cruautés du sire de Hagenbach, 304.— Traité du roi avec les Suisses, 305. — Prétentions du roi d'Angleterre, 307.— Faveurs accordées aux premiers imprimeurs, *ibid.* — Mort de Henri IV, roi de Castille, 308. — Reprise de Perpignan, 309, — Traité avec les princes de l'Empire, 310. — Négociations avec le duc de Bourgogne, *ibid.* — Intrigues du roi avec les ministres anglais, 313. — Débarquement d'Édouard en France, 314. — Trève de neuf ans avec l'Angleterre, 316. — Séjour des Anglais à Amiens, 317.— Entrevue des rois de France et d'Angleterre, 319. — Mécontentement des seigneurs anglais, 322. — Artifices de Louis contre le connétable, *ibid.* — Différens traités de Louis XI, 323. — Projets du roi et de Charles le Téméraire contre Saint-Pol, 324.—Arrestation du connétable, 325.—Son procès, 326. — Sa mort, 327.—Conquête de la Lorraine par le duc de Bourgogne, 328. — Guerre des Suisses contre le comte de Romont, 329. — Efforts de Louis XI pour détourner le duc Charles de la guerre contre les Suisses, 331. — Députation des Suisses au duc de Bourgogne, 332. — Duplicité de Louis XI, 333. — Massacre de la garnison de Granson, 334. — Bataille de Granson, 335. — Défaite des Bourguignons, 338. — Butin fait par les Suisses à Granson, *ibid.* — Défection des alliés du duc de Bourgogne, 340. — Négociations de Louis avec le roi René, 341. — Sombre désespoir de Charles le Téméraire, 343. — Ses préparatifs pour une nouvelle guerre, *ibid.* — Dispositions des Suisses, 344. — Bataille de Morat, 345. —

Déroute de l'armée de Charles, 348. — Carnage après la bataille de Morat, *ibid.* — Politique du roi, 349. — Siège de Nancy, 351 — Trahison de Campo Basso, 352. — Consternation des Bourguignons, *ibid.* — Bataille de Nancy, 353. — Mort de Charles, duc de Bourgogne, 356. — Opinion de Comines sur ce prince, 356. — Littérature de cette époque, 357.

CHAP. 5. SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XI 360

Joie cruelle du roi en apprenant la mort de Charles, 361. — Ses prétentions sur le duché de Bourgogne, 362. — Invasion de la Picardie, 363. — Ambassade envoyée au roi par Marie de Bourgogne, 364. — Cession provisoire de l'Artois à la couronne, 365. — Ambassade des États de Flandre à Louis XI, 366. — Fourberie de Louis XI, *ibid.* — Supplice d'Imbercourt et d'Hugonet, 367. — Prise d'Hesdin et d'Arras, 368. — Troubles semés en Angleterre, 370. — Mission secrète d'Olivier le Dain, 371. — Envahissement du Hainaut, 372. — Prétendans à la main de la duchesse de Bourgogne, 373. — Suffrages des Flamands en faveur de Maximilien, *ibid.* — Alliance nouvelle de Louis avec le duc de Bretagne, 374. — Mariage de la duchesse Marie, *ibid.* — Soulèvement de la Franche-Comté, 375. — Trève entre le roi et le duc Maximilien, 376. — Supplice de Nemours, d'Armagnac, 378. — Superstition et inhumanité de Louis XI, 380. — Négociations avec l'Angleterre, 382. — Instruction criminelle contre la mémoire de Charles le Téméraire, 383. — Hostilités nouvelles suivies de trèves, 384. — Complot du prince d'O-

range contre le roi, 385. — Conjuration des Pazzy, 386. — Concile assemblé à Orléans, 389. — État de la civilisation au quinzième siècle, *ibid.* — Congrès de Bologne, 391. — Conclusion de la paix avec les rois d'Aragon et de Castille, 392. — Ambassade au pape, 393. — Fermeté des ambassadeurs français, 395. — Adhésion du pape à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre, 396. — Reprise des hostilités en Flandre, 397. — Voyage du roi à Dijon, *ibid.* — Combat de Guinegate, *ibid.* — Instructions du roi sur les prisonniers, 398. — Cruauté de Maximilien et vengeance de Louis XI, 399. — Accueil fait par le roi au duc d'Albanie, 400. — Négociations du duc de Bretagne avec le roi d'Angleterre, déjouées par Louis XI, *ibid.* — Rigueurs exercées contre la ville d'Arras, 401. — Descente de Mahomet II en Italie, 403. — Mort de Réné d'Anjou, roi de Provence, 404. — Légation du cardinal de Saint-Pierre en France, 405. — Affaiblissement de la santé du roi, 406. — Délivrance du cardinal La Balue, 407. — Réunion du duché d'Anjou à la couronne, 409. — Traité avec Ladislas, roi de Bohême, *ibid.* — Appel du pape aux puissances chrétiennes, 410. — Pèlerinage du roi, 411. — Assemblée dite *des grands jours*, 412. — Procès de Réné d'Alençon, *ibid.* — Réunion des comtés de Provence et du Maine à la couronne, *ibid.* — Mort de Marie, duchesse de Bourgogne, 413. — Férocité de Guillaume de la Marck, surnommé le sanglier des Ardennes, *ibid.* — Noble résistance du président Lavaquerie, 414 — Projet d'Union entre le dauphin et la jeune duchesse de Bourgogne, 415. — Conclusion de la paix, *ibid.* — Tutelle du dau-

phin confiée au sire de Beaujeu, *ibid.*—Mort d'Édouard IV, roi d'Angleterre, 416. — Nouvelle ambassade en Italie, *ibid.* — Popularité du roi et ses sarcasmes, 417. — Belle parole de ce prince, 419. — Agens de ses cruautés, *ibid.* — Son égoïsme avec sa famille, 420. — Ses mœurs, *ibid.* — Ses cruautés, 421. — Ses remords, *ibid.* — Ses terreurs au château du Plessis-les-Tours, 422. —Insolence de son médecin Jacques Cottier, 424. — Ses artifices pour déguiser son état de souffrance, 425. — Sa superstition, 426. — Saint François de Paule chez Louis XI, 427. — Résignation du roi, *ibid.* — Ses instructions au dauphin, *ibid.* — Mort de Louis XI, 428. — Jugement sur ce prince, 429.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

al.

lf.

MAR 2 1 1930